



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

AP
20
J86

JOHANN
DE
LAVIN

ALPHABETUM
HEBRAICUM



HEBRAICUM
ALPHABETUM

ALPHABETUM
HEBRAICUM









LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,

POUR
L'ANNEE M. DCC. XLV.
AVRIL.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

1. 1. 1.

2. 2. 2.

3. 3. 3.

4. 4. 4.

5. 5. 5.

6. 6. 6.

7. 7. 7.

8. 8. 8.

9. 9. 9.

10. 10. 10.

11. 11. 11.

12. 12. 12.

13. 13. 13.

14. 14. 14.

15. 15. 15.

16. 16. 16.

17. 17. 17.

18. 18. 18.

19. 19. 19.

20. 20. 20.

21. 21. 21.

22. 22. 22.

23. 23. 23.

24. 24. 24.

25. 25. 25.

26. 26. 26.

27. 27. 27.

28. 28. 28.

29. 29. 29.

30. 30. 30.

31. 31. 31.

32. 32. 32.

33. 33. 33.

34. 34. 34.

35. 35. 35.

36. 36. 36.

37. 37. 37.

38. 38. 38.

39. 39. 39.

40. 40. 40.

41. 41. 41.

42. 42. 42.

43. 43. 43.

44. 44. 44.

45. 45. 45.

46. 46. 46.

47. 47. 47.

48. 48. 48.

49. 49. 49.

50. 50. 50.

51. 51. 51.

52. 52. 52.

53. 53. 53.

54. 54. 54.

55. 55. 55.

56. 56. 56.

57. 57. 57.

58. 58. 58.

59. 59. 59.

60. 60. 60.

61. 61. 61.

62. 62. 62.

63. 63. 63.

64. 64. 64.

65. 65. 65.

66. 66. 66.

67. 67. 67.

68. 68. 68.

69. 69. 69.

70. 70. 70.

71. 71. 71.

72. 72. 72.

73. 73. 73.

74. 74. 74.

75. 75. 75.

76. 76. 76.

77. 77. 77.

78. 78. 78.

79. 79. 79.

80. 80. 80.

81. 81. 81.

82. 82. 82.

83. 83. 83.

84. 84. 84.

85. 85. 85.

86. 86. 86.

87. 87. 87.

88. 88. 88.

89. 89. 89.

90. 90. 90.

91. 91. 91.

92. 92. 92.

93. 93. 93.

94. 94. 94.

95. 95. 95.

96. 96. 96.

97. 97. 97.

98. 98. 98.

99. 99. 99.

100. 100. 100.

101. 101. 101.

102. 102. 102.

103. 103. 103.

104. 104. 104.

105. 105. 105.

106. 106. 106.

107. 107. 107.

108. 108. 108.

109. 109. 109.

110. 110. 110.

111. 111. 111.

112. 112. 112.

113. 113. 113.

114. 114. 114.

115. 115. 115.

116. 116. 116.

117. 117. 117.

118. 118. 118.

119. 119. 119.

120. 120. 120.

121. 121. 121.

122. 122. 122.

123. 123. 123.

124. 124. 124.

125. 125. 125.

126. 126. 126.

127. 127. 127.

128. 128. 128.

129. 129. 129.

130. 130. 130.

131. 131. 131.

132. 132. 132.

133. 133. 133.

134. 134. 134.

135. 135. 135.

136. 136. 136.

137. 137. 137.

138. 138. 138.

139. 139. 139.

140. 140. 140.

141. 141. 141.

142. 142. 142.

143. 143. 143.

144. 144. 144.

145. 145. 145.

146. 146. 146.

147. 147. 147.

148. 148. 148.

149. 149. 149.

150. 150. 150.

151. 151. 151.

152. 152. 152.

153. 153. 153.

154. 154. 154.

155. 155. 155.

156. 156. 156.

157. 157. 157.

158. 158. 158.

159. 159. 159.

160. 160. 160.

161. 161. 161.

162. 162. 162.

163. 163. 163.

164. 164. 164.

165. 165. 165.

166. 166. 166.

167. 167. 167.

168. 168. 168.

169. 169. 169.

170. 170. 170.

171. 171. 171.

172. 172. 172.

173. 173. 173.

174. 174. 174.

175. 175. 175.

176. 176. 176.

177. 177. 177.

178. 178. 178.

179. 179. 179.

180. 180. 180.

181. 181. 181.

182. 182. 182.

183. 183. 183.

184. 184. 184.

185. 185. 185.

186. 186. 186.

187. 187. 187.

188. 188. 188.

189. 189. 189.

190. 190. 190.

191. 191. 191.

192. 192. 192.

193. 193. 193.

194. 194. 194.

195. 195. 195.

196. 196. 196.

197. 197. 197.

198. 198. 198.

199. 199. 199.

200. 200. 200.

201. 201. 201.

202. 202. 202.

203. 203. 203.

204. 204. 204.

205. 205. 205.

206. 206. 206.

207. 207. 207.

208. 208. 208.

209. 209. 209.

210. 210. 210.

211. 211. 211.

212. 212. 212.

213. 213. 213.

214. 214. 214.

215. 215. 215.

216. 216. 216.

217. 217. 217.

218. 218. 218.

219. 219. 219.

220. 220. 220.

221. 221. 221.

222. 222. 222.

223. 223. 223.

224. 224. 224.

225. 225. 225.

226. 226. 226.

227. 227. 227.

228. 228. 228.

229. 229. 229.

230. 230. 230.

231. 231. 231.

232. 232. 232.

233. 233. 233.

234. 234. 234.

235. 235. 235.

236. 236. 236.

237. 237. 237.

238. 238. 238.

LE
 JOURNAL
 DES
 SCAVANS.

AVRIL, M. DCC. XLV.

EPISTOLARUM REGINALDI

Poli S. R. E. Cardinalis & aliorum ad ipsum Pars prima, quæ scriptas complectitur ad annum 1520 usque ad annum 1536, &c.

C'est-à-dire : *Recueil des Lettres du Cardinal Polus & de celles qui lui ont été écrites depuis 1520 jusqu'en 1536. in-4°. pag. 502. sans compter l'Épître Dédicatoire, la Préface & différentes autres Pièces Préliminaires qui comprennent*
 Avril.

2 B ij

123859

ont 104 pages. A Bresse, chez
Jean-Marie Rizzardi. 1744.

CE Recueil est une nouvelle preuve du zèle aussi éclairé qu'infatigable avec lequel M. Card. Querini se consacre depuis long-tems à tout ce qui peut contribuer à l'avancement des Lettres humaines & sacrées ; animé de ce motif comme il nous l'apprend dans sa Préface, il a cru à l'exemple du C. Sadolete pouvoir entretenir un commerce littéraire avec plusieurs Sçavans Protestans d'Allemagne, & entr'autres avec M. George Selhorn Bibliothécaire de Minsingen en Suabe.

La première des pièces que le Card. Querini, nous donne comme un préliminaire ne peut être pour lire avec fruit les Lettres de M. Card. Polus, est une Lettre d'un même Protestant dont vous avez vu le sujet. Il a fait imprimer pour la première fois dans le premier volume de ses *Amenités Historiques*.

11
20
98.86

Ce Sçavant n'est pas resté sans
replique, & M. le C. Querini
jugé à propos de mettre à la tête
de ce Recueil une longue Lettre
qu'il lui a adressée pour sa justification;
mais ce Prélat y a joint de
remarques souvent fort étendues
dans lesquelles il combat vivement
mais cependant avec politesse,
raisons par lesquelles M. Selhous
a cru prouver qu'il ne s'est point
écarté de la vérité dans le jugement
qu'il a porté sur la conduite
& sur le caractère du Card. Polignac.

M. le C. Querini nous donne
suite la Vie de ce Cardinal, composée
d'abord en Italien par Le
catelli, & traduite depuis
par André Dudith qui
ayant été Secrétaires du
l'avoient accompagné dans
part de ses Légations. Cette
donne une grande idée de
ce & de la vertu de ce

La 3^{me} Piece est l'Apologie
même Cardinal qu'il a été
pereur Charles V par
Livre de l'Unité Ecclésiastique

Avril , 1745. 571

avoit composé à l'occasion du Schisme d'Henri VIII. Il l'envoya en manuscrit à ce Prince en le menaçant de le publier , s'il ne revenoit de ses erreurs ; mais Paul III. s'étant cru obligé d'excommunier Henry VIII. fit imprimer ce Traité à l'insçu de l'Auteur , & pendant qu'il étoit en légation en France , comme on le voit dans la Lettre à Edouard VI. dont nous avons déjà parlé.

Le Card. Polus composa cette Apologie dans le dessein de la faire servir comme d'introduction à son Livre de l'*Unité Ecclesiastique*. Il y déclame avec force , mais selon quelques-uns , peut-être avec trop de vivacité , contre l'incontinence , la cruauté & les vices d'Henri VIII. il y fait une peinture affreuse de la violence avec laquelle ce Prince persécutoit tous ceux qui refusoient de le reconnoître pour le Chef de l'Eglise Anglicane ; il y exhorte toutes les Puissances Chrétiennens à prendre

Cette Lettre , quoiqu'écrite en termes généraux qui montrent de l'éloignement pour entrer dans le fond des points contestés , mérite d'être lue , & donne bonne opinion de la politesse & du caractère de l'Auteur. Un fragment d'une autre de ses Lettres , que M. le C. Querini cite dans une note , qu'il a faite sur cette première Lettre , nous apprend que M. Reimarus se prépare à nous donner incessamment une nouvelle Edition de Dion Cassius.

La septième Piece enfin est une longue & curieuse Dissertation dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Elle est intitulée *De Polibus* & divisée en six Chapitres qui comprennent tout ce que M. Querini a pu recueillir touchant C. Polus , soit des Lettres de lui-même écrites , soit de celles qui ont été écrites depuis sa mort jusqu'à l'an 1536 , c'est-à-dire depuis sa première arrivée en Italie jusqu'au tems où il fut pourpre.

Avril, 1745. 573

les ouvrir, en disant qu'il ne vou-
loit pas en les lisant, s'exposer à
brûler lui-même éternellement.

La cinquième Piece qui est ad-
dressée au Parlement d'Angleterre,
roule encore sur le même objet. Le
Card. Polus y justifie le Livre de
l'Unité Ecclesiastique, & entreprend
de faire voir que dans cet Ouvra-
ge il n'a eu en vûe que le salut du
Roi, le bien de l'Eglise & l'avan-
tage de la nation.

La sixième Piece est de M. Her-
mannus Reimarus Professeur à
Hambourg, & gendre du célèbre
M. Fabritius. C'est une réponse à
une Lettre que M. le C. Querini
lui avoit écrite, en lui envoyant la
Dissertation dont nous avons déjà
parlé. Ce Sçavant y loue notre il-
lustre Cardinal de la moderation
avec laquelle il y parle d'Anne de
Boulen, aussi-bien que d'Henry
VIII. & de l'équité qui l'a empê-
ché de réaliser les soupçons odieux
dont les Ecrivains de parti ont
rempli l'Histoire de son divorce.

576 *Journal des Sçavans ;*
nentissime Auteur prouve par dif-
ferens témoignages , dont les uns
sont tirés du Livre de l'Unité Ec-
clesiastique du C. Polus , & les au-
tres, tant de ses Lettres, que de cel-
les des diverses personnes avec les-
quelles il étoit en correspondance,
qu'il n'y a rien de plus faux que
cette accusation , & il s'étonne
avec raison que le Continuateur de
M. Fleury l'ait rapportée comme
véritable , & que M. Bossuet dans
son Histoire des Variations , le P.
Niceron & quelques autres Au-
teurs , n'ayent pas réfuté un fait
dont la fausseté paroît si évidente.
Il fait voir en même tems que ce

Avril, 1743. 577

» belles aventures du Héros de no-
» tre Roman ; mais le malheur
» veut qu'elle ne soit appuyée d'au-
» cune autorité.

Le sixième & dernier Chapitre de cette Dissertation contient différentes particularités très curieuses qui regardent le fameux Ecrit intitulé *Consilium Cardinalium delectorum & aliorum Prelatorum de emendanda Ecclesia*. Quelques Auteurs prétendent qu'il fut rédigé par Renaud Pélus ; il est du moins certain qu'il étoit du nombre des neuf Théologiens , que le Pape Paul III. appella auprès de lui, & qu'il logea dans son Palais, pour être plus à portée de prendre leurs avis sur les moyens de rétablir la Discipline Ecclesiastique, & pour être aidé de leurs lumières pendant le Concile de Trente, qu'il avoit convoqué.

Cet Ecrit fut imprimé à Rome en 1538, & a depuis été inséré dans la Collection des Conciles de Pierre Gradius. Le Docteur de



ap
20
'98

force de ces raisons , mais que les Ministres de l'Empereur à Rome déterminèrent enfin à n'y avoir point d'égard. La Cour de Vienne craignoit que la Princesse Marie qui dès l'enfance avoit pris beaucoup de goût pour Renaud Polus & avec laquelle il conservoit toujours d'étroites liaisons, ne vint un jour à l'épouser , ce qui auroit dérangé les projets de la maison d'Autriche ; ainsi son intérêt étoit que Polus prît le parti de se consacrer à l'état Ecclesiastique.

Enfin après les divers Ecrits dont nous venons de rendre compte paroissent les Lettres du Cardinal Polus & celles qui lui ont été adressées jusqu'à l'année 1561 inclusivement. Les unes & les autres sont au nombre de 46. M. Querini les a toutes tirées des manuscrits du Vatican , à l'exception des dix sept premières. Elles ont été recueillies par de Longueuil, d'Erasmus Sadoleur, & de plusieurs autres qui ont été déjà imprimées parmi les *Œuvres de ces Sçavans.*

Avril, 1745. 582

Quelques - unes de ces Lettres ne font qu'un commerce de Littérature entre le C. Polus & les hommes de son tems les plus distingués par leur sçavoir & par leur vertu ; mais le plus grand nombre roule sur le Schisme d'Angleterre , & contient diverses particularités curieuses , qu'on chercheroit vainement ailleurs.

L'Auteur de la Vie de Polus dit que ses Lettres sont écrites avec feu , avec élégance , & qu'elles sont remplies de pensées très-solides ; mais que ce qui les distingue particulièrement , c'est qu'elles respirent la pieté & la Religion , ce qu'on trouve , ajoute-t-il , très-rarement dans ceux qui se sont acquis la reputation d'écrire poliment en Latin. Cependant comme le remarque l'Eminentissime Editeur , le stile de ces Lettres , ainsi que celui des autres Ouvrages du C. Polus , est un peu diffus , mais semé de traits & d'images qui font honneur à la fécondité.

582 *Journal des Sçavans*
té & à l'abondance de son
nation.

Le second Volume de c
tres doit être actuellement
mé, & M. le C. Querini no
met incessamment le troisié
contiendra toutes celles, q
restent du C. Polus. C'est
nous apprend lui-même de
de ses dernières Instructio
torales, dont le sujet est tro
ressant pour pouvoir nous dis
fer d'en parler en peu de mots
voici l'occasion.

Le Journaliste d'Holland
l'instigation d'une personne éta
à Rome, comme on l'a sçu cer
nement depuis, en rendant c
pte de la Lettre de M. le C
Querini au Général de la Con
gation de S. Maur, avoit eu
dace de lancer plusieurs traits
malins qu'odieux contre c
Eminence; il l'accusoit entr'au
d'avoir obtenu par ses brig
l'Evêché de Padoüe, & d'a
ensuite vanté par - tout le r

Avril, 1745.

585


qu'il en avoit fait, quoiqu'il ne l'eut réellement refusé, que parce que le Pape n'avoit pas voulu lui permettre de garder en même tems son ancien Evêché de Bresse.

La reputation que M. le Card. Querini s'est faite à Rome & dans les Pays étrangers par sa science & par sa vertu, le dispensoient assurément de se purger d'une accusation si grossiere, cependant il a cru ne devoir pas rester dans le silence, & prévenir les facheuses impressions qu'elle pouvoit faire sur l'esprit de ses Diocésains; & tel est l'objet qu'il se propose dans quatre Instructions Pastorales, qu'il leur adresse à ce sujet.

Nous ne nous étendrons point sur les différentes preuves par lesquelles il y détruit jusqu'aux moindres apparences d'une calomnie si noire. Il nous suffira de dire que dès que le bruit en fut répandu à Rome où il se trouvoit pour lors, les personnes les plus distinguées dans tous les ordres & dans tous

584 *Journal des Sçavans,*
les états, vinrent le visiter, & **Yut**
marquer la juste indignation qu'^{el}
les ressentoient contre le **corref-**
pondant du Journaliste dans cette
Ville. Que le Pape lui-même dé-
clara » qu'il le regardoit avec hor-
» reur, & que si on pouvoit le
» découvrir, il prendroit contre lui
» des mesures d'autant plus pro-
» portionnées au châtiment qu'il
» mérite, qu'elles seroient plus
» éloignées du caractere de dou-
» ceur qui lui est naturel.

On conçoit aisément que tous
ceux qui dans le sein de l'Eglise
Catholique aiment les Lettres &
la vertu en Italie & dans les Pays



Avril, 1745. 589

points contestés entre les Catho-
ques & les Protestans, qu'un tel
homme, pour me servir des termes
mêmes dans lesquels cet illustre
Prélat annonce une chose si glo-
rieuse pour lui à ses Diocésains,
» qu'un tel homme & dans de pa-
» reilles circonstances consacre la
» vigueur de sa docte éloquence à
» refuser & à détruire cette ca-
» lomnie, c'est un avantage, une
» gloire que le Ciel lui a accordée,
» dont les Chroniques Ecclésiasti-
» ques anciennes & modernes ne
» fournissent peut-être aucun exem-
» ple, & dont aucun autre con-
» troverliste ne peut se glorifier.

Cet habile & généreux deffen-
seur est M. Salmon dont nous
avons déjà eu occasion de parler.
On ne scauroit trop louer son zé-
le, ni applaudir à la solidité des rai-
sons par lesquelles il a démontré
l'injustice & l'absurdité des impu-
tations odieuses dont le Journalis-
te Hollandois avoit essayé d'oscur-
cir la reputation de M. le C. Que-

586 *Journal des S^{cs}*
rini. Aussi ce Prélat est
dans sa dernière Instru^{ct}
de Bresse le 10 Fev. 1745
tent de la foule de pre
témoins qui dans cert
ont parlé en sa faveur,
deformais le silence sur
tiere. Il ne nous reste p
souhaiter que ses grandes
tions lui permettent de
promptement l'Edition en
Lettres du Cardinal Polus
remplir là-dessus les vœux d
ceux qui s'intéressent à l'ho
des Sciences & de la Religio



Avril , 1745.

587

LIVRE D'ARCHITECTURE ,
*contenant les principes généraux
de cet Art , & les Plans , Eleva-
tions & profils de quelques - uns
des Bâtimens faits en France &
dans les Pays étrangers. Par le
Sieur Boffrand , Architecte du
Roi , & de son Académie Royale
d'Architecture , premier Archi-
tecte & Inspecteur général des Ponts
& Chaussées du Royaume. Ou-
vrage François & Latin enrichi
de planches en taille-douce. A Pa-
ris , chez Cavelier pere , rue S.
Jacques , au Lys d'or , 1745.
Grand in-folio , pages 100.*

L'AUTEUR de ce Livre ne se propose point d'y donner des élémens d'Architecture , il n'entre même dans aucun détail des Arts & des Sciences nécessaires à un Architecte , ces matieres ont été traitées il y a long - tems dans un grand nombre d'Ouvrages qui ne laissent aujourd'hui rien à dire de

588 *Journal des Sc*
nouveau à ceux qui *en*
écrire.

Avec toutes ces *cor*
on peut être encore un *f*
cte Architecte : c'est le
formé par l'expérience
réflexions qui seul peu
excellent Architecte, &
pliquer ce que c'est que
goût & à en développer le
pes & les règles que s'est ap
M. Boffrand.

M. Boffrand est bien éloig
croire que le bon goût en
recture soit quelque chose d'ar
traire ; il est vrai qu'il n'est pas
sé de le bien définir, & que
n'est que dans les principes de l'
qu'on peut trouver les raisons d
monstratives pourquoi un Ouvr
ge plaît ou ne plaît pas.

Notre Auteur définit le go
une faculté qui distingue l'excell
d'avec le bon.

C'est une grande opération
ajoute-t-il, de réduire un art
principes ; ils sont l'Ouvrage
pluieu

Avril, 1745. 589

plusieurs siècles, le fruit d'une profonde réflexion sur ce qui a plu ou déplu aux hommes les plus éclairés, & l'effet d'une expérience souvent redressée. Telles sont les règles fondamentales de l'Architecture trouvées & développées par les Grecs qui ont été pour cet Art ainsi que pour la Peinture, la Sculpture, &c. les Maîtres des Romains & les nôtres.

Outre ces principes qui ont établi les belles proportions, il y en a d'autres aussi nécessaires, fondés sur les raisons de convenances, de commodités, de sûreté, de santé, &c. sans toutes ces règles un Edifice ne peut être réputé de bon goût, il est vrai qu'on ne peut pas toujours les mettre en pratique, mais il faut les connoître pour s'en servir autant qu'il est possible, de même qu'il faut être instruit des deffauts qui leur sont opposés pour les éviter.

De ce que dit ici M. B. il résulte qu'on peut fort bien appliquer à

Avril.

2 C

590 *Journal des Sçavans*
l'Architecture ce vers de
que d'Horace.

*Omne tulit punctum qui mi
dulci.*

Celui-là a tout fait qui a
dre l'agréable à l'utile.

Les hommes les plus g
distinguent assez aisément
du mauvais , mais , selon M
y a plusieurs degrés entre
& l'excellent , & c'est à faire
distinction delicate que con
bon goût.

Dans les premiers siècles
monde , dit M. B. , on n'eut
objet que de se garantir des inj
de l'air & de se deffendre co
les animaux qui pouvoient nu
mais à mesure que la société
perfectionnée , les habitations
hommes ont reçu une nouve
forme, toujours fondée sur l'util
& sur l'agrément. On donna a
Temples des Dieux une proporti
convenable à leur culte & aux M
sères de la Religion , ces orn

Avril , 1743. 391

mens passerent aux Palais des Souverains afin qu'ils eussent quelque chose de la dignité des Temples ; ainsi que les Rois ont aux yeux des hommes quelque chose de la majesté des Dieux.

La nature a formé le germe des arts , la réflexion & l'expérience les ont développés & nouris. Les troncs d'arbres qui dans les premiers siècles soutenoient le couvert des cabanes ont donné l'idée des colonnes qui ont soutenu les portiques des Edifices. On leur a donné un contour plus élégant que celui que la nature donne aux arbres. On a ajouté une baze qui y donne plus d'empatement & un chapiteau qui s'élargissant par le haut semble porter plus solidement les entablemens.

Callimachus vit sur le tombeau d'une jeune fille un panier dans lequel on avoit mis des vases qu'elle avoit aimés pendant sa vie & qui étoit couvert d'une brique : du bas de ce panier il sortoit une plante

592 *Journal des Sçavans* ;
d'Acanthe , dont les feuilles r
toient le long des parois du p
& dont la tige & la graine s
courboient sous la brique ,
prit l'idée des feuillages qui
nent le dessus des colonnes.
fablières qui lioient le tron
arbres par le haut, ont donné
aux entablemens que l'art a
portionnés à la hauteur des ca
nes, & qu'il a enrichi d'ornem
on trouvera dans toutes les
ries des Edifices , qu'elles ont
suggérées par le besoin & par
nature & qu'elles ont été en
perfectionnées par l'art. Les
lois qui ignoroient les
qu'ont suivi les Grecs & les Ro
mains en voulant encherir sur
que les Grecs & les Ro
mains avoient fait au lieu de pr
les troncs des arbres pour r
les des colonnes ont cher
à imiter les branches , & les
maux. Ils ont en conséquence
des colonnes menuës & les
qui se divisant par le haut e

Avril, 1745. 593

sièurs branches d'ogives dans les voutes, imitent les rameaux des arbres. Les arcs de ces voutes au lieu d'être en plein ceintre qui est la figure la plus parfaite, ont été faits en triangle curviligne, imitant les branches des arbres qui se croisent par le haut en formant un angle.

Au lieu de suivre l'idée d'une solidité raisonnable, ils s'en sont écartés en faisant des choses hardies & étonnantes comme s'il y avoit plus de mérite à faire des Ouvrages qui paroissent prêts à tomber à tous momens, quoiqu'également solides, que d'en faire qui paroissent devoir durer éternellement.

Mais l'Italie nous a à la fin ouvert les yeux & nous a remis dans le bon chemin, il est à souhaiter que l'envie de faire du nouveau & que la mode dont la tyrannie se fait sentir en France plus que par-tout ailleurs ne nous fasse dégénérer du bon goût du siècle précédent.

La Mode, dit M. B., est grand obstacle à la perfection des arts, elle est accompagnée de folle nouveauté qui plaît dans le moment, mais qui cesse bien-tôt de plaire, & qui ne tarde pas à faire place à quelques nouvelles bizarreries que les ignorans prennent pour l'effet d'un génie fécond & inventif, tandis que les gens de bon goût ne les regardent que comme des productions extravagantes & monstrueuses.

Le bon goût ne se fait pas seulement dans les décorations de l'intérieur & de l'extérieur des Edifices. Comme il est toujours fondé sur la droite raison, c'est à lui à décider de la position de quelque bâtiment que ce soit, d'en marquer l'exposition & d'en déterminer la distribution.

Par rapport à la position d'une maison, on doit être attentif à la pente naturelle du terrain, & d'en écarter les eaux qui pourroient y causer de l'humidité.

menagement de la vûe d'une campagne , soit qu'elle soit ornée par la simple nature , soit qu'elle le soit par la culture ; à l'agrément d'une riviere qui parcourt des prairies , & qui fournit cent commodités , à la magnificence d'une forêt, à l'utilité d'une source d'eau pure & saine ; & enfin à profiter autant qu'il est possible de tous les avantages que la nature peut offrir, & pour les délices & pour l'utilité.

Par rapport à l'exposition d'une maison , il faut faire en sorte que les appartemens en soient sains , gais , chauds , temperés , & frais suivant les saisons , & que chaque partie soit tournée vers l'aspect du ciel qui convient à son usage.

Par rapport à la distribution une maison doit être proportionnée au nombre des personnes qui doivent s'y rendre ou l'habiter. La grandeur des cours & des chambres doit aussi être proportionnée à leur usage & l'arrangement de

toutes les parties doit avoir
clairement & une liaison
nable & former un seul tout
ble en même tems & com

Un bon Architecte doit
avoir attention à la qualité de
pour qui il bâtit, il faut que
maison réponde à la dignité
emplois, à la profession &
façon de vivre de celui qui
l'habitera.

M. Boffrand pousse la chose
core plus loin, il prétend que tout
édifice doit avoir un caractère par-
ticulier qui annonce au premier
coup d'œil sa destination, & que
faute de cela la composition
est comme sur un Théâtre
que la scène est pastorale ou tragi-
que, que c'est un Temple ou un Pa-
lais, un Edifice public ou une mai-
son particulière.

Enfin M. B. applique à l'Architec-
ture tous les préceptes qu'Horace
a donnés dans sa Poétique, il
fait voir que le même bon sens
qui doit guider le Poète d

Avril, 1745. 597

conduire l'Architecte; & que les règles générales de la Poësie & de l'Architecture sont les mêmes. On pourroit encore ajouter à ces deux Arts la Peinture & la Musique, car tous ces differens Arts ont entr'eux mille rapports & sont fondés sur les mêmes principes.

Nos Lecteurs ne seront pas fâchés sans doute de voir quelques échantillons de ces règles de poëtique appliquées à l'Architecture.

Incepis gravit us plerumque & magna professis.

*Purpureus, late qui splendeat, unns
& aliter*

Assuitur pannus.

» Après avoir commencé avec
» beaucoup de magnificence & avoir
» annoncé de grandes choses, on
» cond çà & là quelques lambeaux
» de pourpre qui jettent au loin de
» l'éclat.

» On fait pour l'entrée d'un Palais une porte d'une construction

à C.

18 *Journal des Sçavans*
grave & solide, & on me
des festons de fleurs, ou
lornnes cormthiennes av
entablement fort ornés.
parties sont trop légères &
riches auprès de ce rustique.
ordre est bien proportionné
toutes les parties : ces fe
travaillés
bin.

ocum on erat his locus.

Denique su quod vis simplex duntaxat & unum.

» Mais cet ordre & ces festons
» sont pas là en leur place, enfin
» faut que toutes les parties ne fasse
» qu'un tout.

» *Decipimur specie rellti : brevis
» esse laboro,*

» *Obscurus fio, sciantem leviam,
» nervi*

» *Deficiant, animique, &c.*

» Nous sommes trompés par l'apparence du bien ; je veux être court, je deviens obscur.

Avril, 1745. 599

» polir un Ouvrage on lui ôte toute
» sa force, &c.

» On veut faire un Ouvrage d'un
» caractère grave, on le fait mate-
» riel & pesant. On veut faire un
» ouvrage léger, on le fait sec &
» mesquin. On veut faire une Egli-
» se qui imprime du respect, on
» la fait sombre à n'y pouvoir lire :
» on veut éviter ce défaut on en
» fait un Sallon brillant de lumie-
» re, une lanterne ou une salle
» de festins.

*Dum vitant stulti vitia in contraria
currunt, &c.*

*In verbis etiam tenuis cautusque se-
rendis.*

» Il faut beaucoup de ménagemens
» pour se servir de mots nouveaux.

» Les profils des moulures & les
» autres parties qui composent un
» bâtiment sont dans l'Architectu-
» re ce que les mots sont dans un
» discours. Il n'y a que trois sor-
» tes de lignes, la ligne droite, la
» ligne concave & la ligne conve-

» ce : ces trois lignes forment aussi
 » toutes les moulures qui entrent
 » dans les profils , il faut être fort
 » réservé pour en faire de nouvel-
 » les , & ne les employer qu'aux
 » endroits où elles peuvent être
 » placées , &c.

Servetur ad imum

*Qualis ab incepto processerit , & sibi
 corset.*

*Il faut dans un ouvrage suivre
 le même caractère jusqu'à la fin , pour
 que toutes les parties soient relatives
 au tout.*

*Ille bonis faveatque & concilietur
 amicis ,*

*Et regat iratos , & amet peccare ti-
 mentes :*

*Ille dapas laudet mensæ brevis ; ille
 salubrem*

Justitiam

*Qu'il protège les honnêtes gens , &
 qu'il soutienne les intérêts de ses amis,
 qu'il appaise ceux qui sont en colere,
 & qu'il aime ceux qui craignent de
 faire le mal ; qu'il loue la frugalité
 des repas , qu'il exalte la justice , les*

Avril , 1745.

601

Loix & la tranquillité, &c.

» La saine morale qu'Horace re-
» commande d'employer dans le
» Poëme Dramatique , est un utile
» précepte de ne se servir dans les
» Edifices publics, que de formes dé-
» centes, de bas-reliefs, de tableaux,
» d'ornemens & d'attributs qui re-
» présentent des actions de vertu, de
» générosité , de reconnoissance &
» de justice. Il enseigne que tout
» doit inspirer la tranquillité, le res-
» pect pour les Loix & pour la Re-
» ligion, & les égards pour le public,
» qu'il faut éviter tout ce qui peut
» causer de la corruption dans les
» mœurs des citoyens, tout ce qui
» peut blesser les honnêtes gens, &
» dont le libertinage prendroit l'ex-
» emple pour s'autoriser , il faut
» enfin ne pas offrir aux yeux des
» objets méprisables & odieux qui
» marquent de la rusticité & de la
» férocité , & ne présenter au pu-
» blic que des objets touchans qui
» mettent l'esprit en repos , & qui
» recommandent la commiseration
» la justice & l'innocence.

A cette maniere sublime & mineuse dont M. Boffrand traite son art, on ne peut méconnoître un Architecte supérieur, qui est né avec les plus grandes dispositions & qui a eu soin de les cultiver & de les perfectionner par l'étude, par l'expérience & par le commerce du monde.

M. Boffrand propose par-tout les Edifices des Grecs & des Romains comme les modèles les plus parfaits, & leurs principes en Architecture comme les seuls qu'il faille suivre. Mais toutes les Nations n'ont-elles pas la même raison en partage, le même discernement, les mêmes besoins, la même expérience ? Pourquoi donc préférer le goût des Grecs & des Romains à celui de toute autre Nation ? M. B. répond à cette objection en faisant voir que les Grecs & les Romains ont eu des moyens de se rendre habiles en Architecture que n'ont pu voir aucun des autres peuples.

Avril, 1745. 605

Le problème d'Architecture pour les proportions que l'on peut donner aux trois ordres lorsque dans la façade d'un Edifice on les employe l'un sur l'autre n'a point jusqu'à present été traité avec précision; ces proportions doivent varier dans les ouvrages à proportion de la hauteur & de la distance d'où on peut les voir. M. Broffrand a essayé de résoudre ce problème par les règles d'optique, ainsi qu'il l'a expliqué dans le Discours qui précède la premiere planche de son Livre où la démonstration est tracée par les rayons visuels qui font connoître de combien la hauteur réelle dans l'Ouvrage doit excéder la hauteur apparente dans tous les cas par rapport à la hauteur & à la distance d'où ces ordres peuvent être vus.

L'Auteur parle ensuite des décorations interieures, & observe qu'elles font à present à Paris une partie considerable de l'Architecture, & font entierement négliger la dé-

604 *Journal des Sçav*
coration extérieure, non
ment des maisons partic
mais encore des Palais & d
ces publics. Il explique la
de décorer & de meubler l
rentes chambres d'un appa
par rapport à leur grand
leur usage, les effets des l
res dans les glaces.

Ce Livre contient ensui
planches gravées en taille -
de quelques-uns des Edifices
l'Auteur a fait construire en
ce & dans les Pays étrangers

Sçavoir :

La Maison de Chasse de MO
seigneur Maximilien Emanuel , J
lecteur de Baviere , dans la For
de Sogne , près de Bouchefort,
deux lieues de Bruxelles.

Les Plans & Elevations du Pa
lais de Nancy.

Du Palais de la Malgrange ,
demi lieue de Nancy , & d'un de
xième projet du même Palais qui
n'a pas eu d'exécution.

Du Château de Luneville.

Avril, 1745.

605

De l'Hôtel de Montmorancy, à Paris, rue S. Dominique.

De l'Hôtel d'Argenson, à Paris, rue des Bons-Enfans.

Du Château de Cramayel en Brie, appartenant à M^{me} la Marquise d'Ambré.

Du Château d'Haroué en Lorraine, appartenant à M. le Prince de Craon.

De l'Hôtel de Craon, à Nancy.

La Porte du Palais du petit Luxembourg, à Paris.

La Porte de l'Hôtel de Villars, à Paris, rue de Grenelle.

Les Plans & profils du Puits de Bicêtre.

Le Portail de l'Eglise de la Mercy, à Paris.

Le Pont de pierre de la Ville de Sens.

Le Pont de bois de Montreau-Fautyone.

Les Plans, Elevations & profils de la résidence de Wurtzbourg, en Franconie.

Et dix Estampes des décorations

606 *Journal des Sçavans*
interieures de quatre *Châ*
l'Hôtel de Soubise, à *Pa*

On a joint au Volume
lecture la description de
été pratiqué pour fonder
jet de bronze la figure de
que la Ville de Paris a fa
dans la Place de Louis le
avec 24 planches gravées.

Ces 94 estampes ont
leur description qui en
toutes leurs parties & le
tions.



LES COUSTUMES DE LA

*Marche , expliquées & interpré-
tées suivant les Loix , les meilleurs
Auteurs , & les Arrêts intervenus.*

*Par M^e Barthélémy Jabely , an-
cien Avocat au Parlement. Nou-
velle Edition , revûë , corrigée ,
& conferée avec la Coûsume de
Paris , avec de nouvelles annota-
tions. Par M^e Germain-Antoine
Gnyot , Avocat au Parlement.
A Paris , chez Jean de Nully ,
Libraire , Grand'Salle du Palais ,
à l'Ecu de France & à la Palme.*

1744. in-12.

*Coûsumes de la Province & Comté
Pairie de la Marche , ressort du
Parlement de Paris , avec des ob-
servations essentiellement utiles
pour les entendre dans le sens , &
l'énergie où elles doivent l'être
suivant les usages à présent reçus
en ladite Province , & l'autorité
des Sentences du Présidial & Se-
nèchaussée Royale de la Ville de
Gueret , Capitale de la même Pro.*

vince , & des Arrêts de Cour de Parlement qui sont venus en conséquence. Où joint toutes les Ordonnances & Déclarations de Louis concernant la Jurisprudence velle.

Par M. Coûturier de Fournioncuyer , Conseiller , Secrétaire Roi , Maison Couronne de France , & ancien Conseiller & Procureur du Roi au Présidial de Neuchâssée de la Marche. Aumont-Ferrand. Chez Pierre Lanes, Imprimeur-Libraire, les R. R. P. P. Jésuites. in-8°.

LA rareté des exemplaires de ce Commentaire de M. de Fournioncuyer sur la Coûtume de la Marche peut-être la nécessité d'étendre de corriger quelques-unes des observations nous procurent deux différentes Editions.

M. Guyot qui a travaillé

Avril , 1745. 609

premiere , paroît en général s'être conformé aux sentimens de M. Jabely : ce qui n'empêche pas qu'en certains points il ne s'en soit écarté pour les rectifier : mais la plupart des notes qu'il a ajoutées sont plutôt pour éclaircir & pour expliquer que pour contredire.

M. de Fornoüe paroît avoir été dans des dispositions moins favorables pour M. Jabely : & en même tems qu'il a entrepris un Ouvrage tout nouveau, on voit qu'une de ses principales attentions est de relever ce qu'il croit avoir droit de trouver vicieux dans le Commentaire de son prédécesseur.

Nous allons , sans prendre aucun parti , rendre compte de quelques - unes de ces Critiques de M. de Fornoüe : par là le public qui en sera le juge pourra se déterminer jusqu'à un certain point sur le mérite de ces deux differens Ouvrages.

1°. L'Art. II. de la Coûtume de la Marche porte que le fils de fa-

610 *Journal des Sçavans*,
mille majeur de 25 ans peut
jugement en demandant & en
demandant sans autorité de son pere
le jugement ne peut audit pere
dicier.

Caillé ancien Commentateur
de cette même Coûtume, a
remarqué sur cet article, qu'un
fils de famille majeur de 25 a
est tacitement émancipé.

Sur quoi M. Jabely l'a t
d'erreur, & a soutenu au contrair
que dans la Coûtume de la Mar
che la puissance paternelle ne fini
point à la majorité.

C'est même ce qui, à la premie
re vûë, paroît resulter de ce Text
de l'article II. & encore des arti
cles 84 & 224 qui parlent sans au
cune limitation de l'usufruit du pe
re sur les biens maternels ou adven
tifs de ses enfans, *sans pécule cas
trense vel quasi.*

Aussi M. Guyot dans une note
qu'il a ajoutée sur l'article II. a-t-il
embrassé l'avis de Jabely sans mê
me paroître soupçonner qu'il pût

Avril , 1745. 612

s'élever à ce sujet aucune question.

M. de Fournoüe au contraire rejette cette opinion comme *une grande erreur* , & il soutient qu'elle n'est fondée que *sur un défaut de connoissance tant du Droit que de l'usage* : que dans la France Coûtumiere on ne reçoit point la puissance paternelle , ni l'usufruit qui en est la suite : que les termes de la Coûtume dans les articles 84 & 224 ne parlent que du tems de la minorité ; qu'un Arrêt de 1689 invoqué par M^e Jabely bien loin de lui être favorable , est un préjugé formel contre sa prétention : enfin qu'il n'y a jamais eu dans la Province *un seul exemple d'aucun exercice de cette prétendue puissance paternelle sur des enfans majeurs.*

2^o. M. Jabely est encore plus maltraité au sujet de son Commentaire sur l'article 89 dont le Texte a bmet la prescription trentenaire.

Il en a conclu que même un droit de servitude , peut s'acquiesrir par la possession de 30 ans : &

612 *Journal des Sçavans*,
sa raison, c'est que la Coûtume
emploie ces termes *tous droits, ac-*
tions, &c. & que qui dit tout n'excepte
rien.

L'Annotateur, & l'adversaire
l'abandonnent ici l'un & l'autre :
M. Guyot revendique l'imprescrip-
tibilité du cens : & M. de Four-
noüe se recrie contre l'acquisition
d'un droit de servitude sans titres :
tous deux combattent son principe
que qui dit *tout* n'excepte rien,
d'autant plus que la Coûtume a-

joûte à sa disposition générale qui
comprend *tous droits, actions,*
temporels, prescrip-

Avril, 1745. 613

Agissant d'un mariage spirituel.

On conçoit aisément que M. de Fournoüe n'a pas laissé passer sans réclamer cette opinion particulière qui ajoute un cinquième cas à la Coutume.

4°. Dans la plupart des Editions de la Coutume de la-Marche, l'article 219 se trouve conçu en ces termes, *filie appanée ou douée & fiancée ou mariée par pere & mere, &c.*

M. de Fournoüe prétend que ce texte est vicieux, & que dans la copie en forme conservée au Greffe de la Sénéchaussée de Gueret, il y a *filie appanée au douée & fiancée ou mariée par pere, mere, &c.*

Cette observation est extrêmement importante, sur-tout en ce qui est de la particule conjonctive & qui placée entre *pere & mere*, supposeroit la nécessité de leur concours à l'effet d'exclurre la fille de l'habileté à succeder, ce qui est le sujet de cet article.

5°. Sur l'art. 241. qui permet de
Avril. 2 D

614 *Journal des Sçavans*,
donner ou léguer à la fille mariée
le tiers disponible, M. Jabely ob-
serve que dans ce cas, ce tiers
n'est pas chargé de la totalité des
dettes : que la Coutume en charge
bien à la vérité par l'article 210,
l'enfant légataire du tiers, mais
que c'est dans la supposition que
cet enfant prend en même tems sa
portion héréditaire. Or qu'ici la fille
mariée est étrangère à la succes-
sion, qu'ainsi sa condition ne doit
pas être pire que celle d'un étran-
ger qui par le legs du tiers ne se-
roit chargé que du tiers des dettes.

M. de Fournoie n'attribue cette
décision de M. Jabely qu'à l'habi-
tude de donner des décisions de son
chef, sans y être autorisé par aucun
usage, ou préjugé valable ; il ne
faut point, ajoute-t-il, distinguer
où la Loi ne distingue pas : la Cou-
tume dans l'art. 210. charge de la
totalité des dettes l'enfant légataire
du tiers : ce terme générique d'en-
fant comprend également l'enfant
dotté & marié & celui qui ne l'est
pas.

Avril , 1745. 615

6°. L'article 293 porte que *pere, mere, ayeul, ou ayeule, ne peuvent avantager l'un de leurs enfans plus que l'autre, par donation ou autre disposition d'entrevifs, sinon en contrat de mariage & faveur d'icelui.*

M. Jabely a jugé à propos d'excepter la donation pour *recompense de services, parce que ce n'est pas une liberalité, mais une dette dont on s'acquitte.*

M. de Fournoüe relève avec vivacité cette exception qui, suivant lui, n'a pour principe que la disposition où étoit M. Jabely *de chercher toujours à subtiliser.*

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces discussions, en voilà assez pour prouver, ce qui est notre seul but, que rien n'est plus capable de contribuer à l'utilité publique que cette disposition d'esprit qui porte à examiner de nouveau les opinions de ceux qui nous ont précédés; à quoi l'on peut ajouter, qu'en bannissant toute aigreur particuliere, c'est le bien général

seulement qu'il faut se proposer pour objet. Le Commentaire de M. Jabely est sur la plûpart des articles , un peu plus étendu que celui du nouvel Auteur : ainsi pour une parfaite intelligence du Texte, le plus sûr est de réunir les deux Ouvrages.

Dans l'Edition de M. de Fournoüe on trouve de plus le procès verbal de rédaction de la Coûtume.

On y a joint encore l'Edit de 1729 portant revocation de l'Edit des meres : la Déclaration de 1731 concernant *les Curés primitifs* , &c. la déclaration de la même année sur *les cas prevotaux & présidiaux* ; l'Ordonnance sur *les Donations* , sur *les Testamens* ; la déclaration sur *la forme des Registres des Baptêmes* , &c. L'Ordonnance sur *le faux principal & faux incident* , &c. Enfin l'Ordonnance sur *les évocations & les réglemens de juges*.



Avril, 1745.


637

HISTOIRE ROMAINE,
depuis la Fondation de Rome jus-
qu'à la Bataille d'Actium, c'est-
à-dire jusqu'à la fin de la Répu-
blique. Tome XL. Par M. CRE-
VIER, Professeur de Rhétorique au
Collège de Beauvais, pour servir
de Continuation à l'Ouvrage de
M. Rollin. A Paris, chez la
Veuve Etienne & fils, Libraires,
ruë S. Jacques, vis-à-vis la ruë
du Plâtre, à la Vertu; & Jean
Defaint, ruë S. Jean de Beau-
vais, vis-à-vis le Collège. 1745.
Avec Approbation & Privilège.
in-12. pag. 564.

QU'IL seroit à souhaiter pour
le bien public que tous les
Historiens fussent pénétrés des mê-
mes sentimens que M. Crevier, &
qu'ils s'attachassent de même à les
inspirer! L'Histoire renverroit alors
dans son premier honneur, & dans
ses premiers droits : elle est moins
faite pour amuser que pour ins-

traire, moins pour satisfaire une vaine curiosité que pour former ou corriger les mœurs. C'étoit l'objet principal de M. Rollin, c'est aussi celui de M. Crevier qui suit avec succès les traces d'un guide si respectable. Le seul choix fait par un homme tel que M. Rollin ne permettoit point de douter que sa confiance n'eût été bien placée : & c'est sans surprise qu'on a le plaisir de voir la justesse de ce choix bien confirmée par l'événement.

La plupart des faits que présente l'Histoire Romaine n'ont plus la grâce de la nouveauté pour le plus grand nombre des Lecteurs : par cette raison nous nous attacherons



Avril, 1745. 619

ne les point interrompre ; ainsi sans s'attacher absolument à l'ordre des dattes qui dans le concours de tant d'évenemens differens, jetteroit de la confusion dans le recit, il traite de suite ce qui a rapport au même sujet : après quoi il revient aux autres objets en leur assignant leur époque véritable.

Ce Volume comprend un espace de treize années , depuis l'an de Rome 678 jusqu'en 690 : & est divisé en trois Livres qui sont le 35, le 36 & le 37^{me}.

Le 35^{me} a pour objet les » ex-
» ploits de Lucullus contre Mirrhi-
» date & contre Tigrane , & les
» affaires de la Ville jusqu'au com-
» mandement de la guerre contre
» Mithridate donné à Pompée l'an
» de Rome 678. 686.

Mithridate , en faisant la paix avec les Romains , n'avoit eu pour objet que de se remettre en état de commencer une nouvelle guerre avec plus de succès : le Testament de Nicomede Roi de Bithynie qui

620 *Journal des Sçavans ;*
avoit institué le peuple Romain son
héritier , lui donna occasion d'é-
clater : » il entreprit , dit M. Crev-
» vier , cette troisième guerre avec
» plus de confiance encore que les
» précédentes , parce que ses pré-
» paratifs étoient , sinon plus grands,
» du moins bien mieux entendus :
» car dans la première guerre il
» avoit eu plus de faste que de for-
» ce réelle : ses troupes étoient
» belles à l'œil , mais hors ce vain
» éclat tout en étoit méprisable : le
» mauvais succès l'instruisit , &
» dans l'occasion présente il s'en
» tint à l'essentiel & au solide : au
» lieu de cette multitude innom-



Avril, 1745. 622

» qui les portent, il mit sur pied
» 12000 hommes de bonnes trou-
» pes formées en légions à la Ro-
» maine, & leur donna des épées
» semblables à celles des Romains
» & des boucliers fermes & épais :
» à ces troupes de pied il joignit
» 16000 hommes de cavalerie dont
» les chevaux étoient forts & exer-
» cés plus qu'ornés superbement,
» & cent chariots armés de faux.
Sa flotte composée de 400 voiles
fut équipée dans le même goût
de solidité.

L'armée de Lucullus n'étoit
composée que de 3000 hommes
de pied & 1500 chevaux.

M. Crevier s'est attaché à faire
connoître particulièrement le gé-
nie & le caractère de Lucullus qui
réunissoit, suivant l'usage des
grands hommes de la République,
les Sciences & l'art militaire : » il
» avoit composé en Grec l'Histoire
» de la Guerre des Marse, & cet
» Ouvrage étoit le fruit d'une ga-
» geure dont il seroit a souhaiter

622. *Journal des Sçavans,*

» que notre noblesse nous fournit
» bien des exemples : étant encore
» jeune , en plaisantant avec l'O-
» rareut Hortensius & l'Historien
» Sisenna , il s'engagea à écrire
» cette Histoire , soit en vers , soit
» en prose grecque ou latine , selon
» que le sort en décideroit : de
» pareils jeux ne ruinent pas la
» fortune , & décorent la reputa-
» tion.

• Gotta , Collégué de Lucullus
dans le Consulat , avoit été en-
voyé en Bithynie ; il voulut avoir
seul la gloire de vaincre l'ennemi :
mais son ambitieuse témérité ne
lui réussit pas ; il fut défait par Mithri-



Avril , 1745. 623

quérir sous les Etats de Mithridate.

Mithridate , après avoir abandonné Corta , vint à la rencontre de Lucullus : mais ce fut en vain qu'il voulut l'engager à un combat , & après des efforts inutiles , ce Prince fut enfin obligé par la disette de vivres à se retirer : il alla entreprendre le siège de Cyzique & il y perdit son armée , un ouragan furieux qui brisa toutes ses machines , ne contribua pas peu à lui faire lever le siège : M. Crevier remarque à ce sujet qu'on a dit que » cette tempête avoit été annoncée aux Cyziceniens par un songe qu'eut Aristagoras un des premiers Magistrats de la Ville : cet homme , dit-on , rapporta qu'il avoit vû pendant la nuit Proserpine protectrice de Cyzique qui lui déclaroit qu'aux Trompettes du Pont elle alloit opposer le Joueur de flûte de Lybie. Ce Joueur de flûte étoit le vent de midi qui excita l'Orage. Nous aurions, ajouté se notre Auteur , plus d'obligation

614 *Journal des Sycéons;*
» aux anciens Historiens , si au-
» lieu de nous entretenir de son-
» ges qui peuvent aisément avoir
» été forgés après coup; ils nous
» eussent donné plus de détail sur
» les événemens du siège.

M. Crévier est quelquefois dans
la nécessité de rendre compte de
pareils prodiges prétendus, mais
c'est toujours avec le même discer-
nement, & uniquement » parce
» qu'il se croit autant obligé à fai-
» re l'Histoire de l'esprit humain
» que celle des faits. Lucullus en
particulier avoit pour les songes le
respect le plus marqué: Silla lui
avoit recommandé dans ses Mé-



Avril, 1745. 625

disgraces de Mitrhidate étoient ordinairement funestes à ce qu'il avoit de plus cher. » Il envoya un de ses Eunuques à Pharnacie porter aux Princesses qui y étoient enfermées, l'ordre de mourir. Il avoit en ce lieu deux sœurs, Roxane & Statire, âgées d'environ 40 ans & qui n'avoient point été mariées : elles reçurent la mort avec des dispositions bien différentes; *Roxane* accabla d'imprécations un frere barbare qui lui arrachoit la vie après la lui avoir fait tristement passer dans une prison : l'autre au contraire, *Statire*, montra un courage héroïque & se lottia beaucoup des dernières bontés du Roi qui ne pouvant les sauver, leur épargnoit au moins la honte de la captivité, & peut être les traitemens les plus indignes de leur rang.

Ce fut dans ce même endroit, & en même tems que périt la fameuse Monime.

Lucullus toujourns généreux vou-
 loit épargner la Ville d'*Amisus* :
 mais le Gouverneur en s'enfuyant
 y mit le feu, & les Soldats Ro-
 mains, dans l'ardeur du pillage,
 augmentèrent encore l'incendie ;
 » Lucullus lorsqu'il entra le lende-
 » main pour prendre possession de
 » sa conquête, dit à ses amis les
 » larmes aux yeux, qu'il avoit tou-
 » jours admiré le bonheur de Silla,
 » mais que sur tout en ce jour il le
 » trouvoit tout-à-fait heureux d'a-
 » voir pû sauver *Athènes* comme
 » il le desiroit : au lieu que moi,
 ajoute-t-il, qui voulois être son imi-
 tateur, je me trouve réduit à la
 gloire de *Mummius* qui a pris *Co-*
rinthe, mais qui l'a détruite.

La retraite de *Mitridate* dans
 les Etats de *Tigrane* y conduisit
 Lucullus : ce Général pour enga-
 ger le Roi d'Arménie à une batail-
 le, mit le siège devant *Tigranocer-*
te, qui étoit la Ville chérie de ce
 Prince, son ouvrage, sa gloire :
Tigrane vint en effet au

Avril, 1745. 627

des assiégés avec une armée nombreuse. » Il avoit 20000 Archers & » Frondeurs, & 54000 hommes » de Cavalerie dont 17000 étoient » bardés de fer : son Infanterie se » se montoit à 15000 hommes, & » les Pionniers & autres Travail- » leurs à trente mille. Lucullus » tint conseil sur le parti qu'il con- » venoit de prendre. Les uns vou- » loient qu'il levât le siège & mar- » chât à Tigrane, les autres qu'il » continuât de presser la Ville, & » ne laissât pas derrière lui une pla- » ce si importante & une si forte » garnison. Il leur dit que chacun » des deux avis étoit mauvais, & » que les deux ensemble étoient » bons : il partagea son armée, » laissa Muressa devant Tigrano- » cete avec 6000 hommes de pied, » & prenant avec lui le reste de » l'Infanterie qui ne se montoit » guères à plus de 10000 hommes, » toute la Cavalerie, & les gens de » trait au nombre d'environ mille, » il alla hardiment au devant des » Arméniens.

Ce fut de cette armée que Tigrane dit en raillant lorsqu'elle parut , *en voilà trop si ce sont des Ambassadeurs , & trop peu si ce sont des Soldats.*

Comme Lucullus étoit prêt à livrer la bataille , » on lui fit ob-
 » server qu'il alloit combattre en
 » un jour malheureux. C'étoit le 6
 » Octob. jour auquel Cépion autre-
 » fois avoit été défait par les Cim-
 » bres , & qui depuis ce tems pal-
 » soit pour être de mauvais pré-
 » sage , & étoit marqué comme
 » tel dans le Calendrier Romain :
Eh bien , dit Lucullus , je vais en
faire un jour heureux. En effet » on
 » prétend qu'il perit du côté des
 » Arméniens plus de 100000 hom-
 » mes de pied & presque toute leur
 » Cavalerie: du côté des Romains
 » cent furent blessés , & cinq seu-
 » lement tués.

M. Crevier ne dissimule point qu'on est tenté de croire de deux choses l'une , ou que la perte des Arméniens a été étrange-

Avril , 1745. 629

» ment exagérée , ou celle des Ro-
» mains diminuée à plaisir.


La conduite de Lucullus qui ,
après avoir consumé Mithridate en
temporisant & presque sans com-
battre , écrase Tigrane en se ha-
tant , donne lieu de remarquer
» qu'il a la gloire peu commune
» parmi les Généraux, d'avoir sçû
» employer soit une lenteur agis-
» sante , soit une audace qui écar-
» te le danger en le prevenant.

Lucullus remporta encore plu-
sieurs autres victoires , mais la mu-
tinerie de ses Soldats l'empêcha
d'achever la conquête de l'Arme-
nie : » Il pouvoit , *suivant que le*
» *remarque M. Crevier* , s'en pren-
» dre à lui-même en grande partie,
» n'ayant eu aucun soin de se con-
» cilier l'affection de ses Soldats :
» il ne sçavoit point se rendre ai-
» mable , & regardoit toute dé-
» marche faite pour plaire à ceux
» qui devoient lui obéir comme un
» avilissement & une dégradation
» du commandement. Sa hauteur

630 *Journal des Sçavans*,

» alloit jusques à ne ménager pas
» même les premiers Officiers de
» son armée, & ceux qui pou-
» voient devenir ses égaux. C'est
» ainsi que nulle vertu humaine
» n'est sans quelque tache. Lucul-
» lus à le considerer par tout autre
» endroit, paroît un homme ac-
» compli, grand Général, grand
» Orateur, aimant & cultivant les
» Sciences, plein de probité & de
» nobles sentimens, capable de se
» faire estimer, & même admirer,
» soit dans la guerre, soit dans la
» paix. Rien ne lui eut manqué s'il
» eut eu l'art de se faire aimer.

Pompée fut nommé pour suc-
ceder à Lucullus. la conference



Avril, 1749. 631.


» cien Consul : Pompée avoit par
» devers lui plus de commande-
» mens differens & deux triom-
» phes. Mais lorsqu'ils vinrent à
» parler d'affaires, bien-tôt ils chan-
» gerent de ton : la conversation
» dégénéra en reproches pleins d'ai-
» greur, & peu dignes de la gra-
» vité de deux si grands persona-
» ges. Pompée reprocha à Lucul-
» lus sa passion pour l'argent & les
» richesses prodigieuses qu'il avoit
» amassées dans la guerre ; Lucul-
» lus faisoit honte à Pompée de
» son ambition effrenée qui vou-
» loit tout envahir. Un Historien
» observe qu'ils avoient tous deux
» raison.

M. Crevier que la suite de ces
événemens a conduit jusqu'à l'an
de Rome 686, revient ici sur ses
pas pour placer un grand nombre
de faits qu'il a été obligé de laisser
en arriere, & qui le ramènent
aux exploits de Pompée contre Mi-
trhidate.

Pompée & Crassus rivaux de

632 *Journal des Sçavans*,
gloire ou du moins de puissance,
parvinrent au Consulat en 682.

» Tout le monde, dit *M. Cre-*
» *vier*, a entendu parler des ri-
» chesses de Crassus : mais Plutar-
» que nous en donne une idée juste
» & précise, & nous apprend
» qu'après avoir consacré à Hercu-
» le la dixme de ses biens, après
» avoir donné un repas à tout le
» peuple Romain, après avoir fait
» distribuer à tous les citoyens du
» bled pour trois mois, ayant vou-
» lu compter avec lui-même, lors-
» qu'il partit pour aller faire la
» guerre aux Parthes, il se trouva
» posséder sept mille cent talens,
» c'est-à-dire vingt & un millions



Avril , 1745. 633


» cable, par tout où il voyoit l'utile,
» l'amitié ni le ressentiment n'a-
» voient plus aucun pouvoir sur
» lui : en sorte qu'il lui arriva sou-
» vent dans un assez court inter-
» valle d'attaquer & de défendre ,
» soit les mêmes loix , soit les mê-
» mes personnes. Caractere bien
» peu estimable , & aussi éloigné
» que les grands vices de la vérita-
» ble vertu , qui est nécessairement
» accompagnée de fermeté , parce
» qu'elle se fonde sur des principes
» immuables.

Ce fut sous ce Consulat que Ci-
cero accusa Verrès : quoique ce
fait paroisse n'intéresser qu'un par-
ticulier. M. Crevier a pensé que le
Lecteur lui sauroit gré d'en tracer
une idée un peu étendue. » La cé-
» lébrité des deux Avocats , Cice-
» ron accusateur , & Hortensius
» défenseur de Verrès ; l'oppression
» horrible des peuples de la Sicile
» qui fera connoître jusqu'où les
» Magistrats Romains pouvoient
» souvent la tyrannie à l'égard des

634 *Journal des Sçavans*,

» Sujets de l'Empire; enfin la fa-
» çon de proceder des Romains
» dans ces sortes de jugemens; tout
» cela, *dit-il*, me paroît digne de
» la curiosité.

En parlant d'Hortensius dont le
Consulat suivit celui de Pompée &
de Crassus, M. Crevier remarque
que cet Orateur avoit grande part
à la corruption universelle à la-
quelle tous les Juges étoient alors
livrés: » il regnoit dans les juge-
» mens, & il ne s'en tenoit pas à
» employer en faveur des accusés
» qu'il défendoit, ses talens & son
» éloquence: Il n'y avoit point de
» moyens qu'il ne mît en œuvre,
» les sollicitations, les caresses, les



Avril, 1745. 635

» dont l'une portoit un *A.* marque
» de l'absolution, l'autre un *C.* qui
» signifioit la condamnation, la
» troisième les lettres *N. L.* dont
» le sens est *non liquet*, l'affaire
» n'est pas assez éclaircie, il faut
» la plaider de nouveau. Les Juges
» mettoient dans une urne ou cap-
» se celui des trois bulletins qu'ils
» jugeoient convenable. Horten-
» sius donc pour être sûr que ceux
» qui avoient reçu de l'argent de
» ses parties, lui tenoient parole,
» non seulement avoit parmi eux
» quelqu'un de confiance qui leur
» servit de surveillant & d'espion:
» mais dans une affaire qu'il avoit
» à cœur, il se porta jusqu'à faire
» donner aux Juges des tablettes
» de cire diversément colorées,
» afin que lorsqu'on tireroit les
» bulletins de la capse, il pût voir
» par ses yeux, en remarquant la
» différence des couleurs, si les Ju-
» ges qui lui avoient promis d'ab-
» soudre l'accusé, avoient été fidé-
» les à leur parole.

Le Consulat d'Hortensius est une époque funeste à son éloquence : M. Crevier observe de plus, » que » s'il se vit décheoir les dernières » années de sa vie, sa gloire tomba presque totalement après sa mort : il lui est arrivé ce qu'éprouvent toujours ceux qui joignent à un goût d'anrithéses, de pensées brillantes, & de fleurs recherchées, une déclamation séduisante. Ils ont du succès en prononçant, mais à la lecture leurs discours ne se soutiennent point.

Le Livre 36^{me} contient les » guerres de Pompée contre les Pirates » & contre Mitridate, jusqu'au » retour de ce Général en Italie : le tout renfermé dans un espace de 6 ans, depuis l'an de Rome 685 jusqu'à l'an 690.

Pompée après des succès dont la rapidité répondit à la sagesse de sa conduite, se trouva avoir plus de 20000 Pirates prisonniers. Il fit réflexion, dit M. Crevier d'après Plutarque,

Avril, 1745. 637

Plutarque , » que l'homme n'est ni
» féroce ni infociable, que la vio-
» lence est en lui vice contre natu-
» re , qui peut changer par le
» changement d'habitation & de
» genre de vie , puisque par ces
» voyes on apprivoise même les
» bêtes les plus farouches. Ainsi
en conservant les captifs , il les
établit loin de la mer , » pour leur
» faire prendre le goût d'une vie
» douce & tranquille , en les ac-
» coûtumant à habiter dans des
» Villes , & à s'occuper de l'agri-
» culture.

Le Docte Varron avoit été dans
cette expédition un des Lieutenans
de Pompée : apparemment qu'il
s'y distingua , car il reçut de son
Général » une couronne navale ,
» honneur très-rare parmi les Ro-
» mains : ainsi Varron doit être
» compté entre ceux qui ont joint
» le laurier militaire à la gloire pa-
» cifique des Lettres.

Pompée après avoir vaincu Mi-
trhidate & l'avoir contraint de se

Avril.

2 E

retirer dans le Bosphore , n'eut pas besoin de combattre Tigrane qui se soumit : de-là il passa dans la Sirie qu'il reduisit en Province Romaine ; enfin les démêlés d'Hircan & d'Aristobule le conduisirent dans la Judée. Ce fut là qu'il apprit la mort de Mithridate. Ce Prince dans le tems qu'occupé de nouveaux projets qui sont assez connus, il avoit déjà fait tous les préparatifs pour leur exécution, s'étoit vû obligé par l'inhumanité de Pharnace son fils, & par la rebellion de ses Soldats, à terminer lui-même par le fer des jours qu'il regretta d'avoir mis à l'abri du poison; ne pouvant obtenir aucune grace de ce fils dénaturé, il s'écria: *Dieux vengeurs des peres, s'il est vrai que vous existiez, & qu'il y ait une justice au ciel, faites qu'un jour Pharnace s'entende à son tour prononcer son arrêt de mort par ses enfans.*

M. Crevier est bien éloigné d'adopter les éloges que differens Au-

Avril , 1745. 639

teurs ont crû devoir donner à Mithridate : voici le jugement qu'il en porte :

» On ne peut , dit-il , lui refu-
» ser un génie vaste & capable de
» former les plus grandes entrepri-
» ses , un courage élevé , une fer-
» meté d'ame à l'épreuve des diffi-
» cultés & des disgraces , un es-
» prit de ressource qui lui donna
» plus d'une fois le moyen de se
» rétablir après d'horribles pertes.
» Il joignit à ces talens la bravoure
» personnelle, & les blessures qu'il
» reçut plus d'une fois dans les
» combats en sont la preuve. Mais
» je ne vois point d'exploits dans
» sa vie qui lui assurent le mérite
» de grand & excellent Capitaine.
» Je le vois vainqueur des nations
» Asiatiques , & même des Ro-
» mains mal commandés. Mais dès
» que ceux-ci ont à leur tête d'ha-
» biles Généraux , la guerre de-
» vient pour lui une suite de défai-
» tes & d'infortunes , sans mélan-
» ge presque d'aucun bon succès :

» & il ne paroît pas avoir fait
 » beaucoup acheter la victoire, ni
 » à Lucullus , ni à Pompée. Je ne
 » parle point de Sylla qui ne com-
 » battit jamais contre Mithridate
 » en personne.

» Quant à l'habileté dans le
 » gouvernement politique , si la
 » douceur en fait une partie essen-
 » tielle , comment déferer cette
 » gloire à un Prince cruel à l'excès ?

» J'ose donc dire que dans le
 » mérite de Mithridate il y a plus
 » de pompe & de faste que de réa-
 » lité. L'ambition , l'audace , la
 » hauteur , qualités imposantes ,
 » ont fait toute sa réputation. Mais
 » ce qu'il y a de véritablement &
 » de solidement estimable en lui ,
 » me paroît se réduire à bien peu
 » de chose.

Quoique la cruauté fût le caractere dominant de Mithridate , il sçavoit quelquefois dompter cette passion. Il demanda un jour à un Officier Romain pris dans un combat , si en lui sauvant la vie , il

Avril, 1745. 641

pourroit compter de l'avoir pour
ami: *oui*, lui répondit le prisonnier,
si vous faites la paix avec les Ro-
maines, si non je n'ai pas même à dé-
libérer: les Courtisans de Mitri-
date irrités de la fierté de cette ré-
ponse, l'excitoient à le faire mou-
rir, mais il rejetta ce lâche con-
seil, » & dit qu'il ne falloit pas
» maltraiter une vertu malheureu-
» se.

Ce même Prince ayant fait tuer
son fils Macharès à qui il avoit
donné le Royaume de Bosphore,
& qui avoit traité avec les Ro-
maines, punit avec la même ri-
gueur ceux qu'il avoit mis auprès
du jeune Roi : mais à l'égard de
ceux que Macharès s'étoit attachés
par lui-même. Mitridate leur par-
donna, » disant que ces derniers
» ne lui devoient rien, puisque ce
» n'étoit pas lui qui les avoit pla-
» cés.

Acilius Sénateur Romain con-
damné à l'exil, s'étoit retiré auprès
de Mitridate, qui lui avoit même

donné quelque part à sa confiance; Acilius eut l'ingratitude de conspirer contre son bienfaiteur; Mitridate en le faisant mourir lui épargna les tortures par égard pour sa qualité de Sénateur, & fit grace à ses affranchis quoiqu'ils fussent entrés dans le complot: ce Prince déclara » qu'il ne croyoit pas de-
» voir les punir pour avoir obéi à
» leur Patron.

Pompée en retournant à Rome après la conquête de la Judée, s'arrêta dans les Villes les plus célèbres: M. Crevier rapporte à ce sujet un fait assez curieux, » Pompée étant
» à Rhodes, écouta tous les Phi-
» losophes, & leur fit present à
» chacun d'un talent; mais sur-
» tout il rendit toute sorte d'hon-
» neurs à Posidonius: jusques-là
» qu'en allant lui rendre visite, il
» ne voulut point que ses Licteurs
» frappassent de leurs baguettes,
» comme c'étoit la coûtume, à la
» porte du Philosophe. Ainsi le
» vainqueur de l'orient & de l'oc-

Avril, 1745. 643

» cident soumit en quelque façon
» la grandeur à la gloire des Let-
» tres.

» Posidonius avoit la goutte : &
» Pompée , après l'avoir salué très-
» obligeamment , & en termes
» pleins d'estime , témoigna être
» fâché de ce qu'il ne pouvoit pas
» avoir la satisfaction de l'enten-
» dre. *Vous le pouvez* , reprit le
» Philosophe , & *il ne sera pas dit*
» *que la douleur soit assez puissante*
» *pour faire qu'un aussi grand hom-*
» *me m'ait rendu visite inutilement.*
» Aussi - tôt il prit une These de
» morale Stoïque , & couché dans
» son lit il commença un long dis-
» cours où il se proposoit de prou-
» ver que rien ne mérite le nom
» de bien que la vertu. Pompée
» de qui Cicéron tenoit tout ce
» recit , ajoutoit que de tems en
» tems les pointes de la douleur
» devenoient si perçantes que Posi-
» donius étoit obligé de s'inter-
» rompre , & qu'il répéta souvent :

» *non, douleur, tu n'y gagneras rien.*

644 *Journal des Sçavans ;*

» Quoique tu sois incommodé , je n'a-

» voirai jamais que tu sois un mal.

» On doit sçavoir bon gré à ce

» Philosophe , ajoute M. Crevier ,

» d'avoir eu le courage malgré ce

» qu'il souffroit , de discuter des

» matieres de raisonnement avec

» une sorte de tranquillité. Mais

» n'est-ce pas une subtilité puerile,

» que de refuser d'appeller la dou-

» leur un mal pendant qu'elle fait

» jeter les hauts cris ?

Le Livre 37^{me} comprend la

» conjuration de Catilina avec

» quelques autres faits qui s'y

» trouvent entremêlés. Ans de Ro-

me 687-689.

Il n'est presque personne qui

n'ait quelque idée de cette fameu-

se conjuration , & de la maniere

dont elle fut dissipée. Nous nous

bornerons donc à rapporter quel-

ques-uns des traits que presente

en grand nombre ce dernier Livre

sans nous attacher à suivre les faits

déjà assez connus. Mais en même

tems nous devons rendre à M.

Avril, 1745. 645

Crevier la justice de reconnoître que ce morceau , de la façon dont il est ici traité , paroît mériter d'être lû même par ceux à qui les Auteurs originaux pourroient être familiers.

M. Crevier , après avoir rendu compte des voyes par lesquelles Catilina séduisoit les jeunes Romains qu'il destinoit à être ses complices , ajoute » qu'il est entré » dans ce détail qui fait horreur , » parce qu'il ne connoît point » d'exemple plus propre à apprendre à la jeunesse combien elle » doit se précautionner contre les » mauvaises compagnies : & comment l'attrait du plaisir , qui » semble si doux , conduit bien tôt » ceux qui s'y livrent aux excès les » plus affreux.

Catilina fit aussi entrer dans son complot un assez grand nombre de femmes : » il pretendoit se servir » d'elles pour soulever les esclaves , » pour mettre le feu à la Ville , » pour gagner leurs maris , ou pour » s'en défaire. 2 E ▼

Salluste en nomme une , & il la peïnt avec une force de pinceau que M. Crevier déclare qu'il n'espere ni ne veut imiter. Voici l'idée qu'il nous en donne.

» Sempronia , c'est le nom de
» cette femme, avoit de la naissance,
» ce , de la beauté , & si elle eut
» pû garder une conduite sage, elle
» étoit heureuse en époux & en
» enfans : instruite des Lettres
» Grecques & Latines ; instruite
» aussi de ces arts dangereux qui
» sont si propres à parer le vice ,

Avril , 1745. 647

» me , gardent au moins quelques
» dehors : son front ne rougit ja-
» mais , & le vice étoit porté en
» elle jusqu'à l'impudence. La dé-
» bauche l'avoit conduite aux ac-
» tions les plus atroces. Trahir la
» foi jurée , faire de faux sermens
» pour nier un dépôt ou une dette,
» se rendre complice de plusieurs
» meurtres , tout cela n'avoit été
» qu'un jeu pour elle. A cette noir-
» ceur d'ame elle joignoit cepen-
» dant les agrémens de l'esprit, sça-
» voit faire des vers , manier la
» plaisanterie , rendre sa conver-
» sation charmante , & la monter
» tantôt sur le ton modeste , tantôt
» sur celui de l'effronterie , selon
» le goût des personnes à qui elle
» vouloit plaire : beaucoup d'en-
» joiement , beaucoup de graces :
» qualités qu'on érige souvent en
» vertus , & qui , comme on le
» voit dans cet exemple , ne s'ac-
» cordent que trop bien avec le
» crime.

M. Crevier admire Ciceron au-

648 *Journal des Sçavans* ,
tant qu'il déteste Catilina.

» Le Consulat de Ciceron , dit-
» il, a de quoi nous attacher infini-
» ment. Les événemens en sont
» importans par eux-mêmes. Mais
» la personne du Consul en aug-
» mente encore beaucoup l'intérêt.
» Nous verrons ce nom si célèbre
» s'illustrer par la sage & heureuse
» administration des affaires , &
» le grand Orateur se montrer
» grand homme d'Etat. Son élo-
» quence jusques - là employée
» presque uniquement en faveur
» des particuliers , va maintenant
» avoir pour objet le salut public :
» Ciceron placé sur le plus beau
» Théâtre de l'Univers , & à la
» tête d'un Empire qui avoit en-
» glouti tous les autres, aura lieu de
» déployer tous ses talens & tou-
» tes ses vertus. Partagé entr'une
» multitude étonnante de soins &
» d'objets differens , il suffira à
» tout par son ardeur infatigable ,
» & par l'étendue de son esprit.
» Nous admirerons son zèle pour

Avril, 1745. 649

» tout ce qui interesse la tranquil-
» lité de l'Etat, sa pénétration à
» découvrir de noires & secretes
» intrigues, sa fermeté à les punir:
» & nous aurons de quoi nous
» convaincre par son exemple,
» qu'il se peut former dans le sein
» des mules un genre de mérite
» aussi brillant, mais plus aimable
» que celui des guerriers.

M. Crevier croit » ne pouvoir
» pas mieux tracer un plan abrégé
» du Consulat de Cicéron, qu'en
» employant les expressions de Plî-
» ne l'ancien, qui entre à ce sujet
» dans une espèce d'enthousiasme.
» Il l'apostrophe comme s'il eut été
» encore vivant. *Par votre illi-*
» *quence, lui dit-il, vous avez en-*
» *gagé les Tribus à rejeter la Loi*
» *Agraire, c'est-à-dire, des établis-*
» *semens fixes, & un pain assuré.*
» *Vous leur avez persuadé encore*
» *de pardonner à Roscius la distinc-*
» *tion humiliante pour elles, qu'il*
» *avoit introduite dans les rangs &*
» *les places au Théâtre. Vous avez*

650 *Journal des Sçavans,*
» fait honte aux enfans des proscrits
» de demander les dignités: les talens
» de votre esprit ont mis Catilina en
» fuite : je vous salue & vous reve-
» re, vous qui le premier de tous
» avez été appelé pere de la patrie,
» qui le premier avez mérité, sans
» quitter l'habit de paix, le laurier
» des Triomphateurs.

L'admiration que M. Crevier a
pour Cicéron n'est point servile :
il est frappé de son éclat, sans en
être ébloüi. » Le Consulat de Ci-
» céron est, dit-il, le plus hau-
» point de sa gloire : & il est arriv-
» à ce grand Homme ce qu'on
» éprouvé plusieurs autres qui au-
» roient gagné à vivre moins,
» fût mort immédiatement ap-
» son Consulat, tout eut été b-
» lant dans sa vie sans aucune
» che. Mais on ne peut se dissim-
» ler que l'éclat de ses succès
» enfla le courage, & qu'il c-
» toit en sortant de charge,
» l'ame des délibérations p-
» ques, & gouverner l'éta

Avril , 1745.

651

» ses conseils. Son exil l'abbatit
» entierement : & son retour ne
» le retablit pas dans cette fermeté
» Aristocratique par laquelle il
» s'étoit fait tant d'honneur. Il lui
» falut se plier au joug , & faire
» pendant un tems la cour à Pom-
» pée , pour devenir ensuite l'escla-
» ve de Cæsar. On pourroit peut-
» être ajouter , la dupe & la victime
» de l'ambition d'Auguste.

Le détail de la Conjuracion de
Catilina n'est pas le seul objet qui
mérite attention dans ce dernier
Livre. Toutes les autres affaires de
l'Etat y sont aussi expliquées , &
M. Crevier s'y est attaché à nous
faire connoître les caracteres des
principaux Romains dont il a oc-
casion de parler , particulièrement
de Caton. » C'est , dit notre Auteur,
» un personnage si intéressant que
» je crois faire plaisir au Lecteur de
» lui tracer ici d'après Plutarque un
» portrait des premières années de
» ce rigide partisan de la vertu : ce
» sera une espèce de soulagement &

652 *Journal des Sçavans ;*

» de consolation au milieu des vi-
» ces qui inondent l'Histoire des
» tems que je décris.

Caton s'attachoit à contequar-
rer le goût de son siècle même dans
les choses indifferentes : » ainsi
» parce qu'il voyoit que la pour-
» pre d'une couleur vive & écla-
» tante étoit à la mode, il la choi-
» sissoit sombre & foncée : souvent
» il paroissoit en public au milieu
» du jour, sans tunique & en pan-
» toufles. Plutarque, ajoute *M.*
» *Crevier*, a beau remarquer que
» Caton ne tiroit point de gloire
» de ces singularités, mais vou-

Avril, 1745. 653

la conduite d'une légion, » il crut
» que c'étoit peu pour lui de se
» montrer personnellement ver-
» tueux, mais qu'il s'agissoit de
» faire de ceux qu'il avoit sous ses
» ordres des hommes qui lui res-
» semblassent. Pour y parvenir il
» n'anéantit point la terreur du
» commandement, mais il y joi-
» gnit la raison & la douceur, pro-
» cedant toujours par voye de per-
» suasion, & instruisant soit les
» Officiers Subalternes, soit les
» Soldats, des motifs de tout ce
» qu'il leur commandoit. A quoi
» il ajoûtoit les peines & les re-
» compenses suivant la conduite
» que chacun avoit tenuë : ce plan
» lui réussit à merveille : & il se-
» roit difficile de dire s'il rendit
» ses Soldats plus amateurs de la
» paix ou plus guerriers : plus ar-
» dens à agir, ou plus retenus par
» le respect des loix de la justice :
» ils étoient redoutables aux enne-
» mis, doux & aimables aux alliés :
» timides pour le mal, & pleins

654 *Journal des Sçavans*,
» de feu pour mériter les loü
» Quel modèle , pour de
» Colonels ? & pourquoi fi
» que de tels exemples soien
» res.

Jamais Sénateur ne fu
exact que Caton. Il entroît
mier au Sénat & n'en sorto
le dernier. » Il se croyoit
» travailler au bien de l'Etat
» plus d'exatitide qu'une A
» ne travaille à sa ruche.

Caton s'acquît par sa cond
plus grande reputarion : » fo
» étoit presque cité comme l
» de la vertu même. Un A
» en plaidant , dit un jour ,
» *sent témoin, quand ce seroit*
» *ne suffiroit pas pour appu*
» *jugement* : & l'on repro
plein Sénat à un débauché q
soit l'éloge de la simplicité &
temperance , qu'il ne lui c
noit pas étant riche comme
fus , & vivant comme Luc
de parler comme Caton.

Les vices des autres Rc

Avril , 1745. 655

n'ont pas peu contribué à relever l'éclat des vertus de Caton : dans le tems où il a paru , c'étoit , s'il est permis de s'exprimer ainsi , une espèce de phénomène.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE

*Royale des Sciences. Année 1741.
avec les Mémoires de Physique &
de Mathématique , tirés des Ré-
gistres de cette Académie. A Paris,
de l'Imprimerie Royale , 1742.
in-4°. pag. 631. planch. détach.
29.*


SECOND EXTRAIT.

APRE'S avoir rendu compte de ce qui compose l'Histoire de l'Académie , nous avons promis que nous ferions l'Extrait des Mémoires qui sont contenus dans ce même Volume. Nous suivrons pour l'arrangement des matieres celui qui a été fait par l'Historien.

La physique générale renferme quatre morceaux : le premier, sur

656 *Journal des Sçavans*,
les Tourbillons Cartésiens, il est de
M. l'Abbé Noller. Le second est
de M. Duhamel, qui nous rappor-
te les *Observations Botanico-Météo-*
rologiques de l'année 1741. Le troi-
sième consiste en quelques *Obser-*
vations faites par M. Buache sur
l'Inondation de Paris arrivée en
1740. Le quatrième appartient à
M. Maraldi, & regarde des *Ob-*
servations Météorologiques de l'an-
née 1740. Nous parlerons des trois
premiers, & nous commencerons
par celui de M. l'Abbé Noller.

Descartes ayant entrepris d'ex-
pliquer la pesanteur des corps par
la force centrifuge d'une matiere



Avril, 1745. 657

plus de masse, ayant à vitesses égales, plus de force centrifuge, obligeroient les autres à s'approcher du centre de leur mouvement, & qu'on verroit prendre à ces derniers, la forme d'un noyau sphérique, qui indiqueroit par sa figure la direction des forces auxquelles ces petits corps obéissent. Cette expérience ingénieuse ne fut alors qu'indiquée; cependant plusieurs Physiciens célèbres avoient déjà prévu que le fait ne répondroit pas aux vûes de celui qui l'avoit proposée. M. Bulfinger tenta l'expérience, & dans un Mémoire qui remporta le prix de l'Académie en 1728, il reconnut que le résultat de cette épreuve n'étoit point conforme à la pensée de Descartes.

Enfin M. l'Abbé Nollet exercé depuis long-tems à faire des expériences, l'a aussi entreprise. Nous allons voir quel en a été le résultat. Il faut imaginer un globe de verre rempli d'eau, dont l'axe soit placé horizontalement, de maniere

qu'il puisse tourner librement. Pour mettre ce problème en expérience, & pour examiner facilement si les petits corpuscules qui y seront plongés seront portés au centre, & s'ils se rassembleront en petites globules, il faut inserer dans le globe de verre quelques parties d'air, ou encore mieux quelques particules d'huile de thé-rébentine colorée. si l'on vient presentement à donner un mouvement de rotation au globe, on apperçoit que le mouvement divise en peu de tems tous les petits corpuscules moins denses qu'un pareil volume d'eau, on voit aussi que ces petits corps cedent à la réaction du fluide qui les précipite, & qu'ils s'approchent constamment de l'axe commun de la revolution; ils l'enveloppent dans toute sa longueur, mais avec diverses figures, suivant la force relative de l'eau qui les emporte. Les figures que ces corpuscules prennent sont pour l'ordinaire cilindriques, ou en co-

Avril, 1745. 659

noïde, & quelquefois en fuseau.

On voit donc que l'expérience n'est pas favorable au Système Cartésien, cette force centrifuge qui agit nécessairement sur tous les parallèles à l'axe de l'Equateur ne paroît pas être décomposée en une tendance vers le centre commun du globe, & on ne peut dire que la force axifuge du fluide se convertisse en une force centrifuge commune à toute la masse, puisque les petits corpuscules obligés de céder à cette force, ne prennent jamais la direction centrale que dans des cas particuliers, & dont on peut donner la raison.

Une bulle d'eau, par exemple, est quelquefois chassée du pôle au centre de la sphère, mais c'est par des causes accidentelles, car dans cette expérience une bulle d'air doit rester dans le parallèle que le mouvement de rotation lui fait décrire, pourvû que ce mouvement soit uniforme, & que le globe soit

horizontal : tous ces plans collatéraux n'ont-ils pas des forces centrifuges égales à pareilles distances de l'axe , il n'y a donc pas de raison pour que la bulle d'air passe de l'un dans l'autre étant également pressée , & également foible ; s'il en arrive autrement ce n'est que par des secousses ou inégalités du mouvement, ou enfin par une position du globe qui n'est pas parfaitement horizontale.

On croiroit peut-être que la figure du vaisseau dans lequel le fluide tourne pourroit changer les fi-

Avril, 1745. 661

On objectoit, par exemple, que le poids de l'eau contenu dans le vaisseau rappelloit toujours la masse entiere vers le centre de la terre, & que cela-empêchoit que le mouvement de rotation ne donnât aux parties une tendance sensible vers le centre du Globe, mais on répond que toutes les parties du fluide étant en équilibre, leur pesanteur commune ne change rien à leur mouvement de rotation.

Le Mémoire de M. Duhamel consiste dans un plan que cet Auteur trace aux differens Observateurs qui voudront l'aider dans le nouveau genre de travail qu'il entreprend. Ce travail consiste à rassembler plusieurs observations *Botanico-Météorologiques*. Il est certain, comme le remarque l'Académicien, que la science de l'agriculture comme des bleds, celle des vignes, des chanvres, & des autres richesses que la terre produit, offre un champ bien vaste à l'observation.

Avril.

2 F

Cette partie si essentielle à l'Etat
nécessairement abandonnée
hommes que la pratique seule
duit dans toutes leurs opérati
on croit cependant que les
d'art sont attentifs à exami
terrain le plus propre à cert
espèces de récoltes, & qu'en
ils se communiquent leurs o
vations, mais le Physicien
peut être instruit que par une
de recherches ; les détails lui
quent, il ne peut donc dé
aucune vérité.

M. Duhamel a examiné
ont été les divers progrès de
mailles de l'Automne 1740, &
comme il s'y est pris, il fait d'a
pendant chaque mois, de l'a
une relation qu'on pourroit a
ler l'*Histoire des Bleds*, il exa
le germe du bled depuis son en
dans la terre, & il le suit pa
grés jusqu'à la récolte. L'Ar
du Mémoire ne se borne pa
bled seulement, les vignes
que les marns & autres m

Avril , 1745. 663

grains entrent dans le plan général de ses observations. Les fruits & les accidens qui sont arrivés aux végétaux sont marqués de la même maniere par articles.

On ne peut disconvenir que ce plan bien exécuté ne soit infiniment utile. M. Duhamel est le premier à faire sentir qu'il n'y a point encore de conséquence à déduire, & qu'il n'est pas facile de tirer des inductions générales; la nature des terrains est totalement différente, une moisson peut-être fort abondante dans un canton & être fort médiocre ou fort mauvaise dans un autre, mais la collection des faits en ce genre est toujours fort importante; c'est dans cette vûe que l'Auteur invite les correspondans de l'Académie qui résident dans différentes Provinces à faire les mêmes observations, & à les lui communiquer.

Le Mémoire qu'il a composé à ce sujet pourra servir de modèle à ceux qui voudront faire de pareil-

les observations, la matiere par elle-même demandant plus d'attention & d'exactitude que de connoissance dans la Physique, chaque canton pourra fournir un bon Observateur.

M. Buache, Géographe, a cru devoir enrichir la Physique de quelques remarques au sujet de l'inondation qui arriva au mois de Déc. 1740. Cette inondation fut si considerable qu'elle causa beaucoup de dommage. Les observations nous en indiquent peu qui l'ayent surpassée. L'Auteur du Mémoire examina jour par jour à quelle hauteur l'eau s'éleva dans les differens quartiers de Paris. L'eau entra dans plusieurs caves dont le niveau étoit assez élevé au-dessus du lit ordinaire de la riviere, & ce qui mérite d'être remarqué, c'est qu'il y eut quelques autres caves dont le niveau étoit plus bas, & où l'eau cependant ne pénétra pas. M. Buache represente par un plan tous les endroits où l'eau s'est ré-

Avril , 1745. 665

panduë, & il y a ajoûté un profil qui en marque la hauteur ; il a trouvé que la plus grande élévation fut le 25 Décembre 1740 à 9 heures du soir. Il y eut en 1711 le 2 de Mars une inondation qui fut aussi fort grande. Mais l'Auteur ayant comparé ces deux élévations , trouve celle de 1740 plus grande de 6 pouces que celle de 1711.

Pour décider précisément de quelle hauteur a été l'élévation de l'eau , il faut sçavoir de quel point on part , car si l'on prend le fond de la riviere , outre qu'il est variable , il faut déterminer de quel point afin d'y rapporter les différentes élévations.

On a marqué pour cet effet plusieurs divisions sur la pile qui sépare la premiere & la seconde arche du Pont Royal ; mais ces divisions ne se rapportent pas au sol du fond , elles prennent leur niveau d'un endroit appelé le nœud d'aiguillette, situé entre la demi-Lune du Cours & de Chaillot. Ce lieu

666 *Journal des Sçavans*,
sert aux Mariniers pour l'élevation
des différentes crues de la rivière.

La mécanique nous offre un
problème de dynamique; il est de
M. de Montigni. 2°. Un Mémoire
de M. l'Abbé Noller sur les instru-
mens qui assortissent la Machine
Pneumatique, c'est la fuite d'un
morceau qu'il a donné dans le pré-
cedent Volume. 3°. Nous trouvons
diverses opérations faites par M.
Pitot dans le bas Languedoc. 4°.
Plusieurs expériences de M. de
Buffon, dont nous entretiendrons
nos Lecteurs.

Nous avons parlé dans le Jour-
nal de Décembre 1744 de diffé-
rentes observations commencées
par M. de Buffon sur la force du
bois. Cet Auteur a continué de
faire des recherches sur le même
sujet, nous rapporterons les
résultats sans nous arrêter aux
détails que demande chaque expe-
rience; on est convaincu de l'exac-
titude que M. de Buffon apporte
dans toutes ses opérations. Le pu-
blic est plus curieux de la fin que

Avril, 1745. 667

de la maniere dont on y est parvenu.

M. de Buffon a d'abord recherché quels étoient la densité & le poids du bois de chêne, quelle proportion il y avoit entre la pesanteur du bois qui occupe le centre & la pesanteur du bois qui occupe la circonference, & encore entre la pesanteur du bois parfait & celle de l'aubier. Pour parvenir à son but, l'Auteur commença par faire tirer d'un bloc de chêne deux petits cilindres, l'un de cœur de chêne & l'autre d'aubier, il les posa dans les bassins d'une balance hydrostatique, il trouva que le morceau de cœur de chêne perdoit dans l'eau 317 grains & celui d'aubier 344. Il repeta plusieurs fois les mêmes experiences sur differens chênes du même âge, & toutes vont à faire conclurre qu'il y a environ un quinzième de moindre solidité dans l'aubier que dans le cœur. Les experiences faites sur la pesanteur du bois pris au

centre, comparées avec celles du bois qui est pris à la circonférence indiquent que cette pesanteur décroît à peu - près en progression arithmétique.

On peut faire usage de cette progression arithmétique pour la diminution de pesanteur dans la longueur des bois, c'est - à - dire, que le bois du pied d'un arbre pèse plus que le bois pris au milieu de sa hauteur, & celui du milieu plus que celui du sommet.

Toutes ces expériences ont été faites sur des arbres du même âge, mais qui n'avoient pas encore pris toute leur croissance, or lorsque les arbres cessent de croître, la proportion dont nous avons parlé commence à varier : dans ceux qui sont avancés en âge, l'aubier a acquis plus de solidité que le cœur même des jeunes arbres ; c'est ainsi qu'on peut reconnoître si un arbre est parvenu à sa perfection : dans cet état les diverses parties qui le composent doivent être d'une égale pesanteur. Au

Avril, 1745. 669

contraire lorsque l'arbre aura passé le point de maturité (si l'on peut s'exprimer ainsi) le cœur du bois s'obstruera & deviendra plus léger que celui de la circonférence.

Pour déterminer la force , & les différentes résistances des bois , il fallut avoir recours aux expériences. On commença par faire tirer du centre de plusieurs arbres , tous du même âge , plusieurs barreaux de trois pieds de longueur sur un pouce d'équarrissage , & les comparant à plusieurs autres morceaux de bois de même longueur & de même équarrissage : on jugea ainsi de leurs forces relatives , les uns étoient pris au centre & les autres extraits de l'aubier. Malgré ces précautions M. de Buffon trouvoit que ces premières épreuves n'étoient pas convaincantes , il étoit le premier à se faire des objections , il s'aperçut que la différente position des couches ligneuses , ainsi que ces petites cloisons qui les unissent

670 *Journal des Sçavans* ,
doivent influer sur la résistance des
bois. En conséquence il fit tirer du
cœur du même pied d'arbre plu-
sieurs barreaux de même longueur,
de même équarrissage contenant
tous le même nombre de couches
ligneuses toutes parallèles entre
elles, ayant la même pesanteur,
c'étoit des conditions essentielles.
Avant que de les faire rompre, il
posa les unes de manière que leurs
couches ligneuses se trouvoient
horizontales. D'autres furent pla-
cées en sorte que leur couches é-
toient verticales. Ceux dont la po-
sition étoit horizontale furent rom-
pus sous une moindre charge que
ceux dont la position étoit vertica-
le. Il faut donc conclurre qu'il ne
faut pas avoir seulement égard au
nombre des couches (comme il a
été remarqué mais encore à leurs
diverses positions, les différentes
résistances dépendant de l'un & de
l'autre.

Tout ce qui regarde la Physique
peut être considéré sous différens

points de vûe, mille circonstances se presentent, & la varieté en est presque infinie : qu'on prenne deux morceaux de bois de même longueur, de même figure, tirés l'un & l'autre du centre, mais l'un double de l'autre en grosseur, ce dernier ne supportera pas un poids double, & pour parler généralement les resistances ne seront pas à raison des grosseurs. Il faut raisonner de même de deux morceaux de bois de même équarrissage qui ont des longueurs différentes, leurs resistances ne suivent point le rapport inverse de leurs longueurs. Les loix de la mécanique ne paroissent pas ici d'accord avec l'expérience, mais l'erreur, s'il y en a, vient de ce que la mécanique ne fait alors que la fonction de la Géométrie & non de la Physique. M. de Buffon renouvela les épreuves de diverses manieres; & sur une grande quantité de morceaux de bois d'inégale longueur : il a été jusqu'à en composer des

672 *Journal des Sçavans*,
Tables où sont marquées les longueurs des pieces, leurs poids, leurs charges, le tems employé à les charger, avec la courbure des pieces dans l'instant qu'elles commencent à rompre. Une seconde Table également utile, c'est celle qui marque les mêmes longueurs de bois sur des équarrissages dont les dimensions sont inégales & qui fait découvrir que la piece de bois posée sur la dimension la plus haute est capable d'une plus grande résistance. Toutes les recherches qu'il a fallu faire, & toutes les attentions qu'il a fallu avoir pour connoître ces divers changemens font autant d'honneur à la sagacité de M. de Buffon qu'à son adresse.

Parmi les divers morceaux que l'Anatomie nous presente, M. Duhamel, aussi sçavant dans l'Anatomie du corps humain que dans celle des végétaux, traite une question également utile & interessante : elle regarde la réunion des fractures des os.

Avril, 1745. 673

Ce n'a pas toujours été par l'infpection immédiate du corps humain que l'Anatomie s'est le plus enrichie ; les connoissances que l'on a acquises par l'Anatomie comparée a été d'un grand secours: il y a même ici un avantage qui paroît certain, on peut procurer aux animaux divers accidens & différentes maladies sans blesser l'humanité, & comme dit M. Duhamel, notre intemperance en fera toujours plus perir que le Scalpel des Anatomistes.

Jusqu'à présent on avoit ignoré comment se faisoit la réunion des os à qui il est arrivé quelque fracture : ce n'est pas que les Anatomistes n'eussent voulu en expliquer la maniere ; ils avoient imité quelques Physiciens qui forment des Systèmes avant même les expériences. Les uns disoient que le cal ou cette grosseur osseuse qui réunit les os fracturés étoit formée par un épanchement du suc osseux qui venoit de l'os même ou des particu-

674 *Journal des Sçavans,*

volées; d'autres pensoient que les fibres osseuses qui étoient rompues s'allongeoient & se rejoignoient comme des parties molles. Mais ce que la nature ne nous montre pas en ce genre est toujours fort incertain, il falloit la suivre & en examiner les procédés. C'est ce que fait M. Duhamel.

Pour faire les premières expériences notre Auteur choisit plusieurs pigeonceaux fort jeunes, mais qui avoient toutes leurs plumes, on cassa à chacun une jambe, & après en avoir fait la réduction, on appliqua des bandages pour tenir les parties dans un état convenable. M. Duhamel remarqua premièrement que les jambes & les cuisses commençoient par enfler, & que cette enflure se dissipoit peu de jours après. Tout jusqu'ici étoit dans l'ordre ordinaire, & par conséquent M. Duhamel l'avoit prévu. Les bandages bécés, &c. commença à découvrir au bout de peu de temps une petite enflure

Avril, 1745. 675

semblable à une feve qui recouvroit la fracture. Cette tumeur découverte on apperçut l'os qui n'avoit point changé d'état & de situation, c'étoit une tumeur molle qui assujettissoit les deux bouts de cet os. Une seule experience n'est pas décisive, & notre Auteur voulant s'assurer de ce qu'il ne faisoit encore qu'entrevoir, redoubla son attention & ses experiences, il dissequa à differens jours l'un de l'autre ces petites tumeurs qui se formoient autour de la rupture des jambes de ces pigeonneaux, il les trouvoit de plus en plus adherentes à l'os, & étant parvenu jusqu'au perioste, il remarqua que cette tumeur étoit une continuation du perioste qui s'étoit tuméfiée dans le lieu de la fracture; sa situation, sa nature, sa texture, tout paroissoit lui indiquer qu'elle étoit destinée à former le cal; plus M. Duhamel dissequoit, plus il voyoit que dans chaque de ces ruptures la lame interieure de la tumeur étoit plus

676 *Journal des Sçavans*,
ferme que l'extérieure, &
enfin ces dernières lames
rieures, ou celles du périoste
venant plus fermes paroissent
preparer à l'ossification. Lorsq
examinait la fracture à plu
jours de distance, plus on re
quoit les bords rompus tels qu
étoient le jour même de la fra
cture: en allant d'expérience en ex
périence, & examinant au bo
d'un tems assez considerable, on
voit que la tumeur cartilagineuse
augmentoit de dureté de densité à
mesure que la fracture étoit plus
ancienne: les observations qu'on
fit sur les fractures après quinze,
vingt jours, &c. nous apprennent
que les lames du périoste s'épaissis-
soient pour s'implanter dans le cal
à mesure que l'ossification acquie-
roit plus de force & de consistance.
Quoique cette découverte pa-
roisse surprenante, ce n'est peut-
être que parce qu'elle est nouvelle;
n'est il pas plus naturel de voir le
périoste s'ossifier que des vaisseaux

Avril, 1745. 677

sanguins ou des glandes. Monsieur Duhamel sçavoit mieux qu'un autre que l'écorce de l'arbre s'épaissit dans l'endroit où il a reçu quelque blessure, qu'elle commence à s'endurcir par la partie intérieure, & quelque tems après on apperçoit une éminence qui prend la forme de la cicatrice arrivée à l'arbre, & les fibres ligneuses ne forment pas plus la reunion des playes des arbres que l'allongement des parties osseuses dans les fractures qui arrivent aux animaux. Quoique l'analogie ait ici beaucoup de force, elle n'en a cependant jamais assez pour déterminer un Physicien. Il a donc été à propos d'avoir recours à l'expérience.

L'Anatomie fournit plusieurs morceaux dans ce Volume, nous en choisirons quelques - uns, & nous indiquerons les autres. Nous avons dit dans le Journal du mois de Décembre 1744 que Monsieur Winslow désapprouvoit les chausses trop élevées des femmes, ainsi que le serrement des

678 *Journal des Sçavans*,
cravattes & des jarretieres. Le
même Auteur examine dans le
nouveau Mémoire qu'il nous pre-
sente les mauvais effets que procu-
re l'usage des corps à baleine.

Si la fausse idée de vouloir satis-
faire à l'agrément d'une belle tail-
le n'étoit pas capable de nous
aveugler, & de nous faire préférer
quelques graces exterieures à no-
tre propre santé, il auroit été aisé
d'appercevoir tous les inconve-
niens auxquels on s'expose en por-
tant des corsets & des corps qui
sont trop étroits par en bas, trop
évasés par en haut, & extrême-
ment applatis par derriere. Cette
conformation est contraire à celle
qu'ont les parties du corps qui les
avoisinent. Les défauts principaux
sont que la courbure de l'épine
du dos est par-là trop effacée,
& les côtes superieures sont
trop poussées en avant. Les
épaules deviennent trop reculées
par les brides ou épauettes, & le
haut des bras est trop contraint par

Avril , 1749. 679

les échancrures qui sont par devant & sous le creux des aisselles. La circulation du sang doit être gênée , puisque les parties inférieures des poulmons sont comprimées. M. Winslow attribue beaucoup de maladies chroniques à cette construction des corps à baleine.

Malgré toutes les incommodités auxquelles on peut être exposé, & les réflexions qui ont occasionné les détails qu'on trouve dans ce Mémoire , il sera peut - être fort difficile de déterminer les personnes qui en font usage à les abandonner. C'est dans cette vûë que M. Winslow qui veut remédier aux maladies du corps cherche à guérir auparavant l'imagination prévenue trop favorablement sur la beauté de cette taille qu'on prétend acquérir. Il se fait donc quelques objections auxquelles il répond. Sans les corps de baleine (dira-t-on) on ne peut se tenir dans une attitude droite ; on prévient

de plus par ces corsets les difformités qui arrivent à plusieurs qui n'ont point voulu s'y assujettir. Enfin ces corsets ne sont-ils pas un remede efficace pour les difformités & les dérangemens qui n'arrivent que trop souvent ? Mais Monsieur Winslow pretend que les muscles se fortifieroient & acqueroient plus de solidité s'ils agissoient avec plus de liberté & sans contrainte, & qu'on peut prévenir les difformités d'une maniere differente, s'il est vrai encore qu'on puisse arrêter le cours de la nature. Enfin la belle taille qu'on propose d'acquérir ne se trouve elle, dit l'Auteur, que chez des personnes d'un rang distingué. La voit-on pas parmi les gens du peuple qui ne font point usage de ces sortes de corsets.

L'Anatomie nous offre un Mémoire qui est de M. Ferrei

Ce n'est pas la premiere dit l'Auteur, que les hypocrites ont donné lieu à des décou-

Avril, 1743. 681

Les Anatomistes avoient constaté depuis près d'un siècle l'existence de plusieurs vaisseaux, d'autres en avoient imaginé de nécessaires aux sécretions. Ces derniers ont été plus hardis que les premiers, mais moins en droit de faire passer leurs Systèmes pour des faits réels; l'Anatomie ne reconnoît que le témoignage des sens, & ceux qui ne font que soupçonner ne doivent point fixer nos jugemens : cette science étant du genre de celles où il faut voir, & on appelle démontrer ce qu'on touche au doigt & à l'œil; toute différente de l'Algèbre & de la Géométrie où les sens n'y participent qu'autant qu'ils nous aident à nous donner des idées.

Plusieurs Medecins célèbres avoient entrepris de démontrer la première origine des vaisseaux secretoires, tels que ceux de la graisse, de la bile, de l'urine, &c. Mais à peine croyoit-on qu'on pût venir à bout d'une telle entreprise, & on la mettoit

682 *Journal des Sçavans*,
au nombre de celles qui devoient
immortaliser l'Anatomiste qui la
découvriroit. M. Ferrein vient d'ac-
querir la gloire d'en être l'Inven-
teur : il s'agit dans ce Mémoire de
la découverte de ces petits vais-
seaux, nommés artères limphati-
ques, si fins, si déliés, qu'on les a-
voit cru invisibles, & que les meil-
leurs Microscopes ne pourroient les
faire voir au plus habile Anatomiste
s'il n'étoit secondé d'une grande sa-
gacité. M. Ferrein apperçut ces pe-
tits vaisseaux dans le tissu celluleux
de l'œil d'un chien sous cette par-
tie nommée la conjonctive. La li-
queur qu'ils contiennent est dia-
phane, & ces vaisseaux avancent
depuis le haut de la sclérotique
jusqu'à une ligne du bord de la cor-
née. Il a encore découvert ces vais-
seaux sur d'autres parties, comme
la matrice, & d'une maniere fort
sensible dans cette membrane de
l'œil qu'on appelle l'uvée; où l'on
les voit distribués d'une maniere
admirable. M. Ferrein a poussé sa

Avril, 1745. 683

découverte plus loïn, il a trouvé l'origine de ces petites arteres lymphatiques avec les nouvelles veines qui doivent porter le même nom, puisqu'elles sont destinées à reprendre la liqueur qui a été dans le commencement séparée par les petites arteres.

Nous allons voir du même Académicien un second Mémoire qui fait d'autant plus d'honneur à l'Auteur que la question a été examinée par de célèbres Anatomistes. Nous voulons parler de la formation de la voix de l'homme qui avoit été comparée aux flûtes, aux jeux à bizeaux de l'Orgue. L'air, disoit-on, en est le véhicule, la trachée artere, le porte-vent, & le larinx le principal organe, les lèvres de la glotte étoient regardées comme propres à gêner ou à retrecir le passage de l'air. En un mot le son de la voix n'étoit pas formé autrement que dans les flûtes. Ce Système adopté par les anciens & par les modernes est défectueux en plu-

684 *Journal des Sçavans*,
sieurs points. La glotte comparée
aux ouvertures des flûtes n'est
point l'organe immédiat de la voix,
on peut remarquer que cette fente
placée à l'embouchure des instru-
mens à vent ne sert qu'à diriger
l'air, & leurs diverses ouvertures
ne font point monter ni descendre
le ton. On peut encore assurer que
la vitesse de l'air ne produit point
la différence des tons, la différen-
ce des vitesses augmente seulement
la force du son ou du même ton
qu'elles produisent. Et si l'intensité
est augmentée, les tons en eux-mê-
mes n'éprouvent qu'une médiocre
variété, & s'ils se trouvent un peu
altérés, ce n'est que parce que les
lèvres de la glotte sont pressées de
la même manière qu'une corde qui
plie sous un archet sans qu'elle
change de ton.

M. Ferrein frappé de diverses
expériences qui lui faisoient voir
le défaut du Systême généralement
reçu, chercha les moyens de dé-
couvrir la vérité. Il se convainquit
que

Avril, 1745. 685

que le bord de chaque lèvre de la glotte est une espèce de ruban large d'une ligne, couvert d'une membrane très-fine. Ce ruban tendu horizontalement est arrêté par les deux bouts, il est formé de fibres tendineuses très-élastiques. L'action de l'air qui traverse la glotte se déploie sur eux, & cette action excite dans les rubans tendineux des vibrations totales, semblables à celles d'un Clavecin ou d'une Viole. Une nouvelle découverte a besoin de preuves d'autant plus authentiques qu'elle paroît s'opposer à ce que nos sens nous indiquent le plus communément. M. Ferrein imagina différens moyens pour faire voir les vibrations de ces rubans tendineux, & pour faire entendre leur son. Il fut assez heureux ou assez habile pour en venir à bout, il occasionna (par le vent soufflé dans le larinx) à ces rubans tendineux des ébranlemens ou agitations qui rendoient un son considérable, & aussi sen-

Avril.

26

686 *Journal des Sçavans* ,
sibles que celles qu'on remarque
dans les cordes sonores. S'il mettoit
le doigt sur ces mêmes rubans le
mouvement s'arrêtoit, comme il
arrive à toutes les cordes des au-
tres Instrumens; s'il se fixoit à fer-
rer une partie quelconque comme
la moitié, le tiers, l'autre partie
montoit à l'octave, à la quinte, &c.
Une infinité d'autres expériences
qu'on peut lire dans le Mémoire
démontrent le rapport des mouve-
mens des rubans tendineux à ceux
des cordes des Instrumens de Mu-
sique. Le vent va frapper ces es-
peces de *cordes vocales*, & fait la
fonction des plumes qui pincet
celles du Clavecin: c'est donc un

Avril, 1745. 687

bruit qui imite la voix de l'animal ; l'Auteur s'est servi de plusieurs moyens également ingénieux pour démontrer cette vérité. Il nous a suffi de faire connoître en quoi consistoit le Système ancien sur la formation de la voix & de rapporter quelques-unes des preuves qui démontrent la découverte de M. Ferrein. Mais pour satisfaire à la curiosité de quelques Lecteurs, nous nous proposons d'en donner un Extrait plus étendu dans un autre Journal.

L'Anatomie a été fort abondante dans ce Volume, on y lit un excellent Mémoire de M. de la Peyronnie sur le siège de l'ame dans le cerveau, avec plusieurs observations de M. Morand sur les remedes de M^{lle} Stephens. Nous parlerons dans les Journaux suivans des Mémoires qui regardent la Géométrie & l'Algèbre.

CONSULTATIONS DE
Medecine par M. LOUIS - JEAN
LE THIEULLIER, Docteur-Regent
2 G A

688 *Journal des Sçavans,*

de la Faculté de Medecine en l'Université de Paris, Conseiller du Roi, Medecin ordinaire de Sa Majesté en son grand Conseil, en la Prevôté de son Hôtel, & grande Prevôté de France. Tom. II. pag. 500. 1743. Tom. III. pag. 480. 1745. A Paris, rue Saint Jacques, chez Jacques Cloufier, à l'Écu de France, & Laurent Durant, à Saint Landry & au Griffon.

LA Faculté de Medecine de Paris a produit dans tous les tems des Praticiens célèbres dont les noms passeront sûrement aux siècles les plus reculés ; & le nombre en seroit bien plus grand si tous ceux qui ont été ou sont en état d'écrire à l'avantage du Public, & de leur gloire, vouloient faire part de leurs connoissances. Quels que soient les motifs qui les engagent au silence, ils paroissent n'être point du goût de M. le Thieullier, qui, non content de se rendre utile à un grand nombre de malades dont il a la confiance,

Avril, 1745.

689

veut le devenir également à ses Confreres , en leur indiquant la route qu'il a suivie , & qu'il suit constamment , pour parvenir à la reputation qu'il a acquise , & pour s'y maintenir. C'est dans cette vûë qu'il fit imprimer en 1739 un Volume de ses Consultations , dont nous rendîmes compte dans notre Journal de Fevrier de la même année. La préférence qu'on lui donna sur d'autres Ouvrages marque assez le cas que nous fimes alors de sien. Les connoissances medicinales s'augmentant par la pratique , il n'est point vraisemblable que les deux Volumes que nous annonçons diminuent la reputation de l'Auteur. Nous nous contenterons dans ce Journal de donner une idée du second Volume, le troisième trouvera sa place dans un autre.

Il commence par un court Avertissement , où M. le Thieullier dit modestement que son Ouvrage tire son principal mérite des conseils réunis de MM. Molin , Herment ,

690 *Journal des Sçavans ;*

Mongin, Pouffe, Silva, Renard, Vernag., Mery, Daval, & Dionis, dont il conserve les signatures, son usage étant de garder les originaux signés des Consultants, comme s'il avoit eu un préjugement qu'on eût dû soupçonner la bonne foi, jusqu'au point de sçavoir hardiment que ces prétendues Consultations ne sont que des moyens que son amour propre a imaginés pour se rendre célèbre. Mais que peuvent des discours vagues contre des Pièces existantes ? M. le Thiellier offre de représenter les signatures des Medecins dont les noms sont imprimés au bas de ses Consultations. En faut-il davantage pour fermer la bouche à ses ennemis ? Aussi, sans nous arrêter plus long-tems à une accusation aussi dénuée de vraisemblance en elle-même, nous passerons au corps de l'Ouvrage.

Il contient trente-neuf Consultations, précédées des Mémoires sur lesquels elles ont été faites ; huit rapports, deux analyses des

Avril ; 1745. 690

liqueurs tirées par la ponction du bas ventre d'un hydropique, & les Traductions du Discours de l'Auteur pour l'Acte de Vesperies de M. Dionis, & d'une These sur la question *s'il faut faire la ponction avant l'incision, lorsqu'on soupçonne un abcès au foie*? L'Auteur a ajouté après coup au Volume une troisième analyse des eaux d'un hydropique, une observation de pratique sur l'hydropisie, & un neuvième rapport:

Un Ouvrage de la nature de celui-ci n'étant guères susceptible d'extrait, & les connoissances pratiques de M. le Thieullier étant suffisamment connus par celui que nous avons donné du premier Volume, nous nous bornerons à parler des analyses qu'il rapporte des eaux des hydropiques, du Discours, & de la Thèse. Bien que les analyses ne soient point l'Ouvrage de l'Auteur, c'est lui qui en retire le principal honneur, puisqu'elles prouvent qu'il ne laisse

échapper aucune occasion de se perfectionner & sa profession. Car il ne les a fait faire que pour se guider dans le traitement de l'hydropisie.

Il paroît par une note préliminaire de l'Auteur que les eaux des hydropiques ont toujourns donné un sel alkali par le moien du feu. Il en est de même de celles que M. Charas a traitées sans employer cet agent. Le mélange de l'acide vitriolique y a causé une effervescence ; cette eau a teint en verd le sirop violat. L'huile de tartre par défaiillance , l'esprit volatil de sel ammoniac , n'y ont causé aucun changement. Le sel extrait d'une partie par l'évaporation a produit les mêmes effets que la liqueur. D'où M. Charas conclud l'existence d'un alkali parfait.

M. de Lom pense que cette férosité n'est pas toujourns également alkaline *en sortant du lieu de son séjour*. Car il en a mêlé avec le sirop violat , sans qu'il lui soit arrivé le moindre changement ; il y a

• *Avril* , 1745. 693

versé un esprit acide mineral qui n'y a causé aucune effervescence; d'où il conjecture que cette liqueur est composée d'une legere portion de sel tartareux fixe volatil, étendu dans une grande quantité de liqueur aqueuse & lymphatique.

M. Lebel a trouvé par les épreuves que le sel dissous dans cette sérosité est de la nature du sel marin ou du sel ammoniac, puisque ce sont les seuls qui précipitent en blanc la solution de mercure par l'esprit de nitre. Mais il ajoute qu'il y a aussi trouvé du sel alkali.

Il semble que ce dernier ait mieux rencontré que les deux autres. Nos liqueurs ne donnent aucun signe d'acide ou d'alkali, purs; mais il s'y trouve un sel ammoniac qui par la putréfaction devient alkali volatil urineux. Il n'y a même que l'urine où l'on trouve du sel marin, mais dont il ne reste plus de vestige quand elle est putréfiée, parce qu'il a pris une nature alkaliné volatile. Les eaux des hydro-

694 *Journal des Sçavans*,
priques doivent participer de la nature des liqueurs de notre corps; & voilà pourquoi nous estimons que M. Lebel a frappé au but. Mais quelle indication tirer de cette doctrine pour la cure de l'hydropisie, puisque la Lymphe épanchée, n'a d'autre caractère que celui qui est propre aux liqueurs du corps?

Nous avons déjà dit que la question que l'Auteur discute dans sa Thèse est de sçavoir *s'il faut faire la poncti. n. avant l'incision, lorsqu'on soupçonne un abcès au foie*. Nous ajoutons que la conclusion est affirmative, & voici les raisons sur lesquelles l'Auteur s'appuye.



Avril, 1745. 695

masse entre les muscles du bas ventre. D'ailleurs si la formation du pus est la suite ordinaire des inflammations, il n'y a point de partie où il doive se former moins d'abcès qu'au foie ; de plus l'inflammation n'est pas nécessairement suivie d'un abcès. Dans cette incertitude la ponction est la seule ressource pour connoître la nécessité de l'incision , & pour en déterminer le lieu.

Mais avant que d'avoir recours à ce moien , plus raisonnable sans doute que l'incision, l'Auteur suppose qu'on aura épuisé toutes les ressources de la Medecine diététique , qui est en état de dissiper le mal ou de le reparer ; il revendique aux Medecins cette partie de la profession , n'accordant même au Chirurgien que l'avantage d'operer avec plus de dexterité que ne feroit le Medecin , qui doit toujours diriger sa main , & celui de la délicatesse du tact que donne une expérience consommée.

Quand toutes les précautions que la prudence prescrit pour connoître s'il y a abcès ne peuvent déterminer s'il est au foie , l'Auteur dit après Baglivi, *Prax. Med. Lib 1. c. 1.* que la ponction démontre souvent l'inutilité de l'incision , ou du moins qu'elle désigne avec certitude l'endroit où il est nécessaire de la pratiquer. La raison pourquoi les abcès du foie sont si difficiles à connoître , c'est qu'il y a des symptômes qui annoncent également l'inflammation de ce viscere , & la pleuresie , comme il arrive lorsque la partie convexe du foie est enflammée ; & que le pus peut s'amasser entre les différentes couches des muscles du bas - ventre ; comme les observations en font foi. Aussi est-ce pour ne point donner au hazard une incision considérable que Juncker conseille la ponction que la simple application d'un emplâtre peut guérir , & qu'on dilate avec le bistoury , s'il sort du pus par la piqueure.

Rien ne prouve mieux combien

Avril , 1745. 697

le procédé de Juncker est conforme aux loix de la prudence que deux Observations Chirurgiques que rapporte M. le Tbieullier. La premiere est d'un jeune homme attaqué d'un emphyseme que cinq Chirurgiens célèbres jugerent être une collection profonde de pus. En conséquence , contre l'avis du Medecin qui proposoit la ponction , on fit une incision énorme qui , donnant un libre passage à l'air , détendit promptement la partie & les Consultants firent avec la même rapidité que l'air. Il s'agit dans la 2^e d'un Barbier à qui l'on fit une incision dans l'hypochondre droit sans évacuation du pus, qui étoit amassé à trois doigts de l'incision , d'où il coula en abondance , quand on eut enfoncé le trois quarts dans la poche où il étoit renfermé. Cet instrument , continue l'Auteur , auroit suffit dans le premier cas pour donner passage à l'air , & dans le second il auroit désigné avec certitude le véritable lieu de l'incision.

Et pourquoi risquer des opera-

698 *Journal des Sçavans ;*
tions qui multiplient mal à propos
les dépenses , & exposent la vie
du malade ; mais , dira-t-on , ou la
méthode proposée est nouvelle, ou
elle est depuis long-tems en usage.
Si elle est nouvelle , il faut la rejeter ,
si elle est usitée , il ne faut
pas perdre le tems à en prouver
l'utilité. L'Auteur répond que
quand l'expérience d'accord avec
la théorie montre les avantages
d'une pratique , sa nouveauté n'est
pas un titre pour la rejeter ; &
qu'il pourroit bien se faire que
dans l'idée que la Chirurgie mo-
derna est au plus haut degré de
perfection où l'on puisse atteindre,
on pourroit négliger des pratiques
tentées avec succès par les anciens,
ce qui replongeroit l'Art dans
l'imperfection de son origine , ou
feroit entrevoir sa caducité. De
toutes ces raisons l'Auteur conclut
qu'il faut dans l'incertitude d'un
abcès au foie faire la ponction
avant l'incision.

Le Discours dont nous avons pro-
mis l'Extrait est divisé en deux par-

Avril, 1745. 695

vies, où l'on établit ces deux propositions que le Medecin doit être bon citoyen, & qu'il doit avoir les qualités académiques.

On ne peut douter que le Medecin ne soit citoyen, si l'on fait attention à ce que lui coûte le titre que la vivacité de son amour pour les hommes, lui fait ambitionner. Il faut qu'il lui sacrifie son repos le jour & la nuit, sacrifice dont on ne lui sait gré que quand ses peines sont heureuses. Il est condamné à ne voir que des objets affligeans ; il faut qu'il travaille sans cesse pour acquérir des connoissances dont l'application n'est point guidée par des règles uniformes. Mais il trouve une ressource contre les peines dans sa charité, & son respect pour l'Être Suprême, à qui il doit rapporter tout ce qui lui arrive.

A ces qualités qui le rendent estimable, il faut que le Medecin joigne la politesse & la prudence ; la première, parce qu'il doit vivre avec les hommes, & s'en servir avec

700 *Journal des Sçavans ;*
des hommes dont l'état demande
des égards continuels ; la seconde
parce qu'il s'agit de décider de leur
vie ; & par conséquent il ne peut
éviter avec trop de soin la présom-
ption & l'inconsidération. Mais il
ne suffit pas que le Medecin pa-
roisse respectable aux yeux du Public,
il faut que ses confreres en portent
le même jugement.

Il n'est pas rare que les membres
d'un conseil de Medecins, une sub-
ordination établie, de peur que
ceux qui sont en place puissent
reprendre l'initiative et ceux qui
s'écarteroient de ce chemin que
chacun doit suivre de l'honneur de
suivre. Des défauts qui produisent
ordinairement un mauvais effet,
l'ambition, le secret. Le desir
immodéré des grandeurs enfante
la duplicité, la bassesse dans les
procedés, l'injustice. Mais en con-
damnant ces deffauts l'Auteur est
bien éloigné de louer l'indolent
qui connoit assez peu le mérite de
la gloire, pour négliger de s'en
rendre digne. Les effets de l'inte-

Avril , 1745. 701

rêt sont à peu près les mêmes que ceux de l'ambition ; de lui naissent la cruelle envie, la basse jalousie, la perfidie ; rien ne paroît illégitime ni deshonorant à celui qui en est dominé.

Ces vérités développées avec étendue & avec force annoncent naturellement l'éloge de plusieurs Docteurs célèbres dans la Faculté que l'Orateur donne pour modèles des qualités qu'il regarde comme nécessaires au Medecin , & c'est par là que nous finirons l'Extrait de ce Discours , comme aussi c'est ce qui le termine.

INSTRUCTION PASTORA-

LE , avec une nouvelle Traduc-
tion des Pseaumes de David selon
la Vulgate , par Monseigneur
l'Archevêque de Sens. in - 12.

Instruction pp. 102. Traduction


477. A Paris , chez la Veuve
Mazieres & J. B. Garnier , rue

S. Jacques , 1745.

MONSEIGNEUR l'Archevêque de
Sens persuadé que c'est un des
moyens les plus propres à engager

702 *Journal des Sçavans*,
les Fidèles à faire leurs délices des
Pseaumes de David, leur en pre-
sente en notre Langue une nouvelle
Traduction dans laquelle il se pro-
pose de développer autant qu'il est
possible la force, l'énergie de cet-
te sublime poésie, cachée sous un
stile obscur, & sous des expressions
empruntées d'une Langue qui
nous est étrangere. Il espere que
cette Traduction leur sera d'autant
plus utile, qu'il s'y est attaché pu-
rement à la Vulgate, & qu'elle ré-
pond exactement au Texte des
Pseaumes, tels qu'on les recite
dans l'Office de l'Eglise.

Mais avant que de leur rendre
compte du plan sur lequel il a tra-



Avril, 1745. 703

instruction.

Pour exécuter ce dessein, il déclare qu'il » ne fera presque autre chose que traduite ou qu'extraire la sçavante & pieuse Instruction Latine, qu'a placé à la tête de son Commentaire sur les Pseaumes, le célèbre Evêque de Meaux Jacques Benigne Bossuet; la lumiere de l'Eglise de France dans le siècle dernier. En suivant un tel guide, dit M. l'Archevêque de Sens, je ne puis m'égarer; & ce que je puise dans une source si abondante & si pure aura plus de poids à vos yeux que ce que je pourrois vous dire moi-même.

Entrant ensuite en matiere, il explique ce que c'est que les Pseaumes, il prouve qu'il y en a plusieurs qui ont été chantés dès le tems de David, & qu'il en a composé la plus grande partie; il montre les soins que ce Saint Roi prenoit du Chant & de la Musique Sacrée, avec quel zèle les Juifs ont conservé les Pseaumes au mi-

lieu des funestes revolutions qui leur sont arrivées, & combien ils sont propres à fortifier la foi, à élever notre esperance, & à nous embraser du feu de la charité.

Quant à la Foi, il fait voir que les Pseaumes sont d'autant plus propres à l'affermir, qu'ils servent de témoignage à la vérité des Livres de Moÿse. Nous mettrons ici tout au long le morceau qui termine cet article, pour donner une idée de la force des raisonnemens, & de la grandeur du stile qui regnent dans cette Instruction Pastorale.

» Les Pseaumes de David ap-
» plaudis & chantés sans interrup-
» tion & par une Nation entiere,
» rendent à Moÿse, à l'antiquité
» de ses Livres, à la pureté de sa
» morale, à la vérité de ses prodig-
» es, à la certitude de ses prédic-
» tions, un témoignage authenti-
» que; un témoignage qui ne peut
» être ni douteux, ni suspect; un
» témoignage rendu certain par
» une Tradition appuyée sur des

Avril, 1745. 705

» Fêtes & des Cérémonies célébrées
» d'âge en âge , & avec le chant
» de ces Cantiques mêmes. Le
» Peuple Juif , en conservant ces
» Cantiques & ces Fêtes ; recon-
» noît Moÿse & David pour de
» vrais Prophetes ; & de plus on
» voit que les prédictions de l'un
» & de l'autre ont été accomplies.
» Donc Moÿse a été un Homme
» envoyé de Dieu extraordinaire-
» ment pour instruire les hommes ;
» donc la Loi est sainte ; donc son
» Histoire à la prendre depuis la
» Création du monde & l'origine
» de toutes choses est véritable.
» Car on ne peut soupçonner un
» Homme envoyé de Dieu avec
» une sainteté reconnuë , & des
» miracles éclatans , d'avoir vou-
» lu tromper les hommes & leur
» débiter des fables ; or cet Hom-
» me miraculeux & envoyé de
» Dieu a prédit un Sauveur , il a
» marqué la Race dont il devoit
» sortir , la Famille où il devoit
» naître , le tems même & l'épo-
» que de sa venue sur la terre. Da-

Journal des Sçavans,

David qui a recueilli ces prédictions
peu de siècles après, les a confir-
mées par d'autres propheties en-
core plus détaillées sur le même
objet, c'est-à-dire sur un Messie
Sauveur, sur son Eglise, sur la
Vocation & le Salut des Gentils.
Toutes ces prédictions se trou-
vent accomplies à la lettre en
JESUS - CHRIST, que David ap-
pelle d'avance son Seigneur &
son Dieu. C'est donc en cette
qualité que nous devons le re-
connoître & l'adorer, & tout
son Evangile l'objet de notre foi,
se trouve assuré par cette preuve.

M. l'Archevêque de Sens ayant
montré la même solidité, que
les Pseaumes ne servent pas moins
à exciter la confiance & à aug-
menter la foy, que qu'ils servent à
fortifier la roy, s'étend encore sur
les autres avantages qu'on peut
tirer de la lecture & de la médita-
tion des Pseaumes, il vient ensuite
au stile dans lequel ils sont écrits
& à l'éloquence qu'ils re-

Avril, 1745. 707

Il montre par divers passages qu'il en rapporte, & qu'il traduit avec une noblesse, une grandeur & une force qui répondent à celles de l'original, que David n'excelle pas moins à peindre les choses qui ont un corps que celles qui n'en ont point; en sorte, dit-il, que la Majesté de Dieu toute immense, toute incompréhensible qu'elle est, est rendue comme présente aux yeux par la force du pinceau de David.

De là il passe aux diverses causes de l'obscurité des Pseaumes, à l'utilité & à l'antiquité de la Vulgate; & il fait voir par différentes raisons qui paroissent sans replique qu'une Traduction Française d'après cette Version est préférable à celles qui ont été faites sur l'Hébreu. Parce que quand même les Prêtres qui chantent chaque jour l'Office sçauroient l'Hébreu, il faut toujours qu'ils connoissent & qu'ils sentent ce que la Version qu'ils recitent, présen-

708 *Journal des Sçavans*,
re de pensées à l'esprit & de senti-
mens au cœur, & 2°. parce que
le peuple qui ne connoît les Psea-
mes que par les Offices auxquels
il assiste, & qui sçait assez le Latin
pour comprendre ce qui se chante
selon la Vulgate, peut être scan-
dalisé, quand il compare le Texte
Latin qu'il entend avec une Tra-
duction qui étant faite sur l'Hébreu
lui présente un sens qui lui semble
différent de ce qu'il lit & de ce
qu'il chante; il n'en sçait pas assez
pour concilier ces différences, &
pour en découvrir la cause. Les
Traductions selon l'Hébreu bien
loin de lui présenter un secours,
semblent au contraire sinon lui

Avril, 1745.

709

tant plus d'être lu, qu'il contient
non seulement des réflexions très-
judicieuses sur la manière de tra-
duire en général, mais principale-
ment de traduire la Sainte Ecritu-
re, & en particulier les Cantiques
Sacrés. Il fait, dit notre illustre
Auteur, que la noblesse de l'ex-
pression, » selon notre Langue,
» réponde à la majesté des pensées,
» que les images qu'il présente,
» soient peintes aussi vivement
» dans la Traduction, & que son
» langage passionné pour ainsi dire
» d'amour pour Dieu & de con-
» fiance en lui, soit au tant qu'il est
» possible, aussi vif, aussi tendre,
» aussi passionné dans notre Lan-
» gue.

C'est en cela, selon lui, qu'a
manqué l'Auteur de la Traduction
qu'on attribue à M. le Maître de
Sacy, Traduction qu'il trouve un
peu languissante, mais qui d'ail-
leurs passe pour exacte. Il recon-
noît que le P. l'Allemand a évité ce
défaut dans sa Traduction, mais il

Avril.

2 A

trouve qu'il l'a tellement enflée, qu'elle est devenue une paraphrase; il convient cependant que cette Traduction lui a beaucoup servi, & qu'il n'a point fait difficulté en bien des occasions de la copier & de l'imiter, aussi-bien qu'une autre Traduction, qui a paru depuis plusieurs années à l'occasion du nouveau Breviaire de Paris. Il la trouve plus concise que celle du P. l'Allemand, & recommandable par son exactitude & par sa clarté; l'Autheur s'y étoit proposé de suivre la Vulgate, mais il l'abandonne en plusieurs occasions.

Avec ces secours M. l'Archevêque de Sens a cru qu'on pouvoit essayer de faire quelque chose de mieux; il est plus aisé, dit-il, d'ajouter aux choses déjà faites & de les perfectionner que de les commencer & de les mettre dans cet état où elles n'ont plus besoin que de perfection. C'est ce qu'il fait remarquer exprès, afin qu'on ne croye pas qu'il veuille décrier

les autres Traductions des Pseaumes , ni faire valoir la sienne à leurs dépens.

· Il a tâché de rendre intelligibles les endroits les plus obscurs sans être réduit à les éclaircir par des notes, il pense que des notes dans un Livre de Prières sont déplacées, & que les presenter à celui qui recite les Pseaumes avec affection & devotion , c'est le distraire.

Cette Instruction vraiment Pastorale finit par diverses remarques aussi curieuses qu'édifiantes sur les Pseaumes & sur leurs Auteurs, sur la maniere dont ils étoient chantés par les Hébreux , & enfin sur l'utilité particulière que chacun peut tirer de leur recitation & de leur méditation.

· Pour achever de donner quelque idée du travail de l'illustre Auteur , il ne nous reste plus qu'à donner la Traduction du Pseaume 18 que nous avons choisi , parce que c'est un des plus courts.

» Les Cieux publient la gloire

712. *Journal des Espérons,*
» de Dieu, & le firmament non
» annoncez, qu'il est l'ouvrage de sa
» puissance.

» Le jour porte l'ordre au jour
» qu'il se fait, & la nuit instruit de
» ce que sera l'autre nuit.

» Ils ont à leur manière leur voix
» & leur parole, & ils se font bien
» entendre.

» Et son de leur voix s'entend
» par toute la terre, & il retentit
» jusqu'aux extrémités du monde.

» C'est dans le Soleil que Dieu
» placé sa demeure : cet Astre est
» brillant comme un époux, qui
» dès le matin prend ses parures au
» jour de ses noces.

» Il s'élançe comme un Géant
» pour fournir sa carrière ; il part
» d'une extrémité du ciel, il passe
» jusqu'à l'autre extrémité ; nulle
» créature n'échappe à sa chaleur.

» La Loi du Seigneur n'est pas
» moins brillante : elle reforme
» les ames, la parole du Seigneur
» est fidelle, elle donne de la sa-
» gesse aux enfans même.

Avril , 1743. 813

» Rien de plus droit que ses pré-
» ceptes , rien de plus lumineux ;
» ils portent la consolation dans le
» cœur & la lumière dans l'esprit.

» La crainte du Seigneur est sain-
» te , elle subsiste dans tous les
» siècles , ses jugemens sont justes ,
» & ils se justifient par eux mêmes.

» Ils sont plus désirables que
» l'or , plus qu'un monceau de
» pierres précieuses ; ils sont plus
» doux que le miel dans son rayon.

» Aussi votre Serviteur , ô mon
» Dieu , est - il soigneux de les
» garder : il trouve une recompen-
» se abondante dans sa fidélité.

» Cependant qui peut connoître
» toutes ses fautes ? O ! Seigneur,
» purifiez - moi de celles qui me
» sont cachées , pardonnez-moi la
» part que j'ai en celles d'autrui.

» Si ces fautes ne prévalent
» point en moi , je serai pur à vos
» yeux , delivré d'un grand nom-
» bre d'offenses.

» Alors ma voix vous sera agréa-
» ble , & vous jetterez les yeux

714 *Journal des Sçavans*,

» sur les desirs de mon cœur, qui
» ne cessera de s'élever vers vous,
» ô Dieu, mon aide, & mon Sau-
» veur.

Pour rendre la lecture de cette nouvelle Traduction plus commode & plus utile, on y a ajouté cinq Tables, où les Pseaumes sont rangés d'abord suivant leurs matieres, ensuite suivant l'ordre alphabétique, puis distribués selon les Breviaires de Rome, de Sens & de Paris.



Avril, 1745.

715

PRINCIPES GÉNÉRAUX
& raisonnés de la Grammaire
Françoise, avec des observations
sur l'orthographe, les accens, la
ponctuation, & la prononciation:
& un abrégé des règles de la ver-
sification Françoise : dédiés à
Monseigneur le Duc de Chartres,
par M. Restant, Avocat au Par-
lement & aux Conseils du Roi;
Cinquième Edition, revûë, corri-
gée, & considérablement augmen-
tée. A Paris, chez Ph. N. Lottin,
Imprimeur-Libraire, rue Saint
Jacques, proche de S. Yves, à
la Vérité. 1745. in-12. pag. 616.
sans la Préface, & les Avertis-
semens.

LES Editions multipliées, en
même tems qu'elles annon-
cent le mérite réel d'un Ouvrage,
indiquent encore qu'il a toujours
été conduit par degrés à une plus
grande perfection. Un Auteur
modeste & éclairé, qui capable de

recevoir des conseils, sçait à ~~un~~
 en faire usage, profite de ~~chaque~~
 occasion pour se rendre ~~encore~~
 plus agréable & plus utile au pu-
 blic qui par son aconeil favorable,
 mérite d'autant plus ses égards, &
 pour faire, autant qu'il est possi-
 ble, d'un bon Livre, un Livre
 excellent.

C'est ce qu'on peut appliquer à
 juste titre à l'Ouvrage que nous
 annonçons ici: M. Rollin a su la
 satisfaction d'entendre avouer par
 ses Critiques mêmes que *sa Gram-
 maire étoit la meilleure de toutes cel-
 les qui avoient paru jusqu'ici* : on
 peut même dire que toutes les voix
 se sont réunies pour en faire le
 même éloge : mais il ne s'est pas
 cru pour cela dispensé d'un nou-
 veau travail qui nous procure des
 corrections, (il n'y a rien qui
 n'en soit toujours susceptible) &
 des augmentations considérables.

Nous avons rendu compte de
 cette Grammaire dans les Jour-
 naux des mois de Janvier 1731,

Avril, 1745. 717

& d'Octob. 1732, lorsqu'elle parut pour la première fois, & à l'occasion de la seconde Edition : ainsi sans entrer dans un nouveau détail sur le fond même de l'Ouvrage, nous nous bornerons à indiquer ce que cette dernière Edition peut contenir d'absolument nouveau.

Voici l'idée qu'en donne l'Auteur lui-même dans un Avertissement qui est à la suite de tous ceux des Editions précédentes.

Sur la Syntaxe, c'est - à - dire, la construction des mots & des phrases selon les règles de la Grammaire, il a mis dans un plus grand jour ce qui regarde l'accord du substantif avec l'adjectif, du relatif avec l'antécédent, & du verbe avec son nominatif.


Une autre partie des nouvelles Observations tend à éclaircir plusieurs difficultés d'orthographe, & il s'est particulièrement attaché à donner des règles sûres & précises sur les lettres doubles, en parcou-

718 *Journal des Sçavans* ;
rant toutes les terminaisons où el-
les peuvent se trouver.

Quant aux autres additions ré-
panduës dans le courant de l'Ou-
vrage, il suffit de dire qu'il n'y a
presque pas de Chapitres ni d'arti-
cles, qui n'en contiennent un assez
grand nombre.

A l'égard des corrections, elles
tombent pour la plûpart sur quel-
ques dénominations ou définitions
qui n'ont point paru assez exactes,
sur l'orthographe de quelques
mots, & sur la conjugaison de
quelques verbes.

L'Auteur en reconnoissant que
le Dictionnaire de l'Académie lui a
été d'un grand secours, & en ren-



Avril , 1745. 719

Il déclare avec la même franchise qu'il a encore tiré beaucoup de lumieres du *Traité de la Prosodie Françoisé* de M. l'Abbé d'Olivet , & que c'est d'après cet Ouvrage qu'il a établi des règles générales & certaines pour les syllabes longues ou breves , pour les consonnes doubles ou simples.

Quant à la Table générale & alphabétique des matieres , qui est une des principales additions , en voici le plan tel que l'Auteur l'expose.

» Cette Table renvoye à toutes
» les pages où il est fait mention
» du mot , ou de la difficulté dont
» on voudra avoir l'explication ,
» sous quelque dénomination que
» l'on puisse la chercher. On trou-
» vera par exemple le nom adjectif
» sous la lettre *n* & sous la lettre *a* :
» on a observé d'y mettre non seu-
» lement les dénominations Gram-
» maticales des parties du discours ,
» telles que *le nom* , *le pronom* , *le*
» *verbe* , &c. avec toutes leurs diffé-

» rences , & leurs subdivisions :
» mais encore les mots mêmes qui
» peuvent donner lieu à quelques
» difficultés , & à quelques règles
» particulieres.

» Cette Table comprend le
» verbes *irréguliers & defectueux*
» dans l'ordre qui leur convient, &
» avec toutes les indications né
» cessaires pour en donner une en
» tiere connoissance : & de plus.

» 1°. Tous les verbes regulier
» qui sont entierement conjugué
» dans le ch. vi. & sur lesquels
» doivent se conjuguer les autres
» comme *aimer, finir, &c.*

» 2°. Quelques verbes regulier
» dont la conjugaison peut paroître

Avril, 1745. 721

» de la troisième conjugaison, &
» tous ceux que peuvent renfer-
» mer les 4 différences de la 4^{me}
» conjugaison.

» 5°. Enfin tous les composés de
» ces verbes.

» En sorte que de tous les verbes,
» les seuls qu'on ne trouvera point
» dans cette Table, sont les verbes
» réguliers en *er* de la première
» conjugaison, qui se conjuguent
» comme *aimer* : ceux en *ir* de la
» seconde, qui se conjuguent com-
» me *finir* : & ceux en *dre* de la
» 3^{me}, qui se conjuguent comme
» *rendre*. Mais quoique ces verbes
» soient en grand nombre, la con-
» jugaison en est aisée, étant re-
» duite à des règles générales & uni-
» formes, sur lesquelles il ne peut
» y avoir de difficultés, après les
» explications, qui en ont été don-
» nées au ch. vi.

Nous allons à présent rendre com-
pte en particulier d'un petit nom-
bre des nouvelles observations :

Pag. 23. on remarque que *go* se

722 *Journal des Sçavans* ;
prononce comme une seule *n* dans
les mots *signer, assigner, assignation*
comme s'il y avoit *finer, assiner*
assination.

Cependant l'usage pretendu con-
forme, tolérable tout au plus, ne
paroît pas assez établi pour avoir
force de loi : & en tout cas, cela
devroit toujours être restreint à la
conversation familière.

Pag. 63. après avoir posé pour
principe que le masculin étant plus
noble que le féminin, on met ordi-
nairement au masculin l'adjectif
qui se rapporte à plusieurs substan-
tifs du même genre, qu'ainsi on dit,
mon frere, & ma sœur sont contents.
L'Auteur observe qu'il y a une
occasion où l'adjectif se met au fé-
minin, quoique des deux substan-
tifs il y en ait un de masculin :
c'est quand l'adjectif touche immé-
diatement le substantif féminin :
cet Acteur joue avec un goût & une
nob'esse charmante : il seroit contre
le bon usage de dire, *un goût &*
une noblesse charmants.

Ne seroit-il pas encore mieux d'éviter l'une & l'autre de ces expressions, afin de ne choquer ni les principes, ni l'oreille ?

Pag. 84. sur le choix d'*on*, ou de l'*on*, l'Auteur décide qu'en général, il vaut mieux se servir d'*on* : qu'il y a cependant des mots après lesquels on doit préférer l'*on* ; ces mots sont *ô*, *si on* & *que* lorsqu'il est suivi de la syllabe *con*, ou *com*, ainsi il faut dire *ô l'on travailla*, *si l'on peut*, *où l'on veut*, *que l'on continue*, *que l'on commence*.

Pag. 61. 136. 194. & 343. on examine certaines phrases sur lesquelles il peut s'élever quelque difficulté : ce sont celles où l'on emploie *un* suivi d'un nom substantif, ou d'un pronom démonstratif pluriel au génitif, comme, *un des objets*, *un des points*, *un des sujets*, *un de ceux*. &c.

Là-dessus on observe que » le » mot *un* dans ces sortes de phrases, est tantôt pris dans un sens » distinctif, & tantôt dans un sens » énumératif.

» On est distinctif quand il exclut
 » toute idée d'égalité, ou que la
 » chose qu'il exprime est mise au-
 » dessus, ou au-dessous de toutes
 » les autres, & cette distinction
 » est marquée par un superlatif :
 » comme quand on dit, *Hegesilochus*
 » fut un de ceux qui travailla le plus
 » efficacement à la ruine de sa patrie:
 » la magie a toujours été un des su-
 » jets sur lequel le Pyrrhonisme a le
 » plus triomphé.

» Un est énumératif quand la
 » chose à laquelle il se rapporte est
 » confonduë sans distinction avec
 » d'autres, ou, s'il y a une distinc-
 » tion exprimée par un superlatif
 » qui est ensuite, quand cette dis-
 » tinction tombe également sur
 » plusieurs objets: c'est alors le nom
 » ou pronom pluriel au genitif,
 » qui est le substantif ou l'antéce-
 » dent de l'adjectif ou du relatif
 » suivant, & cet adjectif ou relatif
 » doit être au pluriel: comme dans
 » ces exemples: *Cicéron fut un de*
 » ceux qui furent sacrifiés à la ven-

Avril , 1745. 725

» vengeance des Triumvirs. Le P. Ma-
» billon a été un des hommes les plus
» savants de notre siècle. On entend
» que Cicéron ne fût pas le seul
» sacrifié à la vengeance des Trium-
» virs , & qu'il peut y avoir eu
» dans notre siècle quelques hom-
» mes aussi savants que le P. Ma-
» billon.

M. Restaut admet dans les ver-
bes un tems qu'il avoit omis jus-
ques à présent, qu'il nomme *Pré-
terit antérieur indéfini* : j'ai eu aimé,
j'ai eu fini , j'ai eu reçu , j'ai eu ren-
du. Et il observe à ce sujet ,

Pag. 201. que » le *préterit ante-
» rieur* est ainsi nommé parce qu'il
» exprime ordinairement une cho-
» se passée avant une autre dans un
» tems passé. Il y en a deux :

» L'un , le *préterit antérieur sim-
» plement* , qui exprime une chose
» passée avant une autre , dans un
» tems dont il ne reste plus rien ,
» comme dans cette phrase: *Quand
» j'eus reçu mon argent, je m'en allai.*

» L'autre , le *préterit antérieur*

» indéfini, qui exprime une chose
 » passée avant une autre, dans un
 » tems dont il reste encore quel-
 » que partie à écouler, comme
 » dans le même jour que l'on parle;
 » il faut dire alors, *quand j'ai eu*
 » *reçu mon argent, je m'en suis allé.*

M. Restaut, pag. 209 & 219.
 remarque qu'il y a de même, un
 second *plusque-parfait*, & un se-
 cond *conditionnel-passé*: il en don-
 ne des exemples dans ces phrases:
Si j'avois eu diné, je ne vous aurois
pas fait attendre. J'aurois eu, ou
j'eusse eu diné avant midy, si l'on ne
fût pas venu me détourner. L'usage
 de ces tems que quelques Gram-
 mairiens appellent *surcomposés*,
 parce qu'ils empruntent les tems
 composés de l'auxiliaire *avoir*, est
 si rare qu'il a cru pouvoir se dis-
 penser de les faire entrer dans la
 conjugaison des verbes.

Pag. 239. on observe qu'assez
 souvent des personnes qui par leur
 état devoient être les plus atten-

Avril, 1745.

727

tifs à la pureté du langage, tombent dans une faute grossière ; en disant , par exemple , *Que voulez-vous que nous faisons ? il faut que vous me fessiez un plaisir.* Au lieu de *Que voulez vous que nous faisons ? Il faut que vous me fassiez un plaisir.*

M. Restaut s'est ici reformé sur la notion qu'il avoit donnée des *verbes reciproques.*

Il avoit nommé *verbe reciproque* celui dont le nominatif & le régime ont un rapport reciproque signifiant la même personne ou la même chose , en sorte que le sujet qui agit, agit sur lui-même , & est en même tems le sujet ou l'objet de l'action : en conséquence de cette définition , il avoit indiqué pour exemples de verbes reciproques , *je me blesse , je me connois.*

Maintenant il donne à ces verbes la dénomination de *reflechis* , & il attribue celle de *reciproques* , aux verbes qui en se conjuguant comme les verbes *reflechis* , avec les pronoms conjonctifs , en sont dif-

728 *Journal des Sçavans*,
ferens, en ce qu'ils signifient l'action
de deux ou de plusieurs sujets qui
agissent les uns sur les autres,
comme quand on dit, *ils se battent*,
nous nous écrivons.

Quelquefois pour déterminer la
signification de certains verbes au
sens reciproque, il est nécessaire
d'ajouter les mots, *l'un l'autre*, *les*
uns les autres, *reciproquement*, ou
entre: ainsi par ces termes, *Pierre*
& Antoine se louent à tout moment,
on peut entendre que Pierre &
Antoine se louent eux-mêmes, &
alors ce seroit un verbe réfléchi:
mais si l'on dit, *Pierre & Antoine*
se louent l'un l'autre, le verbe de-
vient nécessairement déterminé à
la signification reciproque.

Pag. 357.-quoique *pas* & *point*
expriment également la négation,
on peut dire que le dernier l'expri-
me avec plus de force que l'autre,
& que la délicatesse du langage
empêche souvent de les confondre
dans l'usage qu'on en fait.

Il ne faut se servir que de *pas*

avant les mots qui manquent quelque degré de qualité, ou de quantité, tels que *beaucoup, fort, plus, moins, un, deux, &c.* points s'emploie avec plus de grâce que pas avant l'article *de*, & à la fin d'une phrase.

A la pag. 374. on propose aussi des règles pour déterminer les cas où il faut se servir des propositions *dans* & *en*; & à cette occasion l'Auteur remarque que bien des personnes disent, *j'irai en campagne, il est allé en campagne, il est allé en-campagne*: cette façon de parler ne vaut rien, lorsqu'on s'en sert pour exprimer qu'on n'est pas à la Ville, & que l'on est aux champs: il faut nécessairement dire dans ce sens, *j'irai à la campagne, &c.*

On trouve à la pag. 486. & suiv. des observations sur les syllabes longues où il faut mettre l'accent circonflexe:

Il ne nous est pas possible de continuer un plus long détail sur


730 *Journal des Scavans*,
ces additions; ainsi nous nous con-
tenterons d'observer en finissant ;
que lorsque l'Auteur les annonce
comme étant en grand nombre, &
considerables , il n'avance rien que
d'exactement vrai.

NOUVELLES LITTERAIRES.

I T A L I E.

D E R O M E.

JERÔME MAINARDI, Imprim-
meur-Libraire de cette Ville, a
mis au jour l'*Histoire de la Vie du*
Pape Marcel II. comme ce Pape
n'a tenu le Siège de Rome que peu
de jours : son Histoire avoit été
négligée jusqu'à présent & en



Avril , 1745. 731.

est revêtu & par sa naissance. Voici le titre de cette Histoire : *Petri Pollidori Frentani de Vita , gestis , & moribus Marcelli II. Pontificis Maximi Commentarius. Romæ, ex Typographiâ Hieronymi Mainardi. 1744. in 4°.*

DE FLORENCE.

On a établi en cette Ville au commencement du mois de Décembre dernier , une nouvelle Académie de Théologie morale-pratique. Ses assemblées se tiennent deux fois la semaine , le lundi & le Vendredi dans le Collège des Clercs Reguliers *delle Scuole pie*. Le principal Auteur de ce louïable établissement est le Pere Ferrand Moniglia Professeur en Théologie Morale , connu par divers Ouvrages que nous avons annoncés dans leur tems. Ce Religieux a cru qu'une Compagnie de gens de Lettres étoit la voye la plus propre pour accréditer de plus en plus les principes de la bonne morale , & pour combattre effi-

742 *Journal des Savans*,
caccement la morale relâchée. Mais
quoique ce Religieux ait été la prin-
cipale cause de l'établissement de
cette Académie, cependant il y a
été encore beaucoup excité par les
précédentes insinuations de M.
l'Archevêque & de plusieurs Cha-
noines de l'Eglise de Florence, qui
y ont concouru avec un grand
empressement. Cette Compagnie
est déjà composée d'un nombre
considérable de Membres, & elle
tient ses Séances régulièrement.

*Vita's Lettere di Amerigo Vespu-
cù Gentiluomo Fiorentino raccolte e
illustrate dal Abbate Angelo Maria
Bandini. In Firenze 1745. in-4°.*
M. l'Abbé Bandini parle avec étend-
due des Voyages d'Americe Vespu-
cè aux Indes occidentales. Il pre-
tend contre le sentiment de M.
l'Abbé Peluche Auteur du Spec-
tacle de la Nature & du P. Char-
levoix Jésuite, que Vespuce est le 1^{er}
qui a fait la découverte du continent
de l'Amérique; ces deux Ecrivains
François ont soutenu que l'Auteur
de

Avril, 1745. 733

de cette découverte, étoit Alfonse Gueda, parce qu'il étoit le Capitaine du Vaisseau, ou plutôt le Commandant de la petite Flotte, dans laquelle Vespuce s'étoit embarqué simplement en qualité de Marchand.

Pierre Gaetan Viviani, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a mis au jour depuis peu le 3^{me} & dernier vol. des Inscriptions antiques qu'on voit dans les Villes de Toscane. Le titre de l'Ouvrage est: *Inscriptionum antiquarum Græcarum & Romanarum, quæ in Etruria Urbibus extant, pars tertia, in qua appendix postrema, adjectis Tabulis L. Laconico Pisano, Sarcophagis, & Urnis anaglypho opere sculptis, quæ in Florentinis Museis cæterisque per Etruriam spectantur: cum observationibus Antonii Francisci Gorii publici Historiarum Professoris. 1744. in-fol* L'Auteur a rassemblé dans ce Volume 660 Monumens qui n'avoient pas encore été donnés, à l'exception d'un très-petit nombre.

Avril.

2 \

734. *Journal des Sçavans*;

Il y a joint par-tout son Commentaire. Il y a ajouté cinquante planches, où sont représentés les Tombeaux, les bas-reliefs & tous les autres monumens de l'antiquité profane qu'on trouve dans les mêmes Villes; il n'oublie pas les monumens des Chrétiens qu'il a tirés des anciens Cimetieres. Il a mis des Tables tant pour les antiquités, que pour les matieres. Ce Volume est imprimé en grand & en moyen papier, comme les deux précédens. Le premier Volume en grand papier se vendra deormais 4 écus de Florence, & 3 écus en petit papier; le second en grand papier, 2 écus, 4 *lire Fiorentina*, & 2 écus, en petit papier; le troisième en grand papier, pendant le cours de l'année 1745, 5 écus, & 4 en petit papier.

DE VENISE.

Jean Gabriel Hertz: & Jean-Baptiste Albrizzi, Imprimeurs-Libraires de Venise, vont réimprimer les *Ouvrages de S. Ambroi-*

Avril , 1745. 735

se d'après l'Édition de Paris des Bénédictins ; celle de Venise sera en quatre Volumes. Ceux qui voudront s'associer à cette entreprise payeront actuellement entre les mains des Libraires vingt livres de Venise.

On trouve chez Jean - Baptiste Albrizzi les *Annales de l'Europe* , contenant une description des Evénemens les plus considérables , les Traités de paix , les Mémoires publics qui ont quelque rapport avec l'Histoire Civile & Politique de l'Europe ; avec un Journal Historique du Commerce , des Arts, & des Sciences pour l'année 1739. traduites de l'Anglois en Italien. 1744. in-8°.

Jean-Baptiste Reccurti , Libraire de cette Ville , a publié la traduction de la *Théogonie d'Hésiode* ; en vers Italiens , avec des remarques , avec quelques Lettres Critiques ; elle est du Comte Jean Renaud Carli de Capo - d'Istrie. 1744. in-4°. La Théogonie d'Hé-

fiode avoit été traduite en vers Italiens auparavant par l'Abbé Antoine-Marie Salvini ; mais cette Traduction n'a point été donnée.

Le même Libraire débite aussi l'*Histoire de la Vie & des Vertus de l'Imperatrice Guillelemine Amelie*, écrite en Italien par le P. Antoine Cito Jésuite. 1744. in-8°.

Il paroît ici un Poëme Didactique Latin, dans lequel l'Auteur a entrepris d'expliquer en vers héroïques la Philosophie selon les sentimens de Descartes. Cet Ouvrage a pour titre : *Philosophia à Benedicto Stay Ragusino versibus tradita, Libri sex. Venetiis, 1744. in 8°.* M. Stay après avoir invoqué la Sagesse Eternelle au commencement de son Poëme propose son sujet ainsi :

*Cuncliarum incipiam rationem evol-
vere rerum ;*

*Principio inquirens, qua sensu, &
mente videntur*

*Esse in natura, num sint; tum qualia
quæ quæ ;*

Avril, 1745. 737.
*Quid Deus, atque animus, quid cor-
pora; & unde coorta,
Et quibus à causis, & quâ ratione,
&c.*

Il appuye beaucoup sur les argu-
mens que Descartes a employés,
pour prouver l'existence de Dieu.

DE VERONE.

*Corporum lapide-factorum agri
Veronensis Catalogus; quæ apud
Joannem-Jacobum Spadam Archi-
presbyterum Gretiana adservantur;
Editio altera multo auctior, cui
accedunt adnotationes & marmo-
rum quæ in eorum agro reperian-
tur, Elenchus. Veronæ, Typis
Dionysii Ramanini. 1744. in - 4.
cum tabulis æneis x.*

Les Freres Merlo, Imprimeurs-
Libraires de cette Ville, ont pu-
blié une nouvelle Edition des *Œu-
vres de Medecine de Sebastien Rota-
rio*. Ces *Œuvres* avoient été imprî-
mées en differens tems; on les a
rassemblées & données toutes dans
un seul Volume *in-fol.* On y a
joint quelques Opuscules postu-

738 *Journal des Sçavans*,
mes du même Auteur qui n'a-
voient point encore paru.

DE BOULOGNE.

On a publié ici depuis peu un
Recueil de Lettres & de quelques
autres Opuscules de *Bonfadio* de
Vérone sous le titre suivant: *Lettere
famigliari de M. Jacopo Bonfadio
Veronese, con altre sue picciole opere,
che ci rimangono, di proza, e verso
volgare, e latino, nuovamente rac-
colte* : In Bologna, 1744. in-8°. L'Éditeur a dédié cet Ouvrage au
Pape regnant; il a mis au com-
mencement les principaux traits
de la Vie de Bonfadio tirés du
Théâtre des Hommes Illustres d'I-
talie de Jérôme Ghilini, & du *Peplus
Italia* de Jean *Matteo Toscano*. Ce
Volume que nous annonçons, con-
tient un Recueil de Lettres, la Tra-
duction Italienne de la Harangue
de Ciceron *pro Milone*; un autre
petit Recueil de Lettres recouvrées
depuis l'impression du Recueil
précédent. Les Poésies Latines &
Italiennes de Bonfadio; un Poème
Latin composé par Paul-Manuce a

Avril, 1745. 739.

l'honneur de ceux qui avoient employé leur crédit, pour sauver Bonfadio du supplice auquel il avoit été condamné, avec un sonet d'Alexandre Piccolomini sur les Annales de Geneve, composées par Bonfadio.

Observationes Politico-legales ad Statuta Bononia. Auctore Comite Vincentio de Sacchis, nobili Bononiensi J. C. collegiato, & publico interprete, &c. Bononiæ, 1744. in-fol. Cet Ouvrage de Jurisprudence, qui est fort estimé ici & qui est de bonne main, a été donné comme une suite de la Collection des Statuts de Boulogne que Pisarri Libraire de cette Ville publia en 1737 sous ce titre: Statuta Civilia & criminalia Civitatis Bononia, Rubricis non antea impressis, provisionibus, ac Litteris Apostolicis jam extravagansibus aucta, summaris & indicibus illustrata. Opus in duo distinctum volumina: quorum alterum continet Statuta civilia, & criminalia cum Indicibus Rubrica-

400 *Journal des Sçavans*,
rum & rerum: alterum, i vocisla-
nes, Litteras Apostolicas, & Di-
plomata Imperialia. Omnia argumen-
tis, summariis, notis, ac indicibus
exornata. Bononiæ, Typis Conf-
tantini Pilartii, 1737. in fol. 2 vol.

*De laudibus Beati Nicolai Alber-
gati Monachi Carthusiensis, Viri
Patricii atque Episcopi Bononiae &
Cardinalis S. R. E. Tit. S. Crucis in
Hierusalem, oratio Flaminius Scar-
felli habita Roma in Palatio Aposto-
lico Quirinali, anno M. DCC. XLIV. à
Co. Fulvio Bentivolo Bononia in ur-
be Oratore, Senatûs populique Bono-
niensis nomine, commendato. Bono-
niæ, 1744. in fol. Ce Discours qui fut
prononcé en presence du Pape, de
quatorze Cardinaux & d'un nom-
breux concours de Prélats & de
Gens de Lettres, roule sur les
louanges du Pape, sur les bienfaits
qu'il a accordés à la Ville de Bour-
logne, & sur les sublimes vertus
de ce Souverain Pontife, qui le
rendent l'image vivante du Cardi-
nal Albergati. On a mis au com-*

Avril, 1745. 742

mencement de cet imprimé. Le portrait du Pape.

A L L E M A G N E.
G O T T I N G U E.

Les Freres Schmid, Imprimeurs-Libraires de cette Ville, achevent l'Edition d'un Livre qui ne peut manquer d'être d'un grand usage pour ceux qui ont besoin de déchiffrer & de lire les manuscrits du moyen âge. Il a pour titre: *Lexicon Diplomaticum, abbreviationes syllabarum & vocum, in Diplomatibus & Codicibus à saculo viij ad xvj usque occurrentes, exponens, junctis alphabetis, & scriptura specimenibus integris. studio Joannis Ludolphi Waltheri S. R. Majestatis M. Britannia in Archivo Electorali à Secretis. Cum Prefatione Joannis-Davidis Koeleri in Georgia Augusta Historiarum Professoris.* On voit par une Lettre que les mêmes Imprimeurs ont publiée pour annoncer ce travail, que l'Auteur entreprend d'expliquer avec clarté & avec certitude toutes les ab-

742 *Journal des Savans*,
breviations qui ont été d'usage soit
dans les Diplomes & les Chartres,
soit dans tous les Manuscrits d'un
autre genre, depuis le huitième
siècle jusqu'au treizième, & qui tant
par leur nombre & leur diversité,
que par la difficulté qu'on a trou-
vée à les deviner, ont fait naître
cette multitude de variantes qui
divise si souvent d'opinions les Sa-
vans. Il n'est point de soins & de
peines que l'Auteur ne se soit don-
nés, suivant l'avertissement des Li-
braires, pour s'assurer lui-même
de l'intelligence de ces abrévia-
tions, & pour la faciliter aux au-
tres. Vingt années d'un travail as-
sidu, employées à examiner un
nombre infini de manuscrits de
toute espèce que nul autre que lui,
selon les mêmes Libraires, n'étoit
à portée de voir, ne lui ont pas suf-
fi, pour donner à son Ouvrage
toute la perfection; il s'est cru
obligé à revenir encore sur ses pas,
& il a trouvé à glaner, après qu'il
a eu fait la moisson. Ce n'est qu'à

Avril, 1745. 743

près un travail si long & si pénible, qu'il s'est déterminé à donner au public son Dictionnaire Diplomatique. Sa méthode consiste à mettre d'abord la figure de l'abréviation exactement dessinée; secondement, à exprimer toutes les Lettres cachées dans l'abréviation; troisièmement, à écrire tout au long le mot signifié par l'abréviation; quatrièmement, à faire connoître l'âge de l'abréviation par l'âge du manuscrit même, quand il porte sa date; ou s'il n'en porte pas, par les caracteres de l'écriture. Son dessein n'est pas de comprendre dans son Dictionnaire toutes les abréviations qu'il a trouvées dans les manuscrits, mais uniquement celles, qui peuvent faire une difficulté sérieuse. Il en retranche par cette raison un grand nombre, qu'un Lecteur attentif pourra aisément suppléer. Il dispose les abréviations par ordre alphabétique, & chaque abréviation est suivie de son explication; il intere

744 *Journal des Sçavans*,
 aux endroits convenables suivant
 le même ordre, les caracteres des
 nombres, ceux qui marquent les
 Calendriers, les ponctuations, les
 paragraphes, les citations margi-
 nales, les poids, les mesures, &
 même la Musique. On trouvera à
 la fin, des essais d'écritures tirés des
 Diplomes & des autres Manuscrits,
 pour faire connoître non-seule-
 ment l'âge de chaque piece d'écri-
 ture, mais encore son authentici-
 té. L'Ouvrage qui contiendra deux
 Volumes de la même forme que
 la Diplomatique du P. Mabillon,
 sera tout exécuté en planches gra-
 vées en cuivre. L'Auteur a donné
 les desseins, & il a veillé assidu-
 ment sur le travail des Graveurs.
 Le premier Volume a paru sur la
 fin de l'année dernière, le second
 paroîtra sur la fin du mois de Sep-
 tembre prochain.

DE LEIPZIG.

*Ernesti Martini Chlodovii de
 Gentilitate veterum Romanorum Li-
 ber singularis, in quo cum jura, tum*

Avril, 1745. 745.

Historia & fata Familiarum Romanarum, fide Scriptorum, legum, numismatum, marmorum; aliorumque monumentorum antiquorum illustrantur & explicantur. Lipsiæ, in Officinâ Langenhemianâ. 1743. in-4°. L'Auteur de ce Traité, après avoir donné des notions précises de ce qu'on entendoit chez les Romains par ces mots *domus, familia, gens*, dont le dernier étoit comme le genre qui renfermoit les deux autres, il traite avec beaucoup de soin & d'étendue ce qu'ils entendoient par cette qualité appelée chez eux *Gentilitas*. Il rapporte & discute ce qu'elle avoit de distinctif, & ce qui la caractérisoit proprement; savoir, les titres d'honneur qui y étoient attachés, le droit d'images, de sacrifices, de Cérémonies funébres, de Tombeaux; les privilèges qu'elle avoit par rapport au droit de succession *ab intestato*, aux Tutelles & Curateurs; la manière de l'acquiescer & de la perdre. Il n'oublie pas les dis-

putes qui se sont élevées entre les Patriciens & les Plébeiens à cet égard. Cet Ouvrage est terminé par l'éloge de la famille *Cornelia*.

A N G L E T È R R E.

DE LONDRES.

Les Ecrits que M. Berkeley Evêque de Cloyne a publiés sur les vertus de l'eau de goudron, ont excité ici une dispute assez vive touchant les avantages qu'on pouvoit tirer de ce nouveau remède. Comme il s'est répandu dans le public à cette occasion diverses Brochures qui ont été composées, les unes pour combattre ces prétendus avantages, les autres, pour les défendre; nous avons cru faire plaisir à quelques-uns de nos Lecteurs, d'annoncer ici de suite celles d'entre ces productions qui sont venues à notre connoissance; en voici les titres.

Siris: a Chain of Philosophical Reflexions and inquiries concerning the virtues of Tar - Water, &c.
c'est-à-dire: *Recherches & Réfle-*

Auril, 1745. 747
raisons sur les vertus de l'eau de Goudron; &c. Par M. Georges Berkeley Evêque de Cloyne. Chez W. Innys, dans Fater-noster-Row. 1744. in-8°.

The medicinal virtues of tar water fully explained by the Right Reverend George Berkeley Lord Bishop of Cloyne, &c. ou les vertus médicinales de l'eau de Goudron expliquées; où l'on ajoute la manière de la préparer; & les instructions nécessaires pour connoître par la couleur & par le goût de l'eau, quand le Goudron est bon; avec une explication des termes d'Art dont l'Auteur s'est servi. Chez Cooper, dans Fater-noster-Row. 1744. in-8°.

Remarks on the Bishop of Cloyne's Book intitled: Siris; &c. c'est-à-dire: Remarques sur le Livre de M. l'Evêque de Cloyne, intitulé: Siris, &c. en tant qu'il a rapport à l'eau de Goudron. Chez Robert, dans Warwick-lane. 1744. in-8°.

A Letter to the Right Reverend Bishop of Cloyne accus'd by his

748 *Journal des Sçavans*,
Lordship's Treatise on the virtues
of Tar-water. &c. c'est-à-dire :
Lettre à M. l'Evêque de Cloyn, à
l'occasion de son Traité sur les vertus
de l'eau de Gondron; où l'on exami-
ne sans partialité jusqu'à quel
point ce remède mérite les éloges
qu'on lui a donnés. Chez Jacques
Robinson, dans Ludgat-Street.
1744. in-8°.

Reflexions concerning the virtues
of Tar-water, &c. ou *Réflexions*
sur les vertus de l'eau de Gondron, où
l'on prouve par expérience que sa
preparation telle qu'elle se fait au-
jourd'hui n'est point fondée sur des
principes philosophiques, & qu'elle
est plus propre à causer des ma-
ladies qu'à les guérir; avec des
tentatives pour la perfectionner &
pour la rendre plus agréable au
goût. Par H. Jackson Chimiste.
Chez Jacques Robinson; dans
Ludgat-Street. 1744. in-8°.

Antiferris: or English Wisdom
exemplified by various examples, but
particularly the present general de-

Avril, 1744. 749.

*mand for Tar-water, &c. Antifris:
ou la Sageffe Angloise prouvée par
plusieurs exemples, & particuliere-
ment par la question presente sur
l'eau de Goudron. Cooper; dans
Pater-noter-Row. 1744. in-8°.*

*A Cure for the Epidemical Mad-
ness of drinking Tar-water, &c. ou
maniere de guerir la manie epidemir-
que de boire l'eau de Goudron, ap-
portée depuis peu d'Irlande. Chez
Knapton, dans Ludgat - Street.
1744. in-8°.*

*The Bishop of Clayne defended,
proved useful, &c. c'est-à-dire:
Défense de l'Evêque de Clayne, ou
preuves de l'efficacité de l'eau de
Goudron par la Théorie & par
l'expérience, en réponse à l'Au-
teur de la manie epidemique. Chez
Rivington, dans S. Paul's Church-
yard. 1744. in-8°.*

*An account of some experiments
and observations on Tar-water, &c.
ou Détail de quelques expériences, &
observations sur l'eau de Goudron; où
l'on montre la quantité de Gou-*

750 *Journal des Sçavans* ;
dron, qui y est contenuë, & où
l'on donne une méthode tant pour
diminuer considérablement cette
quantité, que pour rendre son ope-
ration plus sûre. Lu à la Société
Royale de Londres par Etienne
Hales Membre de la même Socie-
té. Chez Manby, dans Ludgat-
hill. 1745. in-8^o.

*The nature of an intermitting fe-
ver and ague considered, wherein is
explained the cause of each succe-
ding symptom, and their priodical
returns, &c. ou Considérations sur
la nature des fievres intermitionies &
aignës, où l'on explique la cause
des symptomes qui se succedent & de
leur retour periodique, & où l'on
établit la méthode la plus sûre & la
plus raisonnable de les guerir. On
rend raison des cures qui ont été
faites par des liqueurs spiritueuses,
par des acides, par des charmes,
par des frayeurs, par des émeti-
ques, par des cathartiques, par
des sudorifiques, & par des bains
tant froids que chauds. On mou-*

Avril, 1745. 75

tre ensuite pourquoi le Quinquina guerit en plusieurs cas, pourquoi il ne réussit pas en un plus grand nombre d'autres, & pourquoi il manque rarement lorsqu'on le donne avec jugement, dans la vûe de remedier aux préjugés de ceux qui sont prévenus contre ce remede incomparable, &c. par M. Simon Mason de Cambridge, 1745. in-8°.

A Mechanical account of poisons in several essays, &c. c'est-à-dire : *Explication mécanique des poisons en plusieurs essais* : par M. Richard Mead, Docteur en Medecine, Membre du Collège des Medecins de Londres, & de la Societé Royale, Medecin de Sa Majesté; troisième Edition, revûe par l'Auteur, à laquelle il a fait beaucoup d'additions. Chez Brindley, dans Newbond-Street, 1745. in-8°.

H O L L A N D E.

D E L A H A Y E.

Il vient de paroître ici une nouvelle Edition d'un *Voyage de Languedoc, & de Provence*, en prose

752 *Journal des Sçavans*,
& en vers. Cette Edition est entie-
rement différente de celle d'Am-
sterdam, & plus correcte que celle
d'Avignon. La Haye. 1745. in-8^a.

Voici le premier Tome d'un
Ouvrage nouveau dont nous pou-
rons entretenir le public avec plus
d'étenduë dans la suite, ainsi que du
précédent. Il a pour titre : *Lettres
sur la Cosmographie, ou le Système
de Copernic est refusé ; le plan de
l'Univers exposé & expliqué physi-
quement sur des principes dictés par
les expériences, & les observations
des principales Académies des Scien-
ces.* A la Haye, chez Pierre Goffe,
Imprimeur-Libraire. 1745. in-4^o.

F R A N C E.

D E P A R I S.

On a publié depuis peu à l'Im-
primerie Royale, en deux Volum-
es in-fol. la troisième partie du
*Catalogue des Manuscrits de la Bi-
bliothèque du Roi.* Ces deux Volum-
es qui font le troisième & le qua-
trième des Manuscrits, & qui sont
aussi beaux pour l'impression, &

Avril ; 1745. 753

mieux fournis encore que les deux précédens , comprennent tous les Manuscrits Latins de cette Bibliothèque. On trouve au commencement du premier de ces deux Volumes, l'ordre des Classes dans lesquelles on a distribué ces Manuscrits ; & à la fin du dernier , on a mis une Table des noms des Auteurs suivant l'ordre alphabétique, avec les renvois nécessaires aux *numeros* sous lesquels chaque Manuscrit est côté dans le Catalogue. A l'égard des Manuscrits dont il n'a pas été possible de découvrir les Auteurs , on a ajouté une Table sous le nom d'Auteurs Anonymes , dans laquelle on les a rangés suivant l'ordre des matieres.

Ces deux derniers Volumes du Catalogue de la Bibliothèque du Roi , se débitent , ainsi que les précédens , & tous les Livres qui sortent de l'Imprimerie Royale, chez Durand Libraire , rue Saint Jacques au Griffon.

Ouvres de Messire Edme Mon-

754 *Journal des Sçavans* ;
gin, Evêque & Seigneur de Bazas,
l'un des Quarante de l'Académie
Françoise, & ci-devant Précepteur
de S. A. S. feu Monseigneur le Duc
de Bourbon, & de S. A. S. Mon-
seigneur le Comte de Charolois, Prin-
ces du Sang ; contenant ses Ser-
mons, Panegyriques, Oraisons
Funébres, Instructions Pastorales
& Mandemens, & Pieces Acadé-
miques. Chez Claude - François
Simon, Imprimeur-Libraire, rue
de la Parcheminerie. 1745. in-4.
Ce Volume est orné du portrait de
l'Auteur & de plusieurs vignettes
gravées en taille-douce.

Les Freres Guerin, Libraires,
rue S. Jacques, à S. Thomas d'A-
quin, viennent de mettre au jour
un huitième Volume des *Non-
veaux Mémoires des Missions de la
Compagnie de Jesus dans le Levant.*
1745. in-12.

On rendra compte des deux Ou-
vrages précédens dans quelqu'un
des Journaux suivans.

Le second Volume de l'*Histoire*

Avril , 1745. 755

générale d'Allemagne , qui s'imprime actuellement chez Jean-Baptiste Delespine & Jean Thomas Hérisant , Libraires , rue S. Jacques, est achevé. On peut assurer que ce second vol. n'est pas moins beau que le premier, soit pour le caractère, soit pour le papier. Il est encore orné, ainsi que le précédent, de vignettes gravées en taille-douce très-proprement & avec beaucoup de goût. Les mêmes Libraires travaillent sans relâche aux vols. suivans, le troisième sera entièrement imprimé au commencement du mois d'Août.

La Veuve Piffot, Libraire, Quai de Conty, à la descente du Pont Neuf, a mis au jour tout nouvellement l'*Histoire du Règne de Charlemagne*, par M. de la Bruere. in-12. On a mis cette Sentence au frontispice.

Audiat hoc omnis Rector, & pramio gestis

Pro laudabilibus quis quis habere cupit. Poët. Sax. Lib. 5.

Il vient de paroître un *Traité des*

756 *Journal des Savans,*
quatre premières Règles d'Arithmétique sur les Fractions. Ce Livre est dédié à toutes les personnes qui veulent faire du progrès dans le calcul du Commerce, de la Banque, des Finances, des toises, de l'Arpentage, de la Géométrie, de l'Algèbre, & généralement de toutes les Sciences. Par M. Roslin Syndic des Experts Ecrivains & Arithméticiens Jurés à Paris, rue S. Martin. Chez la Veuve Lamesle, rue de la vieille Bouclerie, à la Minerve. 1745. in-12.

T A B L E.

| | |
|---|----------|
| R Ecueil des Lettres du Cardinal Palus, &c. | pag. 567 |
| Livre d'Architecture, par M. Bosfrand, &c. | 587 |
| Les Coûtumes de la Marche, | 607 |
| Histoire Romaine, Tome XI. | 617 |
| Histoire de l'Académie Royale des Sciences, &c. | 655 |
| Consultations de Médecine, &c. | 687 |
| Traduction des Pseaumes, par M. l'Archevêque de Sens, &c. | 701 |
| Principes généraux & raisonnés de la Grammaire Française, &c. | 715 |
| Nouvelles Littéraires, | 730 |

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,

POUR
L'ANNE'E M. DCC. XLV.
M A I.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

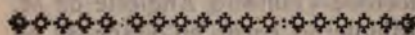
M. DCC. XLV.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900



LE
 JOURNAL
 DES
 SCAVANS.



MAI, M. DCC. XLV.

*HISTOIRE DE CICERON ;
 avec des Remarques Historiques ,
 & Critiques. Par M. MORABIN.
 2. vol. in-12. A Paris, chez Ph.
 N. Lottin, Imprimeur-Libraire,
 rue S. Jacques, proche S. Yves,
 à la Vérité. 1745.*

LES Lettres doivent tant à
 Cicéron, qu'il n'est pas éton-
 nant que ceux qui les cultivent
 soient pénétrés pour lui des senti-
 mens.

Mai.

2 K ij

760 *Journal des Sçavans*,
mei les plus vifs de reconnoissan-
ce & de respect. C'est ce qui, joint
à la beauté du sujet, nous pro-
cure en moins de deux ans, deux
Histoires assez étenduës de la Vie
de cet illustre Romain.

M. Morabin avoit annoncé dans
la Préface de son *Histoire de l'exil
de Cicéron*, qu'il se préparoit à ce
dernier Ouvrage : l'ayant depuis
entrepris, & presque achevé,
lorsque l'Histoire Angloise de M.
Middleton parut en François en
1743, il n'a pas cru que cela dût
l'obliger à priver le public du fruit
de son travail. Voici comme il s'en
explique lui-même dans son Epî-
tre Dédicatoire : » Puisque je m'é-
» tois engagé de fait & de parole,
» il y a plus de 20 ans, il me sie-
» roit mal de m'en retirer, parce
» qu'un autre plus diligent que
» moi m'a prévenu : il sembleroit
» que je lui enverrois les suffrages
» qu'il a eus, ou que du moins je
» craindrois de n'en pas recueillir
» d'aussi honorables. Quoique cet-

» te Histoire soit pour le fond la
» même que celle de M. Middle-
» ton , elle est différente en tant
» de choses , qu'elle peut se soute-
» nir sans souffrir de la Comparai-
» son qu'on en fera avec la sienne,
» de même que sans donner attein-
» te à son mérite.

Cet Ouvrage est divisé en deux Volumes : nous nous bornerons ici au premier , pour ne point faire un article d'une trop grande étendue.

L'Auteur , en rejetant également les deux extrémités opposées dans lesquelles on a donné au sujet de la famille de Cicéron, prouve qu'il étoit d'une race équestre ancienne ; son ayeul jouissoit dans la Ville d'Arpinum d'une grande considération : & ce qu'il y a de certain , c'est que l'éducation que Cicéron reçut à Rome , & ses liaisons avec ce qu'il y avoit de plus distingué en tous genres , annoncent une fortune & une naissance au moins honnêtes. Cicéron na-

quit le 3 Janvier de l'an de Rome 647 dans cette même Ville d'Arpinum déjà illustrée par la naissance de Marius. Personne n'ignore combien les Romains nous surpassoient dans le soin de l'éducation des enfans : on peut voir ici les détails de celle que reçut Cicéron, qui ne sortit des mains d'un père capable lui-même d'être un excellent Maître, que pour se perfectionner sous les plus parfaits que Rome pût fournir.

L'opinion commune semble avoir fixé Archias auprès de Cicéron pour être le conducteur de son enfance : notre Auteur réduit cependant les services que lui rendit ce Poète, à l'avoir excité d'abord, & plus puissamment que tout autre à suivre le parti du Barreau.

» Cicéron (dit M. Morabin)
 » n'étoit pas encore sorti de l'en-
 » fance, que par un traité régulier
 » divisé en 4 Livres, & intitulé
 » *l'Art de parler*, il avoit déjà fait
 » preuve de sa facilité pour la com-

Mai , 1745. 763

» position latine , & de ses décou-
» vertes dans la Rhétorique : ... il
» n'eut qu'à le retoucher pour en
» former les deux Livres que nous
» avons sous le titre de *l'inventions*
» & s'ils se ressentent en quelque
» chose de la jeunesse de leur Au-
» teur , on ne s'en apperçoit que
» par la comparaison que l'on en
» fait avec les productions d'un
» âge où il étoit en possession de
» ne mettre au jour que des chefs-
» d'œuvres.

» Un autre Ouvrage & d'une
» autre sorte qu'il composa un peu
» après , fut , selon Plutarque ,
» *Pontius Glaucus* , Poème en vers
» iambes de 4 mesures ou de 8
» pieds , qui très - vraisemblable-
» ment , n'étoit qu'une traduction
» de celui d'*Æschylus*.

» Il traduisit aussi alors en vers
» hexamètres les *Phénomènes d'Ara-*
» *tus* , autre Poète Grec , & dont
» il nous reste des fragmens assez
» considérables.

» Mais ces traductions jointes à

» celles des plus beaux endroits
» d'Homere, & au Poëme qu'il fit
» encore avant l'âge de 16 ans à
» l'honneur de *Marins*, ne nous
» persuaderont point qu'en aucun
» tems il ait pû passer, comme
» l'assure le même Plutarque, pour
» un aussi bon Poëte ; qu'il fut de-
» puis un excellent Orateur : &
» s'il étoit vrai qu'on eût eu de lui
» cette opinion, il faudroit neces-
» sairement en rapporter la cause à
» la surprise que devoient produire
» des fruits si précoces. Ciceron
» lui-même ne s'est jamais donné
» pour Poëte ; & quoiqu'il eut
» plus lû, & peut-être plus fait de
» vers qu'aucun de ses contempo-
» rains, on ne trouvera point qu'à
» cet âge il se fût fait de la Poësie
» une occupation sérieuse, ou qu'il
» l'ait regardée autrement que
» comme un jeu d'esprit, un amu-
» sement honnête, & un moyen
» propre à donner de la pointe &
» de l'agrément au discours, par
» l'affinité qu'elle a avec l'éloquen-
» ce.

» Pour se former un stile sur des
 » Ecrits d'un autre genre , il mit
 » encore en Latin un grand nom-
 » bre de Harangues , & d'Ou-
 » vrages historiques & moraux; &
 » il saisit si bien les differens points
 » de perfection qui les caractéri-
 » sent , qu'en se les rendant pro-
 » pres , il s'accoutuma insensible-
 » ment à joindre à la force de Dé-
 » mosthènes l'abondance de Pla-
 » ton , la douceur de Xénophon ,
 » & le tour aisé d'Isocrate.

» De ces versions , & de beau-
 » coup d'autres dont on a perdu
 » jusqu'aux titres , il ne nous reste
 » que quelques lambeaux de celle
 » de l'Æconomique de Xénophon
 » qu'il divisa en 3 Livres , raison-
 » pour laquelle il l'intitula *les Eco-*
 » *nomiques* : il pouvoit être alors
 » âgé de 20 ans : car pour les deux
 » Dialogues de Platon le *Protago-*
 » *ras* , & le *Timée* , la traduction
 » qu'il en fit est des derniers tems
 » de sa vie.

Ce fut auprès de Scævola l'augu-

re, un des premiers hommes de la République par la naissance, par les vertus morales, & par les dignités, que Cicéron aloes dans l'adolescence, employa une partie de l'année 66, à l'étude de la Jurisprudence; T. Pomponius, surnomé depuis Atticus, étoit du nombre de ceux qui fréquentoient cette maison, & ce fut apparemment alors que commença l'amitié qui continua toujours depuis entre Cicéron & lui. » A l'égard d'Atticus, on sçait, dit notre Auteur, qu'il s'oblina à ne vouloir prendre d'autre qualité dans le monde que celle de Chevalier Romain qu'il y avoit apportée: & que content de se tenir utile aux uns, & agréable aux autres, il ne retint de l'éloquence que l'art de se taire, & de la connoissance du droit que ce qu'il en fallût pour n'avoir jamais d'affaires au barreau.

Cicéron après avoir fait la campagne de 66, dans la guerre des

alliés, revint à Rome l'année suivante se rendre à ses études, qu'il partagea toujours entre la Jurisprudence, la Rhétorique & la Philosophie. Philon Philosophe Académicien, & Molon de Rhodes acheverent de le perfectionner dans cette dernière science.

En 665 Cicéron recueillit d'un recit que lui fit Scævola l'augure, la matière du Traité de l'*Amitié*, auquel il donna depuis la forme de Dialogue ou nous le voyons.

L'Auteur rend ensuite un compte sommaire de la guerre de Marius & de Silla, & il observe que le pouvoir absolu du dernier, ayant enfin changé la face de la République, la justice long-tems interrompue reprit son cours dans tous les Tribunaux l'an de Rome 672.

Ce fut alors que Cicéron commença à faire l'essai de son éloquence : de plusieurs causes qu'il plaide nous n'avons de lui que les Oraisons pour *P. Quintius* & pour *Sex. Roscius d'Amernis* : celle-ci, suivant

768 *Journal des Sçavans*,
notre Auteur, a été prononcée la
première : cependant elle est la se-
conde dans toutes les Editions.

Cicéron dans la défense de Sex.
Roscius avoit été obligé de s'élever
contre un affranchi favori de Silla,
quelque tems après en 674. Il dé-
fendit encore une femme d'Arre-
tium, à qui l'on contestoit son
droit de Cité sur le fondement
d'un Loi de ce même Silla : ce qui
donne lieu de penser qu'il est au
moins très-probable qu'on se ser-
vit de ce prétexte pour rendre Ci-
céron suspect au Dictateur, & que
la crainte qu'il eut de lui, contri-
bua autant, ou plus à son voyage
en Asie, que la raison de sa santé,
quoiqu'elle fut réellement très-dé-
licate.

Le séjour de Cicéron à Athènes,
& dans plusieurs autres Villes Gré-
ques ne fut pour lui qu'une occa-
sion plus favorable de s'exercer dans
l'éloquence & la Philosophie ; il
rechercha, il suivit les plus grands
Maîtres dans ces deux Sciences.

Mai , 1745.

769

qu'il ne sépara jamais; enfin il prit pour la troisième fois les Leçons de Molon , » qui lui apprit entre » autres choses , à donner à ses » compositions cette sage précision » dont la jeunesse franchit si ordinairement les bornes : & dont » on presumera d'autant plus volontiers qu'il s'écartoit quelquefois, que beaucoup de gens sont » encore dans l'erreur de croire » qu'il ne s'est jamais bien corrigé » de ce vice.

Cicéron à son retour passant par Delphes , eut la curiosité d'en consulter l'Oracle sur ce qu'il avoit à faire pour immortaliser son nom : la réponse fut qu'il suivît son génie, sans se mettre en peine de ce que penseroit le vulgaire.

Il ne nous reste de l'année 676, & de la suivante, que le plaidoyer que Cicéron fit pour le Comedien *Roscius*.

Cicéron fut nommé Questeur à 32 ans, & la Province de *Lilybée*, une des deux de la Sicile lui échut

770 *Journal des Sçavans*,
par le fort. La Questure étoit le
premier degré des honneurs, &
servoit ordinairement de passage
aux plus grandes places de l'Etat.
Les Questeurs étoient dans les Pro-
vinces comme les Receveurs & les
Trésoriers Généraux de la Répu-
blique, ils tenoient le premier
rang après le Proconsul, & le re-
présentoient en cas d'absence ou
de maladie. Voici de quelle manie-
re Cicéron s'acquitta de cet emploi:
on ne sçauroit douter de la vérité
de son recit, quoiqu'on aimât peut-
être mieux l'entendre d'une autre
bouche.

» Je ne crains pas, dit-il, que
» l'on puisse avancer que quelqu'un
» a exercé la Questure avec plus
» d'agrémens & de distinction que
» je l'ai exercée. Malgré la cherté
» excessive du blé, j'en envoyai une
» quantité extraordinaire à Rome:
» je scus gagner les Magistrats par
» la douceur, les marchands par
» la justice, les Citoyens par la li-
» beralité, les alliés par le dévoue-

Mai , 1745. 998

« ressement , enfin je parus à cha-
« cun d'eux très-régulier observa-
« teur de mes devoirs.

Cicéron malgré ses occupations trouva le tems de plaider devant son Préteur , & de visiter tout ce qui dans l'Isle pouvoit être digne de sa curiosité : en passant par Siracuse , il y découvrit un monument qui n'auroit pas dû être inconnu aux habitans de cette Ville : c'étoit le Tombeau d'*Archimedes*.

La vanité de Cicéron trouva à Pouzot un sujet de mortification : de trois personnes qu'il aborda , l'un ignoroit qu'il fût sorti de Rome , le second le suppoit Questeur en Afrique , & le troisième à Siracuse.

Quoiqu'il soit à présumer que pendant près de 5 années qui s'écoulerent depuis le retour de Cicéron jusqu'à l'accusation de Verres , il fut fort employé au Barreau , il ne nous en reste rien d'entier : parmi ces fragmens il y en a de trois oraisons , une pour *M. Fal-*

772 *Journal des Sçavans ;*
lius, une autre pour *L. Varenus* ;
que quelques - uns placent même
avant la Questure , & une troisié-
me pour *P. Oppius*. Cicéron parle
encore d'une cause pour *Titinia*.

Peu de tems après son retour de
Sicile Cicéron épousa *Terentia*: on
ne sçait rien de sa famille , sinon
qu'elle étoit sœur de *Fabia* Vestale
qui fut accusée & convaincuë
d'inceste avec *Catilina* , & qu'elle
contribua à la faire absoudre par
le crédit de son mari.

L'Auteur place ici les affaires
générales de la République jusqu'à
l'accusation de *Verrès* : il en use
de même dans tout le cours de cet
Ouvrage: mais c'est toujours avec
une sage réserve , & sans oublier
que son sujet est l'Histoire de *Cice-
ron* , & non l'Histoire de la *Repu-
blique Romaine* , c'est une obser-
vation que nous ne répéterons plus.

L'Auteur passe ensuite à cette
affaire fameuse de *Verrès* : si l'on
y voit avec admiration la fermeté
avec laquelle *Cicéron* entreprit &

soutint une accusation qui par la qualité des Protecteurs de l'accusé, pouvoit lui devenir funeste à lui-même ; ainsi que la diligence & l'habileté avec laquelle il sçut se procurer des preuves, & en faire usage : on y voit avec un égal étonnement l'excès presque incroyable de la corruption qui reugnoit alors à Rome, même parmi les premiers Magistrats.

Pendant le cours de cette affaire Cicéron obtint l'Édilité, & notre Auteur à cette occasion donne des idées générales de la constitution du Gouvernement de Rome, & des droits des principaux Magistrats. Les fonctions des Ediles étoient de veiller à la sûreté commune, à l'entretien, aux réparations & à l'embellissement des Temples & autres Edifices publics, de pourvoir aux vivres, &c. Les Ediles avoient le droit d'opiner au Sénat avant les simples Sénateurs, & le droit d'images : il n'y avoit au dessus de cette Magistrature que la

774 *Journal des Sçavans*,
Préture & le Consulat.

L'Edilité de Cicéron ne fut pas
somp tueuse , » mais s'il fit perdre
» au peuple quelque chose de ses
» plaisirs par le retranchement des
» superfluités que l'ambition & le
» luxe y avoient introduites; il sçut
» l'en recompenser cette même an-
» née en convertissant à son soula-
» gement pendant une cherté de
» vivres qui survint, le prix de plu-
» sieurs morceaux de peinture &
» sculpture dont les Siciliens lui
» avoient fait present, & qu'il mit
» en vente après qu'ils eurent servi
» à la décoration des Jeux qu'il
» avoit donnés.

Cicéron plaida plusieurs causes
pendant l'année de son Edilité, &
entr'autres pour *M. Fonteius*, &
pour *A. Caccina*.

Après l'intervalle fixé par les loix
entre l'Edilité & la Préture, Cice-
ron la sollicita, & fut nommé le
premier des huit Préteurs. Son
département fut de connoître de
la concussion. Un de ceux qui éprou-

Mai , 1745. 775

verent sa sévérité fut *L. Licinius-Macer*, qui avoit lui-même été Préteur. » Sa condamnation fit plus
» d'honneur à Cicéron que tout le
» crédit de la famille des *Licinius*
» dont il étoit , n'auroit jamais pû
» lui apporter de profit , s'il avoit
» renvoyé leur parent absous.

Ce fut pendant sa Préture que Cicéron prononça son Discours pour la *Loi Manilia* » qui donnoit
» à Pompée plus de pouvoir législatif
» me que *Silla* n'en avoit usurpé.

On a reproché à Cicéron d'avoir eu en vûe de se rendre Pompée favorable dans sa prétention au Consulat : & notre Auteur convient que » ce fut la première affaire où
» il consulta plus ses intérêts propres que ceux de la République.
» Mais , ajoute-t-il , Cicéron comprit que le peuple qui se déclaroit si hautement pour Pompée , seroit le plus fort : & qu'en ce cas , il étoit de la prudence de se faire un ami d'un homme qui en étoit adoré , & que lui-même

» estimoit dé a plus qu'aucun des
» autres Généraux. Hortensius a-
» voit fait un Discours contre cette
» même Loi.

C'est à cette année de la Préture
de Cicéron qu'on place son Orai-
son pour *Cluentius*: l'année suivan-
te il deffendit encore *Cornelius* qui
étoit fort favorisé du peuple dont
il avoit été Tribun. Il paroît aussi
que Cicéron fut dans l'intention de
prêter son ministère à Catilina
accusé de concussion. Celui-ci bri-
guoit aussi le Consulat, & Cice-
ron » s'étoit flatté qu'en se le con-
» ciliant par ce bon office, ils s'en-
» tendroient mieux dans leur pour-
» suite commune, & que Catilina
» le prefereroit à tout autre pour
» son Collègue. En cela, ajoute
» l'Auteur, je n'ai garde de vouloir
» justifier Cicéron: sur-tout après
» avoir appris de lui que Catilina
» étoit si manifestement coupable,
» qu'on auroit aussi tôt nié qu'il
» fût jour en plein midi que de
» détruire les preuves de son cri-

» me. Catilina pressentit ses vûes ,
 » & il aima mieux acheter son ab-
 » solution à prix d'argent , que de
 » s'engager à des retours , s'il arri-
 » voit qu'il la dût à l'éloquence
 » d'un homme avec qui il simpa-
 » thisoit si peu. Dans ce même tems
 avant son Consulat , Cicéron plai-
 da encore pour *Gallius. M. Funda-*
nius , & *L. Corvinus* , & il pronon-
 ça au Sénat le Discours intitulé ,
in Toga candida , contre Antonius
 & Catilina , au sujet de leurs bri-
 gues.

Enfin le jour de l'élection étant
 arrivé , Cicéron fut unanimement
 nommé Consul , & le premier des
 deux : la nécessité des affaires eut
 autant de part à son élévation , sui-
 vant la remarque de l'Auteur , que
 la faveur publique : » les besoins
 » presens demandoient un homme
 » d'Etat , & on le trouvoit en sa
 » personne : par homme d'Etat ,
 » j'entends un homme qui aime sa
 » patrie par dessus toutes choses ,
 » qui joint à de grandes lumieres ,

778 *Journal des Sçavans*,

» une plus grande fermeté, qui
» n'a d'autre intérêt ni d'autre pas-
» sion que de procurer le bien pu-
» blic, d'y sacrifier le sien propre,
» celui de toute sa famille, & tou-
» tes ses esperances.

Tout annonçoit une année ora-
geuse, les Tribuns factieux pro-
posoient des Loix agréables, mais
nuisibles, & il avoit déjà transpiré
quelque chose de la Conjuraton
de Catilina.

Il faut voir dans l'Auteur même
le détail des différentes actions de
Cicéron pendant son Consulat ;
comme il parvint à faire rejeter
la *Loi Agraire* par le peuple même
qu'elle flattoit : avec quelle force
il deffendit Rabirius dont la cause
étoit celle du Sénat lui-même : la
prudence avec laquelle il sçut atta-
cher à ce premier corps de la Re-
publique, celui des Chevaliers, &
engager par le sacrifice de ses inté-
rêts personnels, Antonius son Col-
lègue, sinon à cooperer au bien,
du moins à s'abstenir du mal relati-

Mai , 1745.

779

vement à la conjuration de Catilina; enfin la sagesse & la fermeté qui lui firent étouffer, presque sans effusion de sang, le complot le plus noir qui se fût jamais formé contre l'Etat, & dont on peut dire que les plus grands de Rome étoient, pour la plûpart, les fauteurs, sinon les complices. Dans ce premier moment, toujours le plus vif, de la reconnoissance publique, Cicéron se vit décoré du plus beau de tous les titres, celui de *Pere de la Patrie*, titre d'autant plus flatteur qu'il lui fut donné par Caton.

L'Auteur ne dissimule point le foible de Cicéron pour les loüanges, » & qu'avec autant de vanité qu'il falloit qu'il en eût pour » trouver presque tout le monde » en défaut sur cet article, il n'a » voit pas l'art de dissimuler son » dépit, lorsqu'on ne remplissoit » pas son attente : mais, *ajoute-t-il*, cette avidité de Cicéron pour » les loüanges étoit bien compen-

» sée par l'ardeur avec laquelle il
» se portoit à s'en rendre digne :
» & tout considéré , la Republi-
» que se seroit bien trouvée d'avoir
» beaucoup de Magistrats de cette
» trempe , à qui l'on n'eut eu à re-
» procher que ce foible , & qui
» n'eussent été ni plus jaloux de la
» gloire d'autrui , ni moins prompts
» qu'il l'étoit à rendre justice au
» mérite.

Quelque attention que Cicéron eut apportée à constater bien clairement le crime de Catilina & de ses complices , & à faire autoriser par un Sénatus - Consulte la condamnation de ceux des Conjurés qui furent punis de mort , l'exécution de ce jugement , sans que le peuple y eut formellement concouru , fut depuis le prétexte de son exil. Le jour même qu'expiroit son Consulat , un des Tribuns l'empêcha de faire un Discours au peuple : Cicéron réduit à ne pouvoir prononcer que la formule de l'affirmation que faisoient les Magistrats

gistrats de ce rang d'avoir fidèlement administré la Republique ; trouva ce serment trop peu expressif, il jura qu'il l'avoit sauvée ; & le peuple jura de son côté que le Consul avoit juré selon la vérité.

Cicéron sur la fin de son Consulat défendit *Murena* son successeur désigné, & immédiatement après son Consulat, P. Silla accusé d'avoir trempé dans la conjuration.

On vit à Rome en 691 la profanation des Misteres de la bonne Déesse par Clodius. Cicéron déposa contre lui, & se fit par-là l'ennemi le plus dangereux. Cæsar qui naturellement auroit dû être le plus animé contre Clodius, sacrifia au contraire son ressentiment, & s'il repudia Pompeia, ce fut en déclarant que la femme de Cæsar devoit être exempte de soupçon comme de crime.

Malgré l'évidence du crime de Clodius il fut absous : de 51 Juges 31 furent gagnés par argent, &

782 *Journal des Sçavans*,
par des voyes encore plus infâmes:
tout ce qui surprend notre Auteur,
c'est qu'il s'en soit trouvé 20 à l'é-
preuve de la séduction.

M. Morabin observe que dans
l'opinion des Romains, le témé-
raire qui avoit troublé par sa pre-
sence les misteres de la *bonne Déesse*
étoit frappé d'un aveuglement
subit, que cependant on n'apprend
point par l'Histoire que *Clodius en*
eut vû moins clair. Pourquoi *Clodius*
n'auroit-il point fait usage de
cette *prévention superstitieuse*. Nous
ne sçavons point exactement
quelle fut sa défense : mais une
pareille opinion bien établie lui
fournissoit un moyen justificatif
sans réplique ; sa vûe prouvoit
son innocence.

On rapporte à l'année 692 le
plaidoyé de Cicéron pour le Poète
Archias accusé de prendre in-
dument la qualité de Citoyen
Romain. Vers ce même tems *Ci-*
céron composa en grec l'Histoire
de son Consulat, il revit & rassem-

bla ses Harangues consulaires, il traduisit en vers latins les prognostics d'Aratus & il défendit *Quintus Metellus Scipio Nasica*, & *Aurélius* son Collègue dans le Consulat.

Cicéron jouissoit alors de la plus grande considération : » ayant été » tiré pour une députation dans » les Gaules, le Sénat décida unanimement qu'il demeureroit, & » le retint ainsi que Pompée, comme un gage de la sûreté publique » dont on ne pouvoit se désaisir. Pompée affectoit pour lui les plus grands égards & la plus grande confiance, au point que par dérision on appelloit ce Général *en Cicero* : Cicéron lui-même y étoit trompé, & comptoit de la meilleure foi du monde sur son amitié que l'événement montra n'être rien moins que sincère : mais Pompée avoit sçu le prendre par son endroit sensible : il avoit comblé d'éloges son Consulat. Le retour de César à Rome changea la face de

784 *Journal des Sçavans*,
la Republique : il se forma bien-
tôt entre lui , Pompée , & Crassus
une union funeste à l'Etat dont
Cæsar comme le plus habile de-
voit un jour recueillir tout le fruit.
Sa conduite & ses vûes sont ici
parfaitement bien développées.

Cæsar vouloit ou se défaire de
Cicéron , ou se l'attacher : pour
cela il falloit le mettre dans un
danger dont lui seul pût ensuite le
tirer. Ce fut dans cette idée que
Cæsar se prêta aux fureurs de Clo-
dius , s'il ne les excita pas lui-mê-
me.

La noblesse même de Clodius
étoit un obstacle à ses desseins. Pa-
tricien , le Tribunat étoit une
Charge dont l'entrée lui étoit in-
terdite , c'étoit cependant la seule
dans laquelle il put parvenir à son
but. L'obstacle fut bien-tôt levé.
Clodius » d'une maison presque
» aussi ancienne à Rome que la
» Republique même , & qui en-
» tre autres illustrations faisoit
» preuve de 26 Consulats , de 5

Mai, 1745. 785

» Dictatures, de 7 Censures, &
» d'autant de triompbes, passa par
» l'adoption, ou, pour parler plus
proprement par *l'arrogation*, dans
une famille Plébeienne des plus
médiocres. Le crédit de Cæsar de
concert avec Pompée, couvrit
toutes les irrégularités de cette ac-
tion, & par les mêmes voyes le
nouveau Plébeien fut bien-tôt
Tribun du Peuple.

D'un côté Cæsar offrit à Ciceron
plusieurs moyens de se dérober
aux poursuites de Clodius, entre
autres une place de *Lieutenant*
dans son armée; de l'autre Pom-
pée lui faisoit des protestations les
plus fortes d'un attachement à
toute épreuve. Ciceron refusa le
premier, & compta trop sur le se-
cond. Dans une fausse sécurité ses
sentimens, dit notre Auteur,
» étoient assez semblables à ceux
» d'un homme emporté par le
» courant d'une eau rapide, qui
» sur le rapport infidèle de ses
» yeux, croit demeurer immobile,

» parce qu'il ne découvrit en effet
 » de mouvement que dans les ar-
 » bres qui bordent le rivage : mais
 » qui considérant l'endroit d'où il
 » est parti, ne revient de son er-
 » reur que pour se rendre présents
 » les écueils & les précipices.

Clodius commença l'exercice de son Tribunat par proposer différentes Loix très-populaires pour disposer les esprits à recevoir plus favorablement celle qu'il méditoit contre Ciceron : & on vit enfin paroître cette dernière Loi qui portoit en général contre ceux qui feroient mourir un citoyen Romain avant qu'il eut été condamné par le peuple.

Ciceron s'appliqua sur le champ cette Loi, quoiqu'il n'y fut point nommé : & cette démarche précipitée dont il se repentit dans la suite, est blâmée par tous les Historiens. Dès qu'il eut pris d'habit d'accusé, 2000 Chevaliers en firent autant, il fut aussi résolu dans le Sénat que la Compagnie pren-

Mai, 2745. 207. 287

droit le deuil, mais les Consuls empêchèrent l'exécution de cette délibération. Après bien des démarches inutiles auprès de Pompée, Cicéron prit le parti de la retraite : il aimoit trop sa patrie & ses amis pour risquer une résistance de fait qui auroit pû leur être fatale : c'est dans ces circonstances que Clodius fit recevoir une nouvelle Loi conçue en ces termes :

» Attendu que Cicéron a fait
» mourir des Citoyens Romains
» sans l'ordre du peuple, & sans
» aucune forme de justice, & qu'à
» cet effet il a rapporté de faux
» Sénatusconsultes, qu'il vous
» plaise ordonner que l'usage du
» feu & de l'eau lui ait été interdit,
» qu'il ne soit permis à personne
» de lui donner retraite : que si
» quelqu'un le fait, lui & celui
» chez qui il sera trouvé, puissent
» être tués impunément. Qu'aucun
» ne propose au Sénat de le rap-
» peller : que si quelqu'un contre-

» vient a cette défenſe , nul de la
 » compagnie n'opine ni de vive
 » voix , ni autrement , ſur la pro-
 » poſition qui en ſeroit faite , ni
 » ne ſouſcrive à quoi que ce ſoit
 » qu'on pût reſoudre en ſa faveur,
 » ſi ce n'eſt quand ceux qu'il a fait
 » mourir ſeront revenus de l'autre
 » monde.

Telle eſt cette Loi dont l'Aut-
 teur démontre ſolidement l'inuſ-
 tice & le ridicule : auſſi ne fut elle
 l'ouvrage que d'une vile populace
 gagnée par Clodius: c'eſt ainſi que
 le peuple Romain étoit repreſenté.

Les ennemis de Ciceron le pour-
 ſuivirent dans ce qu'il avoit de plus
 cher : Terentia ſa femme fut arra-
 chée du Temple de Veſta l'aſile
 le plus ſacré qu'il y eut à Ro-
 me ; & le jeune Ciceron âgé de
 ſept ans auroit couru riſque de ſa
 vie , ſans les précautions que l'on
 avoit priſes pour le garantir contre
 ceux qui avoient déjà marqué cet-
 te victime : ſes maiſons tant à la
 Ville qu'à la campagne furent pil-

Mai , 1745. 789

lés & démolies ; & Clodius consacra le terrain de celle de Rome à la liberté , après s'en être approprié une partie.

On trouve ici très-bien détaillés tous les mouvemens que se donnerent les amis de Cicéron pour faire ordonner son rappel, & les manœuvres accompagnées de violences qui furent pratiquées au contraire par Clodius & ses partisans. On y voit un portrait fidèle de l'Etat d'abattement auquel Cicéron parut s'abandonner : il alla jusques à faire des reproches à son cher Atticus : l'Auteur ne pretend cependant point par-là dégrader l'idée que nous devons nous former du caractère de Cicéron : » à peine, » dit-il , se pourroit-il trouver de » beaux jours, si l'on n'admettoit » dans ce nombre que ceux qui » sont absolument sans nuage : ces » vapeurs s'élevent quelquefois » au milieu de la serenité la plus » parfaite , mais elles ne sont né » assez considerables , ni d'assez

» longue durée pour la troubler :
 » il en est de même de l'amitié : la
 » plus pure n'est point entière-
 » ment exempte de ces taches
 » passagères qu'on moment voit
 » naître, & dont l'instant qui suc-
 » cède fait disparaître jusques à la
 » moindre trace.

Enfin les excès même de Clodius
 fervirent Cicéron : il osa attaquer
 Pompée sans ménager César & les
 amis de Cicéron, c'est-à-dire, tous
 les honnêtes gens profitèrent de cet
 instant pour déterminer Pompée à
 favoriser, de concert avec César,
 et rappeler si desiré : les attentats de
 Clodius y apportant chaque jour
 de nouveaux obstacles, le Sénat
 interrompit les fonctions ordi-
 naires, refusa de donner audience
 aux Ambassadeurs, & décerna des
 remerciemens aux Villes qui a-
 voient bien accueilli Cicéron,
 avec des recommandations aux
 Gouverneurs des Provinces où il
 pourroit aller, pour le traiter
 avec les honneurs dus à sa per-

» sonne : il fut aussi dressé un Sénat-
 » consulce portant que les Con-
 » suls écrivoient dans toute l'Italie,
 » pour inviter ce qu'il y avoit de
 » citoyens bien intentionnés, &
 » véritablement jaloux du salut de
 » la République, à se rendre à
 » Rome.

On y vint en foule de toute l'I-
 talie, & après un second Decret
 du Sénat encore plus expressif, la
 Loi pour le rappel de Cicéron fut
 reçue par le suffrage unanime des
 Centuries, dans une assemblée la
 plus nombreuse que l'on eut ja-
 mais vûe. Cicéron qui sur les espe-
 rances qu'il avoit déjà conçues, s'é-
 toit rapproché de Rome, reçut
 cette nouvelle à Brindes; il parut
 sur le champ; » sur sa route &
 » pendant l'espace de 400 milles
 » de chemin, ce ne fut, pour ainsi
 » dire qu'un flux & reflux perpé-
 » tuel d'habitans des Villes des
 » environs qui sortoient en corps
 » ou par députés, pour le féliciter,
 » ou seulement pour le voir.

« Il n'étoit pas encore à la Po-
 « te Capene ; qu'il avoit déjà reçu
 « les complimens du Sénat , & des
 « autres corps qui étoient allés au-
 « devant de lui.

« Il n'y eut point de citoyen
 « point de particulier de nom qui
 « ne s'empressât de témoigner sa
 « satisfaction , si l'on en excepte
 « seulement ceux de ses ennemis
 « les plus déclarés , à qui la noto-
 « rité publique ne laissoit pas la
 « liberté de dissimuler la rage &
 « le desespoir que leur causoit son
 « retour.

« On peut penser que Cicéron
 « n'a pas manqué de peindre ce
 « retour avec les couleurs les plus
 « brillantes : il fut rapporté à Rome
 « sur les épaules de toute l'Italie : Ro-
 « me sembla se mouvoir de sa place
 « pour venir au-devant de son conser-
 « vateur , &c.

« M. Morabin s'exprime moins
 « emphatiquement. « Toutes exa-
 « gérations à part, dit-il, & les cho-
 « ses apprêtées : leur valeur réel-

» le, on peut convenir que ce fut
 » pour Cicéron un vrai jour de
 » triomphe : qui lui fut d'autant
 » plus honorable qu'il ne coûtoit
 » point de sang à la République :
 » que tous les ordres qui la com-
 » posoient, les bons citoyens &
 » les amateurs de la justice & du
 » bien public, en partagerent le
 » fruit : & qu'il ne pût être vû de
 » mauvais œil que par Clodius, &
 » par les autres pestes de l'Etat
 » dont il confondoit les esperances.
 Cet exil de Cicéron avoit duré
 près de 17 mois.

En conséquence de la décision
 des Pontifes, & d'un Decret du
 Sénat, Cicéron rentra dans ses
 maisons, mais on ne lui donna que
 de foibles dédommagemens : il a-
 voit fait devant les Pontifes un
 Discours qu'il a intitulé : *pour sa*
maison, » où si nous nous en rap-
 » portons à son jugement, il se
 » surpassa lui-même, & où la dou-
 » leur prêta une nouvelle force à
 » son éloquence.

Cicéron ne tarda point à donner à Pompée des marques bien signalées de sa reconnoissance , en provoquant avec zèle un Decret du Sénat qui lui donnoit un pouvoir sans bornes sur les magazins & les deniers publics.

Clodius toujours suivi de ses Gladiateurs & de la plus vile populace , ne cessa point ses insultes , & mit plusieurs fois en danger de leur vie Cicéron , les Consuls & les autres Tribuns. A la fin il fut accusé : » Cicéron parla fort au long dans le Sénat de tout ce qui pouvoit être à la charge de Clodius : il ne l'épargna pas ; & la compagnie ne fut pas moins charmée de voir celui-ci humilié , que cet Orateur le fut lui-même de pouvoir rendre à son ennemi une partie des chagrins que celui-ci lui avoit causés.

Clodius parvint cependant , toujours par les mêmes voyes , à suspendre l'instruction , & à se faire nommer Edile , ce qui le mettoit

Mai, 1747. 793

à courir pendant l'année de ses fonctions.

Cicéron avoit eu le chagrin de perdre peu de temps avant son retour, son gendre Pison dont il avoit toujours reçu les plus fortes marques d'attachement, & qui n'avoit pas peu contribué à procurer son rappel.

Nous rendrons compte du second Volume dans le prochain Journal.

LEÇONS DE PHYSIQUE

experimentale de M. l'Abbé Nollot. Tome troisième. A Paris, chez les Freres Guerin, à S. Thomas d'Aquin, rue S. Jacques. 1744. pag. 591. planch. detach. 19.

LES deux premiers Volumes des Leçons de Physique de M. l'Abbé Nollot ont été bien reçus du public : le troisième Tome souffroit d'une idée avantageuse & s'en étoit formée, il y a lieu de croire que tout l'Ouvrage sera

796 *Journal des Sçavans* ,
achevé sur le même plan , & qu'il
fera le même plaisir. M. l'Ab. N. a
conservé le même ordre , & a mis
autant de clarté dans celui-ci que
dans les précédens ; il l'a divisé en
trois Leçons qui sont les neuvième,
dixième & onzième. La neuvième
traite de *La Méchanique*, c'est-à-dire
de *la Science des Machines*. Cette
étude a deux avantages , elle in-
struit & amuse ceux qui s'y appli-
quent. Un grand nombre de per-
sonnes s'imaginent sçavoir la Mé-
chanique , parce qu'elles ont
construit quelques machines ;
elles ne sçavent cependant pas
estimer les forces , ni mesurer
à quel point de la machine il faut
appliquer le moteur : on peut
même ajouter qu'ils ignorent quel-
le est la nature de ces forces. On
voit souvent que celui qui fait
une machine durable , quant
à l'assemblage des pièces , ne sçait
point les proportions des diverses
pièces qui la composent , & les
effets qu'elle peut produire. D'un

autre côté ceux qui considèrent une machine dans l'état de perfection dans lequel les Géomètres ont coutume de la regarder pour en connoître les propriétés, trouvent dans les effets un déchet considérable. On ne peut éviter l'un & l'autre défaut qu'en s'appliquant d'une part à la Physique qui apprend à connoître les espèces de matière qu'il faut choisir, & de l'autre à la science de la Géométrie qui enseigne les proportions, enfin il faut être Géomètre & Physicien pour travailler en homme éclairé à la construction des machines.

Les machines se distinguent en machines simples & composées, les premières sont comme les éléments des autres; ce sont celles qui sont principalement le sujet de cette Leçon. Les machines composées sont infinies, & cependant n'apportent aucun changement essentiel à leurs propriétés. M. l'Abbé Nolle se contente d'indiquer celles qui sont le plus en usage, le dé-

tail des autres seroit trop long. Nous indiquerons en abrégé ce qui compose chaque section de cette Leçon, parce qu'il vaudroit mieux lire chez l'Auteur les explications qu'il fait à la suite de chaque expérience qu'on doit regarder comme la preuve de la propriété de la machine que M. l'Abbé Nollet veut démontrer.

Quoique ces preuves soient tirées de l'expérience, elles ne sont cependant pas toujours indépendantes les unes des autres, elles ont une liaison entre elles, les unes servent de principes aux autres, qui souvent n'en font que des corollaires. Cette méthode qu'on pourroit appeller méthode expérimentale est semblable à celle de la Géométrie dont les premiers principes servent de base ou de fondement aux propositions suivantes. C'est en quoi ces expériences ou ces Leçons diffèrent de tant d'autres, c'est le plan que l'Auteur a eu raison d'adopter & qu'il a toujours suivi.

On commence par rapporter différentes expériences qui font voir très-clairement les propriétés des différens leviers. Ceux qui sont un peu initiés dans les élémens de mécanique savent combien on peut faire d'applications à ce sujet sur la plupart des instrumens dont nous nous servons tous les jours. M. l'Abbé Nollet les rapporte, & en fait connoître la liaison au principe.

Après les leviers l'Auteur parle des poulies simples & de celles qu'on appelle poulies mouflées, il explique les propriétés du Treuil, du Cabestan & des roües à dent, qui n'en sont que des corollaires.

Le plan incliné est la troisième machine que M. l'Abbé Nollet considère, & de celle-là il déduit les analogies du coin, & des diverses espèces de coin.

Notre Auteur met les cordes au rang des machines, c'est le sujet de la troisième section de cette Leçon, nous rapporterons quel-

ques-unes des remarques que nous trouvons chez notre Physicien. Il est évident que le poids de la corde augmente la somme des résistances dans l'usage des machines, il arrive encore que la puissance prend une direction moins avantageuse que celle qu'elle prendroit si la corde se tenoit parfaitement droite : lorsqu'on tire par exemple un poids le long d'un plan incliné, il est difficile que la corde se conserve dans une direction parallèle au plan qui est cependant la plus avantageuse.

La roideur des cordes est aussi fort importante, elle dépend principalement du poids ou de la force qui tend les cordes, de la grosseur, de la quantité dont on les courbe, & de la vitesse avec laquelle on les fait plier.

La résistance causée par la roideur des cordes augmente à raison des poids ou des forces qui les tiennent tendus. L'expérience, par exemple, fait connoître que si

des cordes sont tendues par un poids de 20 livres & qu'il faille un poids de 45 onces pour rompre l'équilibre, lorsque les mêmes cordes seront tendues par un poids de 40 livres, elles ne céderont qu'à un effort de 90 onces. Il est encore prouvé que la résistance des cordes augmente comme le diamètre des cordes. Si l'on employe donc une corde de deux lignes de diamètre, & qu'il faille 20 onces pour vaincre la roideur des cordes, on voit par l'expérience qu'une autre corde une fois plus petite & tendue de la même façon cédera à 10 onces.

L'expérience a montré que les cordes se plient plus difficilement à mesure que les cylindres ou les poulies sont plus petites. Que l'on imagine, par exemple, deux poulies, l'une d'un pouce de diamètre & l'autre d'un demi pouce, & que sur chacune d'elles on place une corde de 3 lignes de diamètre, on verra dans le premier

209 *Journal des Sçavans*,
cas que si la roideur des cordes ro-
siste à 235 onces, elle cedera à 114
dans le second, or il est clair que
235 n'est pas de 114 comme 2 1/2,
il s'ensuit que la roideur des cor-
des ne diminue pas sur ces poulies
à raison de leurs rayons. Ce qui
est assez sensible, car plus la poulie
est petite plus la corde est obligée
de se courber, or cette courbure
doit augmenter la resistance.

Dans l'usage des poulies & des
treuils, des Cabestans on doit avoir
grande attention à ces diverses ex-
periences, sans quoi on tomberoit
dans la pratique dans des erreurs
considerables.

M. l'Abbé Noller rapporte d'a



ere, cette resistance cederoit à un effort de 22 livres.

On peut faire la même remarque sur les poulies moultées, & les *Tours à tourner*, dans lesquels on voit par l'expérience qu'il est nécessaire de proportionner la grosseur de la corde à l'ouvrage qu'on veut tourner. Il est facile de juger que la qualité des matières contribue beaucoup à la force des cordes: on apperçoit aussi qu'un plus grand nombre de cordons également gros doit faire une corde plus difficile à rompre, mais quelle est la manière la plus avantageuse d'unir les fils ou les cordons; le tortillement donne-t-il plus de force aux cordes qu'elles n'en auroient si les parties qui les composent étoient toutes réunies en forme de faisceaux? cette question méritoit d'être examinée, & elle l'a été par M. de Réaumur. Notre Auteur d'après ces illustres Académiciens a fait des expériences qui prouvent que ce tortillement

commode & avantageux à certains égards affoiblit plutôt la force qu'il ne l'augmente.

Quelques remarques faites au sujet de l'humidité & de la sécheresse des cordes terminent cette première Leçon, qui est la neuvième de tout l'Ouvrage.

On nous entretient dans la 10^{me} & la 11^{me}, de la nature & des propriétés de l'air.

Il est certain que l'air est un fluide dont les parties qui le composent doivent être semblables & nous ne pouvons décomposer ses parties intégrantes, cette fluidité paroît encore essentielle à sa nature. Nous voyons des liqueurs se glacer par le froid, & des fluides comprimés cesser de couler & se fixer sous la figure qu'on leur fait prendre, mais il n'en est pas ainsi de l'air, la compression la plus forte n'a pû produire aucun des effets que nous venons de rapporter.

La figure qu'on peut attribuer aux particules d'air est difficile à assigner

assigner, d'une part on sçait que l'air ne sçauroit passer à travers un papier mouillé, & de l'autre nous voyons que ce même papier est très-propre à filtrer; dira-t-on, que les particules d'eau sont plus déliées, plus fines que celles de l'air, enfin la subtilité des parties de l'air sera-t-elle la cause de sa fluidité? Quelques-uns attribuent cette fluidité constante de l'air, à son ressort qui conserve toujours la faculté de s'étendre ou d'occuper un plus grand espace quelque tems qu'il loit comprimé. Au contraire, il paroît que si l'air étoit dépourvu de cette élasticité, ses parties étant rapprochées, formeroient un tout qui seroit peut-être sensible. On peut concevoir (comme dit notre Auteur) les parties intégrantés de l'air comme de petits filamens contournés en forme de spirales flexibles & élastiques, leur assemblage sera à peu-près comme

un paquet de laine cardée que l'on peut réduire en un plus petit volume lorsqu'on le presse , & qui tend toujours à se remettre dans son premier état. M. l'Abbé Nollet est bien éloigné de donner cette idée comme quelque chose de positif sur la figure des particules d'air , c'est moins , dit-il , pour prendre un parti que pour être en état de rendre sensible le ressort de l'air dont les effets sont si surprenans.

Notre Auteur nous explique ce que l'on doit entendre par un air *sec* & un air *moillé* , lorsqu'on dit que l'air est *sec* , veut-on dire par là qu'il enleve l'humidité de certains corps qui lui sont exposés & qu'il ne mouille pas à la manière des autres liqueurs : dans plusieurs cas l'air sera *sec* , mais il rendra en même tems humides plusieurs corps qu'il environne ou qu'il touche immédiatement , & dans quelques occasions il dissipe

les particules d'eau qui sont attachées à quelques corps. L'air fait son impression comme les autres liqueurs qui s'insinuent dans les pores du corps qu'elle touche immédiatement & y laisse des traces plus ou moins sensibles.

Nous ne nous arrêterons point à rapporter les expériences qui prouvent la pesanteur de l'air. Un ballon dont on a pompé l'air pèse moins que lorsqu'il est rempli d'air ; cependant s'il est aisé de s'assurer que l'air est pesant , il n'est pas si facile de comparer cette pesanteur avec celle d'une autre liqueur , comme à celle de l'eau , & la plupart des Auteurs assignent ce rapport fort différemment. La difficulté vient de ce que tous les fluides & généralement tous les corps se dilatent par la chaleur , & se condensent par le froid , de sorte que l'air & l'eau que l'on compare dans le mois de Juin n'ont pas la même

808 *Journal des Sçavans ;*
densité qu'au mois de Janvier , &
les degrés de condensation ou de
dilatation produits par la chaleur
ou le froid ne conservent pas
entr'elles le même rapport. De
plus l'air est toujours mêlé de
quelques parties hétérogènes ainsi
que l'eau. M. l'Abbé Nollet pre-
tend même qu'il y a bien des eaux
qui au même degré de chaud & de
froid différent sensiblement de pe-
santeur entr'elles , enfin le même
volume d'air pesé dans un ballon
doit varier , puisque nous sçavons
par la variation du Barometre que
la pression de l'atmosphère n'est
pas toujours la même. Toutes ces
difficultés empêchent que l'on ne

Mai, 1745. 809

plats casseroyent, & l'air rentreroit dans le récipient avec éclat & avec une grande vitesse. Quelques Auteurs ont tâché d'estimer la vitesse de cet air qui rentre dans le vuide, ils la jugent 7 à 8 fois plus grande que celle qui est excitée dans l'air libre.

Notre Auteur démontre par plusieurs expériences que le ressort de l'air agit en raison directe des poids, & que les raréfactions de l'air dans le récipient sont proportionnelles aux capacités du vaisseau & du corps de pompe. Par ces expériences on a connu de combien l'air pouvoit se comprimer & se raréfier. La compression quoique fort grande ne peut être infinie, & la raréfaction va jusqu'à plus d'un 336^{me} de la densité que l'air occupe lorsqu'il soutient le mercure à 28 pouces : on apperçoit bien qu'une masse d'air, prise dans l'air libre, est comprimée ou retenue dans son état naturel par toutes les autres qui l'avoisinent, elle ne

310 *Journal des Savans,*

peut donc se dilater que lorsque les parties voisines s'échappent ou s'éloignent d'elle ; alors elle occupe un plus grand espace , & beaucoup plus grand que celui qu'elle occupoit auparavant. M. Mariotte pense qu'une portion d'air prise à la surface de la terre peut occuper un espace 4000 fois plus grand que celui qu'elle avoit auparavant.

Les diverses pressions de l'air soit pour augmenter sa densité & son ressort sont la source de plusieurs effets qui surprennent tous les jours , & qui nous procurent en même tems beaucoup d'utilité. Nous voyons souvent l'eau élevée à une certaine hauteur non seulement par la pesanteur de l'air attribuée à l'atmosphère , mais encore par ce même air comprimé & qui tendant à dilater son ressort augmente sa force & oblige l'eau à s'élever à une hauteur donnée. Notre Auteur rapporte toutes les expériences qui démontrent ces propriétés.

S'il a été utile de connoître combien l'air change de densité & de quelle manière son ressort augmente ou diminue, il n'est pas moins important de sçavoir quels effets produisent le chaud & le froid sur ce fluide. Le premier de ces effets est que la chaleur augmente le volume d'une certaine quantité selon qu'elle est plus ou moins échauffée. Un autre effet de la chaleur sur l'air, est d'augmenter son ressort à proportion du degré de pression. On peut lire chez notre Auteur par quelles expériences on a connu qu'un volume d'air dans le commencement de la gelée comparé à l'état qu'il a dans la chaleur de l'eau bouillante, étoit comme 2 à 3, & qu'il se dilate environ d'un septième, à compter depuis le froid de la glace commençante jusqu'à nos chaleurs communes de l'été. Si l'on demande, comment il arrive, que les parties de l'air, comprimées & échauffées, ac-

812 *Journal des Savans*,
quierent plus de roideur : c'est ce
que l'expérience n'apprend point.
Monsieur l'Abbé Nollet remar-
que que dans les cas où l'on chauffe
l'air considérablement on trouve
souvent des différences considéra-
bles, suivant l'état actuel
de l'air sur lequel on opère & des
vaisseaux qu'on employe ; parce
que l'humidité de l'air se joignant
à celui qu'on fait chauffer occa-
sionne une dilatation 10 ou 12 fois
plus grande qu'elle ne seroit avec
le même degré de chaleur, si l'on
employoit un air plus sec ; de plus
l'air étant plus ou moins dense oc-
casionne encore des variétés. On
se sert quelquefois de la dilatation
de l'air pour former des fontaines
artificielles, & qui font le même
effet que celles qui sont produites
par la compression ou condensa-
tion de l'air, cette Leçon est rem-
plie de l'un & de l'autre exemples.

Notre Physicien s'étend beau-
coup sur les propriétés de l'air par
rapport à la respiration & à la

maniere dont il influe sur la vie des animaux ; tout ce qu'il dit à ce sujet est curieux & intéressant. Il prouve ensuite par des expériences que les matieres les plus combustibles ne peuvent s'enflammer que dans un air libre. Par exemple, qu'on raréfie l'air de la machine du vuide, la flamme d'une bougie diminue de volume, & après quelques coups de piston elle s'éteint tout à fait. De même on remarque que la poudre (en petite quantité) au lieu de s'enflammer & de faire son explosion se dissipe en fumée & sans éclat. Ces effets s'expliquent d'une maniere assez probable, car si la flamme consiste dans un mouvement de vibration imprimé aux parties du corps combustibles, on voit qu'un mouvement de vibration ne peut durer que dans un milieu à ressort, & capable de réaction. Cette même idée ne nous fait-elle pas connoître pourquoi le feu brûle beaucoup mieux en

814 *Journal des Sçavans*,
hyver qu'en été, c'est, sans
doute, parce que l'air est plus
dense & qu'il a plus de ressort. Par
une raison contraire on conçoit
qu'un feu ne peut s'entretenir dans
des endroits où l'air ne se renou-
velleroit pas, car ce n'est point
assez qu'il y ait de l'air, il faut
qu'il soit libre, ce qui explique
fort bien pourquoi les incendies
ou une flamme considérable cesse-
ront lorsque les endroits seront
fermés de toutes parts & ne donne-
ront point d'issue à l'air libre.

M. l'Abbé Nollet ne s'est pas
contenté de prouver les principa-
les propriétés de l'air qui environ-
ne les corps. Il examine aussi celle
qu'a ce fluide entant qu'il se ren-
contre dans l'intérieur des corps.
Dans quelque état que soient les
corps, ils contiennent beaucoup
d'air. Les liqueurs n'en sont point
exemptes, & plusieurs experien-
ces prouvent que l'air renfermé
dans les corps solides surpasse 100
& 150 fois le volume dont il est

Mai, 1745.

315

dégagé. Cette operation peut se faire de plusieurs façons, & la machine du vuide fournit des moyens fort aisés, mais la putréfaction ou fermentation est un des procédés les plus efficaces. Il est aisé de voir sortir l'air d'un morceau de bois poreux placé sous le récipient de la machine pneumatique; on remarque les mêmes effets dans les liqueurs telles que la bière, le lait, &c. Si-tôt que l'on fait agir la pompe, on voit qu'à mesure que l'air du récipient se raréfie, celui qui est contenu dans la liqueur s'éleve à la surface en forme de bulles. Cette élévation devient facile lorsqu'on a supprimé la pression de l'air extérieur qui le retient dans les pores dans lesquels il est renfermé.

Notre Auteur nous fait observer qu'il n'est pas vrai généralement que tous les corps se conservent mieux dans le vuide, cela dépend de leur nature, car ceux

qui auront un principe de fermentation, perdant l'air qui remplit leurs pores, laisseront à leurs parties intérieures un mouvement plus libre, & cette liberté augmentera par la suppression du poids ou du ressort de l'air extérieur dont ils sont déchargés.

La chaleur produit les mêmes effets que la machine pneumatique, & quand l'air sort d'une liqueur qu'on fait chauffer on voit à peu près les mêmes effets que dans la machine vuide. Les premiers bouillons doivent être attribués aux parties les plus grossières de l'air, qui dilatés par la chaleur augmentent le volume, & soulevent avec violence ce qui s'oppose à leur extension. Les parties d'air ont plus de peine à se dégager des liqueurs grasses, & lorsqu'elles sont parvenues à s'échauffer elles s'échappent tout d'un coup par une prompte effervescence.

On a peine à comprendre com-

ment une si grande quantité d'air peut se loger dans certaines matieres, sans paroître y être comprimé. Car quelle force ne faudroit-il pas pour restreindre une certaine quantité d'air de l'atmosphère à un si petit volume que celui qu'il occupe dans les corps solides. Cet air logé dans les interstices ne paroît point contribuer à la compressibilité des corps ni à leur dilatation; on ne remarque pas que les corps qu'on a tenus dans le vuide soient moins compressibles quoiqu'on en ait vu sortir une quantité d'air assez considerable. Notre Auteur sent toute la difficulté qu'il y a de trouver une explication qui satisfasse à ces differens phénomènes. Il propose d'après M. de Mairan une solution qui peut aider à appercevoir de quelle maniere la chose se passe.

» On peut imaginer (dit-il) que les
 » parties de l'air ne se touchent
 » point lorsqu'il est intimement
 » mêlé à quelque autre matiere qu'il

» les contient, elles sont comme
» des petits filets de coton qui en-
» velopperoient des grains de sable
» & qui seroient logés séparément
» dans les intervalles qui se trou-
» veroient à remplir, entre ces
» mêmes grains rassemblés en une
» masse, dès-là les particules d'air
» tiendroient moins d'espace, &
» son ressort & sa flexibilité se-
» roient diminués si chacun de ces
» petits filets étoient soutenus par
» un corps dur. « Il faut convenir
que si l'action du feu fait cesser la
cohérence de ses parties, on voit
aussi-tôt l'air s'en dégager avec for-
ce, & n'attendre pour faire con-
noître son élasticité que d'être dé-
barrassé des obstacles qui paroîs-
soient s'opposer à son ressort.

» Si cette explication ne sa-
» tisfait pas pleinement les Lec-
» teurs, on pourra dire avec M.
» l'Abbé Nollet que la nature a pû
» se ménager des moyens pour
» restreindre les particules d'air

Mai, 1745.

819

» qu'elle fait entrer dans la com-
» position des mixtes. C'est ici que
» s'ont finit la dixième Leçon, nous
» parlerons de la onzième dans un
» Extrait particulier.



HISTOIRE DU REGNE DE

Charlemagne , par M. DE LA
 BRUERE. A Paris , chez la veuve
 Piffot , Quai de Conty , à la des-
 cente du Pont-neuf , à la Croix
 d'or. 1745. 2 vol. in-12. Tome I.
 pag. 269. Tome II. pag. 275.

» S'IL est raisonnable , dit M.
 » de la Bruere , de penser que
 » le premier but de l'Histoire a été
 » d'encourager les hommes à la
 » vertu par le recit des grandes ac-
 » tions de leurs ancêtres , on peut
 » dire que nulle Histoire ne remplit
 » mieux son objet que celle du
 » Regne de Charlemagne , puis-
 » qu'il n'y en a point de plus ca-
 » pable d'élever le courage des
 » François. Ce Regne est l'Époque
 » la plus brillante de leur Monarchie
 » & la plus flateuse pour eux. Ainsi
 » M. de la Bruere a dû s'attendre que
 » son Ouvrage exciteroit la curiosi-
 » té & l'empressement de toute la
 » nation. Mais on sera surpris sans

doute que l'Histoire d'un regne si fécond en grands événemens, dont le Héros a été à tous égards un des plus grands Princes qui ayent jamais regné, qui a fait un si grand nombre de Loix, qui a protégé les Lettres, & qui a fait changer de face à toute l'Europe; on sera surpris, dis-je, qu'une telle Histoire ait pû être contenue dans deux si petits Volumes. L'Auteur a prévu cette objection & y a répondu. Les Annalistes du siècle de Charlemagne sont fort concis dans leurs narrations, ils se contentent de rapporter simplement les faits sans les accompagner d'aucuns motifs, d'aucunes circonstances; ils disent sechement, un tel jour une armée fut battue, une telle Ville fut prise.

M. de la B. n'a pas cru devoir suppléer de son imagination les détails qu'il n'a pas trouvés dans les Auteurs. Il a mis à la tête de cette Histoire un Discours préliminaire dans lequel il expose de quelle

322 *Journal des Sçavans ;*
maniere la Couronne de France
passa des Mérovingiens à la famille
de Charlemagne , ce Discours
contient 65 pages , & n'est pas la
partie la moins interessante & la
moins instructive de cet Ouvrage.

Sous les petits fils de Clovis la
puissance des Maires du Palais s'é-
leva au plus haut degré ; une suite
non interrompue de circonstances
favorables concoururent à aug-
menter & à affermir leur autorité.
Plusieurs Princes foibles ou enfans
se succederent les uns aux autres.
Les Maires du Palais comman-
doient les armées à la place du Roi.
La nation encore à demi Barbare
faisoit plus de cas de la force que
des Loix, & le François également
ami des armes & de la liberté ne
se soumettoit volontiers qu'à la
discipline militaire. Bien-tôt l'auto-
rité réelle dans toutes les autres
affaires passa à celui qui avoit cou-
tume de se faire obéir à la guerre.

Cependant les Maires avoient
encore bien des obstacles à vaincre

Mai , 1745. 829

avant que d'atteindre à la Couronne. Ils étoient à la vérité placés sur les degrés du Trône , & la distance qui étoit entre eux & le Souverain étoit presque imperceptible, mais en pareil cas le moindre intervalle est immense. Ils avoient conr'eux la jalousie des Grands & l'attachement des François pour la Famille Royale , attachement que l'exemple de leurs ancêtres leur faisoit regarder comme un principe fondamental & sacré.

La France avoit été divisée par les successeurs de Clovis en deux parties , l'Austrasie & la Neustrie, c'est-à-dire , suivant M. de la B. en France orientale & en France occidentale.

Les longues divisions , & les guerres cruelles que se firent entre eux les Princes Mérovingiens avoient accoutumé leurs sujets respectifs à se traiter en ennemis; les Neustriens & les Austrasiens avoient oublié qu'ils étoient compatriotes , & ils se regardoient

comme deux nations différentes ; en effet lorsque Dagobert Roi d'Austrasie eut été tué, les Austrasiens ne purent se résoudre à se soumettre à Thierry I. Roi de Neustrie légitime héritier de Dagobert. Ils aimèrent mieux changer la forme de leur gouvernement, & ils choisirent Pepin & Martin, sortis tous deux de la Maison la plus illustre d'Austrasie, pour exercer l'autorité Royale sous le nom de Ducs. Ce changement doit être regardé comme l'époque de la révolution, & comme la cause principale de la décadence de la famille de Clovis. La mort de Martin rendit bien tôt après Pepin seul maître de l'Austrasie, c'est ce Pepin que l'on distingue des autres par le sur-nom d'*Héristal*. Il étoit bisayeul de Charlemagne.

Le sort de la guerre le rendit bien-tôt après maître de la Neustrie & de la personne de Thierry, il n'osa cependant se faire déclarer Roi, & se contenta de joindre le

Mai , 1745. 825

titre de Duc d'Austrasie à celui de Maire du Palais de Neustrie. Il laissa Thierry sur le Trône ; mais ce malheureux Prince n'eut plus que le nom de Roi , dont on se servoit pour autoriser les ordres de Pepin ; il fut relégué ainsi que les six Princes qui lui succederent dans une maison de plaisance d'où il ne sortoit qu'une fois l'année pour aller au champ de Mars.

Pepin en mourant laissa pour héritier de sa puissance ses deux petits fils encore en bas âge , & sous la tutelle de leur ayeule ; les François ne voulurent point être gouvernés par une femme ; Charles-Martel fils naturel de Pepin s'empara de l'Austrasie , peu après il se rendit maître de la Neustrie & de la personne du Roi Chilperic II. & réunit ainsi toute l'autorité de son pere. Ce fut un grand homme de guerre. Mais M. de la Bruere remarque qu'il ne fut pas si bon politique ; il lui reproche deux fautes essentielles, la premiere fut de n'a-

326 *Journal des Sçavans*,
voir pas marqué allez de déferen-
ces pour les grands du Royaume ;
& de s'être dispensé de consulter
ce qu'on appelloit alors les Parle-
mens. La seconde faute de Charles
Martel fut d'avoir opprimé les Ec-
clesiastiques & de s'être attiré leur
haine. A quelque degré de gloire
& de puissance que fût parvenu
Charles il n'osa jamais se mettre la
Couronne sur la tête, & ne laissa
en mourant à ses deux fils Carlo-
man & Pepin que les titres de
Ducs & de Maires du Palais qu'il
avoit portés lui-même.

Après la mort de Charles-Martel
les Ducs d'Aquitaine, de Saxe, de
Baviere & d'Allemagne se revolte-
rent hautement, d'autres petits-
fils de Pepin d'Héristal revendique-
rent les armes à la main la succes-
sion de leur ayeul, & générale-
ment toute la France fut remplie
d'esprits inquiets & mécontens ;
Carloman & Pepin surmontèrent
toutes ces difficultés & sçurent
soumettre leurs ennemis ou s'en

Mai, 1745.

827

défaire & pour leur ôter tout pré-
texte de revolte ils couronnèrent
Daniel Prince de la Race de Clovis
& ils lui firent prendre le nom de
Gilderic III.

Bien-tôt après Gatloman se dé-
goûta des soins & des embarras du
Trône, il se retira dans un Mona-
stère & s'y fit Moine. Pepin resté
seul maître du Royaume, se con-
duisit avec tant de sagesse & tant
de dextérité, qu'il parvint enfin à
se délivrer de ces fantômes de Roi,
qui malgré leur foiblesse, lui a-
voient pourtant toujours donné
quelqu'inquietude aussi-bien qu'à
ses ancêtres, & qu'il se fit déclarer
Roi, après avoir, pendant dix ans,
pris tous les moyens de gagner les
cœurs de ses sujets; après s'être
assuré de leurs dispositions il en-
voja à Rome des Ambassadeurs
qu'il chargea d'exposer au Pape
Zacharie quelle étoit alors la véri-
table situation des Rois de la fa-
mille de Clovis, & celle des Mai-
res du Palais; ces Ambassadeurs

devoient ensuite prier le Pape de décider cette question ; lequel devoit être Roi, ou celui qui paré d'un vain titre sans soins & sans crédit ne faisoit & ne pouvoit rien, ou celui qui chargé de tout le poids des affaires avoit entre ses mains toute l'autorité ; le Pape répondit en termes généraux ainsi qu'on avoit proposé la question, & déclara sans nommer, dit Eginhard, ni Childeric ni Pepin, que celui-là devoit être appelé Roi qui avoit toute la puissance. Sur cette décision les Seigneurs & les Evêques assemblés déposerent Childeric, ce Prince fut rayé & enfermé dans un Monastere. Quelque tems après le Pape Etienne Successeur de Zacharie vint en France pour implorer la protection du nouveau Roi contre Astolphe Roi des Lombards, ce Pape couronna Pepin dans l'Eglise de S. Denis, il couronna aussi Bertrade sa femme, & Charles & Carloman leurs fils, il les oignit de l'huile sainte, déclara les trois Princes

Mai, 1745. 829

Princes Rois de France & Patrices
des Romains ; & enjoignit aux
François sous peine d'excommuni-
cation de n'élire à l'avenir pour
Rois que des Princes de cette Ma-
ison.

Dans le reste de ce Discours M.
de la B. dit de quelle manière Pe-
pin reconnut les services que le Pa-
pe lui-avoit rendus , il parle de la
donation que ce Prince fit à l'Egli-
se de Rome , il raconte les guerres
qu'il eut à soutenir contre les Lom-
bards & contre le Duc d'Aquitaine,
Pepin triompha des uns & des
autres, & mourut le 24 de Septem-
bre de l'année 768 âgé de 54, il en
avoit régné 16 depuis son Sacre &
avoit gouverné la France pendant
27 ans depuis la mort de son pere.

Avant de mourir Pepin partagea
son Royaume entre ses deux fils
Charles & Carloman. Charles eut
le Royaume d'Austrasie & l'Aqui-
tainé. La Bourgogne , le Langue-
doc , la Provence , l'Alsace & le
Pays des Allemans échurent à

Mai

2 N.

Carloman. Chacun de ces deux Princes eut outre cela sa part de la Neustrie.

Après ce Discours préliminaire on trouve la Vie de Charlemagne. Comme M. de la B. n'a rien lû dans les anciens Auteurs qui concerne l'enfance & la première jeunesse de Charlemagne, il a commencé l'Histoire de la Vie de ce Prince avec celle de son regne.

Il l'a divisée en quatre Livres.

Charlemagne a fait la guerre pendant toute sa vie, ou par lui, ou par ses enfans, & il a porté ses armes dans toutes les parties de l'Europe. Aussi l'Histoire de ce Prince n'est qu'un recit presque continuel de barailles, de sièges, & d'autres expéditions militaires, on y voit sans cesse faire des Trairés, & sans cesse on les voit rompre, on y voit perpétuellement des nations tour à tour revoltées & vaincues; les événemens d'une autre nature y sont en petit nombre, par tout, les détails manquent, *une pareille Histoire n'étoit guères*

Mai, 1745. 831

susceptible d'extrait, & si nous
avions voulu en donner un, on
eût pû nous reprocher à juste titre
de n'avoir donné que des Tables
chronologiques. Nous avons donc
mieux aimé pour faire connoître
au public le style & les talens de
M. de la Bruere copier quelques
morceaux de son Histoire, ren-
voyant à l'Histoire même ceux de
nos Lecteurs qui seront curieux
d'apprendre les événemens du Re-
gne de Charlemagne: voici quel-
ques - uns des traits par lesquels
M. de la B. a peint Charlemagne.

» Ce Monarque digne par l'é-
» tendue de ses conquêtes d'être
» égalé aux plus fameux Conque-
» rans, eut toutes leurs grandes
» qualités & n'eut point leurs vi-
» ces. Après avoir soumis l'Aqui-
» taine, l'Italie, la Pannonie & une
» partie de l'Espagne, il ne fut
» point ébloui de sa gloire, & re-
» sista aux illusions de la prosperi-
» té; ce qui prouve que l'adversité
» ne l'auroit point abbatu, il en-

» richit ses peuples en étendant ses
 » frontieres , & la France ne pleu-
 » ra point les triomphes de son
 » Roi. Il fut sincerement regretté
 » par les étrangers dont il s'étoit
 » attiré l'estime & la confiance, &
 » le peuple pleura en lui son pere.
 » Né avec un esprit vaste & un cœur
 » droit , il connut toute l'étendue
 » des devoirs d'un Souverain & les
 » remplit avec ponctualité. Sa vie
 » fut un viflu continuel d'occupa-
 » tions , dont le bonheur de la na-
 » tion étoit l'objet. Il aimait la justi-
 » ce & rechercha avec soin la vé-
 » rité ; sur-tout il respecta la li-
 » berté publique qu'il auroit été le
 » maître d'aceabler... En un mot
 » l'admiration que méritoient les
 » victoires fut le moindre senti-
 » ment qu'il excita. On peut dire
 » en effet qu'il fut à la fois un
 » grand Capitaine , un grand Roi,
 » & un grand homme.

» Sa taille étoit avantageu-
 » se , sa figure agréable & impo-
 » sante , il portoit toujours l'ha-

Mai, 1745. 833

» bit François.... Il parloit avec
» une éloquence aisée, peut-être
» trop abondante, & s'exprimoit
» en latin aussi facilement qu'en sa
» langue maternelle. Le Grec ne
» lui étoit pas moins familier..... Il
» aima, protegea, & cultiva même
» les Arts & les Sciences....

» Il étoit fort sobre & sa table
» étoit ordinairement très-frugale..
» on ne lui servoit que quatre plats
» & il ne buvoit que trois coups.
» Pendant qu'il dînoit un Lecteur
» lisoit quelqu'Histoire ou quel-
» qu'autre Livre, Il avoit eu
» quinze enfans & en laissa onze
» vivans, Louis Empereur & qua-
» tre filles légitimes. Trois filles &
» trois Princes nés de ses Concu-
» bines.

M. de la Bruere a mis à la tête
de son Livre une Carte Géographi-
que qui comprend l'Empire de
Charlemagne; & outre cela il a
inséré dans son Histoire une des-
cription sommaire des peuples &
des Pays qui composoient ce vaste

Empire ; ce morceau a dû coûter beaucoup de recherches à son Auteur , & fera lû avec plaisir par tous ceux qui ne se contentent pas de lire superficiellement l'Histoire.

» La France s'étendoit depuis la
» Méditerranée jusqu'au Rhin, &
» depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées. Les François avoient encore
» de vastes possessions au-delà du
» Rhin, lorsque les Francs passèrent
» dans les Gaules, toute la Nation
» n'abandonna pas la Germanie ,
» quelques-uns restèrent dans leur
» patrie, & la plus grande partie de
» la rive du Rhin fut habitée par des
» Francs ; plusieurs même y revinrent
» n'ayant pu s'établir assez avantageusement dans le Pays conquis. Les Saxons, les Frisons, les
» Thuringiens, Nations Germaniques qui avoient la même origine
» que les Francs s'étendirent dans
» les autres Pays que ces derniers
» avoient abandonnés, & les Nations
» qui y étoient demeurés se
» trouvant trop foibles pour résister.

Mai, 1745.

835

» s'unirent d'intérêts avec ces nou-
» veaux venus & prirent leurs noms.
» Cependant lorsque l'établissement
» des Francs dans les Gaules fut en-
» tièrement affermi, les Rois de
» France commencèrent à tourner
» les yeux vers leur ancienne patrie
» qui leur parut un objet digne de
» leur ambition. La Franconie &
» toute la rive du Rhin furent réu-
» nies les premières à la Monarchie
» générale des François. Les Alle-
» mands qui n'étoient point Francs
» d'origine ne tarderent pas à éprou-
» ver le même sort. Les Bavaois qui
» étoient des débris de l'ancienne
» Ligue des Marcomans, craignant
» également les François & les Of-
» trogots d'Italie, se soumirent vo-
» lontairement aux premiers de peur
» d'être envahis par les uns & par
» les autres, mais ils devinrent vas-
» seaux & non sujets. Ils conserve-
» rent leurs Loix & leur Souverain
» particulier, & la Baviere fut un
» grand Fief mouvant de la Couron-
» ne de France, comme il relève

»aujourd'hui de l'Empire d'Allema-
 »gne. Les Frisons qui s'étoient étend-
 »us jusqu'à l'Escout & avoient oc-
 »cupé le Pays des Bataves & la To-
 »xandrie, ne conserverent pas leurs
 »conquêtes, & toute la partie de
 »cette Nation qui avoit passé le
 »Rhin fut subjuguée par les Fran-
 »çois; enfin le Royaume de Thy-
 »ringe fut renversé par les François
 »& les Saxons réunis; ils en parta-
 »gerent les débris. Il paroît autant
 »qu'on peut percevoir dans l'obscurité
 »dont cette matiere est couverte
 »que les Saxons eurent tout ce qui
 »étoit au-delà de l'Unstrut, & que
 »ce qui porte aujourd'hui le nom de
 »Thuringe & le Pays de Hesse qui
 »en faisoit alors partie, appartint
 »aux François; ainsi ils étoient maî-
 »tres en Germanie du Pays des Alle-
 »mands, de la Franconie, de la
 »Thuringe, de presque toute la rive
 »Germanique du Rhin & même de
 »la Baviere.

» Les Saxons toujours réunis d'in-
 »terêts avec les Frisons, formoient

Mai, 1745. 837

» après les Francs, la puissance la
» plus considérable de la Germanie;
» les Frisons étoient placés le long
» des côtes de la mer. L'Etat des Sa-
» xons commençoit assez près de la
» rive du Rhin, & s'étendoit jusqu'à
» Leyder aux confins du Duché de
» Holstein. On nommoit Westpha-
» liens, c'est à-dire Saxons occiden-
» taux ceux qui occupoient entre le
» Rhin & le Weser le Pays qui por-
» te encore aujourd'hui le nom de
» Westphalie. Les Saxons plus orien-
» taux qui habitoient vers l'Elbe
» étoient appelés Ostphaliens, &
» on donnoit le nom d'Angrivariens
» à ceux qui habitoient entre ces
» deux Provinces, un Canton dont
» il est impossible de fixer les limites.
» Quoiqu'il en soit les Angrivariens
» & les Ostphaliens étoient placés
» entre le Weser & l'Elbe dans le
» Pays qui est aujourd'hui la Basse-
» Saxe. On distinguoit de même par
» le nom de Northieude, c'est-à-dise
» habitans du Nord, de Nord-Al-
» bains, de Transalbins, ceux qui

» étoient au - delà de l'Elbe.

» Cette nation considerable par
» le nombre , la force & le coura-
» ge de ses hommes possédoit des
» Provinces deux fois plus étén-
» duës que la France Germanique,
» & elle auroit formé un corps
» puissant & redoutable si les par-
» ties en avoient été mieux unies ,
» mais elle manquoit d'une bonne
» administration, sans laquelle nul
» état ne peut ni s'aggrandir ni mé-
» me se maintenir : chaque Canton
» formoit une République séparée
» & indépendante du corps de la
» Nation. Il avoit son Duc , ses
» Loix , ses interêts particuliers.
» Quand la cause commune les
» obligeoit de se réunir ; chacun
» de ses petits Etats ayant ses vûës
» personnelles à menager , l'armée
» de la Nation ressembloit à l'ar-
» mée combinée de plusieurs Prin-
» ces alliés, qui s'entendent toûjours
» mal. Elle étoit commandée par
» un ou plusieurs Chefs que l'on
» éliroit pour cette occasion seule-

» ment, & qui étoient souvent mal
» obéis à la guerre, parce que leur
» autorité cessoit à la paix.

» Les François mieux gouvernés
» & plus instruits dans l'art de la
» guerre, depuis qu'ils avoient pas-
» sés le Rhin les avoient toujours
» vaincus. Les Westphaliens é-
» toient tributaires de la France,
» mais ce joug trop foible pour les
» assujettir entierement ne faisoit
» qu'irriter leur orgueil & exciter
» leur indocilité ; ils s'étoient sou-
» vent revoltés , avoient toujours
» été accablés , & n'étoient jamais
» restés long-tems soumis. Depuis
» la mort de Pepin , ils avoient
» recommencé à faire des courses
» sur les terres des Francs leurs voi-
» sins. Les bornes des deux terrî-
» toires n'étant marquées qu'en peu
» d'endroits par des forêts ou par
» des montagnes , les disputes sur
» les limites offroient de frequens
» prétextes de querelles ; & les Sa-
» xons qui étoient plus forts que
» les Francs , les saisissoient a vide-

» ment. Ces voisins si incommodes
» étoient eux-mêmes souvent fati-
» gués par d'autres peuples qui de-
» puis deux ou trois siècles avoient
» commencé à s'établir en Ger-
» manie.

» A mesure que les Nations Ger-
» maniques abandonnoient leur
» Pays pour fondre sur l'Empire
» Romain, les Slaves ou Esclavons,
» Peuples Sarmates avoient passé
» la Vistule & étoient venus rem-
» plir le vuide que les Conquerans
» laissoient dans leur Pays : tels
» étoient les Venedes ou Wiltzes
» qui habitoient le long de la mer
» Baltique, la Pomeranie Suedoise
» & Ducale & la Marche de Bran-
» debourg. Les Sorabés s'étoient
» emparés de la Lusace ; de la
» Misnie & d'une partie du Pays
» qui forme aujourd'hui l'Électorat
» de Saxe, d'autres Slaves étoient
» aussi entrés en Bohême & a-
» voient pris le nom de Bohémiens.
» Les Abodrites occupoient le Pais
» qui compose aujourd'hui le Du-

Mai, 1745. 841

» ché de Meckelbourg. Ces Peuples
» étoient p us nombreux que les
» Saxons , mais moins puissans ,
» parce qu'ils étoient encore plus
» mal gouvernés; loin de se réunir
» ils travailloient souvent à s'en-
» tre-détruire.

» Les Abodrites étoient aussi
» souvent en guerre avec les Vene-
» des leurs compatriotes qu'avec
» les Saxons. Pour cette raison ils
» s'étoient attachés à la France, qui
» de son côté , par une politique
» aussi ancienne que les Empires,
» cultivoit avec soin l'amitié de ces
» Peuples du Nord , pour avoir
» une diversion toujours prête de
» ce côté-là.

» Tels étoient les peuples qui
» habitoient la Germanie : il étoit
» nécessaire pour l'intelligence de
» l'Histoire de faire connoître la si-
» tuation de ce Pays, qui sous le
» règne de Charles fut toujours le
» Théâtre de la guerre.

Voici de quelle manière M. de la
Bruère explique ce que c'étoit que

842 *Journal des Sçavans*,
les Parlemens du tems de Charle-
magne.

» J'aurai si souvent à parler de
» ces Parlemens qu'on appelloit
» aussi Assemblées générales,
» Champ de Mars & Conciles qu'il
» est à propos d'expliquer ici quel-
» le en étoit la forme.

» Le Parlement s'étoit d'abord
» nommé Champ de Mars, parce
» que l'on s'assembloit en plein
» champ au mois de Mars; mais
» l'usage de servir à cheval s'étant
» introduit, la nécessité de trou-
» ver des fourages engagea Pepin
» à remettre l'assemblée au mois de
» Mai, & alors elle s'appella
» Champ de Mai.

» Les Dues, les Comtes, les
» grands Officiers du Palais, &
» ceux qui possédoient des Bénéfices
» militaires furent d'abord les seuls
» qui eurent entrée au Parlement.
» Peu de tems après l'établisse-
» ment du Christianisme on y ad-
» mit les Evêques, qui bien-tôt
» après y eurent la préséance &

» une grande autorité.
» Le lieu de l'assemblée étoit
» une Halle spacieuse : elle étoit
» séparée en deux par une cloison
» que l'on pouvoit facilement dé-
» placer : cette séparation formoit
» deux chambres où se retiroit cha-
» cun des deux ordres, pour déli-
» berer sur les matieres qui le con-
» cernoient. On agitoit les affai-
» res qui regardoient l'Eglise dans
» la Chambre des Evêques, on
» traitoit dans la Chambre des Sei-
» gneurs de la guerre & de tout ce
» qui en dépend, le Souverain
» présidoit dans l'une & dans l'au-
» tre Chambre : La cloison s'ou-
» vroit quand on avoit à parler de
» matieres qui regardoient égale-
» ment les Ecclesiastiques & les
» Laïcs ; elle s'ouvroit de même
» lorsqu'on promulguoit les déli-
» berations qui regardent les deux
» ordres ; c'est ainsi qu'ont été pro-
» mulguées les Loix que fit Charles
» pendant le cours de son regne,
» & qui sont si connues sous le nom

» de Capitulaires de Char emagne.

» Je ne discuterai point ici la
» question sçavoir quelle influence
» avoit la nation dans les délibéra-
» tions qui se faisoient au Parle-
» ment : je me contenterai seule-
» ment de rapporter ces paroles de
» Charles le Chauve dans un de
» ses Capitulaires. Tels sont, dit-il,
» les Capitulaires de notre pere que
» les François ont jugé à propos de
» reconnoître pour Loi, & que nos
» Fidèles ont résolu dans une Assem-
» blée générale d'observer en tout
» tems.

» Les affaires majeures, telles que
» les accusations de félonie, de hau-
» te trahison, la déposition d'un
» Comte ou d'un Evêque & tout
» ce qui concernoit l'ordre de la
» Police Ecclesiastique ou Civile
» étoient portées à ce Tribunal.

» Nous finirons cet Extrait en
» copiant le recit que fait M. de la
» Bruere de ce qui se passa lorsque
» Charlemagne fut couronné Empe-
» reur par le Pape Zénon.

Mai, 1745.

845

» Dix jours après on vit un spec-
» tacle plus intéressant encore. On
» solemnisoit ce jour là la Fête de
» la Naissance du SAUVEUR. Char-
» les à genoux au pied de l'Autel
» de l'Eglise de S. Pierre étoit at-
» tentif à la célébration des Misté-
» res divins, lorsqu'au milieu de
» la Messe le Pape prit une Cou-
» ronne & la mit sur la tête du
» Roi. Le Pape s'écria aussi - tôt :
» vive Charles Auguste couronné
» de la main de Dieu. Vie & vic-
» toire au Grand & pacifique Em-
» pereur des Romains, trois fois
» on fit retentir l'Eglise de ces ac-
» clamations. Le nouvel Empereur
» fut oint de l'huile Sainte, & le
» Pape se prosternant à ses pieds,
» l'adora suivant la coutume pra-
» tiquée sous les Césars.

» Eginhard assure que Charles
» étonné & mortifié de tout ce qui
» arrivoit, déclara que s'il eut pré-
» vû ce qui devoit se passer il se
» seroit dispensé de venir à l'Eglise.
» Si cela est vrai, il faut dire qu'en

» cette occasion ce grand Homme,
» pour affecter une fausse mode-
» ration eut recours à une finesse
» indigne de lui & qui ne pouvoit
» tromper personne ; car on croira
» difficilement que le Pape ait eu
» l'indiscrétion d'ordonner ; sans
» l'aveu du Roi , une cérémonie
» d'autant plus importante , que
» son premier effet devoit être de
» brouïller la France avec l'Empi-
» re Grec.

» Ce qui est certain , c'est que
» Charles signala sur le champ sa
» vive reconnoissance de ce service
» qu'il recevoit à regret. Il fit de
» magnifiques offrandes à l'Eglise
» Romaine ; e'étoient des Tables
» d'argent , des vases , des couron-
» nes d'un or très - fin & enrichis
» de pierres précieuses. On en voit
» dans Anastase le détail que j'é-
» pargne aux Lecteurs , il marque
» jusqu'au poids de chaque Piece,
» & sans l'or & les pierrieres , les
» presens montoient à plus de qua-
» tre cens livres d'argent , ce. qui

» étoit alors fort considérable.

» Peu de jours après l'Empereur

» proceda au jugement des accusés

» teurs du Pape, Pascula, Campule

» & leurs complices qui étoient

» tous les personnages les plus im-

» portans de la Noblesse Romaine,

» furent interrogés & condamnés à

» la mort. Le Pape qui interceda

» pour eux fit commuer leur peine

» & ils furent exilés en France.

QUELQUES REMARQUES

qui nous ont été envoyées au

sujet du Mémoire de M. Polé-

ni sur le fameux Temple de Dia-

ne d'Éphèse. Ce Mémoire se trou-

ve inséré dans notre Journal du

mois de Mars dernier.

PAge 1^{re}, & j'ai déjà observé
plusieurs fois, c'est M. Poléni
qui parle, que de toutes les figures
qui avoient été jamais dessinées de ce
magnifique édifice du Temple de
Diane d'Éphèse, il n'y en avoit au-
cune qui ne fût fort imparfaite; in-

848 *Journal des Sçavans,*
suffisante & inutile à qui voudroit y
appliquer exactement toutes les prin-
cipales choses qu'en ont rapportées les
anciens.

M. Poléni cependant à la page 26 convient qu'il lui paroît que M. Perault a approché de la vérité bien plus que les autres dans le dessein qu'il en donne dans son Vitruve. Et effectivement, pour l'exterieur du Temple, à quelques petites differences près, sur les marches & paliers qu'il y a dans le dessein de l'Auteur du Mémoire, à quoi l'a mené l'explication du Texte de Pline, il a suivi dans le principal, comme dans le nombre, la disposition, les distances des colonnes, M. Perault, qui s'il n'avoit eu plus en vûe d'expliquer le Texte & les règles de Vitruve, ce qui étoit son objet principal, auroit facilement assujetti son dessein aux mesures générales de Pline. Peut-être même auroit-on trouvé plus de difficulté à donner les mesures de cet exterieur de Temple si cet

Mai, 1745.

849

Auteur n'avoit si bien défriché la
matiere.

Il ne s'agit donc guères que d'examiner si la distribution de l'intérieur de ce Temple que M. le Marquis Polémi lui donne dans son plan peut être vraisemblable, il ne la fonde que sur la nécessité d'y trouver les 127 colonnes dont Plinè dit qu'étoit composée toute cette fabrique; & comme il n'entre dans la composition de l'extérieur que 76 colonnes, il croit qu'il faut absolument trouver les 51 colonnes restantes dans l'intérieur; mais avant que de se jeter dans cet embarras, il auroit fallu examiner si le Texte de Plinè ne seroit pas fautif, on sçait l'inexactitude des Copistes, de plus Plinè ne parle de ce Temple que d'après Murrianus; le nombre impair de 127 n'est jamais entré dans un Edifice, qui étoit cité même par Vitruve comme un chef-d'œuvre d'architecture, & qu'il donne pour exemple d'une espèce de Temple dont il

350 *Journal des Sçavans*,
prescrit les règles : *Dipteros autem
octastylus & pronao & postico, sed
circa Aedem duplices habet ordines
colonnarum, uti Aedes Quirini do-
rica, & EPHESIAE DIANÆ IONICA.*
Voilà les 76 colonnes des Porti-
ques bien établies par ce Maître de
l'art dont le témoignage doit être
d'un autre poids dans ces matieres
que celui de Pline, & qui en même
tems semble exclure l'idée qu'on
pourroit avoir de supposer des co-
lonnes dans l'interieur ; puisqu'a-
près avoir donné les règles & me-
sures de toutes les différentes espe-
ces de Temple jusqu'à celui-ci aus-
quels il ne donne point de colon-
nes en dedans la *Cella*, il passe di-
rectement après aux règles qu'il
faut observer dans la distribution
des Temples qui ont des colonnes
dans l'interieur, l'*Hypæthe*, dit-il, est
*Decastyle, &c. mais il a cela de par-
ticulier qu'en dedans il a tout à l'en-
tour deux ordres de colonnes posées
les unes sur les autres, & séparées de
la muraille pour faire des portiques*

Mai , 1745. 851

comme aux peristyles, le milieu est découvert, &c. & pour exemple il cite le Temple de Jupiter Olympien à Athènes qui n'est qu'octostyle.

On dira peut-être que Vitruve en parlant du Temple Hypathre ou à découvert, a plutôt voulu en désigner l'espece particuliere en ce qu'il étoit à découvert, & non par les peristyles qui étoient en dedans. Mais outre qu'on ne peut séparer ces deux choses qui caractérisent ensemble cette espece de Temple, si les autres especes de Temples avoient été susceptibles de ces mêmes portiques en dedans, cet Architecte, un des fameux de son tems, dans un Livre dogmatique sur tout ce que l'art pouvoit embrasser, & dans lequel même il est tombé dans des détails qui pourroient paroître aujourd'hui superflus, & qui sont cependant un des plus précieux restes de l'antiquité, Ce pere de l'architecture, dis-je, auroit-il oublié de parler de ces colonnes dans l'interieur du Tem-

842 *Journal des Sçavans,*
ple d'Ephése qu'il rapporte pour
exemple des Temples Dipteres ,
pendant qu'il s'en ressouvient si
bien deux lignes après au sujet des
Temples Hypathres. Non il n'en
parle pas parce qu'il n'y en avoit
point ; mais , dira - t - on , il nous
reste plusieurs plans d'anciens
Temples Grecs peripteres , dipte-
res , qui ont des colonnes en de-
dans ; cela est vrai , si les plans &
descriptions que nous en ont don-
né plusieurs Voyageurs sont fidels ;
le plan du Temple de Balbec & quel-
ques autres sont dans ce cas ; mais
sans examiner la question , sçavoir
si ces Edifices étoient réellement
des Temples , ou si ces plans ne
sont pas des rêveries de ces Voya-
geurs qui se dédommagent souvent
au dépens de la crédulité des au-
tres des fatigues qu'ils ont essuyées
à aller voir de grands riens : tou-
jours est - il vrai que ces Edifices
sont modernes en comparaison du
Temple d'Ephése & même au
tems de Vitruve. On peut dire que
les

Mai, 1745. 853

les Grecs étoient aux Romains dans le Siécle d'Auguste ce que les Italiens étoient aux François dans le Siécle de François I. Le peu de Romains qui exerçoient les Arts Liberaux, car la plûpart des Artistes à Rome étoient Grecs, alloient dans la Gréce puiser leurs connoissances, en rapportoient jusqu'aux termes qui sont tous tirés de la Langue de ce Pays, comme la plûpart des nôtres sont tirés de l'Italien. Vitruve paroît avoir été dans ce cas, il paroît avoir une connoissance exacte des mœurs, des coûtumes & des différentes especes de bâtimens des Grecs; il en tire ses exemples lorsqu'ils lui manquoient à Rome. Il faut croire que lorsqu'il cite un Edifice il en avoit devant lui les plans faits par lui-même ou par d'autres Archirectes, ainsi on peut dire qu'il avoit la chose devant les yeux. Cependant il ne donne qu'au seul Hypæthre des colonnes en dedans & ne cite pour exemple

Mai.

2 O

qu'un Temple d'Athènes, qui étoit selon les apparences, le seul de cette espèce.

Ce qui appuye encore cette opinion, c'est que de tous les Temples antiques de Rome, bâtis du tems de la Republique & avant le siècle d'Auguste & qui avoient été construits sous les modèles de ceux de la Grèce, il n'y en avoit point avec des colonnes en dedans; tous ces Temples, soit qu'ils fussent, dans leur extérieur, ornés de colonnes tout autour ou simplement dans les deux faces, ou dans une seule, avoient nécessairement, outre la *Cella*, un *Pronaos*, Vestibule ou Porche, & fort souvent un *Posticum*, sur-tout ceux qui avoient des Portiques tout autour, & pour lors il y avoit deux portes, cela donnoit la facilité à plus de monde de voir les Sacrifices à couvert, car il paroît qu'il n'y avoit guères que les Ministres ou principaux personnages qui entrassent dans la *Cella*, qui n'étoit éclairée

que par la porte, ou par les deux portes. Ils affectoient cette obscurité pour rendre leurs cérémonies plus augustes, ou pour cacher ce qu'ils avoient intérêt de ne pas révéler, ainsi ils n'ornoient pas dedans de leurs Temples qui devoient être fort noirs de la fumée des Sacrifices qui auroit aussi gâté tous les ornemens qu'on y auroit mis. On le prouve par les passages des Auteurs qui parlent de la cérémonie de porter laver les Simulacres aux rivières, de les cirer & huiler, c'étoit un culte particulier aux bonnes femmes de leur nettoyer les genoux, &c. Ainsi il faut croire, lorsque les Auteurs parlent des Tableaux, & figures qui ornoient ces Temples, que tout étoit dans le dehors sous les portiques, tout du moins dans ces anciens tems, car par la suite on fit des fenêtres aux Temples & alors on les orna par dedans; ce ne fut que du tems d'Auguste qu'on commença à faire ces changemens, & le Panthéon

856 *Journal des Sçavans*,
(voyez *Fontana de Temple Vaticano*, où il traite ce sujet fort au long) restauré en ce même tems par Agrippa fut orné, outre son portique, de colonnes & autres ornemens en dedans, peut-être même ne fut-ce qu'alors qu'on fit la seule ouverture dans la voute qui éclaire cet ancien Edifice, le seul presque respecté des tems.

On peut donc dire avec assez de raison que le plan de l'interieur du Temple d'Ephese, suivant l'Auteur du Mémoire, n'est qu'une simple conjecture fondée sur un passage qu'un Copiste aura alteré en mettant un CXXVII pour un LXXVI, nombre des colonnes des Portiques, encore faudroit-il qu'il n'y eut eu ni *Pronaos* ni *Poslicum*, car pour lors il y auroit 8 colonnes de plus, ou bien, si on l'aime mieux, il faudra dire que Pline s'en est rapporté à la description de Mucianus qui avec peut-être d'autres belles connoissances ne se connoissoit guères en Architecture, puisqu'

Mai , 1745.

857

le nombre impair qu'il y comptoit auroit fait appercevoit tout autre que lui qu'il se trompoit dans le compte , il se peut faire aussi qu'avec si peu d'intelligence il aura compris dans le nombre des colonnes du Temple celles des autres Edifices qui y étoient joints. Car il y en avoit plusieurs suivant ce passage de Strabon. *Templum Diana primus architectatus est chersiphron : alius deinde majus fecit : quod cum Herostratus quidam combussisset , aliud prestantius extruxerunt.* Comme je suis du sentiment de M. Poléni au sujet de l'incendie d'Hérostrate qui n'avoit consommé que les combles & planchers du Temple , j'explique la restauration dont parle Strabon & le *majus fecit* , le *prestantius extruxerunt* , non - seulement par les ornemens qu'on y ajouta , mais encore par les fabriques nouvelles dont on l'augmenta. Et cet autre passage de Bulenger , *ad Templum Ephesinum ibatur per porticum lapideam* , que

858 *Journal des Sçavans ,*
ad stadium porrigebatur. Il paroît
que ce Portique étoit fermé par la
porte où est l'Inscription *Accenso*
rensi & Asia, & l'Inscription prou-
ve que tous ces bâtimens étoient
regardés comme des dépendances
du Temple. Il auroit été fort à
souhaiter que les Voyageurs qui
nous ont donné les Descriptions
sommaires des ruines de ce Tem-
ple qu'on appelle dans le Pays le
Labyrinthe , eussent été plus con-
noisseurs en architecture que Mu-
cianus, si c'eut été des gens d'arts,
en état de lever le plan de ces an-
ciennes fondations qui paroissent,
par ce qu'ils en rapportent, encore
presqu'entieres , ils nous auroient
bien épargné des conjectures , &
à la place ils nous auroient donné
des certitudes sur ce plan qui se
trouveroit par la facilement fixé
pour sa longueur, largeur & for-
me , mais un seul homme ne peut
renfermer en lui seul toutes les
connoissances qu'il faudroit dans
ces occasions. Ils auroient discerné

Mai , 1745. 859

dans la quantité des ruines , les tronçons des colonnes ou chapiteaux qui avoient pû appartenir au Temple , mais , comme l'a remarqué l'Auteur du Mémoire , ils ont justement mesuré des chapiteaux & des colonnes qui n'en étoient pas , & encore comment mesurés , Corneille le Bruyn dit qu'il a mesuré un chapiteau qui avoit plus de dix pieds de haut & plus de huit de large. on voit encore sur quelques-uns de ces piliers des arcades taillées d'une seule pierre d'une prodigieuse grandeur. Ne voilà t-il pas des termes bien propres à donner de grandes lumieres.

De la Porte principale de la Cella.

Pline en parlant de cette porte, dit : *difficillimè hoc contigit in limine ipso , quod foribus imponebat. Etenim ea maxima moles fuit ; nec sedit in cubili, Anxio artifice , mortis destinatione suprema , &c.* Je suis du sentiment de l'Auteur du Mémoire

qui n'approuve pas l'application qu'a fait M. Perault de ce passage à la pierre qui formoit l'architrave de l'entrecolonnement du milieu, car outre qu'il en auroit fallu trois pareils sur les trois autres pareils entrecolonnemens, le Texte de Pline dit trop expressément qu'il s'agissoit de la pierre qui devoit faire le linteau de la porte, mais aussi c'est la grandeur extraordinaire de cette pierre qui me conduiroit à condamner le plan de l'Auteur du Mémoire, car ne faisant point de Porche ou *Pronaos*, comme il devoit y en avoir un suivant l'usage des anciens, il a été obligé de retrecir sa porte qui du côté de son plan *F* n'a pas plus de huit pieds de Roi, & du côté *XQ* elle n'a pas plus de neuf à dix de ces pieds, où auroit donc été la difficulté de poser une pierre qui pourroit suffire de la longueur de 13 ou 14 pieds avec ses portées, la porte du Pantéon a 18 pieds 4 pouces de Roi en dedans ses Tableaux,

Mai, 1745. 861

& si aucun Auteur ne dit qu'il ait fallu un miracle pour en poser le linteau d'enhaut qui est aussi d'une seule piece de marbre blanc. Comme M. Perault a fait la même fautive de retrecir la porte en ne faisant point de *Prœcos*, c'est ce qui l'a conduit à appliquer ce que Plinè dit de la porte, à l'architrave de l'entrecolonnement du milieu dont la pierre devoit avoir au moins 27 pieds de Roi de long; l'Auteur de Mémoire a bien senti l'objection qu'on lui pourroit faire sur ce sujet, & il a cru y répondre en supposant qu'apparemment cette pierre portoit non - seulement son chambranle, sa frise & sa corniche, tant dehors que dedans le Temple, mais encore que la porte d'un Temple si superbe étoit ornée d'un fronton par dessus & que le tout étoit pris dans un seul bloc de marbre, ce qui à la vérité auroit fait avec les faillies que tous ces ornemens en portoient, un morceau de marbre d'un volume épou-

vantable, mais il faudroit convenir aussi que cet Architecte bien loit de meriter de voir en songe *presentem Deam, cui Templum fiebat, hortantem ut viveret, se composuisse lapidem, &c.* étoit bien plus digne d'être abandonné à son mauvais sort, qu'il ne pouvoit attribuer qu'à son imprudence, de s'être causé lui-même son embaras en faisant d'une seule piece ce qui pouvoit être & étoit toujours de plusieurs morceaux; la peine qu'on devoit avoir eu à tirer cette masse énorme de la carrière & à l'amener sur le lieu, ne devoit-elle pas lui faire prévenir l'impossibilité de la monter à sa place. J'aimerois donc bien mieux pour conserver la décence du miracle supposer un *Provaos* qui donnât la facilité de faire la porte plus large que l'entrecolonnement du milieu, & cette largeur me paroît assez nécessaire dans ces anciens Temples, puisqu'ils ne recevoient que par là le jour & l'air, de plus ce linteau

pouvoit être fort large , parce que l'escalier de bois de vigne dont parle Pline pouvoit être dans l'épaisseur du mur , séparant le *Pro-naos* d'avec *la Cella* , comme il y en a des exemples dans quelques Temples antiques , ce qui occasionnoit une plus grande largeur à ce mur dans lequel étoit cette porte.

Etiam nunt scalis tectum Ephesia Diana scanditur una è vite cyprica, ut ferunt, quoniam ibi ad precipuam altitudinem exeunt, &c. Je crois que le *ut ferunt* de Pline qui n'ose pas prendre sur lui ce fait suppose de l'extraordinaire , ainsi M. Perrault a eu raison de prétendre que cet escalier étoit pris dans un seul sept de vigne , si on aime mieux croire que Pline a entendu seulement parler du noyau de l'escalier qui étoit d'une seule piece & dans lequel les marches étoient assemblées. L'Auteur de ce Mémoire prétend que cet escalier avoit environ deux cens marches , mais il

se trompe , 144 à six de nos pouces pouvoient suffire & peut-être y en avoit-il bien moins , parce que dans ces Edifices les marches ont quelquefois des 7 & 8 pouces.

M. le Marquis de Poleni reprend aussi M. Perault de ce qu'il a mis un bas relief dans le fronton; outre qu'il n'est pas hors de vraisemblance qu'il pouvoit y en avoir un fait dès l'origine, ou après lors des restaurations & embelissemens, & que c'étoit assez l'usage que les frontons des Temples en fussent ornés, dans lesquelles on representoit le culte particulier de la Divinité du même Temple. M. Perault ne traitoit pas en particulier de ce Temple. La raison apportée des revers des Médailles où il ne paroît point d'ornemens ou du moins qu'un rond en croisée ornée de guirlandes, &c. me paroît bien foible, car on sçait que les Artistes qui donnent les desseins de ces Médailles ne les font jamais que de génie suivant l'idée la plus générale

qu'on leur demande, & souvent il leur seroit impossible à cause de la petitesse de ces revers de représenter au juste, quand ils le voudroient, le sujet de ces représentations.

(*) Le Diptere est octostyle tant au-devant qu'au derrière du Temple, il a tout à l'entour deux rangs de colonnes, de même qu'il est au Temple de Quirinus de l'ordre dorique, & celui de Diane d'Ephèse ordonné par Ctesiphon de l'ordre ionique.

Il faut ajouter à ce passage cet autre du Chapitre III. du même Livre. Mais aux Peripteres les colonnes doivent être disposées de sorte qu'il y ait deux fois autant d'entrecolonnemens dans les côtés qu'il y en a au front & qu'ainsi le Bâtimement soit une fois aussi long que large. Car ceux qui au lieu de doubler le nombre des entrecolonnemens, ont doublé celui des colonnes, semblent avoir

(*) Vitruve, Chap. 1. Liv. III. traduit par M. Perrault.

268 : *Journal des Sçavans* ;
portion avec celui des colonnes des
Portiques; aussi Vitruve dit qu'aux
Temples Hypæthes, les faces sont
décastyles, ce qui donne six colon-
nes pour la largeur de la Cella, &
par conséquent plus d'espace pour
faire ces péristyles en dedans.

GALLIA CHRISTIANA IN
Provincias Ecclesiasticas
distributa, &c.

C'est-à-dire : *La Gaule Chrétienne*
divisée en Provinces Ecclesiasti-
ques, dans laquelle on voit la suite
des Archevêques, des Evêques
& des Abbés de tous les Pays com-
pris dans les anciennes Gaules,
depuis l'origine des Eglises jus-
qu'à notre temps, avec des preuves
tirées des Monumens authentici-
ques par des Religieux Bénédicti-
tins de la Congregation de Saint
Maur. Tome VIII. contenant les
quatre Eglises suffragantes de
l'Archevêché de Paris, in-folio
col. 1754. pour l'Histoire; 574
pour les preuves, non compris six

Tables fort amples , la premiere générale des matieres , la seconde des Archevêques & Evêques , la troisieme des Doyens & Trésoriers des Saintes Chapelles , la quatrieme des Abbés & Prieurs , la cinquieme des Abbeses & Prieures dont il est parlé dans ce Volume , la sixieme & derniere des Archevêques , Evêques , Prevôts , Doyens , Abbés , & Abbeses qui appartiennent aux autres Tomes , & dont il est fait mention dans celui-ci. A Paris , de l'Imprimerie Royale , 1744.

SECONDE EXTRAIT.

COMME l'Eglise de Chartres tient le premier rang parmi les quatre Suffragantes de l'Archevêché de Paris , c'est aussi par cette Eglise que commence le huitieme Tome. Toutes les anciennes notices placent l'Eglise de Chartres immédiatement après celle de

Sens qui étoit autrefois la Métropole ; mais Gervais de Tisleberi , & les notices modernes ne lui donnent que le troisième rang , & mettent Paris au second , parce qu'elle est la Capitale de la France, & la demeure de nos Rois.

Quoique nos Auteurs entrent dans des détails aussi profonds que curieux sur l'antiquité de la Ville de Chartres, & sur les premiers Apôtres qui y ont porté la Foi , la multitude & la diversité des matières dont ce Volume est rempli nous oblige de supprimer ces détails pour passer au Catalogue des Evêques qui ont gouverné l'Eglise de Chartres : on en trouvera ici une Liste plus complète que toutes celles qu'on en connoît ; elle est tirée de différens monumens qui n'avoient point encore été publiés & sur-tout d'un Nécrologe qui paroît avoir été continué par différens Auteurs , & qui a au moins 500 ans d'antiquité.

—
Ceux qui prétendent que Saint

Mai, 1745. 871

Adventus qui est regardé comme le premier Evêque de Chartres, y a été envoyé par S. Pierre, ou du moins par S. Savinien & par Saint Potentien, qui les premiers ont annoncé la Foi aux peuples de Sens, pour pouvoir faire remonter jusqu'au tems de cet Apôtre les quatorze premiers Evêques de Chartres, leur donnent à chacun 36 ans d'Episcopat. Mais 1°. disent nos Auteurs, on ne çait point certainement en quel tems S. Savinien & S. Potentien ont été envoyés par les Souverains Pontifes dans la Province de Sens pour y porter la Foi, & 2°. il n'est pas vraisemblable que dans des tems si orageux, & environ pendant l'espace de 500 ans, l'Eglise de Chartres n'ait eu que 14 Evêques.

Ainsi sans s'arrêter à cette Chronologie, qui cependant a été suivie par le Pere le Cointe, & par un Auteur moderne, ce qui les a obligés de troubler l'ordre de la succession des Evêques de Chartres mar-

872 *Journal des Sçavans*,
qué dans les anciens Catalogues,
nos Auteurs se contentent de nous
donner la Liste de ces premiers
Evêques, dont ces Catalogues
font mention, mais sans assigner
le tems précis où ils ont vécu.

On voit que S. Aventin, qui est
compté pour le 15^{me} Evêque de
Chartres, assista au premier Con-
cile d'Orléans tenu l'an 511, de-
puis ce tems même la succession
des Evêques de Chartres n'est pas
fort connuë. On en trouve quatre
dans le 7^{me} siècle depuis 600 jus-
qu'en 625 dont les Catalogues ne
nous ont simplement conservé que
les noms; & dont les monumens
contemporains ne font aucune
mention. Il faut avoüer qu'ils nous
apprennent fort peu de choses des
autres; & jusque dans le 8^{me} siècle
on trouve encore deux Evêques
dont on ne nous marque simple-
ment que le nom.

Dans l'article qui regarde Hélie
40^{me} Evêque de Chartres, & qui
en étoit Evêque vers l'an 840, nos

Auteurs rapportent d'après un ancien Cartulaire, cité par M^{re} de S^{te} Marthe, la maniere odieuse & violente dont cet Evêque abusant de l'autorité du Roi, qu'il avoit, dit le manuscrit, peut-être achetée à prix d'argent, s'empara des biens qui appartenoient au Monastere de S. Pere en Vallée; ils remarquent dans une note que les Chanoines de Chartres se sont plaints qu'on cherchoit dans cet Ouvrage » à ternir la mémoire de quelques-uns de leurs Evêques; mais » quoi, disent nos Historiens, nous » eut-il été permis de supprimer » des faits qui se trouvoient déjà » dans M^{re} de S^{te} Marthe, & dont » personne n'a encore entrepris de » prouver la fausseté; ne sommes-nous pas en droit de puiser dans les mêmes sources où ils ont puisé, & le devoir d'un Historien n'est-il pas de rassembler les momens épars de la vénérable antiquité?

Nous observerons qu'il paroît

374 *Journal des Sçavans*,
par la Vie de Waltelmus 47^{me} Evê-
que de Chartres, que la Chemise
de la S^{te} Vierge, qu'on y conserve
encore aujourd'hui, y étoit dès lors
en grande vénération. Cinq diffé-
rens Historiens presque tous con-
temporains rapportent que l'an
911 les Normands sous la condui-
te de Rollon ayant assiégé la Ville,
l'Evêque portant la Croix & la
Tunique de la S^{te} Vierge, qui, dans
les Historiens, est tantôt simple-
ment nommée *Tunica*, & tantôt
Tunica interior, s'étant mis à la tête
des troupes du Roi, fit une for-
tie dans laquelle les ennemis, à la
vue de cette Relique, après avoir
perdu beaucoup de monde, furent
mis en fuite & contraints de lever
le siège.

Le tems ne nous permettant pas
de nous arrêter plus long-tems sur
le Catalogue des Evêques de Char-
tres; nous avertirons en passant
qu'on y verra avec plaisir ce qui re-
garde la personne & les Ecrits de
Fulbert, d'Yves de Chartres & de

Mai, 1745. 875

Jean de Salisbery, Prélats aussi distingués par leur science que par leur piété, & qui dans des siècles presqu'aussi corrompus qu'ignorans, firent revivre ou soutinrent les Saintes Lettres & la Discipline Ecclesiastique.

Ce Catalogue est suivi conformément à l'usage de nos Auteurs, de celui des Doyens de l'Eglise de Chartres, mais ils avoient que malgré tous leurs efforts il ne leur a pas été possible d'en donner une suite exacte. Ils traitent ensuite des anciennes Abbayes qui ne subsistent plus, d'où ils passent à celles qui subsistent encore aujourd'hui.

L'article suivant qui regarde le Diocèse de Blois est d'autant plus court que cet Evêché n'a été érigé qu'en 1697 à la requisition même de M. Godet des Marais Evêque de Chartres, qui representa que ce Diocèse étoit trop étendu pour qu'il fût possible d'y veiller avec toute l'attention nécessaire. Le

Roi Sigebert dans le 6^me siècle avoit voulu par la même raison en distraire le Dunois; il avoit même déjà fait sacrer par Gilles Archevêque de Reims un nommé *Promotus* en qualité d'Archevêque de Châteaudun, mais après la mort de Sigebert, l'appole Evêque de Chartres s'étant opposé à cette érection, Promotus, par le jugement des Evêques, fut dépouillé du caractère Episcopal, & réduit aux seules fonctions du Sacerdoce.

L'Evêché de Blois a été formé du Blémois, du Vendomois & d'une partie du Dunois qui étoient avant ce tems-là de la dépendance du Diocèse de Chartres. Il ne renferme aujourd'hui que six Abbayes, dont celles de S. Laumer, de Bourg moyen & de Pontlevoy sont réunies à la Manse Episcopale.

En parlant de l'Abbaye de la Trinité de Vendome, qui est située dans ce Diocèse, nos Auteurs s'expriment ainsi au sujet de la Sainte Larme qu'on y conserve; cette
Larme,

Larme , disent - ils , » qu'on croit
» être une de celles que J E S U S -
» C H R I S T répandit , lorsqu'il
» ressuscita le Lazare , mérite une
» juste vénération. On dit qu'elle
» a été apportée de Constantinople.
» Le Pere Mabillon a prouvé con-
» tre le très - fameux , *famosissimus*
» Jean-Baptiste de Tiers , qu'elle a
» été donnée vers l'an 1040 à l'Ab-
» baye de Vendome par Gaufridus
» peu de tems après qu'il l'eut fon-
» dée , & qu'il tenoit cette pré-
» cieuse Relique de l'Empereur
» Henri III.

Après l'Histoire du Diocèse de Blois , vient celle de celui d'Orléans ; la célébrité , & l'antiquité de cette Eglise dont la Ville principale a servi de résidence à plusieurs de nos Rois , & dans laquelle se sont tenus différens Conciles , obligent nos Historiens de remonter jusqu'à la première origine de cette Ville ; mais contens de rapporter en peu de mots les divers sentimens des Scavans sur cette

matiere, & en particulier les raisons par lesquelles le plus grand nombre d'entr'eux soutient que le *Gennabum* dont il est parlé dans les Commentaires de César, n'est autre chose que la Ville d'Orléans, ils passent à la Liste des Evêques de cette Ville, & sans avoir égard à plusieurs Auteurs, & entre autres à M^{rs} de S^{te} Marthe qui en comptent trois avant S. Propetus qui vivoit vers le milieu du 4^{me} siècle, ils le regardent comme le premier Evêque d'Orléans. Mais la suite de ses Successeurs n'est pas aisée à démêler, & on en trouve plusieurs comme dans tous les Sièges fameux par leur antiquité, dont on ne nous a conservé que les noms, en sorte qu'il est souvent impossible d'assigner au juste le tems où quelques-uns de ces Evêques ont tenu le Siège d'Orléans, comme de sçavoir s'ils l'ont réellement occupé.

Sous l'Episcopat d'Odolric, qui vivoit vers l'an 1024, on découvrit

à Orléans une nouvelle Secte d'Hérétiques d'autant plus dangereux que ceux qui en étoient les principaux Chefs étoient pour la plupart des Clercs distingués par leur naissance, par leur science, & par le rang qu'ils tenoient à la Cour. Leurs principales erreurs consistoient à soutenir que JESUS-CHRIST n'étoit point né de la Vierge Marie; qu'il n'avoit point souffert pour les hommes, qu'il n'étoit point ressuscité, que le Baptême n'effaçoit point les péchés, que les Prêtres ne consacroient point réellement le Corps & le Sang de J. C. & que les prières des Saints Martyrs & Confesseurs ne méritoient aucune confiance. Ils joignoient à ces erreurs diverses pratiques Infâmes. Dans leurs assemblées particulières, ils ne permettoient pas seulement aux femmes de s'abandonner aux hommes, mais ils en faisoient un point de Religion; ils brûloient huit jours après la naissance un des enfans qui étoit né

880 *Journal des Sçavans*,
de ces commerces illicites, ils re-
cueilloient la cendre & la gar-
doient avec le même respect que
nous gardons le Corps de J E S U S-
C H R I S T.

Le Roi Robert ayant eu con-
noissance de ces erreurs, convo-
qua les Evêques à Orléans, où il
se rendit lui-même avec la Reine
Constance. L'Assemblée se tint
dans l'Eglise de Sainte Croix; les
principaux des Hérétiques que le
Roi avoit fait arrêter, y furent
amenés par ses Officiers; on es-
saya en vain de les ramener à la
Foi, mais, à l'exception d'un Prêtre
& d'une Religieuse; ayant tous
persévéré dans leurs erreurs, ils
furent condamnés au feu, & ceux
d'entr'eux qui étoient dans les
saints Ordres furent sur le champ
dégradés. Pendant cette cérémonie
la Reine Constance se tint par l'or-
dre du Roi à la porte de l'Eglise
afin d'arrêter le peuple qui vouloit
y entrer pour mettre en pieces ces
Hérétiques; cette Princesse lors-

Mai , 1745. 881

qu'ils en sortirent pour aller au supplice , voyant passer un de ces malheureux nommé *Etienne* , qui avoit été son Confesseur , lui arracha l'œil avec un bâton qu'elle tenoit à la main.

Nous observerons avec nos Auteurs à l'honneur des vins d'Orléans , qu'*Issembard* , qu'ils comptent pour le 42^me Evêque de cette Ville , obtint du Roi Henri I. un *Diploma* par lequel il abrogeoit une vexation qui se faisoit sur les Vignerons dans le tems des vendanges , ce qui fut d'autant plus facile à ce Prélat , disent-ils dans une note , que ce Roi possédoit les principaux vignobles du Pays , suivant ce distique.

*Qua Rex Henricus semper sibi vina
ferebat ,
Semper ut in bellis generosior iret &
esset.*

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce qui regarde les Evêques d'Orléans , il nous suffira

882 *Journal des Savans*,
de dire qu'on y en trouve plusieurs
dont la vie contient diverses parti-
cularités très - intéressantes que
nos Auteurs ont recueillies avec
beaucoup de choix & de critique.
Ils se sont sur - tout fort étendus
sur Pierre du Châtel, Jean de
Morvilliers, & Gabriel de l'Aus-
bepine, Prélats qui ont fait au-
tant d'honneur à l'Eglise de France
qu'à celle d'Orléans.

Le premier qui étoit né non à
Langres & d'une famille obscure,
comme ils l'avoient dit abusive-
ment dans le 4^{me} Tome de cet
Ouvrage, mais dans le Barois, &
d'une famille noble originaire de
Flandres, est illustre par ses ver-
tus, par son érudition & par le
zèle avec lequel il contribua sous
le règne de François I. au retablis-
sement des Sciences. Le second
qui sous les regnes de François I.
de Henri II. de François II. de
Charles IX. & d'Henri III. fut
employé dans diverses négocia-
tions importantes, & enfin nom-

mé Garde des Sceaux, est regardé comme un des plus grands Hommes d'Etat qui ayent paru dans ces derniers tems. Nos Auteurs rapportent qu'il eut une contestation assez singuliere avec son Chapitre dont voici l'occasion. Les Chanoines de la Cathédrale ayant fait en 1552 un Statut qui ordonnoit à tous les Membres du Chapitre de se faire raser la barbe, Jean de Morvilliers qui la portoit fort longue, refusa de se conformer à ce Decret, & sur ce refus ils lui deffendirent l'entrée de la Cathédrale, & cette contestation ne fut terminée que par un ordre du Roi Henri II. adressé aux Chanoines, dans lequel il leur disoit qu'ayant dessein d'envoyer leur Evêque dans différentes Cours étrangères, où l'on ne pouvoit paroître sans barbe, il leur ordonnoit de le recevoir avec sa barbe. On remarque qu'à son entrée à Orléans il ne délivra que 29 prisonniers, la Cour ayant jugé qu'il n'é-

toit pas du bien de l'Etat dans ces tems de troubles & dans un siècle si corrompu de permettre à ce Prélat d'user dans toute son étendue du privilège accordé en pareille occasion aux Evêques d'Orléans.

Jean de Morvilliers fut toujours le Patron des Gens de Lettres, & il ne se distingua pas moins en France que dans les Pays étrangers par les dons qu'il répandit sur les Sçavans de son tems.

Gabriel de l'Aubespine, un de ses Successeurs, & qui mourut en 1630, fut non-seulement le protecteur des Sçavans, mais même un des plus sçavans Hommes de son siècle. Les differens Ouvrages que nous avons de lui montrent combien il étoit profond dans toute l'antiquité Ecclesiastique.

Nous renvoyons à l'Ouvrage même pour ce qui concerne les Doyens de la Cathédrale, ceux des Eglises Collégiales & les Abbayes établies dans la Ville ou dans le Diocèse d'Orléans, & nous

Mai , 1745.

885

passons rapidement à l'Histoire de l'Eglise de Meaux.

Nos Auteurs , après avoir touché sommairement ce qu'on dit de plus certain sur les Antiquités Sacrées & Profanes de cette Ville , donnent suivant leur coûtume le Catalogue des Evêques qui l'ont gouvernée. » On le trouve, disent-ils, déjà dans M^{rs} de S^{te} Marthe, » mais ce qu'ils ont écrit sur cette » matiere peut-il entrer en comparaison avec ce que Dom Toussaint du Plessis en a recueilli dans l'Histoire de l'Eglise de Meaux, » qu'il a publiée par les soins & aux dépens de feu M. le Cardinal de Bissy. Nous sçavons assez que l'Auteur du Supplément de Moréri a essayé en plusieurs endroits d'en donner une idée peu favorable, & qu'il soutient que l'Ouvrage de Dom du Plessis est superficiel , rempli de fautes & de particularités. Nous ne disconvientrons pas , ajoutent-ils, que cette Histoire n'a pas toute

886. *Journal des Scavans,*

« la perfection qu'il eut été possi-
» ble de lui donner. On y trouvera
» comme dans tous les Ouvrages
» de ce genre du mauvais, du médi-
»ocre, mais en même tems beau-
» coup de bon. Ce qui s'y étoit
» glissé de mauvais, l'Auteur lui-
» même l'a corrigé dans ce présent
» Ouvrage toutes les fois que l'oc-
» casion s'en est présentée. A l'é-
»gard du médiocre, nous avons
» essayé de le rendre meilleur en
» y répandant plus de clarté & de
» certitude, & ce qu'il y a de bon
» nous a été d'une grande ressource
» pour composer l'Histoire des
» Evêques de Meaux.

On rapporte communément l'é-
tablissement de l'Eglise de Meaux
à Saint Denis Evêque de Paris,
& quelques uns même prétend-
ent qu'il l'a été de Meaux, mais
ce sentiment paroît peu fondé
aussi bien que celui de quelques
Auteurs qui ont soutenu que
Saint Sabinus, qui est compté
pour le premier Evêque de Meaux,
avoit été Disciple de S. Denis. Nous

Mai, 1745.

887

avons les Actes du premier, mais tous les Sçavans s'accordent à les rejeter comme fabuleux.

Les anciens Catalogues ne nous apprennent absolument que les noms des 14 premiers Evêques de Meaux depuis S. Sanctinus jusqu'à Médovée qu'on nous donne pour le 15^{me} Evêque de cette Ville, & qui soucrivit au 5^{me} Concile d'Orléans tenu l'an 549. Les bornes qui nous sont prescrites ne nous permettent point de suivre nos Auteurs dans ce qu'ils nous apprennent des autres Evêques de Meaux, non plus que des Abbayes d'Hommes & de Filles fondées dans ce Diocèse, ni sur plusieurs autres points importans & curieux qui appartiennent au même sujet.

On trouvera à la fin de cette Histoire quelques additions, & corrections qu'ils ont jugé à propos de faire aux deux derniers Tomes. C'est une nouvelle preuve des soins que nos Sçavans Historiens se donnent pour répondre à

333 *Journal des Sçavans*,
leurs engagements & à l'attente
public : nous croyons qu'il ve
encore avec plaisir le Recueil
Pièces justificatives qu'ils ont
ajoutées à l'ordinaire à la fin de
Volume. Le nombre en est con
siderable , & pour la plupart el
nous ont paru remplies de fa
aussi instructifs qu'intéressans , n
seulement par rapport à l'Histo
Ecclesiastique , mais même :
rapport à l'ancienne Histoire de
France.



RELATION DU VOYAGE

fait en Egypte par le Sieur GRANGER en l'année 1730, où l'on voit ce qu'il y a de plus remarquable ; particulièrement sur l'Histoire naturelle. A Paris, chez Jacques Vincent, à l'Ange. 1745. vol. in-12. de 262. pp. sans compter les commencemens qui en font

24.

NOUS apprenons par l'avis qui est à la tête de cet Ouvrage que le véritable nom de l'Auteur est Tourchetot, qu'il changea en celui de *Granger* par des raisons qu'on ignore. Il étoit de Dijon, & s'appliqua à la Chirurgie avec tant de succès qu'on l'appella en Provence dans le tems de la peste de 1721. Là il s'attacha aux Religieux Trinitaires Espagnols qui l'emmenèrent à Tunis, où ils le firent Chirurgien Major de leur Hôpital; mais ennuié de ce poste, il revint en France en 1728 dans

890 *Journal des Sçavans ;*

l'esperance d'y trouver une place plus avantageuse , qu'il manqua. Il y passa deux ans a étudier l'Histoire naturelle , & partit pour l'Egypte avec M. Pignon, qu'il avoit connu à Tunis , & qui venoit d'être nommé au Consulat du Caire. Il visita toute l'Egypte avant 1732 qu'il revint en France , & il y retourna honoré d'une Commission du Roi pour travailler à des recherches sur l'Histoire naturelle. Il parcourut d'abord la Province de Mecellata , puis la Pentapole Cyronaïque ; il passa en Candie , & de-la une seconde fois en Egypte. Il visita l'Isle de Chypre , la Caramanie , la Palestine , la Syrie , une partie de la Perse , & mourut en revenant de ce voiage à deux journées de Bassora.

Tel est l'abrégé de la Vie de l'Auteur. Son Ouvrage est divisé en dix - sept Chapitres , dont la plus grande partie n'est pas susceptible d'extrait , tant l'Auteur a affecté d'y être concis. On ne lui reproche

Mai , 1745.

891

ra point d'avoir menti pour embellir les narrations ; outre un grand air de simplicité qui regne dans tout l'Ouvrage, il ne promene son Lecteur que de ruines en ruines , de maniere qu'on pourroit dire que cette Relation est autant un monument de la gloire passée de l'Égypte qu'elle en est la description ; ce qui n'est pas seulement vrai des Villes & des Edifices , autrefois si somptueux, mais du terrain même, dont l'Auteur nous donne une idée diametralement opposée à celle qu'on puise dans les anciens.

En effet le terroir qu'on nous represente comme très - fertile ; suffiroit à peine pour nourrir les habitans , qui sont pourtant réduits à un très-petit nombre , s'ils ne vivoient que de pain de froment ; & cependant on y cultive autant de terre qu'autrefois.

Elles ne sont pas toutes également fertiles. Les plus voisines du Nil, sur lesquelles dans le temps de l'inondation l'eau reste qua-

rante jours, ne rapportent guères que dix pour un, & la meilleure dépouille de celles qu'il n'inonde que cinq jours donne au plus quatre pour un.

Il seroit difficile que le terrain de l'Egypte fût fertile, puisqu'il est argilleux, & empreint de beaucoup de nitre, & une preuve de sa sterilité est qu'il est très-rare d'y trouver des plantes & des arbrisseaux.

L'inondation du Nil a deux causes fort naturelles, les pluies qui tombent dans l'Abyssinie, & l'Ethiopie, & le vent du nord, tant parce qu'il chasse les nuages du côté de ces Pays, que parce qu'étant *le traversier* des deux embouchures du Nil, il en refoule les eaux, & les empêche de se décharger en si grande quantité dans la mer. Aussi la crüe du Nil n'arrive-t-elle que quand ce vent souffle, c'est-à-dire à la fin de Mai, en Juin, ou même au commencement de Juillet. Il commence à

baïſſer vers l'équinoxe de Septembre , & diminue de jour en jour juſqu'au mois de Juin ; mais il eſt ſi bas dès le mois de Fevrier que les plus petits batteaux échoïent pluſieurs fois en allant de Damiette ou de Roſette au Caire.

M. Granger releve enſuite pluſieurs fautes des Voïageurs d'Egypte. Il dit par exemple qu'il pleut beaucoup , & ſouvent , dans la baſſe , peu dans la moyenne , point du tout dans la haute ; que les eaux du Nil ſont fort claires dans le tems de la crüe , à moins qu'elles ne s'élevent à la hauteur de dix-huit pieds , où elles rongent une terre rouſſatre , qui ſe dépoſe dans les vaiſſeaux où on la laiſſe repoſer , & qui eſt bien différente du limon qu'on pretend qu'elles diſtribuent dans les terres pour les engraiſſer ; que l'air de l'Egypte eſt très-mal ſain , comme le prouve le nombre de maladies opiniâtres des lieux , de fievres malignes très-meurtrières , de charbons qui em-

portent les malades en deux ou trois jours, de petites véroles terribles, de dysenteries opiniâtres, de maladies douloureuses, de paralysies presque incurables. Et comment l'air y seroit-il bon, puis que le país est plein de fosses creusées pour y amasser pendant l'inondation de l'eau qui s'y échauffe & se corrompt jusqu'à ce qu'il en revienne de nouvelle? Ajoutons que les alimens n'y ont point de goût, & nous ne serons pas surpris, dit l'Auteur, que Pharaon, en voiant le Patriarche Jacob, ait été étonné qu'un homme pût vivre cent trente ans.

Les sept embouchures du Nil si célébrées par les anciens, subsistent toujours, bien que leurs canaux aient moins d'eau qu'autrefois. Des deux qu'on nommoit batarde ou fausse, Pineptimi, & Diolcos, la première, qui étoit entre Rosette & Brulos est enflée.

Une singularité qui distingue le

Mai, 1745. 895

Nil de toutes les autres rivières, est que celles-ci grossissent par le confluent de celles qui s'y déchargent, le Nil au contraire répand les eaux de son lit par plus de quatre-vingt-dix grands canaux, sans compter les petits, dans toute la longueur de l'Égypte, c'est à dire depuis Assouan jusqu'à la Méditerranée. Il y en a environ quarante dans la haute & la moyenne Égypte, treize qui entrent dans les Provinces du Levant, onze dans celles du Couchant, & vingt-huit dans le Delta. Ce fleuve forme cent cinquante Isles dans toute la grandeur de l'Égypte, cent depuis la Cataracte d'Assouan jusqu'à la pointe méridionale du Delta, vingt dans la branche de Damiette, & trente dans celle de Rosette. La fameuse Isle Méroc, aujourd'hui Saï, est dans la Nubie.

Ne pouvant suivre l'Auteur dans ses descriptions par les raisons que nous avons rapportées plus haut, nous nous arrêterons aux articles

896 *Journal des Sçavans* ,
qui sont susceptibles d'extrait , &
qui peuvent en même tems faire
plaisir aux Lecteurs. Tel est celui
qui concerne le Serpent d'Eridy
que bien des gens croient être le
Diable que l'Ange Raphaël rele-
gua dans les montagnes de la hau-
te Egypte pour empêcher qu'il ne
tordit le col au jeune Tobie, com-
me il avoit fait aux six autres maris
de la femme qu'il épousa.

» Ce Serpent qui a deux pieds
» de long , est de la grosseur du
» pouce. Sa peau est unie & rou-
» geâtre. Il badine avec ceux qui
» le prennent, se contourne autour
» de leurs bras & de leurs jambes
» sans leur faire aucun mal. Il a ce-
» la de particulier qu'il se plaît mieux
» avec les femmes qu'avec les
» hommes. Dès qu'il en voit une
» il lui monte jusqu'au col , d'où
» il descend dans le sein , & se
» glisse sous la chemise. On lui ac-
» corde ce privilege sur la reputa-
» tion qu'il a d'être un Ange. C'est
du moins ce que le Chek , à qui il

appartient, a soin de débiter au peuple pour exciter sa vénération & sa générosité. Il lui dit aussi qu'on le coupe en morceaux le soir, & qu'on le trouve le lendemain au matin aussi entier qu'au paravant. Ce Chek ne voulut pourtant point gagner l'argent de Monsieur Granger qui vouloit parier le contraire. Il y a beaucoup d'apparence que ce Serpent est de ceux que les Naturalistes nomment Serpens d'Esculape, parce qu'ils ne sont point venimeux.

D'Eridy l'Auteur partit pour la Thébaïde où on lui avoit dit qu'il trouveroit beaucoup de plantes & de mineraux. Il ne vit dans son chemin que quelques arbres de Sial, de l'ambrosie, de l'oseille sauvage, un sel minéral qui ne differe de l'alun de plume qu'en ce qu'il a plus de salure, & que ses filamens se séparent avec plus de difficulté. Il se dissout difficilement dans l'eau froide; il est rafraichissant, & propre pour les

398 *Journal des Sçavans* ;
inflammations de la gorge. Il est
formé d'une liqueur blanche lai-
teuse, & un peu alumineuse, qu'on
trouve dans les crevasses des ro-
chers. Il vit aussi la montagne nom-
mée *Gébel & Zéil*, ou montagne
de l'huile, parce qu'elle fournit
beaucoup de pétrole.

L'Auteur dans le Chapitre ix^{me}
parle du Lac Medebé, dont on tire
le natron. Il se forme au fond de
ce Lac du dépôt des sels dont les
eaux se sont chargées dans les mon-
tagnes, & les terres sablonneuses,
& on le trouve quand les eaux,
s'étant philtrées à travers une ter-
re argilleuse, laissent le fond à sec.
On l'en tire en morceau de douze
à quinze livres, avec une barre de
fer. On y trouve aussi de cinq au-
tres espèces de sels que l'Auteur ne
nomme pas.

Le natron appartient au grand
Seigneur, & le Pacha du Caire
l'affirme à un des plus puissans
Beys, qui en rend quinze mille
quintaux.

Mai, 1745. 899

Dans le Chapitre XII M. Granger donne une idée du Gouvernement de l'Egypte.

Depuis que Selim II, Empereur des Turcs, s'est emparé de ce Royaume sur Thoman-Bey, dernier Soudan de la Race des Mamelus, c'est-à-dire depuis 1517, le Grand Seigneur y envoie un Pacha. Il y a de plus vingt quatre Beys, & sept Corps de Milice, sans le consentement desquels le Pacha n'ose rien entreprendre. Ce Pacha a besoin chaque année d'une nouvelle confirmation. Comme ces Beys sont à la nomination du Pacha, il aime mieux s'approprier la paie d'une partie, qui est de 500 aspres par jour, environ 18 liv. de notre monnoie, que de rendre le nombre complet. Il en est de même de la Milice. Elle devoit monter à 40000 hommes, moitié Cavalerie, moitié Infanterie, mais à peine vont-ils à vingt mille. Les Officiers profitent de la solde de la moitié qui manque.

L'Égypte est partagée en *Cachefis*, ou Provinces. Les Gouverneurs, nommés *Cachefs*, & les Seigneurs des Villages nommés *Meltezens*, sont obligés de se soumettre aux décisions du Gouvernement du Caire. On compte dans le Roïaume environ douze mille Villages avec minarets, espèces de clochers d'où on annonce la priere. Il y a peu de grandes Villes. Le Caire, Rosette, Alexandrie, Damiette, Mahalem, & Girgè, sont les principales.

Les revenus de l'Égypte montent à dix mille bourses, qui font environ quinze millions, monnoie de France, & deux cens quatre-vingt-sept mille sept cens mesures de grains, dont les deux tiers sont en froment, & l'autre tiers en orge ou légumes. La mesure pèse deux cens cinquante livres, poids de marc. Des dix mille bourses il n'en entre que douze cens dans les coffres du Grand Seigneur; le reste sert pour le payement des troupes,
&

Mai , 1745. 901

& l'entretien de Lamecque. Le Grand Seigneur retire encore douze cens quintaux de sucre , & sept cens mesures de lentilles. Les douanes rapportent quatorze cens cinquante bourses ; mais le Pacha ne tient compte que de huit cens.

Le Pacha n'a point l'autorité ; elle reside dans les Beys , qui , à mesure qu'ils veulent s'élever sur les débris les uns des autres donnent occasion à des guerres civiles dont le Pacha profite pour reprendre une partie de son autorité , & pour s'enrichir par la confiscation des biens de ceux qu'il déclare ennemis de l'Etat , & dont il lui appartient une portion. Le Gouvernement étant tout militaire , les Cadis, ou gens de Justice , y ont peu d'affaires ; & les Beys , qui les attirent toutes à eux, la vendent à celui qui paye le mieux.

Comme l'Auteur ne fait que la simple énumération (ch. xiv) des animaux, des oiseaux, des poissons, des plantes, arbres, & fruits de l'E-

Mai.

2 Q

902 *Journal des Sçavans*,
gypte, nous renverrons à l'Ou-
vrage ceux que cette matiere inte-
resse, & nous passerons au Chap:
xv, qui traite du sel ammoniac
artificiel,

Le sel marin, ni l'urine des Cha-
meaux n'y entrent pour rien. Il se
fait uniquement de la suite des che-
minées sans aucun mélange. Celles
où l'on ne brule que de la boue
de vache donnent la meilleure suite;
vingt six livres de celle-ci en pro-
duisent ordinairement six de sel
ammoniac. Il ne faut au plus que
cinquante deux heures pour ache-
ver cette operation, qui n'est qu'une
ne sublimation faite en graduant
le feu dans des ballons d'un verre
très mince, dont on met seize dans
chaque fourneau. Il n'y a d'autre
attention de la part de l'artiste que
de graduer le feu, & de faire en sor-
te au moyen d'une verge de fer que
le col des ballons ne se bouche pas,
ce qui empêcherait dans les com-
mencemens la sortie de fumées très
épaisses & de mauvaise odeur, qui

d'ailleurs pourroient les faire éclater ; & de vapeurs blenâtres qui leur succèdent, & ne cessent de sortir du vaisseau que lorsque l'opération est finie.

Le dernier Chapitre parle de la maniere de faire éclore les poulets, canards, & oies, secret réservé aux habitans d'un Village nommé *Berré* à vingt lieux du Caire, qui se font paier cher par les propriétaires des fours. Ces fours sont à double étage, & composés de vingt-huit petites loges dans lesquelles on place les œufs. Le feu qui échauffe les loges se met dans une rigole qui regne tout autour des loges. Elle est au haut des inférieures, & elle les échauffe comme les supérieures. Les œufs se mettent dans les inférieures à côté les uns des autres. Le feu dont on se sert est celui de mortés de bouze de vache qu'on n'emploie que quand la braise est plus qu'à demi brulée. Le conducteur de la couvée entre tous les jours dans les loges.

904. *Journal des Sçavans*,
 où sont les œufs, pour ôter ceux
 qui ont été les plus exposés à la
 chaleur du feu des rigoles, & met-
 tre à leur place ceux qui en étoient
 éloignés, observant de procurer à
 tous le même degré de chaleur. Le
 huitième jour, il sépare tous ceux
 qui sont clairs. Six jours après il
 porte la moitié des œufs dans les
 loges supérieures, ouvrant ou fer-
 mant les soupiraux de ces loges
 selon le temps qu'il fait, c'est-à-dire
 qu'il augmente ou diminue la cha-
 leur, en donnant de l'air aux loges
 ou le leur ôtant. Le vingt & un la
 couvée est finie, & on voit tous
 les poullins courir dans les loges.
 Il paroît que toute la difficulté de
 cette opération consiste à graduer
 le feu. La description qu'en fait M.
 Ganger diffère en beaucoup d'ar-
 ti- les de celle qu'en donne Vanleb.
 Nous observerons en finissant
 que notre Auteur parle des Anti-
 quités toutes les fois que l'occa-
 sion s'en présente, & qu'il y a
 dans son Ouvrage plusieurs Inscri-

Mai, 1745. 905
ptions Grecques, qui dans l'état
où il les represente sont très pro-
pres à donner des tortures aux
Saumaises de notre tems.

REFLEXIONS SUR LA

*Maladie qui a commencé depuis
quelques années à attaquer le gros
bétail, en divers endroits de
l'Europe, par la Société des Mé-
decins de Geneve, avec un Recueil
de quelques autres Pieces sur ce
sujet. A Paris, chez Piget, Quai
des Augustins. 1745. vol. in-12.
de 292 pag. sans l'Avertissement
& la Table qui en contiennent*

24.

EN finissant l'Extrait que nous
donnâmes dans le mois de Fe-
vrier 1744. des *Observations* de M.
Charles sur la maladie contagieuse
qui regnoit en Franche-Comté parmi
les bœufs & les vaches, nous pro-
mîmes d'instruire les Lecteurs de
tout ce que nous apprendrions
d'interessant au sujet de cette con-

ragion , qui a fait & fait encore des progrès considérables dans plusieurs Provinces de France. C'est ce qui nous détermine à donner l'extrait de l'Ouvrage que nous annonçons, qui nous a paru mériter à plusieurs titres l'attention des Médecins.

En effet, outre que c'est le sentiment d'une Société de gens de mérite , à qui on doit plus de considération qu'à un Auteur isolé, on y trouve rassemblés plusieurs Ouvrages qu'il ne seroit pas aisé de recouvrer. Ouvrages composés par des Médecins célèbres, dont les succès & les tentatives inutiles peuvent être presque également profitables; il y est d'ailleurs parlé d'autres maladies que de celle qui a donné occasion à l'Ouvrage ; les Traités raisonnés sur les maladies des animaux sont d'autant plus précieux qu'ils ne sont que trop rares; enfin on y trouvera un Traité de la cure de la petite vérole, qui n'est rien moins qu'étranger à l'objet princi-

pal, & qui pourra servir tant à conduire les démarches de ceux qui par état sont chargés de combattre cette maladie meurtrière, qu'à reformer les décisions de ceux qui s'établissent les Juges des Medecins sans avoir acquis les connoissances necessaires pour fonder leurs jugemens.

Si malgré ces differens mérites de l'Ouvrage quelques Lecteurs le regardoient comme inutile aujourd'hui, parce qu'il ne s'y agit que de la maladie des bestiaux qui regnoit en 1734 en Bourgogne, en Dauphiné, en Piemont, & ailleurs, nous les priérons d'observer que nous avons fait voir dans l'Extrait des *Observations* de M. Charles que la maladie regnante est essentiellement la même. Aussi est-ce par cette raison que de célèbres Docteurs de la Faculté de Paris ont conseillé au Libraire de réimprimer cet Ouvrage. Nous ne ferons presque qu'en indiquer le plan, qui suffira pour en faire connoître le mérite.

De toutes les maladies qui attaquent les hommes il n'y en a pas auxquelles celle des vaches ressemble mieux qu'à la petite vérole; aussi plusieurs Auteurs célèbres ne balancent-ils pas à lui donner le même nom. C'est sur cette idée que les Médecins Gênois ont travaillé. Ils donnent d'après Ramazzini l'Histoire de la maladie, dont ils font la comparaison avec la petite vérole confluyente maligne, & ils en concluent fort naturellement que ces deux maladies sont de la même nature. En effet les différences qu'on y remarque peuvent n'être produites que par celle du tissu de la peau, beaucoup plus serré dans les vaches que dans les hommes, & de la disposition du sang beaucoup plus susceptible de congélation dans les vaches, à raison de sa plus grande épaisseur naturelle.

Il est aisé de concevoir qu'ayant adopté l'idée de la ressemblance entre la maladie des vaches & la

Mai, 1745. 909

petite vérole des hommes, les Auteurs appliquent la cure de cette dernière à la première. Cette partie de leur Ouvrage est nourrie des principes les plus sûrs de la Médecine, établis avec beaucoup de netteté sur les observations & les raisonnemens.

La troisième partie concerne les remèdes préservatifs.

Le premier qu'ils conseillent est d'interdire toute communication médiante ou immédiate entre les animaux sains & les malades; le second les parfums des étables avec l'encens, le bois & la graine de genievre, le soufre & la poudre à canon; le troisième, de faire usage de sétons, caustics, broches, & autres opérations de cette nature, qui puissent procurer de grandes évacuations sans agiter le sang. Arrêtons - nous un moment sur ce troisième article dont il est important de faire sentir aux Lecteurs toutes les conséquences.

Nous avons remarqué dans l'ex-

400 *Journal des Sçavans*,
trait des *Observations* de M. Char-
les que l'expérience avoit fait con-
noître les avantages de ces évacua-
tions. Elles ont en aussi des succès
plus ou moins grands dans la ma-
ladie qui afflige les environs de
Paris. Mais il ne faut pas en con-
clurre que toutes les évacuations
soient également avantageuses. En
effet on a remarqué que les purga-
tifs ont toujours mal réussi, par-
ce qu'ils déterminent les liqueurs
à se porter vers les intestins: ce
qui excite quelquefois la diarrhée
ou la dysenterie dans le tems de
l'attaque, & développe le ferment
malade dans les sujets où il seroit
peu être resté caché. Quant aux
cordiaux, au nombre desquels
nous mettons les thériaques &
orviens, ils ne font que donner
de l'activité au levain, & fondre
le sang qui a que trop de dispo-
sition à la dissolution. Mais la plus
avantageuse de toutes les évacua-
tions, c'est la transpiration insen-
sible. Et comme elle se fait d'autant

meux que la circulation est plus vive, l'exercice & la sobriété sont les boucliers les plus surs contre les assauts de cette maladie.

Les Auteurs examinent ensuite la question si l'on peut manger sans danger des chairs des animaux malades. Ils citent des exemples qui prouvent l'affirmative & la négative; & ne les concilient qu'en distinguant les tems de la maladie où ils croient que ces chairs peuvent produire des effets differens; ils jugent qu'elle ne font point nuisibles avant que le sang soit tombé en colliquation. Mais comme on pourroit abuser de cette distinction, & qu'en pareil cas le bien public demande qu'on ne donne rien au hazard, nous nous en tenons à la maxime de Ramazzini que nous avons adoptée dans l'Extrait des *Observations* de M. Charles, *on ne pèche jamais par excès de précaution quand il est question de maladies contagieuses, ubi de morbo contagioso agitur.*

912 *Journal des Sçavans ;*
annquam satis cavemus dum cav-
emus.

L'Ouvrage finit par l'Histoire d'une maladie des moutons nommée *claviliere* dans le Pais Genevois , & *claveau* dans plusieurs autres Pais, dont parlent les Auteurs pour prouver que les animaux, comme les hommes, sont sujets à la petite vérole. Car le claveau en est une espèce, comme tous les accidens en font foi ; & ce qui ajoute le dernier trait à la ressemblance, il est quelquefois bénin & malin comme la petite vérole.

A cet Ecrit succede immédiatement un Mémoire de M. Hermant, Medecin du Roi & Docteur, Régent de la Faculté de Medecine de Paris, contenant *les Remedes pour préserver & guerir les chevaux & bestiaux attaqués de maladies contagieuses, suivant les différentes expériences qui en ont été faites par l'Auteur en plusieurs Provinces par ordre de sa Majesté.*

On y trouve les précautions

qu'on doit prendre pour empêcher les animaux de tomber malades, comme de tenir les étables nettes, de les parfumer, de boucher les bestiaux avec une décoction de plantes aromatiques, d'empêcher la communication avec des animaux infectés, & même d'empêcher ceux qui sont sains d'aller aux pâturages par le chemin que prennent ceux qui sont malades, de ne les y mettre qu'après que le brouillard est tombé, de leur faire éviter le ferein. On passe ensuite aux préservatifs pharmaceutiques, qui sont suivis d'observations sur l'ouverture du corps des animaux malades ou morts; de l'examen des causes des maladies, du traitement des tumeurs, du catarrhe ou fonte, de la petite vérole maligne, & du flux de sang: mais toutes ces matières sont traitées d'une manière si concise qu'il ne nous est pas possible d'en faire l'extrait.

On trouve après cet Ouvrage celui de M. Drouin Chirurgien

914 *Journal des Scabbeux,*
Major des Gardes du Corps du
Roi, envoyé par ordre de Sa Ma-
jesté. Il contient une *Méthode pour*
traiter les bestiaux, tant ceux qui
sont malades que ceux qui paroissent
en santé.

Les accidens dont parle d'Arcue
sont à peu-près les mêmes que
ceux qui sont traités dans le Mé-
moire précédent. On y voit une
cause uniforme, qui est une dispo-
sition gangreneuse de la masse du
sang, démontrée évidemment par
des observations anatomiques,
à laquelle succèdent le traitement
du flux de sang ou de ventre, des
bestiaux qui jettent par les na-
zels, des préservatifs, la ma-
nière d'appliquer les sérons; reme-
de dont M. Drouin fait grand cas,
enfin le remède des absces ou char-
bons qui viennent à la langue des
boeufs, & qui firent mourir en
Dauphiné beaucoup de ces ani-
maux vers les années 1709 & 1710.

Le morceau qui suit la *méthode*
de M. Drouin est l'extrait d'un *OU*

vrage de M. Nigrifoli Medecin de Ferrare, & premier Lecteur dans l'Université de la même Ville.

Il regarde la maladie des bestiaux comme une fièvre ardente maligne, pestilentielle, & contagieuse, qu'on ne peut attribuer à la disposition des viscères des animaux malades. Car pourquoi seroit-elle la même dans un si grand nombre d'individus? Il faut donc s'en prendre aux alimens ou à l'air infectés de quelque qualité maligne. Les uns en accusent les lieux bas; mais mal à propos: les lieux élevés ont été également attaqués. D'autres s'en prennent au froid humide de l'été; mais, outre que les autres animaux se feroient ressentir de ces intemperies, elles arrivent souvent sans être suivies de maladies pestilentielles. Le sentiment qui attribue ces maladies aux influences astrales n'est pas plus du goût de l'Auteur. Car si elles en étoient causes, la maladie ne seroit pas glissée d'un lieu à un au-

918 *Journal des Sçavans ;*
tre ; elle auroit attrapé tout
Païs à la fois. Il estime que c
une vapeur infecte sortie de la t
re dans le Ferrarois où la mala
a commencé , & croit que la c
ruption des corps des Allema
& François qui y ont été entei
quelques années auparavant en
la cause.

Mais , comme le remarqu
fort bien les Medecins de Gene
cette maladie auroit dû bien p
tôt commencer par la Flandre ,
cependant elle y est venuë t
rard. Au reste les herbes avan
lever du Soleil étoient couve
d'une liqueur gluante qui n
point ordinaire , & on remarq
à la hauteur d'environ un pied
petit brouillard qui ne se dissij
que deux heures après le lever
Soleil.

Quant à la cure , & à la pre
vation , M. Nigrifoli , qui n'el
re pas beaucoup des remedes q
conseille , parce qu'il n'en a g
res vû réussir , est assez d'acc

avec les Medecins de Geneve.

Il ne faut, selon lui, saigner les bœufs malades que dans les premiers commencemens; la saignée faite plus tard, ou dans l'ardeur de la fièvre aiant toujours été funeste. Sur quoi les Medecins Genevois observent qu'il faut dans ce cas la faire avant le frisson.

L'Auteur vante aussi beaucoup les sétons & caustics, les remedes humectans & rafraîchissans, & mêmes quelques diaphorétiques doux, dont on ne peut condamner l'usage, puisqu'il a l'expérience de son côté, & que les breuvages qu'il conseille n'ont rien qui paroisse contraire au but qu'on se propose dans la cure de cette maladie.

Nous ne tirerons du rapport que M. Guillo Professeur en Medecine à Belançon, a fait par ordre de l'Intendant de Franche-Comté, & de son Système sur la maladie regnante, si ce n'est la réflexion qu'il fait, » qu'il ne faut pas at-

» tendre pour donner ces remèdes
 (les purgatifs, sudorifiques, ou
 cordiaux) » que les symptômes
 » fassent paroître cette maladie,
 » dans lequel tems la malignité a
 » déjà jetté dans le corps de ces
 » animaux de si profondes racines
 » qu'on n'y peut plus remédier, ni
 » en arrêter les progrès. « C'est
 une triste vérité qu'une expérience
 funeste ne justifie que trop encore
 tous les jours.

Le Système de M. Guillo est sui-
 vi de l'extrait d'un Traité compo-
 sé de plusieurs Lettres.

La première est écrite par M.
 Cogrossi Medecin de la Ville de
 Crème à M. Vallisneri. Il lui de-
 mande son sentiment sur l'idée
 qui lui est venuë que la maladie
 des vaches est causée par des vers.
 Et en effet on leur en a vu la peau
 couverte dans le territoire de Crè-
 me. La galle a la même origine,
 suivant M^{rs} Redi & Cestoni. Kir-
 ker a découvert des vers dans le
 sang. Pourquoi des vers d'une cer-

saine nature entrant dans le corps des bœufs ne produiroient-ils pas cette maladie?

Dans cette hypothèse on explique aisément pourquoi les bœufs sont seuls atteints de la maladie; c'est que leur sang est plus propre à les multiplier; pourquoi un bœuf demeure sain au milieu d'une troupe de malades; c'est que la disposition de son sang s'oppose à la multiplication de ces insectes: comment un seul peut avoir infecté si rapidement toute l'Italie; c'est que la multiplication des insectes est prodigieuse quand ils trouvent des matrices qui leur sont propres. Et cette communication peut se faire par le moyen des pâturages, que ces animaux en broutant infectent de leur salive, que les ulcères qui paroissent d'abord à la langue & au palais prouvent être le nid de ces vermineux. Enfin on rend raison pourquoi ces maladies ne sont point toujours subsistantes; c'est que la disposition de l'air n'est

920 *Journal des Sçavans* ;
pas toujours également favorable
au développement de leurs œufs ;
comme il arrive à ceux des chenilles
& des sauterelles.

M. Vallisnieri répond que la
même idée lui étoit venue, & qu'à
l'aide d'un bon Microscope il a vu,
& fait voir, des vers extrêmement
petits dans le sang des bœufs ma-
lades. Or s'il en naît, ne peuvent-ils
pas troubler la circulation, ronger
les petits vaisseaux ; causer des
irritations, des obstructions, dé-
truire le tissu du sang ?

Dans cette hypothèse on expli-
que aisément comment les métaux
ne transmettent pas la peste com-
me les corps poreux ; ce qui ne se-
roit pas vrai, si elle étoit produite
par des parties salines. M. Vallis-
nieri déduit aussi de la différence
des vers celle des maladies épide-
miques, & prouve par beaucoup
d'observations l'existence de ces
insectes morbifiques, qui ne cau-
sent de mal sensible que quand ils
sont en quantité suffisante. La dif-

Mai, 1745. 921.

faculté de guerir ces maladies paroît encore à l'Auteur appuier son sentiment, parce qu'il est bien plus difficile de combattre un ennemi vivant, qu'un ennemi inanimé.

De cette hypothéte M. Vallisnieri conclud que la diete, en ôtant la nourriture aux insectes, les setons, cauterés, &c. en leur procurant de larges issues, les antivenimeux pris en quantité par l'intérieur, ou injectés dans les vaisseaux, les frictions mercurielles, continuées jusqu'à causer une forte salivation, à moins que les animaux malades n'aient le transport, sont les meilleurs remedes. Au reste il ne donne à ce sentiment que le rang des opinions probables.

Les Medecins de Geneve parlent ensuite d'une Lettre de M. Morandi à M. Vallisnieri qui semble autoriser sa conjecture, puisque les remedes mercuriels donnés à cinq bœufs, & à trois vaches malades les ont guéris. Mais si le

922^e *Journal des Savans,*
mercure fond si puissamment, ne
seroit-il pas par cette seule qualité
le remede d'une maladie dont les
commencemens sont caracterisés
par la coagulation des liqueurs ?
Quoiqu'il en soit on indique en suite
les remedes employés avec succès
en Lorraine; & l'on fait voir com-
ment ils sont vermifuges. Car ils
ne sont pas tirés de la classe de
ceux à qui l'on a donné ce nom,
c'est sur quoi nous renvoions à
l'Ouvrage.

A l'extrait de M. Cogrossi succé-
dent des réflexions sur la qualité du
lait des vaches malades du chantré
volant. Cette maladie règne dans
la Savoie, le Pais de Gex, & les
environs de Geneve, en l'année
1714. Les Medecins de cette Ville
l'attribuent aux pucerons dont les
herbes des vallées furent couvertes
dans ce tems. Son premier acci-
dent est une pustule ou vessie char-
creuse qui naît sur, ou sous la
langue des vaches, & autres ani-
maux qui paissent l'herbe. Elle est

d'abord imperceptible, mais elle croît en fort peu de tems, & son venin est si violent qu'il perce bientôt la langue, & même la fait tomber en peu de jours. Elle se déclare dans d'autres individus par une tumeur noire, qui s'ulcere bientôt après, & produit les mêmes effets que la pustule. Il faut voir dans l'Ouvrage les remèdes propres à combattre cette maladie, & à la surmonter.

Dès que le mal fut connu le Magistrat de Geneve prit toutes les précautions possibles pour que la chair des animaux malades ne fût point employée en alimens, mais il ne décida rien par rapport au lait. On consulta sur cet article les Medecins de la Ville, qui applaudirent aux deffenses de laisser entrer des animaux mal sains pour la nourriture des habitans, & à la tolerance de l'usage du lait.

Voici les raisons sur lesquelles ils appuient cette décision, qui semble se contredire. On craignoit

424 *Journal des Savans* ;
avec fondement que l'avidité des
Bouchers ne fut cause qu'ils distri-
buaient des viandes lorsque la
maladie aiant fait des progrès au-
roit pû se communiquer au sang
de l'animal; ce qui en auroit rendu
les chairs malsaines. D'ailleurs, indé-
pendamment des inconvenions qui
résultent de la suppression du lait,
on avoit l'expérience qu'en 1682 &
1705, où cette maladie avoit régné, &
depuis le tems qu'elle s'étoit répan-
duë dans le Dauphiné, la Savoie,
& les environs de Geneve, l'usage
du lait des vaches qui en avoient
été attaquées, avoit été entière-
ment innocent. Les Auteurs ajou-
tent qu'il n'est pas difficile de con-
cevoir comment il l'a été. Cette
maladie est locale, ou extérieure,
& le sang n'en peut être atteint que
lorsque les parties corrolives du
chancre ont reflué dans cette li-
queur, ou coulé avec la salive dans
l'estomac des animaux. Mais l'ex-
périence fait connoître que les
poisons injectés dans le sang per-
dent

dent leur qualité nuisible ; qu'il y en a même que l'estomac alteré entierement , comme le prouvent les observations de Redi sur celui de la vipere ; que la chair des animaux mordus par ce reptile n'est point mal saine. Que sera-ce donc, disent-ils , lorsque ce poison aura été corrigé par l'estomac de l'animal , & que la liqueur qui seroit empreinte de ce poison déjà corrigé doit subir une nouvelle alteration dans l'estomac de l'homme qui en fait usage ?

Il s'en faut de beaucoup que les Medecins Genevois regardent comme également innocent le lait des vaches malades jusqu'à un certain point des maladies contagieuses internes accompagnées d'éruptions exterieures. On connoitra aisément ces dernieres. Car les accidens de la maladie se déclarent avant les symptomes exterieurs, au lieu que ces derniers paroissent d'abord dans les maladies externes, & que le venin ne se communique

au sang, que par la suite. Au reste, bien que le sentiment des Auteurs Genevois paroisse probable, nous ne prétendons point l'adopter, & nous ne le rapportons que pour rendre un compte exact de l'Ouvrage. Nous nous en tenons au principe de Ramazzini, comme le plus sûr.

On trouve à la fin quatre Ecrits que nous ne ferons qu'indiquer, l'un est un *Abrégé de la méthode qu'il faut observer dans la cure de la maladie des bœufs*; le second une *Lettre de M. Lancisi sur cette maladie*; le troisième un *remède expérimenté & ordonné par Arrêt du Parlement de Rouen du 13 Mars 1745 pour prévenir & guérir la maladie contagieuse qui règne sur les bête à cornes*; le quatrième est intitulé: *précautions & remèdes pour préserver les bestiaux des maladies contagieuses, & pour guérir celles qui en sont atteints*. Il a été employé avec succès en Champagne en 1714.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

MEmorie Storiche , Civili , ed Ecclesiastiche della Città , e Diocesi di Larino Metropoli degli antichi Frentani , raccolte da Giovanni Andrea Tria , già vescovo di Larino , al presente Arcivescovo di Tiro ; divise in cinque Libri , e sua appendice ; colla serie de propri Vescovi : Carta Topografica della Città , e sua Diocesi : altera Geometrica , e che contiene il prospetto dell' Anfiteatro di Larino ; Alcune de Tempi de Longobardi , e Normanni , non ancora vedute in istampa : altre di diversi Santi particolari. Umiliate alla Santità di N. S. Papa Benedetto XIV. In Roma , per Gio. Zempel , presso monte Giordano. 1745. in-4°. Cet Ouvrage , qui contient en tout près de 900 pages , est plein de recherches curieuses , & intéressantes , principalement pour les habitans de la Ville &c

228 *Journal des Sçavans*,
du Diocèse de Larino. L'Auteur
dit dans la Préface qu'il a em-
ployé dix-huit années à la com-
position de cette Histoire ; & quel-
le lui a d'autant plus coûté de
travail, qu'il n'y a rien avancé, que
sur la foi des Chartes les plus avé-
rées, & d'autres monumens éga-
lement authentiques ; & que d'ail-
leurs il n'a trouvé aucun secours,
soit par rapport à l'ordre chrono-
logique des Evêques, & aux au-
tres parties de l'Histoire Ecclesia-
stique de *Larino*, soit par rapport
à l'Histoire Civile & Politique de
ce Pays, quoique, selon la remar-
que de l'Auteur, il ait été fort cé-
lèbre dans les tems anciens.

*Numismata Romanorum Pontifi-
cum præstantiora à Martino V. ad
Benedictum XIV. per Radulphinum
Venuti Cortonensem aucta, ac illus-
trata. Romæ, ex Typographiâ
Joannis-Baptistæ Bernabo, & Jo-
sephi Lazzarini. 1744. in-4.º. mag.*

DE VENISE.

Jean-Baptiste Albrizzi, Impri-

Mai, 1745. 229

meur - Libraire de cette Ville, a publié une Edition de la *Batracomyomachie*, en Grec, en Latin & en Italien. 1744. in-4°.

Sybillarum in veteri Ecclesia auctoritas, & Historie Ecclesiastica ac Theologia conjunctio. Opus P. M. Francisci M. Leoni Veronensis. In Gymnasio Patavino Theolog. & Ecclesiastica Historia Profes. Public. Notis & illustrationibus Auctoris ejusdem auctum. Venetiis, ex Typographiâ Joannis - Baptistæ Albrizzii. 1744. in-4°.

Le même Libraire a mis encore au jour depuis peu une nouvelle Edition de l'*Histoire de Trevisé*, composée par M. Jean Bonifacio, corrigée & augmentée considérablement par l'Auteur, & ornée d'un grand nombre de figures en taille-douce. 1745. in-4° mag.

DE MILAN.

M. Anfaldi, Professeur ordinaire en Histoire, connu dans ce Journal principalement par deux Ouvrages qu'il a composés, & qui

930 *Journal des Sçavans*,
ont été annoncés dans leur tems,
le premier intitulé : *De causis ino-*
ptia veterum Monumentorum pro co-
pia Martyrum dignoscenda adversus
Dodwellum Dissertatio. 1739. in-8°.
Le second : *De Principiorum Legis*
naturalis Traditione Lib. 3. vient
encore d'en donner un qui a pour
titre : *P. Casti Innocentis Ansaldi de*
Martyribus sene sanguine adversus
Dodwellum Dissertatio, in qua &
nonnulla Romani Martyrologii loca
ab criminationibus Batii vindican-
tur. Mediolani, in Regiâ Curiâ ;
apud Josephum Richinum Malate-
stam. 1745. in-8°.

Joannis Andrea Irici J. C. ac
Theolog. Fridinensis, rerum Patriæ
Lib. 3. ab anno Urbis æternæ CLIV
usque ad annum Chr. MCLXXII.
ubi Montisferrati Principum, Epif-
coporum, aliorumque illustrium vi-
rorum gesta, ex Monumentis pluri-
mâ nunc primum editis, recensentur.
Accedit ejusdem Auctoris Disserta-
tio de S. Cælerio, celeberrimi Loë-
diensis Monasterii Abate, Chro-

Mai, 1745. 931
*notologica ipsius Praesulum serie locu-
pletata. Cum figuris, & Indicibus.
Mediolani. 1745. in-4°.*

DE NAPLES.

M. le Cardinal Spinelli Archevêque de Naples, a établi chez les Peres de l'Oratoire de la même Ville, une Académie dont le but est de travailler à éclaircir les matieres Ecclesiastiques pour l'instruction des Ministres de l'Autel. Cette Compagnie a été composée d'abord de vingt-quatre Membres. Elle s'en est encore associé six autres depuis, dont cinq doivent travailler sur la Liturgie, & le sixième sur l'Histoire de l'Eglise de Naples, dans laquelle il fera entrer ce qui regarde la Doctrine & la Discipline de ce Diocèse. Elle tient régulièrement deux fois le mois ses Assemblées auxquelles M. le Cardinal Spinelli préside. Le résultat des Conférences est redigé par écrit, & le dessein de cette Académie est d'en faire part tous les ans au public; il en a paru un

932 *Journal des Sçavans*,
Essai, il y a déjà quelque temps,
dont nous nous contenterons de
donner le titre pour le présent,
l'Ouvrage même n'étant pas encore
parvenu jusqu'à nous : *Brève Sag-
gia dell' Accademia di materie Ecce-
lesiastiche creata dentro la Congrega-
zione de' Padri dell' Oratorio di Na-
poli nell' anno 1741. Sotto la protot-
zione dell' Emin. Signor Cardinale
Spignoli. Archivista. presidente
della Medesima. In Napoli, nella
Stamperia Muziana, 1743. in-8^o.*
M. Joseph Coppola Evêque d'A-
quila a institué une Académie Ec-
clésiastique, dont la Discipline &
les exercices sont les mêmes que
ceux de l'Académie de l'Oratoire
de Naples. Cette Compagnie tient
régulièrement ses Séances ; & les
Académiciens ont établi parmi eux
l'usage de proposer aux Assemblées
les points ou sujets, sur lesquels
ils veulent travailler, avans que
d'en prendre de les traiter. Elle
a été établie en 1743. On nous
marque que les Pièces qui ont été

Mai, 1745. 933

lûés pendant le cours de l'année 1744. montrent du jugement & de l'érudition dans leurs Auteurs ; aussi-tôt que nous en aurons quelque Recueil, nous ne manquerons pas de le faire connoître plus particulièrement au public.

DE FLORENCE.

Jean - Baptiste Zannoni, Imprimeur - Libraire de cette Ville, a imprimé & publié le premier Volume des Lettres que divers Scavans ont écrites au célèbre Antoine Megliabéchi Bibliothécaire du Duc de Toscane. Le titre du premier Volume de ce Recueil est : *Clarorum Belgarum ad Antonium Megliabechium non nullosque alios Epistola, ex autographis, in Bibliotheca Megliabechiana, que nunc publica Florentinorum est, adscriptis, descripta.* Florentiæ, 1745. in - 8°. Tom. I. L'Editeur de ces Lettres est le Docteur Jean Targioni Professeur en Médecine & en Histoire naturelle à Florence; il les a distribuées en différentes classes,

934 *Journal des Sçavans* ,
& ces classes sont distinguées par
le Pays des Sçavans qui les ont
écrites. Ce premier vol. comprend
les Lettres des Sçavans des Pays-
Bas, qui sont Gisbert-Cuper, Nico-
las Heinius , & Jean - Georges
Grévius. L'Imprimeur a mis sous
la presse la suite des Lettres des Sça-
vans des Pays - Bas qui feront un
2^{me} vol. Le 3^{me} qui contiendra les
Lettres des Sçavans Vénitiens ; ne
se fera pas attendre long-tems. Une
Préface qui est à la tête du Volume
dont nous avons donné le titre ,
nous apprend que M. Targioni
donne ces Lettres d'après les origi-
naux ; qu'il ne donnera point cel-
les dont les Auteurs sont encore
vivans , ni celles qui contiennent
ou des injures ou des paroles offen-
santes contre d'autres Auteurs ; que
néanmoins il employera par forme
de remarque , ce qu'il y trouvera
d'utile par rapport à la fin qu'il
s'est proposée dans l'Edition de
ces Lettres, qui est d'éclaircir l'His-
toire Ecclesiastique , politique ,

Mai, 1745. 935

Littéraire & Naturelle. Cet Ouvrage sera imprimé en grand & en petit papier, & se vendra à raison de 5 paoli pour le grand papier, & de 4 pour le petit papier par Volume.

Il paroît ici un nouveau Programme publié chez Jean-Baptiste Zannoni, Imprimeur - Libraire de cette Ville, pour donner avis aux Sçavans qu'il va imprimer une nouvelle Edition de la *Bibliothèque Latine du moyen & bas âge* de Jean-Albert Fabricius. M. l'Abbé Laurent Méhus qui l'a entreprise, promet qu'il continuera cet Ouvrage, & qu'il y joindra par-tout les remarques nécessaires tirées pour la plupart des Manuscrits.

A L L E M A G N E.

D E L E I P S I C K.

On a publié sur la fin de l'année 1743. & dans le courant de 1744. les quatre Parties qui forment le second Volume des *Miscellanea Lipsiensia nova ad incrementum Scientiarum per partes publicata.*

2 R. vi.

936 *Journal des Sçavans* ;
Edendi consilium suscepit , sua nonnulla addidit , Praefationem praemisit
Fridericus Otto Menckenius. Vol. II.
 Part. IV. Lipsiæ , apud Joannem-Fridericum Gleditschium. in - 8°. Nous avons averti dans les *Nouvelles* du Journal d'Avril de l'année dernière , que cet Ouvrage , qui avoit été interrompu en 1717. & repris en 1742. reparoitroit désormais chaque année , & que ce travail consisteroit dans des Dissertations sur divers points de critique & de Philologie , & principalement sur des endroits difficiles de l'écriture. Pour en faire connoître davantage le caractère , & l'utilité nous joindrons ici les titres de quelques - unes des Dissertations qu'on a employées dans les quatre Parties qui composent le Volume publié en 1744.

Part. I. Dissert. I. *Petri Zornii*
Dissertatio de certorum temporum in
jugi Sacrificio apud Ebraeos offeren-
do, & causis. & Mysteriis; Dissert.
 II. *Gas. Frid. Gudii de Saducæorum*

Maï, 1745.

317

in Indajca gente, *Auctoritate, Dissertatio Historico-critica*, Dissert. III, Jo. Christoph. Harenbergii *Dissertatio Philosophica de ea, an permissio mali moralis sit Deo inconueniens & aliena in usum Philosophantium Deistarum*; Dissert. IV. Jo. Conradi Schwartzii *observatio de Cretois & Plethois, eorumque patria.*

Part. II, Dissert. I. Petri Zornii *Dissertatio de Dolariis Messie ex antiquorum & recentium iudiciis*; Dissert. II. De Henrici Aucupis *expeditione Danica* Dissertatio ad Frid. Osten *Monckenium*; Diss. III. *Emendationes aliquot criticae in J. Caesaris Libris de Bello Gallico tertia*

Part. III. Dissert. I. Jo. Conradi Schwartzii *Observatio de morte corporis spirituali*; Dissert. II. Petri Zornii *Dissertatio de S. Petro super Mare ambulante ad Matth. XIV.* Dissert. III. Jo. Chr. Harenbergii *Demonstratio quâ comprobatur Jesum morti vicinam inchoato die super discos, cum Discipulis Arguimus.*

938 *Journal des Sçavans*,
mediſſe Paſchalem. Diſſert. IV. Chri-
ſtophori Saxii continuatio Striſſura-
rum in nuperum Franci cujuſdam
Libellum de incerto Hiſtorie Roma-
ne antiquiſſime.

Part. IV. Diſſert. I. Joannis Die-
terici Winckleri Prof. Hamb. de E-
gregiis quibuſdam Gentilium Scrip-
torum testimoniis, varias Religionis
Chriſtiane veritates ex Theologia,
tam dogmatica quam morali, confir-
mantibus, επιμνηστρον; Diſſert. II.
Petri Zornii Diſſertatio de timore
Iſaaci ad Gen. 31. v. 42. Diſſ. III.
Jo. Chr. Harenbergii Obſervatio
critica de infeſtis Egyptum infeſtan-
tibus ad Exod. cap. 8. v. 21. & ſeq.
Diſſert. IV. Chr. Saxii, επικρισις φι-
λολογικη, ſive ſtriſſura.... in Libel-
lum de incerto Hiſtorie Rom. antiq.

DE BERLIN.

Prix propoſé par l'Académie Royale
des Sciences de Berlin.

Les vents ſont produits par tant
de cauſes différentes & variables,
que les Philoſophes ne doivent gué-
res ſe flatter d'en conduire la Théorie

à un point de perfection qui les mette en état de déterminer les vents qui doivent souffler sur la terre , & principalement dans les Pays fort éloignés de l'Equateur & des Tropiques. Il ne faut pas douter cependant qu'on ne pût avancer beaucoup dans cette connoissance , si on s'appliquoit avec plus de soin , qu'on ne l'a fait jusqu'à présent , à combiner la Théorie avec les expériences. On remarque que les vents ont un cours réglé en pleine mer entre les Tropiques , dont les Navigateurs tirent une grande utilité. Il est vrai que le voisinage des terres cause de grandes variations à cet ordre ; mais on remarque aussi qu'entre les Tropiques , ces variations mêmes dépendent ordinairement de quelques loix si certaines , que l'on peut juger assez sûrement du vent qui doit souffler. Au contraire plus on s'éloigne de l'Equateur , plus l'ordre des vents paroît inconstant & incertain. Il semble sur-tout que les terres qui resserrent l'Océan dans

des contrées fort éloignées de l'Équateur, sont le principal obstacle qui empêche qu'on n'y ait des vents constans & réglés. Si on supposoit donc que la Terre fût environnée de tous côtés par l'Occéan, il semble que les vents, qui suivent par tout une loi connue entre les Tropiques ne seroient point si variables au-delà des Tropiques, qu'on ne pût en déterminer l'ordre. Dans ce cas le mouvement des vents ne seroit peut-être déterminé que par ces trois causes, sçavoir le mouvement de la Terre, la force de la Lune, & l'activité du Soleil. Comme ces trois choses suivent un ordre certain, les effets qu'elles produisent, doivent aussi souffrir des changemens dans un ordre semblable. Il semble donc que le premier pas qu'il faut faire pour arriver à une connoissance plus parfaite des vents, dépend de la solution de la question suivante: *C'est de déterminer l'ordre & la loi, que le vent Auroit suivie, si la Terre étoit enve-*

Mai, 1745. 245

venant de tous côtés par l'Océan, de sorte qu'on pût en tout tems trouver la direction & la vitesse du vent pour chaque endroit.

Cette question étant une fois éclaircie, il restera à rechercher quelle variation la chaleur, & l'élevation des terres peuvent causer dans le mouvement de l'air. Il faut avouer que cette discussion sera sujette à de très-grandes difficultés, parce qu'elle dépend principalement de l'élevation des vapeurs, & des nuës, de sorte que tout ce qu'on peut exiger ici raisonnablement, c'est qu'un Philosophe puisse indiquer à peu-près, l'ordre que les vents devoient suivre, en supposant le cas susmentionné. Il est donc à propos de n'entendre cette question qu'à la Terre couverte d'un profond Océan. Après que cette question aura été résoluë, & qu'on aura trouvé les causes les plus générales des vents, il sera facile de juger de la route qu'il faut suivre, pour arriver à

942 *Journal des Sçavans*,
une connoissance plus parfaite des
vents.

On invite donc les Sçavans de tout Pays, à la reserve des Membres de l'Académie, qui résident à Berlin, à travailler sur cette question. Pour les encourager, on propose un prix de cinquante ducats, que l'on donnera à celui qui au jugement de l'Académie, aura le mieux réussi sur cette matiere. Les Sçavans qui voudront communiquer à l'Académie leurs recherches sur la question proposée, sont priés d'envoyer leurs Pieces écrites en Latin, François, ou Allemand, mais avec un caractere lisible, avant le commencement d'Avril 1746. & de les adresser à M. Kies Astronome de l'Académie; qui en donnera son récépissé. On prie aussi les Auteurs de ne se point nommer, mais de mettre simplement une devise. Ils pourront y joindre un billet cacheté qui contiendra avec la devise, le nom & la demeure de l'Auteur,

Mai, 1745. 243

Ce billet ne sera point ouvert, à moins que la Piece n'ait remporté le prix. Le jugement de l'Académie sera publié dans l'Assemblée générale, qui se tiendra le 31 de Mai 1746.

H O L L A N D E.

DE LA HAYE.

Jean Néaulme, Libraire de cette Ville, vient de publier le *Plan d'une Histoire ancienne Grecque & Romaine prouvée par les Médailles, en xv Volumes in-fol.* dont le prix sera de 105 florins pour ceux qui voudront prendre part au bénéfice de la Soucription que ce Libraire propose. Voici, suivant son Programme, la division de l'Ouvrage, & l'ordre dans lequel on a distribué toutes ses parties.

Tom. 1. Histoire des Rois de Macédoine.

Tom. 2. Histoire des Ptolémées Rois d'Egypte.

Tom. 3. Histoire des Séleucides Rois de Syrie.

Tom. 4. Histoire des Arsacides, Rois des Parthes.

944. *Journal des Sçavans*,
Tom. 5. Histoire des Rois, de
Bithynie, de Pont, de Capadoce,
du Bosphore, &c.

Tom. 6. 7. 8. 9. Médailles Con-
sulaires, à l'occasion desquelles on
rapporte les principaux événemens
arrivés sous la République Romai-
ne, & on explique diverses coût-
mes, les mœurs, la Religion, &
le gouvernement de cette Republi-
que.

Tom. 10. Histoire des Colonies
Romaines.

Tom. 11. 12. 13. 14. Histoire des
Empereurs Romains depuis Jules-
César jusqu'à Héraclius prouvée
par les Médailles.

Tom. 15. Table générale des
matieres.

Le but de l'Auteur n'est pas de
distinguer les Médailles par leur
module, ni par leur métal, mais
de composer une Histoire suivie, &
de ne s'attacher à l'arrangement
des médailles qu'autant que l'ordre
des événemens & la suite des Em-
pereurs & des Rois l'exigeront,

Mai , 1745. 945

Cette Histoire sera précédée du Discours préliminaire sur la monnoye des anciens , sur la connoissance des Médailles , & sur leur utilité par rapport à l'Histoire.

Le Libraire , pour faciliter le paiement de la Souscription dont le prix est de 105 florins , délivrera cette Histoire de deux en deux Volumes , en commençant par l'Histoire des Rois de Macédoine qui forme le premier, pour lequel il ne prendra rien. Mais les Souscripteurs en le recevant, s'engageront pour le 2^{me} & le 3^{me} vol. & payeront en même tems 15 florins; en recevant ces deux vol. ils s'engageront pour les 4^{me} & 5^{me} , & payeront pareillement 15 flor. & ainsi de deux en deux vol. jusqu'à la fin de l'Edition & jusqu'à ce qu'ils reçoivent le 14^{me} & le 15^{me} vol. pour lesquels ils ne payeront rien. Le Libraire avertit encore qu'il ne tirera que 500 exemplaires de cette Histoire & 50 en grand papier , qui coûteront un tiers de

246 *Journal des Sçavans*,
plus. Ceux qui n'auront pas souf-
crit payeront, les exemplaires en
petit papier 150 florins.

F R A N C E.

D E P A R I S.

On trouve chez E. Fr. Savoye,
Libraire, rue S. Jacques, un Li-
vre intitulé: *Réflexions sur la Mi-
sericorde de Dieu*; par M^{me} la Du-
chesse de la Valiere, avec des *Prie-
res tirées de l'Ecriture Sainte*; ces
deux petits Ouvrages sont préce-
dés d'un recit abrégé de la vie pé-
nitente, & de la sainte mort de
Madame la Duchesse de la Valiere,
Religieuse Carmelite, connue de-
puis sa retraite sous le nom de
Sœur Louise de la Misericorde. Le
Libraire avertit le public que M^{me} de
la Valiere n'a composé que les Ré-
flexions sur la Misericorde de Dieu;
& que les autres Ouvrages qu'on
débite sous son nom, ne sont point
d'elle; il ajoute que le Livre inti-
tulé: *les Sentimens d'une ame péni-
tente, ou le Retour d'une ame à Dieu*
est de Madame du Noyer. L'Ou-

Mai, 1745.

24
vrage que nous annonçons, est
bien imprimé, & est encore orné
du portrait de M^{me} de la Valliere,
& de plusieurs autres railles-dou-
ces assorties au sujet, gravées très-
proprement.

*Traité Historique & Dogmatique
sur les paroles, ou les formes des Sa-
cremens de l'Eglise.* Par le R. Père
Charles Merin de la Compagnie
de Jesus. Chez Hérislant. pere &
fils, Libraires, rue Notre-Dame,
à la Croix d'or & aux trois Vertus.
in-12. 1745.

Il paroît une nouvelle Edition,
revûe, & corrigée de l'*Histoire
d'Hérodien*, traduite du Grec en
François avec des remarques sur la
Traduction. Par M. l'Abbé Mon-
gault de l'Académie François, &
ci-devant Précepteur de Monsei-
gneur le Duc d'Orléans. Chez
Charles-Nicolas Poirion, Libraire,
rue S. Jacq. à l'Empereur. 1745.
in-12.

On a publié tout nouvellement
le troisième Tome de l'*Histoire du
Théâtre François, depuis son origine*

948 *Journal des Sçavans*,
jusqu'à présent. Chez le Mercier,
Imprimeur-Libraire, rue S. Jacq.
1745. in-12.

Dictionnaire de Mythologie, pour
l'intelligence des Poètes, de l'Hif-
toire fabuleuse, des Monumens
Historiques, &c. Chez Briasson,
rue S. Jacq. 1745. in-12. 3. vol.

T A B L E
DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Mai 1745.

| | |
|---|-----|
| H istoire de Ciceron, &c. p. 739 | |
| Leçons de Physique expéri- mentale, &c. | 795 |
| Histoire du Regne de Charlemagne, &c. | 820 |
| Remarques sur le Mémoire de M. Poléni au sujet du Temple de la grande Diane d'Ephèse, &c. | 847 |
| La Gaule Chrétienne, &c. | 868 |
| Relation d'un Voyage fait en Egypte, &c. | 889 |
| Reflexions sur la maladie du gros Bé- tail, &c. | 905 |
| Nouvelles Littéraires, | 927 |
| Fin de la Table. | |

LE
JOURNAL
DES
SCAVANS,

POUR
L'ANNE'E M. DCC. XLV.
J U I N.



A P A R I S,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des
Augustins, du côté du Pont Saint Michel,
à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XLV.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23



L E
 JOURNAL
 D E S
 SCAVANS.



JUIN, M. DCC. XLV.

DICTIONNAIRE DE MYTHOLOGIE pour l'intelligence des Poëtes, de l'Histoire fabuleuse, des Monumens Historiques, des bas-reliefs, des tableaux, &c. Trois Volumes in-12. Tom. I. pag. 493, sans la Préface qui en contient 24 avec l'Epître Dédicatoire; Tom. II. pag. 510. Tom. III. pag. 532. A Paris, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science, &c à l'Ange Gardien. 1745.

Juin.

2 Sij

UN Ouvrage de la nature de celui-ci n'étant point susceptible d'extrait, nous nous contenterons de donner celui de la Préface, & d'en copier quelques articles, sur lesquels nous ferons les réflexions que leur lecture nous a fait naître.

» Sous le nom de Mythologie,
 » dit l'Auteur, je n'entens pas seulement l'Histoire fabuleuse des Dieux, des Demi-Dieux, & des Héros de l'Antiquité Profane, quoique ce soit là proprement le fond de cette Science, comme son nom même le signifie; j'y comprends encore tout ce qui a quelque rapport à la Religion Payenne, c'est-à-dire, tous les différens Systêmes de Théogonie, & tous les dogmes monstrueux qui se sont établis successivement dans les différens âges du Paganisme; les mystères & les cérémonies du culte dont étoient honorées ces prétendues Divini-

» tés ; les Oracles , les Sorts , les
» Augures, les Auspices & Aruspi-
» ces , les présages , les prodiges ,
» les expiations , les dévotiémens ,
» les évocations ; & tous les gen-
» res de divination qui ont été en
» usage ; les pratiques superstitieu-
» ses , & les fonctions des Prêtres,
» des Devins , des Sybilles , des
» Vestales ; les Fêtes & les Jeux ;
» les Sacrifices & les Victimes ; les
» Temples ; les Autels , les Tre-
» pieds , & les instrumens des Sa-
» crifices ; les Bois Sacrés , les Sta-
» tuës , & généralement tous les
» Symboles sous lesquels l'Idola-
» trie s'est perpétuée parmi les
» hommes durant un si grand
» nombre de siècles.

Il n'est pas difficile de concevoir
qu'un plan aussi vaste ait fourni à
l'Auteur , malgré la brièveté qu'il
affecte par-tout , la matière de
trois Volumes imprimés en caractères
plus menus que ceux qu'on
emploie communément pour les
Editions de la forme de son Ou-

vrage. Il ne seroit pas même étonnant qu'il lui eût échappé quelque chose. Mais comme il desire donner à son Ouvrage toute la perfection dont il est susceptible, » il assure qu'il aura tout le courage & la patience nécessaires pour » travailler continuellement à le » perfectionner, aidé des lumieres » de ceux qui voudront l'obliger » jusqu'au point de le critiquer, de » le corriger, & de l'instruire.

Voici les avantages que peut produire l'Ouvrage dont nous parlons. Il fait voir à ceux qui réfléchissent sur les erreurs dans lesquelles ont donné les plus sages de l'Antiquité, qu'il n'y a que la Religion Chrétienne qui donne des idées nobles & justes de la Divinité ; il met en état d'entendre les Ouvrages des Grecs, & des Romains, en mettant le Lecteur au fait des Mysteres de leurs Religions auxquels ils font des allusions continuelles ; de reconnoître les sujets qui ont été traités par les

Jun, 1745. 955

Poëtes , les Peintres , les Sculpteurs ; & d'entendre les conversations des personnes instruites, où la Mythologie est devenuë d'un usage très-fréquent.

L'Auteur n'a garde de conclurre de ces avantages en faveur de la nécessité de son Ouvrage. Ceux qu'il a consultés pour le composer, c'est-à-dire, la Mythologie expliquée par l'Histoire, l'explication historique des Fables, deux Ouvrages de feu M. l'Abbé Bannier; tous les Auteurs anciens & principalement les Poëtes, même les Tragiques Grecs, d'où l'Auteur a tiré plusieurs faits curieux & intéressans, qui paroîtront, à ce qu'il croit, pour la première fois dans un Recueil de Mythologie; les Historiens, & sur-tout le Voyage Historique de la Grèce de Pausanias; les Antiquités Grecques & Romaines de Dom Bernard de Montfaucon, l'Histoire des Oracles de M. de Fontenelle, & le Théâtre des Grecs du P. Brumoy;

toutes ces sources, où l'Auteur a puisé font assez connoître que l'on pouvoit se passer de son Ouvrage. Mais presque tous ces Ouvrages ne conviennent qu'aux Sçavans. Il n'en est pas de même de beaucoup d'autres Traités de Mythologie publiés depuis un siècle, & notamment de ceux de l'Ab. Banier, dont on vient de parler, & qui paroissent avoir épuisé la matière. Cependant ce judicieux & sçavant Académicien s'étoit engagé à couronner ses travaux littéraires par un Dictionnaire Mythologique, dont le travail fut interrompu par sa mort. L'Auteur conclut de ce projet que l'Abbé Banier jugeoit que ce genre d'Ouvrage manquoit encore à l'utilité publique; & c'est ce qui l'a déterminé à l'entreprendre. Il ne se flatte pas d'avoir exécuté ce plan aussi parfaitement que l'auroit fait cet Académicien, mais on a vû plus haut qu'il invite les Lecteurs à lui faire part des observations qui pourront contribuer à

perfectionner son Ouvrage.

Quelques articles transcrits au hazard vont mettre en état de juger de l'obligation que le Public doit avoir aux travaux de l'Auteur, & du mérite de sa modestie.

ADONIS fut le fruit du commerce incestueux de Myrrha avec son pere Cinyras. Cette Princesse, obligée de se dérober à la juste colere de son pere , se retira en Arabie , où les Dieux la changerent en l'arbre qui porte la Myrrhe. Quand le terme de mettre Adonis au monde arriva , l'arbre s'ouvrit pour faire jour à l'enfant ; les Nymphes du voisinage le reçurent en naissant , & le nourrirent dans les antres de l'Arabie. La seule ressemblance des noms fait tout le fondement de cette métamorphose. Adonis devenu grand , alla à la Cour de Biblos en l'hénicie , dont il fit bien - tôt l'ornement. Venus l'y vit , & fut éprise de sa beauté. Elle prefera la conquête d'Adonis à celle des Dieux mêmes , dit Ovi-

258 *Journal des Sçavans*,

de, & abandonna le séjour de Cithere, d'Amathonte, & de Paphos, pour le suivre dans les forêts du Mont Liban où il alloit chasser. Mars, jaloux de la préférence que Venus donnoit sur lui au jeune Prince, employa pour se venger le secours de Diane, qui suscita un Sanglier énorme auquel elle lança son javelot. Le Sanglier s'en étant déferré, le tua sur Adonis, & le mit en pieces. Venus accourut, mais trop tard au secours de son favori. Il étoit déjà sans vie. Elle donna toutes les marques de la plus vive douleur, & le changea ensuite en anémone. Euripide dit que Diane vengea sur le favori de Venus la mort d'Hippolyte dont Venus avoit été cause.

Adonis descendu dans le Royaume de Pluton, sçut encore inspirer de tendres sentimens; Proserpine l'aima, & lorsque Venus eut obtenu de Jupiter son retour à la vie, la Princesse infernale s'y opposa, & refusa de le rendre au

Jun, 1745. 959

jour. Le pere des Dieux fut embarrassé de cette affaire , & ne voulant pas mécontenter les deux Déeses , les renvoia au jugement de la Muse Calliope , qui partagea le differend , en ordonnant qu'Adonis seroit alternativement avec l'une & l'autre Déesse. Les Heures furent aussi-tôt députées aux enfers pour en ramener Adonis , qui depuis ce tems-là demeura six mois sur la terre avec Venus, & six mois dans les enfers. Voila la Fable d'Adonis , en voici l'Histoire.

Adonis étoit un jeune Prince qui rassembloit en lui les plus belles qualités de l'ame & du corps. Il épousa la fille du Roi de Biblos , & monta sur le Trône après son beau-pere. On peut conclurre des regrets que son peuple témoigna de sa mort , qu'il en avoit fait les délices. Un jour qu'il chassoit dans les forêts du Mont Liban, un Sanglier le blessa à l'aine. La Reine , qui l'aimoit éperdument , croiant la blessure mortelle , fit paroître

960 *Journal des Sçavans*,
tant de douleur qu'on le crut mort,
& il fut pleuré comme tel, non-
seulement dans Biblos, mais dans
toute la Phénicie. Cependant le
Prince ne mourut pas de sa blessu-
re, & au bout d'un an il fut par-
faitement guéri. La joie succéda
alors à la tristesse, & dans les tran-
sports de l'allégresse publique, on
se disoit que le Prince étoit revenu
des enfers. Il n'en falloit pas tant
pour bâtir une fable.

Le culte d'Adonis commença
dans la Phénicie où ce Prince a re-
gné, & de-là se répandit dans les
Pais voisins, en Egypte, dans l'As-
sirie, & même dans la Judée; car
les Prophetes l'ont souvent repro-
ché aux Juifs. De la Syrie il passa
dans la Perse, dans l'Isle de Chy-
pre, & enfin dans la Grece. Sa fé-
te duroit huit jours. Toute la Ville
commençoit à prendre le deuil, &
à donner des marques publiques
d'affliction. On n'entendoit de tous
côtés que pleurs, & que gémisse-
mens. Les femmes qui étoient les

Junin, 1745. 261

Ministres de ce culte , couroient les ruës la tête rasée, & en se frappant la poitrine. A Alexandrie la Reine , ou la Dame la plus qualifiée de la Ville , portoit la statue d'Adonis , accompagnée des femmes les plus considerables, qui tenoient à la main des corbeilles pleines de gâteaux , des boîtes de parfums , des fleurs , des branches d'arbre , & toutes sortes de fruits. La pompe étoit fermée par d'autres Dames qui portoit de riches tapis sur lesquels étoient deux lits en broderie d'or & d'argent , l'un pour Venus , & l'autre pour Adonis. On y voioit la statue du jeune Prince avec une pâleur mortelle sur le visage, qui n'effaçoit pas les charmes qui l'avoient rendu si aimable. Cette procession marchoit ainsi au bruit des Trompettes, & de toutes sortes d'Instrumens, qui accompagnoient la voix des Musiciens.

A Athènes quand le tems de la fête étoit arrivé , on avoit soin de placer dans plusieurs quartiers de

la Ville des representations ressemblantes à un jeune homme mort à la fleur de son âge. Les femmes vêtues d'habits de deuil venoient ensuite les enlever pour en célébrer les funérailles , pleurant & chantant des Cantiques qui exprimoient leurs afflictions. Ces jours de deuil étoient réputés malheureux. On prit pour un mauvais augure le départ de la flotte des Athéniens qui mit à la voile en ce tems pour aller en Sicile , & l'entrée de l'Empereur Julien dans Antioche. Au dernier jour de la fête le deuil se changeoit en joie , & chacun se rejoüissoit de la resurrection d'Adonis , ou de son apotheose.

Entre les autres cérémonies de cette fête on remarque celle-ci. On portoit dans des vases de terre du ble. qu'on y avoit semé, des fleurs, de l'herbe naissante , des fruits, de jeunes arbres , & des laitues ; & à la fin de la cérémonie on alloit jeter tous ces jardins portatifs

Jun. 1745.

963

dans la mer, ou dans quelques fontaines. C'étoit une espèce de sacrifice qu'on fesoit à Adonis. Tout cela avoit allusion aux circonstances de sa vie & de sa mort. Nous avons une ancienne Tragédie Française sur la mort d'Adonis, par M. le Breton, Seigneur de la Fontaine, en 1579.

M. l'Abbé de Claustre, c'est le nom de l'Auteur, a soin à la fin de presque tous les articles dont les Héros ont fait le sujet de quelque Poème, d'en faire la remarque. Il paroît qu'il n'auroit point dû oublier ici celui que le célèbre la Fontaine a composé sur le même sujet. Nous observerons encore qu'il a soin de rapporter les étymologies des noms qui sont à la tête de chaque article, & que pour ne pas effaroucher ceux que les Langues sçavantes, ou étrangères, épouvantent, il les renvoie ordinairement au bas des pages. Nous remarquons encore que lorsqu'une Histoire a été contée, avec étendue dans

un article, ceux qui concernent les sujets qui ont une relation nécessaire avec la première ne sont que des articles très-courts ; comme on peut le voir en lisant les articles CINYRAS & MYRRHA, qui sont les père & mère d'Adonis ; mais pour que le Lecteur qui auroit besoin d'un détail plus étendu sçache tout d'un coup où le trouver, à la fin de l'article de *Myrrha* l'Auteur renvoie à *Cinyras & Adonis*, & à la fin de celui de *Cinyras*, il renvoie à *Adonis & Myrrha* Afin qu'on soit plus en état de juger du stile de l'Auteur, & du fond de l'Ouvrage, nous transcrivons encore l'article de *Mithras*.

MITHRAS, ancien Dieu des Perses, qui sous ce nom honoroient le Soleil & le feu. Mithras étoit né, selon eux, d'une pierre, ce qui marque le feu qui sort de la pierre quand on la frappe. Souhaitant avoir un fils, & aiant de l'aversion pour les femmes, il coucha, dit Plutarque, avec une pierre, &

Junin , 1745.

963

il en eut un fils qui fut appelé *Diorphus*. Ce Dieu étoit qualifié d'invincible , comme il paroît par une Inscription , au Dieu Soleil ; *l'invincible Mithras*. La qualité d'invincible convient fort bien au Soleil. Rien ne peut arrêter ni son cours ni ses influences.

Les Romains adopterent ce Dieu des Perses , comme ils adopterent ceux de toutes les autres Nations. Ce n'est que par eux qu'il nous est resté des monumens de Mithras en grand nombre ; car nous n'avons aucune image persane de cè Dieu. Ses figures les plus ordinaires representent un jeune homme avec un bonnet phrigien , & une tunique & un manteau , qui sort en voltigeant de l'épaule gauche. Ce jeune homme tient le genouil sur un taureau atteré , & pendant qu'il lui tient le muffle de la main gauche , il lui plonge de la droite un poignard dans le cou. C'est , dit - on , pour marquer la force du Soleil lorsqu'il entre dans

le Signe du Taureau. La figure de Mithras est ordinairement accompagnée de differens animaux qui ont rapport aux autres Signes du Zo.iaque. Ainsi il n'est pas douteux que Mithras ne fût un symbole du Soleil ; c'est pourquoi Stace dans une invocation qu'il fait au Soleil , s'exprime ainsi : » Soleil , » sois-moi favorable , soit que je » vous invoque sous le nom de » Titan , ou sous celui d'Osiris , » ou sous celui de Mithras ; lorsqu' » que dans les antres de la Perse » vous pressez les cornes d'un taureau rebelle qui fait tous ses efforts pour ne pas vous suivre. Le Commentateur de Stace sur ce passage nous dit que ce sont les Perses qui ont honoré les premiers le Soleil dans des cavernes & dans des antres , & cela pour marquer que cet Astre s'éclipse quelquefois ; que le Taureau dont Mithras tient les cornes avec une main mai que la Lune , laquelle , indignée de suivre son frere , va au-devant de

Jun , 1745. 967

lui , & cache la lumière ; mais le
Soleil par cette action violente fait
voir la superiorité sur cette Plané-
te.

Le culte de Mithras , avant de
venir en Grèce & à Rome , avoit
passé des Perles dans la Cappado-
ce, où Strabon, qui y avoit voié,
dit qu'il avoit vü un grand nombre
de Prêtres de Mithras. Ce culte
fut porté à Rome du tems de la
guerre des Pirates , selon Plutar-
que , l'an de Rome 687 , & y de-
vint très-célèbre, sur-tout dans les
bas siècles de l'Empire.

Ceux qui seront curieux de con-
noître le culte qu'on rendoit à ce
Dieu , pourront consulter le Dic-
tionnaire au mot *Muhriaques*. On
y verra avec étonnement à quels
excès se peut porter le Fanatisme
en fait de Religion, & combien les
pratiques de la véritable sont dou-
ces & aisées en comparaison de
celles qui étoient nécessaires pour
être initiés aux Mysteres des faux
Dieux.

968 *Journal des Sçavans*,

L'Ouvrage nous a paru traité avec toute la décence & la circonspection possible ; & comme il inspire par-tout l'horreur du vice & l'amour de la vertu, il est également propre à faire honneur à son Auteur, & à être mis entre les mains de tout le monde.

*LETRE D'UN -MEDECIN
de Paris à un Medecin de Province sur la maladie des bestiaux.*

À Paris, chez Charles - Jean-Baptiste de Lespine, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, rue S. Jacques, à la Victoire & au Palmier. Brochure in-8°. de 28 pag. 1745.

CET Ouvrage n'est point fait pour féliciter la Faculté de Paris de ses succès. L'Auteur avoie que les peines qu'elle a prises ont été presque infructueuses. Voici les causes qui ont répandu la contagion dans un si grand nombre de Pais ; elles prouvent la

Junin , 1745. 969

proposition que nous avons avancée en donnant l'extrait des *Observations* de M. Charles sur la maladie des vaches en Franche-Comté, que le moien le plus sûr de les préserver de la contagion est d'empêcher toute communication médiante ou immédiate.

Les propriétaires des bestiaux convaincus par l'expérience de l'impuissance des remèdes, pour ne point en perdre entièrement la valeur, aimèrent mieux les vendre à vil prix ; ces bestiaux ont porté la contagion dans les étables saines ; 2°. nonobstant les défenses, on a écorché les bêtes mortes, & les Tanneurs, en enlevant les cuirs, semerent la contagion sur tous les lieux de leurs routes ; 3°. les Marechaux appelés pour prévenir le mal l'ont porté dans les lieux où on le craignoit ; 4°. les mandians, auxquels on ne donne le couvert que dans les étables, ont aussi contribué de leur part à le répandre. La proximité du Ca-

970 *Journal des Sçavans* ,
rême aiant obligé les habitans des
environs de Paris à acheter un
nombre de vaches , ils ont amené
avec elles la contagion , dont les
progrès rapides obligent les Ma-
gistrats à avoir recours à la Fa-
culté.

Les ouvertures que les Députés
firent faire découvrirent par-tout
les mêmes accidens ; inflamma-
tion , gangrene , lividité dans les
visceres , puanteur effroyable.
Nous ne décrivons pas l'état de
tous les visceres en détail ; nous
l'avons fait dans les Extraits que
nous avons donnés ci - devant des
Ouvrages composés sur le même
sujet. Nous observerons seulement
que par - tout la consistance de la
bile s'est trouvé changée. Elle étoit
plus fluide , & d'un verd moins
foncé que dans l'état naturel. Nous
ne parlerons point non plus par la
même raison des accidens de la
maladie. Il ne faut pas être Medec-
cin pour connoître les indications
qu'on devoit suivre dans la cure ;

il ne faut qu'être médiocrement au fait de la Physique pour voir que tout se reduisoit à débarrasser les estomacs de la prodigieuse quantité d'alimens dont ils étoient remplis , & à prévenir l'inflammation , ou en arrêter les progrès.

Pour y parvenir , il falloit la diete la plus austere , retrancher aux animaux la plus grande partie de la nourriture dès les premiers momens qu'on s'appercevoit qu'ils étoient attaqués. L'Auteur montre évidemment que la digestion ne peut manquer d'être endommagée par l'action du venin contagieux , qui énerve les suc digestifs , & détourne ailleurs les esprits animaux , ou peut-être qui en altere tellement le tissu qu'ils deviennent eux-mêmes impropres aux fonctions auxquels ils sont destinés , comme on pourroit le prouver par beaucoup d'expériences. Mais comment persuader à des gens qui ne craignent , étant malades , que de mourir de faim ,

qu'on trouve dans une abstinence sévère un secours fortifiant ? Ils ont , dit M. Chomel , traité leurs bêtes comme ils se seroient traités eux-mêmes ; & , persuadés qu'on doit fortifier les malades parce que les forces diminuent , ils ont employé des cordiaux de toute espece, & en quantité sans vouloir écouter les avis des Medecins qui leur vouloient ouvrir les yeux sur l'abus meurtrier de cette pratique. La prompte mort des bestiaux justifia leurs prognostics.

Devenus un peu plus les maîtres, les Medecins n'en furent pas plus heureux dans les commencemens. La saignée réitérée, les huileux & les purgatifs, le quinquina, les sudorifiques internes & externes, furent employés sans succès. De ces remèdes les purgatifs seuls pouvoient vider les estomacs, & ils augmentoient l'inflammation.

Les mauvais succès de ces méthodes firent penser d'après les 1^{eres} Auteurs qui ont écrit sur cette contagion,

contagion, qu'il falloit détourner la plus grande partie de la matiere morbifique vers la peau, en y déterminant des dépôts. On ordonna donc de percer des cauteres au fanon, ou d'*herber* les animaux malades, avant que la maladie eut fait d'assez grands progrès pour rendre tous les remedes inutiles. On détachoit la peau de la chair; pour y former une espèce de poche où l'on introduisoit une racine d'Ellebore noir roulée dans un digestif composé d'un tiers de cantharides & de deux de suppuratif. C'est le seul remede qui ait réussi, lorsqu'il a attiré une suppuration abondante, & qu'on l'a entretenue pendant quinze jours au moins, au moien du sain-doux, ou du suppuratif ordinaire. Au reste, ajoûte M. Chomel, il ne faut pas se flatter qu'il réussisse à toutes les bêtes malades; il réussit mieux aux délicates qu'aux grasses & robustes, aux jeunes qu'aux vieilles, à celles qui sont moins malades qu'à celles qui le

974 *Journal des Sçavans*,
sont plus. Il estime même qu'il se-
roit avantageux de faire venir de
ces dépôts à différentes parties à la
fois. On fait précéder l'usage de ce
remède d'une seule saignée. On or-
donne une grande diète, & la fré-
quente boisson de l'eau blanche,
pour laisser les estomacs se vider.
On corrige l'épaisseur de la salive
en mettant deux fois par jour pen-
dant une heure ou deux dans la
bouche des vaches un baillon de
toile où l'on enferme un *mastica-*
deur fait avec le sel, le poivre
long, l'ail & le miel. On parfume
deux fois par jour les étables avec
les plantes aromatiques. On réduit
les malades à un sixième de leur
nourriture ordinaire.

Les boutons ou pustules qui
sont sorties en plusieurs endroits,
& les écailles dont s'est couvert le
dos des vaches qui ont guéri, prou-
vent que la crise de cette maladie
est une éruption à la peau, qu'il
faut procurer & entretenir.

Nous finirons par quelques ré-

Jun , 1745. 975

flexions que nous a fait naître la lecture de cet Ouvrage.

Le seul remede qui ait réussi est le cautere employé de très-bonne heure. Cepoudant ce remede n'est aucunement capable de débarrasser les estomacs surchargés d'alimens indigestes , ou même durcis. Son seul effet est de détourner vers la peau une partie du venin contagieux. Ce sont donc les lavages qui ont entraîné successivement les alimens dont les estomacs étoient surchargés. De-là on peut conclurre que la maladie est incurable quand ils ont séjourné assez long-tems pour se durcir , & c'est sans doute la raison pour laquelle le cautere n'a pas toujours réussi : on pourroit aussi conclurre que la principale ressource contre cette maladie consiste dans la cure préserveative , & que son objet est de couper les vivres aux bestiaux , avant que leurs estomacs aient eu le tems de s'engorger.

Nous venons de le remarquer ;

976 *Journal des Sçavans*,
l'effet du caustere est de détourner
vers la peau une partie du virus
morbifique ; il est aisé en consé-
quence de voir comment il peut
préserver les bestiaux des atteintes
de la contagion , comme il est ar-
rivé à *Besin-la-forest*, Village à deux
lieues de Gournay , à ce que M.
Chomel nous apprend dans une
note.

Enfin il est aisé de concevoir
comment le quinquina , que l'Au-
teur reproche , bien qu'il soit re-
commandé par de très-grands prati-
ciens dans les fievres pestilentielles,
& autres fievres gangreneuses , &
dont l'usage pourroit être appuié
sur les bons effets qu'on en a re-
marqués pour guérir la gangrene
de cause interne , n'a pas réussi. Il
n'est point capable d'évacuer les
estomacs engorgés & farcis d'ali-
mens durcis, mais n'auroit-il point
corrigé la disposition gangreneuse
du sang s'il avoit été reçu dans un
estomac vuide ? C'est ce que l'ex-
perience seule peut apprendre , &

Juin, 1749.

977

sur quoi nous ne sommes pas à portée de la consulter.

En deux mots, empêcher la communication médiante ou immédiate avec les animaux malades, entretenir la fluidité du sang par l'exercice & la sobriété, détourner à la peau le venin qui pourroit se glisser dans le corps, paroissent être les moiens les plus efficaces pour préserver du mal les bestiaux qui sont sains; couper les vivres aux malades dans le moment qu'on s'appërçoit qu'ils le sont, entretenir la fluidité du sang par un grand lavage rafraichissant, qui fera plus d'effet si on le donne chaud, détourner vers la peau une partie du venin, paroissent être les moiens les plus propres à les remettre en santé.



SAGGI DI DISSERTAZIONI
Accademiche. Pubblicamente Let-
te nella Nobile Accademia E-
trusca dell'antichissima Città di
Cortona. Tomo III. In Roma ,
1741. nella Stamperia de Fratel-
li Pagliarini Mercanti Librai a
Pasquino.

*C'est-à-dire : Essai de Dissertations
Académiques lûës publiquement
dans la noble Académie Etrusque
de la très-ancienne Ville de Cor-
tano. A Rome , chez les Freres
Pagliarini , Marchands Librai-
res. Tome III. 1741. vol. in-4°.
pag. 156.*

TROISIÈME EXTRAIT.

A La tête de ce Volume se
trouve une Préface dans la-
quelle l'Editeur avertit , 1°. Que
l'Académie de Cortone ne pretend
en aucune maniere adopter les
opinions d'aucun de ses Mem-

bres , & qu'en publiant leurs Ouvrages elle n'entend point s'engager à ne jamais s'écarter des sentimens qui y sont soutenus. Que chaque particulier est garant de ce qu'il avance , & que l'Académie qui n'a d'autre vûe ni d'autre objet que le progrès des Sciences , admet indifferemment toute Dissertation qui lui paroît appuïée sur des raisonnemens , ou sur des autorités probables. 2^o. l'Académie déclare qu'elle ne se borne point comme quelques-uns se le sont imaginés , à éclaircir uniquement les monumens Errusques , mais qu'elle fait profession de s'occuper de tout ce qui concerne l'antiquité , sçavoir l'Histoire , les Rites & les coûtumes de toutes les nations jusqu'au Pontificat de Léon X.

L'Editeur donne ensuite une idée sommaire des Dissertations contenues dans ce troisiéme Volume , elles sont au nombre de neuf.

La premiere est de M. Mazocchi

980 *Journal des Sçavans* ;

Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Naples , elle traite de l'*origine des Thyrreniens* , elle est accompagnée de notes très-sçavantes, l'Auteur y a joint des recherches particulières & fort étenduës sur les contrées & sur les Villes habitées par les Thyrreniens , & sur la Langue & sur les coûtmes de ces peuples.

La seconde Dissertation est de M. Octave Bocchi Gentilhomme d'Adria , elle roule sur un ancien *Théâtre* que l'on croit Etrusque , & dont on découvrit les fondemens à Adria en 1661. On y disserte aussi sur quelques autres *Antiquités* trouvées dans la même Ville d'Adria.

La troisième Dissertation est de M. l'Abbé Fourmont de l'Académie Royale des Belles - Lettres , Professeur Royal en Langue Syriacque , & Aggrégé à l'Académie de Cortone , M. l'Abbé Fourmont y donne l'explication d'une Inscription Phénicienne trouvée à Malte.

Juin, 1745. 982

Dans la quatrième on traite du pied Romain ancien, & de quelques instrumens sculptés sur un marbre antique. Cette Dissertation est de l'Abbé Dom Diégo Revillas, Professeur de Mathématique au Collège de la Sapience à Rome, &c.

La cinquième Dissertation est du Marquis Scipion Maffei, elle contient l'explication de ces mots : **NAMA SEBESIO** : qui se trouvent sur une Inscription antique.

La sixième est de feu M. le Baron de la Bastie, elle roule sur plusieurs Médailles très-curieuses de Rois & de Villes Grecques. Ces Médailles ont d'abord appartenu à M. de Boze, ensuite à M. le Maréchal d'Estrée & sont aujourd'hui au Roi.

La septième est du P. Jean-François Baldini Clerc Régulier de la Congregation Somasque. Elle roule sur une ancienne Plaque de Bronze qu'il croit avoir été un **Cadran Solaire**.

La huitième est de M. Gregoire Grimaldi ; l'Auteur y recherche , qui a été le premier Inventeur de la Bouffole.

La neuvième & dernière Dissertation est de M. Raphael Fabri : elle est en forme de Lettre. L'Auteur s'y est proposé de relever un grand nombre de fautes qui font échappées au Pere Kircher dans sa description de l'ancien Latium.

Nous allons , suivant notre coutume , rendre compte en particulier de l'une de ces neuf Dissertations ; nous avons choisi la huitième qui traite de l'invention de la Bouffole , & dans l'Auteur est M. Gregoire Grimaldi.

M. G. prouve 1^o. que la Bouffole n'a point été connue des anciens , il soutient en second lieu que l'invention en est due à Flavio Gioja né à Pasitano Château dans le voisinage d'Amalfi environ l'an 1300.

M. Grimaldi fait d'abord , d'après M. Huet , l'Histoire abrégée

Jan , 1745. 983

du commerce des anciens, & avance que les peuples de l'antiquité qui ont poussé le plus loin leur commerce ont été les Egyptiens, les Phéniciens, & les Tyriens. Quelques Auteurs, & entr'autres Ervartus dans son Ouvrage intitulé *admiranda Ethnica Theologia Mysteria*, soutient que la Bouffole étoit connue des Egyptiens & que leurs Prêtres avoient voilé sous l'emblème de leurs Dieux, de leurs Déeses & de leurs autres Fables cette invention qui s'est ensuite perduë par laps de tems. Mais Paschius (1) a réfuté cette opinion par un argument général, & qui fait contre tous ceux qui ont prétendu que la Bouffole a été en usage chez quelques peuples anciens, il est impossible, dit Paschius, que les Egyptiens se soient servi de la Bouffole, & que cette invention ait été ensuite oubliée, parce que la Bouffole étant un instrument d'un usage continuel, on n'a pû être

(1) Paschius, nova Antiqua, c. 7. §. 64.

aucun tems sans l'employer. On a à la vérité perdu plusieurs secrets, comme l'art de teindre la pourpre & quelques autres semblables, mais ces secrets ne seroient que pour la volupté ou pour la magnificence, on pouvoit fort bien s'en passer, au lieu que la Bouffole est d'une telle utilité à tous les Navigateurs que l'on n'a pû la mettre en oubli qu'en cessant tout-à-fait de naviguer, ce qui n'est jamais arrivé.

Fuller (2) veut que les Phéniciens & que les Tyriens se soient servi de la Bouffole, & qu'ils aient eu l'obligation de cette connoissance à Salomon. Il ajoute pour appuyer son sentiment que les anciens ont appelé l'aiman *Ηρακλειν* à cause d'Hercule Phénicien que les Mariniers avoient coûtume d'invoquer comme leur Dieu Tutélaire; (*) Bochard refute Fuller par plusieurs argumens qui ne souffrent point de replique. *Comme si,*

(2) Lib. 4. Miscel. Sacror. cap. 19.

(*) Bochar, Géograph. Sacr. Lib. 1. c. 38.

dit ce Sçavant, on avoit pû cacher une chose qui une fois inventée eut été d'abord d'un usage commun & ordinaire. Comment le Pilote Phénicien ayant en main le gouvernail, & tenant les yeux attachés sur sa Boussole pour régler sa manœuvre, auroit-il pû se dérober aux Grecs & aux Latins qui étoient toujours en grand nombre, sur les vaisseaux de cette nation, &c. *Ac si celari potuerit res que semel inventa, fuisset in omnium usu promiscuo. Aut Phœnix Navicularius clavo assidens, & ex pixide cursum dirigens, latere potuerit epibatæ, qui sæpè Græci aut Romani erant.*

Bochart est persuadé que Dieu avoit réservé cette invention pour les derniers tems, afin que par ce moyen l'Evangile fût annoncé à tous les peuples de la terre.

Plusieurs Ecrivains se sont plû à attribuer aux Chinois toutes les découvertes que nous croyons nouvelles. Vossius (3) avance

(3) Vossius, var. Obs. cap. 14.

comme un fait certain que les Chinois ont eu connoissance de la Bouffole il y a plus de deux mille huit cens ans ; il ajoûte qu'il y a plus de cinq cens ans que les Sarazins s'en servoient , & cite en témoignage Jacques de Vitri ; il veut que les Sarazins en ayent appris l'usage des Chinois avec qui ils commerçoient dans l'Isle de Taprobane qui est Sumatra, & que les Chrétiens en ayent eu connoissance il y a environ trois cens ans par les Sarazins. Il ne veut pas même que nous ayons rien ajoûté à cette découverte.

Quelques autres ont dit que Marc-Paul Vénitien avoit apporté de la Chine cette invention vers l'an 1260. (*) Le P. Souciet prétend aussi que la Bouffole a été en usage chez les Chinois depuis un très-grand nombre de siècles.

M. Grimaldi refute tous ces Auteurs ; 1^o. dit-il, suivant M. Huet, la Chine a été peuplée par les Egyptiens , or il est prouvé que les

(*) Souciet, *Observ. Mat. & Astron.* T. 3.

gyptiens ont ignoré la vertu de
guille aimantée , donc les Chi-
is l'ont aussi ignorée. Si nos Lec-
urs doutent de la bonté de ce
onnement , voici d'autres ar-
mens qui leur paroîtront peut-
e meilleurs. Marc-Paul ne par-
point de la Bouffole dans ses
yages, il n'auroit pas sans dou-
gardé le silence sur une décou-
te si importante , sur - tout en
tant de l'Empereur Chimchi ,
ébre Astronome qui vivoit onze
les avant J E S U S - C H R I S T.
ailleurs les Peres Jésuites qui
is ont donné des Relations
s-exactes & très-circonstanciées
la Chine & de ses Antiquités ,
qui étoient de très-curieux Ob-
vateurs , très-habiles sur - tous
Physique & en Mathématique,
qui ont parlé de la Chine avec
niration ne nous ont jamais dit
: les Chinois se servoient de la
ssole ; c'est une observation
avoit déjà fait le Pere Kirker
avoir lu avec soin toutes ces

288 *Journal des Sçavans*,
Relations, & qui dit n'y avoir
rien trouvé qui eut rapport à la
Bouffole. *At quamvis* dit cet Au-
teur, *ego singulari diligentia rem
exquisiverim, ex iis tamen qui in
China fuerunt, quique Annalem
Chinensium optimè norunt, nihil de
rei veritate certi cognoscere potui.*

Quelques autres Auteurs sou-
tiennent que Salomon a été l'In-
venteur de la Bouffole, ils appor-
tent en preuve la Science univer-
selle des choses naturelles que
Dieu lui avoit communiquée, mais
si cette raison avoit lieu, ce Prince
auroit dû aussi inventer l'Imprime-
rie, la poudre à canon, &c. ce
qui est absurde.

On dit de plus que ce Prince
avoit une flotte nombreuse qu'il
envoyoit en Ophir, or ce Pays
d'Ophir devoit être fort éloigné,
puisque les Vaisseaux étoient trois
ans à en faire le voyage. La-dessus
on a donné carrière aux conjectu-
res, les uns ont placé Ophir en
Affrique à Sofala, sur la côte o-

Jun, 1749. 989

rientale de l'Europe , les autres dans les Indes Orientales au Royaume de Pegu , à Sumatra , à Malaca, au Royaume de Malabar, à Siam, à Bengale , &c. Or , ajoute-t-on , cette flotte n'auroit pu faire un voyage de si long cours sans l'aide de la Bouffole , donc les Juifs du tems de Salomon connoissoient la Bouffole.

Mais il est clair que ce raisonnement ne peut faire qu'une présomption bien foible qui est entièrement détruite par les raisons que nous avons rapportées ci-dessus.

On allégué un passage d'Aristote pour prouver que ce Philosophe a sçu que l'aimant avoit une direction vers le nord , mais M. Falconet (4) a déjà remarqué que le passage n'étoit point d'Aristote.

On cite encore deux vers de Plaute où l'on veut que ce Poëte parle de la Bouffole. Les voici.

(4) Tom. IV. des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres , pag. 615.

990 *Journal des Sçavans*,

*Hic ventus nunc secundus est, cape
versoriam,*

& en un autre endroit,

Cape versoriam, recipe te ad hurem.

On peut consulter sur ces vers les meilleurs Interprètes de Plaute, & en particulier Turnebe, on verra que *versoria* étoit une voile, & qu'il ne s'agit point de la Bouffole dans ces deux endroits.

M. Grimaldi, après avoir ainſi réfuté toutes les raisons que l'on allégué pour prouver que la Bouffole a été connue des anciens, répond aux autorités qui pouvoient faire croire que d'autres que Flavio Gioja ayent eu l'honneur de cette invention dans ces derniers tems.

D'abord il s'objecte des vers de Guyot de Provins qui vivoit vers l'an 1200, & qui se trouvent dans Fauchet. Les voici.

(5) *Icelle stoile ne se muet,*

Un art font qui mentir ne puet

(5) Fauchet, pag. 91.

*Par vertu de la Marinete ,
Une pierre laide & noirette
Où li fer volontiers se joint.*

M. Grimaldi prétend que ces vers prouvent seulement qu'en 1200 l'on sçavoit que l'aimant dirigeoit un de ses pôles vers le nord , mais il soutient que l'on ignoroit alors que l'aiguille aimantée eut la même vertu , & nie que l'on sçût l'employer comme on a fait depuis.

Il use de la même réponse à l'égard de quelques autres passages d'Auteurs qui disent à peu - près la même chose que Guyot de Provins, & qui sont d'une date antérieure à mille trois cens.

Dans les Bouffolles de toutes les Nations le point qui regarde le nord est marqué par une fleur de lis , ce qui est un préjugé que l'on doit l'invention de la Bouffole aux François.

M. Grimaldi répond qu'un pareil préjugé ne peut se soutenir

992 *Journal des Sçavans* ,
contre le nombre & le poids des
témoignages qui donnent unani-
mement à Flavio - Gioja la gloire
d'une si belle invention.

Voici les principales autorités
sur lesquelles se fonde M. G.

Antoine de Boulogne , autre-
ment dit le Panormitan qui naquit
à Palerme l'an 1393 & qui mourut
à Naples l'an 1471 , & qui par
conséquent vivoit peu de tems
après Flavio-Gioja , attribué à ce
dernier l'invention de la Bouffole
dans ce vers cité par Pâschius :

*Prima dedit nautis usum Magnetis
Amalphis.*

Le Guazzi , Auteur très-ancien ci-
té par Ferdinand Ughellius (6) ,
confirme la même chose, quoiqu'il
se trompe en disant, *Flavio-Gosio* ,
au lieu de *Flavia-Gioja*.

Le Pere Ange *d'ella Noce* ou de
la Noix , dans ses notes sur la
Chronique de Léon d'Ostie (7)

(6) Ughell. Ital. Sacr. T. 9. p. 235.

(7) Lib. 1. cap. 50.

Juin , 1745. 993

s'exprime ainsi. *La navigation étant alors florissante , Flavius Gioja notre compatriote que d'autres ont mal à propos nommé Jean , ayant , il y a environ trois cens ans , inventé la Boussole dont l'usage est d'une si grande utilité pour la navigation , qui est devenue par ce secours & beaucoup plus sûre & beaucoup plus aisée. Car autrefois les Pilotes n'avoient pour se guider que la grande & la petite Ourse & ils ne pouvoient sçavoir où ils étoient , des que ces étoiles n'étoient plus apperçûes.*

Navalibus rebus tunc inclitis quorum gloriam illustravit ante annos ferme tercentos Flavius Civis , vel conterraneus (aliis Joannes Gioja , sed perperam) mirabili illo , eoque in primis utili invento nautica Pixidis , qua tot fuleantur Maria , veteritus nec navigata , nec nota ; nam pixide nautica nondum inventa , longa & simplicior , & infeliciores navigatio erat , quam nunc est. Quippe tunc ad Ursam majorem , & minorem cursum navigantes dirigebant.

394 *Journal des Sçavans ,*
Verum cum stellas illas humanis vi-
sibus caligo interciperet ubi locorum
essent Nauta nesciebant.

Le même Auteur observe que plusieurs Ecrivains ont confondu *Amalfi* qui est sur la mer avec *Melphi* autre Ville du Royaume de Naples , différente & même assez éloignée de la première.

Borellus (8) , sur la foi de *Bozcius* (9) , ne fait point difficulté d'assurer que l'invention de la Boussole est dûe à *Flavio - Gioja*. Voici ses paroles : *Neque vero hic omittendus est incredibiles habens utilitates magnetis usus, quod est inventum Flavii Civis Amalphitani.*

(10) *Jean - Antoine Summont*
& (11) *Scipion-Mazella* sont de la

(8) *Borrel. de Reg. Cath. præstant.*
cap. 78. n. 28.

(9) *Bosius, de Statu Italiz, Lib. 3.*
cap. 18.

(10) *Summont, Istor. del Reg. di*
Nap. Tom. 2. Lib. 3. an. 1309.

(11) *Mazzella, Descriz. del Reg. di*
Nap. p. 2.

même opinion , mais parce qu'on pouroit regarder ces Ecrivains comme parties intéressées, attendu qu'ils étoient compatriotes de Flavio-Gioja. M. G. aime mieux s'autoriser des suffrages d'Auteurs étrangers , & par conséquent impartiaux.

Il rapporte d'abord les témoignages de Gregorio - Giraldi ; de Guillaume Gilbert, de Gui-Pancitrole & du P. Kircher , nous allons copier ici les passages de ces Auteurs qui ne font que confirmer l'opinion qui attribue l'invention de la Bouffole à Flavio - Gioja , & faire sentir les grands avantages de cette découverte ; d'ailleurs ils ne disent rien de particulier.

Gregorio de re. Nauticâ, cap. 1.
Sed & non multis retrò seculis Amelphus in Campania oppido , antiquis navigandi usus incognitus per Magnetem , & Chalybem, quorum indicio Nante ad polos diriguntur , à Flavio quodam excogitatus , traditur , qua res nunc vulgari voce Nauticâ

296 *Journal des Sçavans* ;
tarum pixis , seu pyxidicula magne-
tis appellatur , qua cum tabula , in
qua orbis descriptio est , Nauta cur-
sus metiuntur , & facillimè quantum
navigationis peractum sit intelligunt
quare cum carerent antiqui , difficil-
limè navium cursum metiri poterant.

Gilbert de Magnete, Lib. 1. c. 1.
In Regno Neapolitano Melphitani
omnium primi (uti ferunt) pyxidem
instruebant Nauticam utque Flavius
Blondus Melphitanos haud perpe-
ram gloriari prodit , edocti à Cive
quodam Joanne Goja , anno post
Natum Christum millesimo trecente-
simo. Oppidum illud in Regno Nea-
politano , & non procul à Salerno
juxta promontorium Minerva situm
cujus principatu Carolus Quintus
Andream Doream Magnum illum
classicum ducem , propter egregiam
navatam operam donavit. Atque
illa quidem pyxide nihil unquam hu-
manis excogitatum artibus humano
generi presto fuisse magis constat.

Pancitol. Rerum memorat. de
Pyxidicula Nautica titulo II. Quan-
tò

Jun , 1745.

997

to certior , & præstantior est pyxidis
Nautica , de quâ agimus , ratio ?
qua inventore gaudet Flavio quodam
Melfi in Neapolitano Regno , flo-
rentissimo illo tractu Campaniæ (qua
ut Pancirolus hoc loco rectè monet , &
à nobis in titulo de campanis indi-
catum fuit) (hodie etiam num
Terra di Lavoro dicitur) oriundo ,
qui acus marina usum ante annos
plus minus trecentos excogitasse com-
memoratur .

Kircher de arte Magnet. Lib. 1.
p. 1. c. 6. Quidquid sit graviores
Authores Italo cuidam Amalphita-
no Joanni Goja , vel ut quidam vo-
lunt Gira inventionem ascribunt ,
quibus , & assentior ego . Nam hujus-
modi magnetica facultas , cum prius
ad aures dicti Joannis Goja Amat-
phitani pervenisset , isque ingentium
utilitatum , emolumentorumque sege-
tem sub ea reconditam notaret , cum
in nautica arte , cui deditus erat ,
primò rem expertum , tandem mag-
neticam pyxidem toto orbe celeberrimam , & qua humanis usibus , &

Jun.

2 V

998 *Journal des Sçavans* ,
commodis vix aliquid excellentius
excogitari obtigit , primum confecif-
se , directionisque rationem docuiffe
Flavius Blondus , aliique referunt ,
de qua ita Panormitanus , prima
dedit nobis usum magneticis Amal-
phis.

Henri Brechman apporte un grand nombre de preuves pour appuyer le même sentiment , entre autres celui-ci qui, au jugement de M. G. est une espece de démonstration. C'est que la Ville & tout le Duché d'Amalphi portent pour armes une Bouffole.

Brechman, Hist. Pend. Amalphi. Diss. 1^{re} de Rep. Amalph. num. 22. *Sed vel disertè idem comprobat insigne Civitatis Amalphitana totiusque nifallor , ducatus , quod symbolicam pyxidis nautica delineationem exhibet. Dividitur hoc insigne in duas Regiones superiorem & inferiorem cujus confinia , ac velut medulliam nautica pyxis occupat , huic porrò oïto alia in circuitu æquis spatiis sunt affixa , que totidem ventos videntur*

Fuin, 1745. 999

designare; præterea Regio superior, qua alba, sive argentea est, ad diurnum tempus altudie: inferior verò, qua nigra est, & Stellam auream impostam habet, ad nocturnum, qua res tanquam digito indicat noctuæque ac interdii ope hujus inventi navigari posse.

M. G. cite encore Derham (12); Ofman (13), Paschius (14), qui tous formellement disent que l'invention de la Bouffole est dûe à Flavio-Gioja. Mais nous nous contenterons d'indiquer ces autorités pour ne pas donner trop d'étendue à notre Extrait.

(12) Derham, *Dimostraz, dell'estenza & attributi di dio*, Lib. 5. c. 1.

(13) Ofman, *Lex. Univ. in verb. Amalphi*.

(14) Pasch. *inventa nov. Antiquit. cap. 7. §. 64.*



HISTOIRE DE CICERON,
avec des Remarques Historiques,
& Critiques. Par M. MORABIN.
2. vol. in 12. A Paris, chez Ph.
N. Lottin, Imprimeur-Libraire,
ruë S. Jacques, proche S.
Yves, à la Vérité. 1745.

SECOND EXTRAIT.

CICERON, suivant la remarque de M. Morabin, » étoit » devenu depuis son exil très-différent de ce qu'il avoit été auparavant : s'il eut toujours les mêmes sentimens pour la République, il les renferma dans son cœur, ou ne les confia qu'à seul Atticus : la crainte de s'attirer de nouveaux malheurs l'engagea à ménager le parti le plus fort, mais sans s'attacher par ce moyen ceux qu'il recherchoit, il perdit beaucoup de sa considération dans l'esprit de ceux qu'il paroïssoit avoir abandonnés, » & il devint

» insensiblement aussi inutile aux
 » uns qu'aux autres. C'est dans ce
 nouveau système de conduite que
 Cicéron , contre le vœu commun
 du Sénat , fit , pour plaire à Pom-
 pée , un Discours *pour le retablis-
 sement du Roi Ptolémée*, & qu'il s'em-
 ploya fortement à faire adopter
 les demandes de Cæsar; la plus im-
 portante , dont on ne prévint point
 les suites , étoit la prorogation de
 son gouvernement dans les Gaules.
 Cicéron vers ce même tems maria
 sa fille Tullia , veuve de Pison , à
 Crassipes de l'illustre maison des
 Furius : il deffendit L. Calpurnius
 Piso Bestia , Sextius , L. Cornelius-
 Balbus , & M. Cœlius - Rufus. A
 l'occasion du plaidoyé de Cicéron
 dans cette derniere affaire , M.
 Morabin remarque que » dans
 » cette Piece si ingénieuse, on peut,
 » avec juste raison , blamer les
 » principes d'une morale très-relâ-
 » chée, d'autant plus messeans dans
 » la bouche d'un homme comme
 » Cicéron , qu'on sçavoit que ce

1002 *Journal des Sçavans,*

» n'étoient pas les siens , & qu'il
» ne s'en rendoit l'Apologiste que
» pour mettre dans les interêts de
» Cælius la jeunesse de Rome , &
» peut-être les juges eux-mêmes ,
» par la malheureuse conformité
» qu'ils avoient avec ce débauché
» qu'ils n'auroient pû absoudre si
» le défenseur de sa cause se fût
» montré plus sévère.

Une réponse que firent alors les Aruspices consultés sur les malheurs dont la Republique étoit menacée , fournit dans ce même tems à Cicéron attaqué par Clodius , une nouvelle occasion de s'en venger par les reproches les plus vifs.

On trouve ici la Lettre fameuse que Cicéron écrivit à Lucceius pour l'engager à écrire l'Histoire de son Consulat : » on peut juger par cette Lettre , *dit notre Auteur* , si l'art que Cicéron employoit à colorer une demande aussi hors de saison que l'étoit celle-là , en faisoit disparoître le ridicule.

Cette Histoire ou n'a point été achevée , ou a été perdue avec les autres du même Auteur : Cicéron avoit de son côté composé un Poëme intitulé *de rebus suis* , qu'il publia au plus tard l'année d'après celle-ci.

M. Morabin ne sçauroit approuver les invectives quoique bien méritées dont est rempli le Discours de Cicéron contre *Catoninus* ; il reconnoît à peine notre Orateur » à la dureté des expressions , & » au mépris accablant qui regne » dans tout le contenu de cette » étonnante Piece.

Pompée donna pendant son second Consulat ou Crassus étoit son Collègue l'an de Rome 698 , les Spectacles les plus pompeux , au Théâtre qu'il fit dédier : » Cicéron » qui , moins par goût , que par » complaisance pour Pompée , » étoit venu de la campagne à Rome pour y assister , n'a pas dissimulé qu'il s'y ennuya beaucoup ; » malgré leur diversité & leur ap-

1004 *Journal des Sçavans ;*

» pareil qui trompa l'attente de
» beaucoup d'autres connoisseurs,
» & ne plût que très - médiocre-
» ment au vulgaire.

» Voilà pourtant ce que nôtre
» Orateur, dans un autre endroit,
» appelloit des Jeux du plus grand
» & du plus splendide appareil,
» des Jeux tels qu'on n'en avoit
» jamais vû de semblables, & dont
» il n'imaginoit pas qu'il fût possi-
» ble à l'avenir d'égalier la gran-
» deur & la richesse.

Cicéron défendit dans ce même
tems C. Caninius - Gallus, & M.
Cispius : il acheva aussi dans le sé-
jour qu'il fit à ses maisons de Cu-
mes & de Tusculum, les trois Li-
vres de l'*Orateur* qu'il adressa à son
frere, & il commença bien-tôt
après son *Traité de la République*,
dont il ne composa que six livres
seulement, au lieu que dans son
premier projet, il devoit y en avoir
neuf. » Le morceau le plus pré-
cieux du 6^{me} Livre & le plus en-
» tier qui nous reste, est le *Songé*
» de Scipion.

Jun, 1745.

1005

Cæsar peut être moins pour obliger Cicéron que pour se l'attacher, donna une place de *Lieutenant* à son frere Quintus : Cicéron dans les marques exterieures de sa reconnoissance, ne fut pas vraisemblablement plus sincere, que l'étoit Cæsar lui-même.

Cicéron, dans le cours de cette année 699, plaida pour un grand nombre de personnes : *Fontcius, Messius* ou *Mescinius, Drusus, Vatinus, Plancius, Scaurus, Gemellus, M. Valerius-Messala, Gabinius & Rabirius*. La défense de Gabinius ne fut pas volontaire de la part de notre Orateur qui s'il eut suivi sa propre inclination, auroit plutôt été son accusateur : mais il fallut ceder aux ordres de Pompée. Les Juges ne furent pas si complaisans, & Gabinius fut exilé : de sorte que » Cicéron, avec la honte » d'avoir sçu prendre un aussi mauvais parti, en remporta le sur- » nom de deserteur de la bonne » cause.

1006 *Journal des Sçavans*,

M. Morabin nous rend compte en cet endroit des actions militaires de Quintus : c'est ce qu'on ne sçauroit regarder comme étranger à l'Histoire de Ciceron.

Ce fut sur la fin de cette même année que Ciceron acheva son Poëme de la Grande-Bretagne: Cæsar avoit paru le desirer avec la plus vive impatience : mais » il est » aisé de comprendre que des vers » de la façon de Ciceron devoient » avoir pour Cæsar un mérite tout- » à-fait indépendant de la poésie , » & que cet adroit politique ne les » regardoit pas seulement comme » un monument consacré à sa gloire , mais bien plutôt comme un » engagement public qui attachant » pour toujours ce Consulaire à » son Char , accoutumeroit les autres à recevoir de lui l'exemple » de la servitude.

La mort du jeune Crassus qui avoit été enveloppé dans la défaite de son pere par les Parthes., fit valuer dans le Collège augural une

place » que Ciceron ambitionnoit
 » depuis plusieurs années , non
 » pour l'estime qu'il fit d'une pré-
 » tendue Science , dont il s'est
 » moqué assez ouvertement , ou
 » d'un ministere qu'il n'exerça
 » peut-être jamais, mais bien pour
 » la dignité d'Augure qui ne pou-
 » voit se perdre que par la mort
 » naturelle.

L'affaire qui interessoit alors le plus vivement Ciceron , c'étoit de faire réussir la poursuite que Milon faisoit du Consulat : il avoit à Milon les obligations les plus essentielles : il comptoit avec raison diriger toutes les operations de ce Consulat, & en obligeant un ami utile , il trouvoit le plaisir d'élever l'ennemi mortel de Clodius. La mort de Clodius tué , si non par les ordres , du moins par les esclaves de Milon, déranger le projet: Milon étoit hai de Pompée, il n'en fallut pas davantage pour faire réussir une accusation dont il auroit pu sans cela se tirer avec suc-

ès. L'amitié de Ciceron pour Milon l'emporta sur ses égards ordinaires pour Pompée : mais dans l'action , son assurance l'abandonna ; de sorte que le Discours qu'il prononça fut bien inférieur à celui qu'il nous a transmis.

Burfa qui après avoir été autrefois défendu par Ciceron , s'étoit joint contre lui à toutes les fureurs de Clodius, fut quelque tems après condamné à l'exil d'une voix unanime , malgré la protection de Pompée : Ciceron , dit notre Auteur , » eut en le faisant bannir , » la triple satisfaction de confondre Pompée , de venger Milon , » & de désarmer un ennemi aussi » dangereux & aussi implacable » que le sont ordinairement ceux » dont la haine est nourrie par l'ingratitude.

C'est à cette année 701 de Rome , où Pompée étoit seul Consul , qu'on place un fait assez singulier , quoique peu important , à l'occasion d'une Inscr.

Juin, 1745. 1009

prion qu'il falloit mettre à un Temple bâti par Pompée : devoit-on dire Consul *tertio* ou *tertium* ? Les plus habiles ayant été consultés, se trouverent d'avis différents ; Varron inclinoit pour *tertium*, Cicéron ne voulut point prononcer, & l'expédient qu'il proposa, & qui fut suivi, ce fut de ne faire graver que les quatre premières lettres, *tert*. Ainsi les Critiques peuvent encore aujourd'hui agiter cette question qui a embarrassé le plus sçavant & le plus éloquent des Romains.

Cicéron fixe à cette même année » l'entretien qu'il eut à sa maison de Cumes avec Torquatus, » sur les fins objectives des biens & des maux, dont il fit alors, » ou depuis, le sujet des cinq Livres Philosophiques qu'il publia, » & qui nous ont été conservés » sous ce titre.

Le Traité des Loix qu'il a pareillement donné sous la forme d'Entretiens, » ou Dialogues, & dont

1010 *Journal des Sçavans* ;

» il place la Scène à Arpinum , est
» aussi du même tems , suivant
» l'opinion la plus commune: nous
» avons perdu au moins trois de
» ces Livres qui avec les trois qui
» nous restent , renfermoient les
» principes de tout le Droit Public
» des Romains.

Pompée, pendant son Consulat, avoit publié plusieurs Loix dans lesquelles notre Auteur trouve peu d'utilité réelle : parmi ces Loix il y en eut une qui portoit que les Consuls & les Préteurs ne pourroient posséder aucun gouvernement que cinq ans après l'expiration de leurs Magistratures. Le prétexte de ce règlement étoit de ralentir les brigues , & en même tems de favoriser les Consulaires qui n'avoient point eu jusques - là de Provinces : mais , suivant notre Auteur , le but véritable étoit d'éloigner des surveillans incommodes.

La Cilicie étant échûë par le sort à Cicéron , il ne lui fut pas

Junin, 1745. 1011

permis de se dispenser de l'accepter : ce gouvernement, considerable par l'étendue du Pays qu'il contenoit, l'étoit encore plus dans les circonstances presentes : on craignoit les Parthes qui depuis la défaite de Crassus ne connoissant plus ni limites ni barrières, étendoient leurs courses de tous les côtés. Cicéron parut dans sa Province le même qu'on l'avoit vu à la tête du peuple & du Sénat : toujours conduit par les mêmes principes, l'amour de ses devoirs, & l'amour de la gloire, il ne changea que de Théâtre, son rôle fut toujours le même, le rôle d'un honnête homme, & d'un grand Homme.

Cicéron n'avoit pas seulement de l'éloignement pour les profits illicites, il renonça à ceux mêmes qu'un usage établi paroissoit exempter de tout reproche : il empêcha en même tems toutes les vexations des Publicains, & il engagea à une restitution volontaire ceux qui

1012 *Journal des Sçavans*,

sous ses prédécesseurs avoient profité des circonstances : de sorte que les Villes de la Province se trouverent par-là en état de se liberer entierement : les procès furent ou accommodés ou terminés suivant les régles les plus exactes. On obtenoit justice, & on l'obtenoit sans peine. Une pareille administration parut une espèce de prodige à des peuples qui n'avoient presque jamais eu pour Gouverneur que des Tirans : aussi leur reconnoissance auroit - elle éclaté sans mesure, si celui qui la méritoit avoit voulu la laisser agir.

Ce ne fut pas seulement par l'exercice des vertus civiles que Ciceron se distingua : ses operations militaires furent également bien conduites & heureuses. Sa presence & ses bons conseils conserverent la Couronne de Capadoce à Ariobarzane l'allié & l'ami des Romains : & délivré de la crainte des Parthes qui furent défaits par Cassius, il employa son armée à

Junin, 1745. 1015

reduire des peuples voisins de l'Amanus, qui avoient toujours extrêmement incommodé les Romains: en un mot, il donna pendant tout le cours de la campagne des preuves de son courage & de son activité.

Cicéron proclamé *Imperator* par ses Soldats victorieux, demanda au Sénat qu'il fût décerné des *supplications* en actions de grâces de ses succès: & Caton qui s'y étoit d'abord opposé, soucrivit ensuite au Sénatus-Consulte qui les accorda.

Si Caton forma cette difficulté, ce n'est pas qu'il pensât de Cicéron moins avantageusement que les autres; il en parla au contraire dans le Sénat de la façon la plus honorable: quelle étoit donc la raison qui l'avoit fait rejeter les supplications? la voici, du moins telle qu'il l'a marquée en écrivant à Cicéron lui-même: c'est que les supplications supposent qu'on étoit redevable aux Dieux du suc-

1014 *Journal des Sçavans*,
cès favorable , au lieu qu'en dé-
clarant qu'une Province avoit été
retenuë dans le devoir par la bon-
ne conduite de son chef , cela en
faisoit tomber l'honneur sur ce
Chef personnellement , & sans
partage avec les Dieux.

Pendant l'année du commande-
ment de Ciceron , Tullia repudiée
par Crassipes épousa Dolabella :
Dolabella s'étoit porté accusateur
d'Appius à qui Ciceron avoit suc-
cédé, & dont il ménageoit l'amitié:
Ciceron fut donc obligé de pré-
texter que ce mariage avoit été
fait sans son aveu : mais notre Au-
teur prouve bien le contraire.

On ne peut qu'être étonné de
l'impatience qu'avoit Ciceron de
revenir à Rome , & du chagrin
avec lequel il supportoit son éloi-
gnement : il auroit dû bien plutôt
souhaiter la continuation de son
absence : la division qui commen-
çoit à éclater entre Cæsar & Pom-
pée excitoit parmi le peuple & dans

Jun , 1745. 1015

le Sénat les mouvemens les plus vifs , & il n'étoit pas possible que Cicéron présent s'abstint d'y prendre part.

Aussi dès qu'il fut arrivé en Italie , il commença à redouter de rentrer dans Rome : & il paroît que la demande qu'il fit du triomphe étoit en partie un prétexte pour se tenir éloigné.

Ce n'est pas qu'entre Pompée & César Cicéron trouvât à balancer. Il pensoit » qu'il valoit mieux » périr avec le gendre que vaincre » avec le beau-pere; dans le cas d'une rupture ouverte entr'eux , son parti étoit pris : c'étoit de faire, » disoit-il , ce que font les bêtes » brutes, lesquelles égarées de leur » chemin , ont du moins l'instinct » de rejoindre celles de leur espèce : comme le bœuf suit à la trace son troupeau, je suivrai de même les honnêtes gens ou ceux qui se donnent pour tels , & je les suivrai quand même je devrois périr avec eux.

Mais ce que Cicéron souhaitoit avec le plus d'ardeur, c'étoit la paix : il sentoit qu'indépendamment des maux qui accompagnent la guerre, la suite de la victoire de quelque côté qu'elle se déclarât, seroit infailliblement la tyrannie : ainsi son sentiment étoit » qu'il » valoit mieux accorder à Cæsar » tout ce qu'il demandoit que de » le mettre dans le cas de l'enlever » de force, ou que de courir les » risques d'une bataille.

Comme Pompée & la plus grande partie du Sénat pensoient tout différemment, Cicéron ne vouloit pas se trouver dans la nécessité de combattre un avis qu'il ne pouvoit pas non plus embrasser. C'est ce qu'il évitoit par son absence : d'autant plus que recherché par Cæsar de même que par Pompée, il pouvoit espérer en différant de prendre ouvertement un parti, de parvenir à ramener le calme & l'union.

Cicéron forcé enfin de rentrer

Jun. , 1745. 1017

dans Rome , y trouva la rupture déclarée. Le Sénat avoit ordonné à Cæsar de congédier son armée , & sur l'opposition de deux Tribuns à ce Decret , on avoit chargé les Consuls & les autres Magistrats d'avoir soin que la République ne reçût aucun dommage : ce qui étoit la dernière ressource du Sénat dans les plus grands dangers.

On apprit bien-tôt que Cæsar avoit passé le Rubicon : & cette nouvelle engagea Pompée & le Sénat à abandonner la Ville , pour se retirer dans la Campanie.

Cicéron , à son arrivée , avoit trouvé le Sénat disposé à lui accorder l'honneur du triomphe : mais les circonstances ne permirent point que cette affaire fût terminée.

Cicéron étoit sorti de Rome quelques jours avant Pompée , & retiré à Formies , il entretenoit avec lui la correspondance la plus étroite , sans cependant s'entretenir tout-à-fait avec Cæsar.

1020 *Journal des Sçavans*,

» nans, qui peut-être n'étoient pas
» plus braves que lui, mais qui
» certainement n'étoient ni si desin-
» tereffés ni si sages.

: » Ciceron étoit resté à Dyrra-
» chium dans un état de langueur
» causée par l'inquiétude, & les
» soucis auxquels nous avons vu
» qu'il étoit en proie : ainsi il ne se
» trouva point à la Bataille de Phar-
» sale : dès qu'il en reçut la nouvelle
» il repassa la mer & se rendit à Brin-
» des vraisemblablement avec son
» fils qui s'étoit fort distingué dans
» l'action.

A peine Ciceron étoit-il rentré
en Italie, qu'Antoine voulut l'en
faire sortir : comme cependant Ci-
ceron n'avoit agi que sur une per-
mission de Cæsar quoiqu'indirecte,
Antoine fut obligé de ne plus insis-
ter : mais dans l'ordonnance qu'il
fit publier pour dénoncer la dé-
fense de demeurer en Italie à tous
les Pompéiens qui s'y étoient reti-
rés, il eut l'affectation d'excepter
nommément notre Consulair.

Ciceron

Cicéron trouvoit dans sa famille de quoi augmenter ses chagrins : Terentia sa femme avoit mis ses affaires domestiques dans le plus grand desordre , & Dolabella son gendre n'étoit rien moins qu'un mari œconome & rangé : son frere Quintus , & sur-tout le jeune Quintus son neveu , par la perfidie la plus noire , tâchoient de le rendre odieux à Cæsar , en rejetant sur lui la démarche qu'ils avoient faite de suivre Pompée: Cicéron donna dans cette occasion l'exemple de la plus grande générosité : toujourns également tendre pour ces ingrats , il ne craignit point d'écrire à Cæsar en leur faveur , & de se charger lui-même pour les disculper. Cæsar de son côté ne se démentit point , il n'en fut pas moins bien disposé pour Cicéron , & dans une Lettre où il lui témoignoit la plus grande considération , il lui permit de reprendre les faisceaux garnis de lauriers.

Cæsar revint enfin en Italie , &

Cicéron se mit en devoir d'aller à sa rencontre , » plus rempli , dit » l'Auteur , d'esperance que de » crainte , quoiqu'à vrai dire il » comprît le danger qu'il y a à » se mettre à la discretion d'un » ennemi victorieux. Au reste , il » ne porta pas loin ses incertitudes : car dès que César l'eut aperçu venant à lui à la tête d'un petit nombre de personnes qui l'accompagnoient , il descendit de sa Litierc, le salua le premier, & lui épargna la peine de dire ou de faire rien qui dérogeât à sa dignité : au contraire pour marquer à ceux qui l'envirounoient la distinction qu'il faisoit de ce Consulaire, il s'entretint avec lui familièrement pendant l'espace de plusieurs stades qu'ils marcherent ensemble seuls & à pied.

Cicéron de retour à Rome, repudia Terentia & épousa Publilia jeune & riche héritiere : on suppose que Cicéron » ne se détermina à » ce second mariage que pour se

» procurer les moyens de payer
 » les dettes du premier.

Cæsar partit de Rome le 27 Décembre 706 pour terminer la guerre d'Afrique, d'où il ne revint qu'au mois de Juillet suivant. Cicéron passa la plus grande partie de ce tems à la campagne, avec ses Livres ses anciens amis, avec qui, suivant sa propre expression, il s'étoit reconcilié. Le Dialogue intitulé *Brutus*, ou *des Orateurs célèbres*, fut une des productions de ce loisir; ainsi que *les Partitions Oratoires*, si elles ne sont pas de l'année précédente.

La mort de Caton fournit également à Cicéron & à Cæsar une occasion de faire éclater la générosité de leurs sentimens: le premier osa composer & publier un éloge de ce grand Homme: » non seulement il en fut content, dit notre
 » Auteur, mais tout le monde le
 » fut avec lui: ce qui ne put arriver que parce qu'en élevant jus-
 » qu'aux cieux le plus zélé défen-

1024 *Journal des Sçavans* ;
» fleur de la liberté , ainsi que le
» plus vertueux des Citoyens , il
» donnoit pour son propre comp-
» te un nouveau gage de ses sen-
» timens.

Quant à Cæsar , il se contenta
de répondre par un Ecrit intitulé ,
l'Anti-Caton , où bien loin d'atta-
quer Ciceron personnellement ,
il le combloit de louïanges ,
» en le comparant pour les mœurs
» & pour l'éloquence à *Théramene* ,
» & à *Iéricle* deux des plus respec-
» tables personnages de l'ancienne
» Grèce.

Après le retour de Cæsar , la gra-
ce qu'il accorda à Marcellus donna
lieu au discours de remerciement
que Ciceron lui adressa dans le Sé-
nat : & la colére obstinée du même
Cæsar contre *Ligarius* , fut domp-
tée par le plaidoyer que Ciceron
prononça en sa faveur.

La mort de Tullia qui arriva
l'année suivante 708 causa à Cice-
ron un chagrin qu'il parut ne pas
assez moderer : son amour pour sa

Juin , 1745. 1025

filie alla jusques à vouloir lui élever un Temple , & si ce dessein ne pût pas être alors accompli , il paroît qu'il ne le perdit jamais absolument de vûë. » A cet égard (dit » M. Morabin) je me contenterai » de le plaindre , & je laisserai à » d'autres le soin de l'excuser de » délire dans ces paroles qu'il adressoit aux manes de Tullie : si » quelque chose a pû mériter les » honneurs divins , c'est vous qui » fûtes la meilleure & la plus instruite de toutes les femmes : vous » à qui je les ferai rendre par tous » les mortels avec l'approbation de » ces mêmes Dieux qui vous ont » reçûë dans leur compagnie.

Il paroît assez vraisemblable que les enfans de Ciceron n'avoient vû son second mariage qu'avec peine : Tullie , quoiqu'elle eût fait divorce avec Dolabella son mari , continuoit cependant de demeurer avec lui , & non dans la maison paternelle : le jeune Ciceron la quitta aussi : il vouloit d'abord aller servir

1026 *Journal des Sçavans*,
sous Cæsar dans la guerre d'Afri-
que : Cicéron ne put consentir que
son fils portât les armes contre les
fils de Pompée : mais il se prêta à
son éloignement en l'envoyant à
Athènes.

L'union de Cicéron avec Publi-
lia finit cette même année par le
divorce.

Cicéron ne resta pas oisif dans
sa retraite : il composa pour lui-
même un *Traité de la Consolation* ,
& d'autres Ouvrages Philosophi-
ques : les *Questions Académiques* :
cinq Livres intitulés des *Disputes*
Tusculanes : & trois de la *Nature*
des Dieux.

Il fit immédiatement après, l'élo-
ge funèbre de Porcia sœur de Ca-
ton, & femme d'Ænobarbus, tous
deux morts ennemis de Cæsar, &
les armes à la main contre lui.

Le même esprit de liberté parut
encore dans un *Discours sur le*
Gouvernement que Cæsar avoit exi-
gé de notre Consulairé : Cæsar
n'en voulut point dans l'état où il

lui fut présenté, & Cicéron aimoit mieux le supprimer que d'y apporter certains adouciffemens.

Au retour de Cæſar Cicéron défendit devant lui ſans succès le Roi *Déjotarus*.

Cæſar toujours attentif à donner à Cicéron des marques de ſon amitié & de ſa confiance, lui fit demander à ſouper à ſa maifon de Cumès : tout s'y paſſa, ſuivant le récit qu'il en fit depuis à Atticus de la façon la plus diſtinguée : cependant, ajoute-t-il, » ce n'eſt » pas là un de ces hôtes à qui l'on » dit, ne manquez pas, je vous » prie, de revenir en paſſant ; une » fois ſuffit.

Cæſar ſe préparoit alors à une expédition contre les Parthes : mais il vouloit partir avec le titre de Roi : ce vain deſir fut la cauſe de ſa perte : Brutus & les autres conjurés le prévirent le 15 Mars de l'an de Rome 709.

Cicéron n'étoit certainement point entré dans la conjuration ;

M. Morabin prétend même qu'il n'est point prouvé qu'il fût au Sénat ce jour-là. Quoiqu'il en soit, il est toujours certain que cette action eut son approbation, & excita sa joye, dans l'esperance qu'elle feroit renaître la Liberté.

L'événement ne répondit point à son attente. Contre son avis, les conjurés donnerent à Antoine le tems de revenir de son premier étonnement, de sorte que celui-ci parvint par une conduite dissimulée & artificieuse, à faire confirmer par le Sénat les actes de Cæsar, & à exciter parmi le peuple des mouvemens qui forcerent les conjurés à quitter la Ville: Cicéron les suivit de près, & conserva toujours avec eux les liaisons les plus étroites: on peut voir dans notre Auteur le détail des différentes négociations qui se firent alors de part & d'autre, & nous nous contenterons d'indiquer les principaux faits dans une Histoire qui est déjà assez connue.

Jun , 1745. 1029

Cicéron , après avoir long-tems balancé , toujourns disposé à revenir à Rome , & toujourns détourné par les circonstances , y rentra enfin pour l'assemblée du Sénat qui devoit s'y tenir le premier Septembre ; il n'y assista cependant pas , afin de ne point participer au Decret qui devoit y être rendu pour attribuer les honneurs divins à Cæsar : ce fut le lendemain qu'en l'absence d'Antoine , notre Orateur prononça contre lui la premiere Philippique : la seconde ne fut point prononcée , & il ne la rendit publique que quelques mois après.

Les violences d'Antoine firent encore Cicéron à quitter la Ville , & il n'y rentra que pour l'assemblée du 19 Novembre après qu'Antoine en fut lui-même sorti.

Ce fut dans cette occasion que Cicéron alors lié avec Octave, connu depuis sous le nom d'Auguste , qui donnoit les meilleures esperances , & dont effectivement on a-

1030 *Journal des Sçavans* ,
voit besoin , fit un troisiéme Dis-
cours contre Antoine dans le Sé-
nat , & le lendemain un quatrié-
me devant le peuple.

La décision du Sénat fut entiere-
ment conforme à l'avis de Ciceron
& on y approuva la conduite
qu'Auguste avoit tenuë en levant
une armée contre Anroine.

Au milieu de tant d'agitations
Ciceron conservoit , dit M. Mora-
bin pour composer ses plus beaux
Ecrits , » une liberté d'esprit qu'à
» peine dans des situations moins
» tristes les plus raisonnables des
» hommes d'aujourd'hui auroient
» pour les lire. Aussi quel autre
» que lui a jamais fait un plus uti-
» le usage de ses disgraces ? Car
» tous ou presque tous ses Ouvra-
» ges Philosophiques en sont le fruit.
» & ce qui doit d'autant mieux
» nous faire sentir la superiorité
» de ce génie incomparable , c'est
» que ces productions n'étoient
» que le précis de ses méditations
» journalieres : elles nous le mon-

Jun, 1744. 1031

» trent continuellement occupé des
» seuls objets qui soient dignes de
» notre attention, j'entens ceux
» qui appartiennent à la Religion,
» & à la morale.

C'est dans cette année qu'ont été
composés » les trois Livres des Of-
» fices, deux de la Divination,
» deux de la Gloire, un de la Desti-
» née, un de l'Amitié, un de la
» Vieillesse, les Paradoxes, les To-
» piques, sans compter la Traduc-
» tion du *Timée* de Platon, que
» Corrado rapporte encore en ce
» tems-ci, & une Harangue qui
» ne devoit paroître qu'après le re-
» tablissement de la République.

Les négociations avec Antoine
ne terminerent rien ; Ciceron qui
l'avoit bien prévu, s'y étoit tou-
jours opposé, & ce fut dans cet ob-
jet qu'il prononça en differens tems
tous les Discours que nous avons
de lui sous le nom de *Philippiques*.
Peu s'en fallut alors que Ciceron
ne périt dans un complot formé
contre sa vie : & tout ce qui éton-

1032 *Journal des Sçavans*,
ne notre Auteur, c'est » qu'Antoi-
» ne & ses lâches partisans n'euf-
» sent pas songé plutôt à se débar-
» rasser d'un adverfaire si incom-
» mode & si persévérant, sans le-
» quel il est bien certain qu'il n'au-
» roit trouvé aucun obstacle à se
» rendre maître de la République:
» il ne faut, *ajoute M. Morabin,*
» que placer notre Orateur dans
» ce point de vûë, pour en pren-
» dre la plus haute idée, & pour
» en tirer la conséquence, qu'il a
» été jusqu'à la fin le pere de la
» patrie, le plus intrépide & le
» plus constant de ses défenseurs,
» & plus véritablement que tout
» autre, le dernier des Romains.

L'éloquence de Cicéron parvint
enfin à faire déclarer Antoine en-
nemi de la patrie, & il parut qu'a-
près la levée du siège de Modène,
& la victoire remportée par les
Consuls & par Auguste, le parti
Républicain alloit prendre le
dessus: mais sans abaisser Antoi-
ne, ces succès ne firent qu'élever

Jun , 1745. 1033

Auguste : Lepidus en se joignant au premier , le mit en état de se soutenir , & Auguste délivré des deux Consuls qui avoient péri dans les bras même de la Victoire, oublia bien-tôt les engagements dans lesquels il étoit entré : assez fort pour ne se plus contraindre, il demanda le Consulat , & la force le lui fit obéir contre toutes les règles.

Auguste , au rapport d'Appien ,
» eut à peine pris possession de
» Rome qu'il méconnut son bien-
» faiteur : Cicéron eut besoin de
» faire solliciter son audience , &
» pour prix des louanges qu'il lui
» donna , il eut le déplaisir de lui
» entendre dire qu'il étoit le der-
» nier de ses amis qui fût venu le
» complimenter.

On vit bien - tôt paroître une Loi contre les meurtriers de Cæsar : & Auguste ne tarda point à consommer avec Antoine & Lépidus cette union funeste qu'ils projettoient depuis quelque tems: Au-

1034. *Journal des Sçavans* ;
guste & Antoine sont suffisamment
connus : voici le portrait que M.
Morabin fait de Lépιδus.

» Il étoit de la plus haute No-
» bleſſe , puiffant en richesses , en
» alliances , en amis , & en cliens ,
» décoré du Souverain Pontificat
» qu'il joignoit à tous les autres
» titres que pouvoit avoir un hom-
» me de ſon nom. Quant aux qua-
» lités personnelles , on ne lui en
» connoiſſoit que de mauvaiſes ,
» d'équivoques ou de ſuſpectes :
» citoyen ſans amour pour ſa pa-
» trie , Magiſtrat ſans principes ,
» guerrier ſans talens & ſans cœur :
» ame double , petit génie , égale-
» ment incapable d'entreprendre
» & d'exécuter rien de grand &
» d'utile , & toutefois auſſi vain &
» auſſi ſaſtueux que ſi tout ce qui
» ſe faiſoit de bon ou de loüable
» eut été ſon ouvrage.

Cicéron avoit quitté Rome quel-
que tems auparavant , & il avoit
remercié Auguſte de la liberté qu'il
lui en avoit donnée , comme d'une
ſaveur.

Jun , 1745. 1035

M. Morabin, d'après ces premières marques d'ingratitude, paroît douter de la vérité de l'opinion commune qui suppose que la proscription de Ciceron fut celle qu'Auguste eut le plus de peine à accorder.

Les circonstances de la mort de Ciceron sont trop connues pour s'y arrêter ici.

Son fils ne fut point enveloppé dans son malheur : mais, suivant notre Auteur, il se deshonorâ dans la suite » par une insensibilité stupide qui ne le fit survivre à son » pere que pour être l'opprobre de » son nom. Dans l'Ouvrage de M. Morabin l'Histoire de Ciceron n'est point le seul objet qui doive fixer l'attention du public.

Les notes dont cette Histoire est suivie, méritent aussi une considération particulière. On y trouve des recherches curieuses sur la constitution de la République, son administration, les fonctions des différens Magistrats & les Généraux.

logies de presque toutes les familles dont il est parlé dans cette Histoire. L'Auteur a même été plus loin, & on y trouve discutés par occasion une infinité de sujets qui n'ont pas un rapport aussi prochain à la vie de Cicéron : la variété des matières ne permet point d'entrer ici à cet égard dans aucun détail : tout ce que nous pouvons, ou plutôt ce que nous devons faire, c'est d'annoncer qu'on trouve dans ces notes beaucoup d'érudition & de jugement.

M. Morabin en auroit facilité la lecture s'il avoit jugé à propos de les insérer dans son Histoire au bas des pages où elles se rapportent, ou s'il avoit du moins indiqué par des renvois les endroits auxquels elles doivent s'appliquer.

A la suite de ces notes sont les preuves des faits avancés dans l'Histoire : *auctoritates* : ces preuves sont pour la plupart tirées de la source la plus pure des Ouvrages de Cicéron lui-même.

Jun, 1745. 1037

Au reste on doit sçavoir gré à M. Morabin de s'être preservé du sentiment d'admiration outrée que les Historiens ont communément pour leurs Héros. Son dessein a été de nous représenter Ciceron tel qu'il étoit, du moins suivant son jugement : c'est un portrait qu'il a voulu faire, & dans un portrait il ne faut pas sacrifier la ressemblance à une beauté idéale, d'autant plus que s'il y a un caractère qui n'ait pas besoin d'être flatté, c'est celui de Ciceron.



*LECONS DE PHYSIQUE
expérimentale, par M. l'Abbé
Nollet, de l'Académie Royale des
Sciences & de la Société Royale
de Londres. Tome troisième. A
Paris, chez les Freres Guerin,
ruë S. Jacques, à Saint Thomas
d'Aquin. 1744. in-12.*

SECONDE EXTRAIT.

N O U S avons réservé l'onzième Leçon pour le second Extrait du troisième Volume des Expériences de Physique de M. l'Abbé Nollet. Notre Auteur examine l'air entant qu'il forme l'Atmosphère terrestre.

On peut considerer, dit notre Physicien, l'atmosphère sous deux aspects differens, 1°. comme un fluide en repos qui pese également de toutes parts sur la terre, qui reçoit d'elle des matieres de différentes natures, qui les soutient pendant un tems, qui les laisse re-

R tomber , & qui nous tranfmet le
 chaud & le froid dont il eft fuſ-
 ceptible ; 2°. comme un fluide agi-
R té dont les mouvemens peuvent
 être differemment modifiés. En
R examinant l'Atmoſphère ſous ces
R deux points de vûe. Voici quel-
R ques - unes de ſes principales pro-
 priétés , mais auparavant il eſt à
 propos d'avertir que M. l'Abbé
 Noller n'entend point par ce repos
 qu'il ſuppoſe à l'Atmoſphère , un
 repos abſolu. Car ce fluide eſt
 compoſé de parties qui ſont dans
 un mouvement continuel , l'Au-
 teur fait ſeulement abstraction de
 ſes principaux mouvemens dont il
 parlera dans la ſuite.

On reprend ici la peſanteur de l'air,
 & l'on explique d'où procedent les
 différentes élévations du viſ-argent
 dans le Baromère. Les frequentes
 expériences que l'on a faites depuis
 la découverte de la peſanteur de
 l'air , nous apprennent les varia-
 tions du mercure ſuivant les diver-
 ſes hauteurs où l'on expoſe le tu-

be dans lequel on a mis du vif-argent. On regarde comme une chose assez constante que douze toises environ d'élevation au - dessus du niveau de la mer donne une ligne d'abaissement du mercure dans le Baromètre. Cependant soit par la qualité de l'air , soit par diverses couches de vapeurs qui peuvent regner dans quelques parties de l'Atmosphère , plusieurs observateurs ont trouvé que dix toises suffisoient pour avoir une ligne d'abaissement du mercure , & quelques autres ont cru qu'il falloit quinze toises.

Cette élévation du vif-argent dans le Baromètre soutenue par la pesanteur de l'air donne un moyen facile pour calculer la pression totale de l'Atmosphère sur toute la terre connue sur une partie déterminée.

Quelques Auteurs ont cherché à connoître l'étendue de l'Atmosphère & à déterminer la hauteur de cette colonne d'air qui soutient

Jun , 1745. 1041

celle du mercure. La chose ne seroit pas difficile si l'air de l'Atmosphère étoit d'une densité uniforme. Mais le fluide dont il s'agit est une matiere compressible, & par conséquent les parties semblables de cette colonne étant prises les unes au-dessus des autres ne doivent pas peser également. On pourroit cependant y parvenir encore si l'on sçavoit dans quelle progression l'air se raréfie, mais c'est ce que l'on ignore, & n'est-il pas évident que quelque supposition que l'on fasse, plus ou moins de chaleur procurée à l'air causera des changemens considerables à sa pesanteur, & par conséquent à la hauteur de l'Atmosphère. M. l'Abbé Noller rend cette explication fort sensible, en disant que l'air est un fluide élastique semblable à tout corps qui a du ressort, & que l'on comprime fortement avec un certain nombre de poids égaux, si l'on vient à le décharger peu à peu il se déploie par des quantités qui vont toujors en augmentant, &

3042 *Journal des Sçavans ;*

qui suivent d'abord une progression assez régulière, mais sur la fin lorsqu'on ôte les derniers poids, l'extension du ressort se fait dans des rapports beaucoup plus considérables. Une raison qui ne doit point être omise dans cette recherche, c'est que la pesanteur diminue à une plus grande distance du centre de la terre, & la force centrifuge augmente. Ces deux causes concourent à diminuer le poids de l'air & à augmenter sa raréfaction.

Nous ne nous arrêtons point à rapporter les diverses hypothèses qui ont été faites à ce sujet, on peut les lire chez notre Auteur.

Quelques Physiciens évaluent la hauteur de l'Atmosphère à 15 ou 20 lieues, & d'autres à un bien plus grand nombre.

Après cette Dissertation sur la hauteur de l'Atmosphère nous trouvons plusieurs expériences dont les unes prouvent que l'air de l'Atmosphère est chargé de parties aqueuses ainsi que de corps étrangers.

Jun , 1745. 1043

On distingue communément en deux classes toutes les matieres qui s'élevent de la surface de la terre dans l'Atmosphère , les unes sont comprises sous le nom de *vapeurs*, & ce sont celles qui tiennent de la nature de l'eau , les autres sont nommées *exhalaisons* , & ce sont celles qui renferment des parties salines , sulfureuses , grasses & spiritueuses & toutes ces substances différemment mélangées ou modifiées produisent des effets qui varient beaucoup & que l'on appelle *météores*. M. l'Abbé Nollet en distingue de trois sortes , sçavoir , ceux qui sont produits par les vapeurs seules , & que l'on appelle *météores aqueux* ; comme le brouillard , les nuages , la pluye , la grêle , le frimas ; ceux qui sont naitre des exhalaisons qui s'allument & que l'on nomme *météores enflammés* , tels sont le tonnerre , les éclairs , les feux follets & ceux qui résultent des exhalaisons & des vapeurs combinées avec la lumie-

1044 *Journal des Sçavans*,
re qu'on peut appeller *météores*
lumineux, comme l'Arc-en-ciel,
les parhelies. Notre Auteur se
contente de parler ici des météores
de la première espèce, & se
réserve à parler des autres dans
les Leçons suivantes où il traitera
du feu & de la lumière.

Voici en peu de mots comme
M. l'Abbé Nollet explique les mé-
téores aqueux. » Pendant le jour
» les rayons du Soleil échauffent
» en même tems & la terre & l'air
» qui l'environne. Lorsque cet
» Astre est couché la chaleur qu'il
» qu'il a fait naître se ralentit peu
» à peu : mais elle se conserve
» plus long - tems dans les corps
» qui ont plus de matière, de sorte
» que pendant la nuit, la terre &
» les eaux sont communément
» plus chaude que l'air de l'At-
» mosphère. Alors la matière du
» feu qui tend à se répandre tou-
» jours uniformément à la manie-
» re des autres fluides passe de la
» terre dans l'air, & emporte avec
» elles

Jun , 1745. 1045

» elles les parties les plus subtiles
» des corps terrestres qu'elle déta-
» che & qu'elle anime par son
» mouvement. Il s'ensuit donc que
la partie de l'Atmosphère la plus
voisine de la terre reçoit une plus
grande quantité de ces parties
évaporées. De-là vient cette humi-
dité que l'on appelle *le serain*.

» Mais au Soleil levant , la cha-
» leur commence à renaître dans
» l'Atmosphère , & l'air en se di-
» latant se défaits de ces vapeurs
» trop subtiles pour remplir les
» pores , ou bien elles suivent la
» matiere du feu à laquelle elles
» sont encore unies , & qui retour-
» nent vers la terre. Les vapeurs
» qui retombent ainsi s'appellent
» *rosées*.

Il ne faut pas cependant con-
fondre cette rosée qui tombe de
l'air avec celle qu'on remarque sur
les plantes. Ces gouttes qu'on voit
à leurs tiges & sur leurs feuilles
sont des effets de la transpiration.
» Les particules d'eau qui forment

Jun.

2 X

» ces gouttes viennent de la terre
 » comme les autres & sont élevées
 » par la même cause , mais au
 » lieu d'en sortir immédiatement
 » comme par - tout ailleurs elles
 » enfilent des tiges , des branches,
 » des feuilles , leur mouvement
 » se ralentit , & elles demeurent
 » plusieurs ensemble à l'orifice des
 » petits canaux par lesquels elles
 » transpirent.

Cette rosée dépose un limon
 dans les vases dans lesquels elle
 est conservée , ce qui marque
 qu'elle n'est pas de l'eau pure , &
 qu'elle enleve avec elle beaucoup
 d'autres substances ; il y a même
 des cas où la partie aqueuse de la
 rosée n'est pas la plus abondante ;
 telles sont certaines gommés qui
 viennent de l'épaississement du suc
 qui sort de la plante. Il est bien
 probable que la qualité de la rosée
 tient beaucoup à celle des terrains
 & que les effets doivent être diffé-
 rens suivant les différens lieux.

Vers la fin de l'Automne, quand

Junin , 1745. 1047

les nuits commencent à être longues , la terre a plus de tems pour se refroidir , alors les particules d'eau se congelent & forment cette petite *gelée blanche* qui se dissipe lorsque le Soleil vient à paroître. Quelquefois cette gelée blanche ou rosée rentre dans le corps poreux d'où elle est sortie , mais assez souvent elle se leve soit par la dilatation causée à l'air environnant, soit par le vent ou un air plus sec, & l'on apperçoit dans la partie basse de l'Atmosphère une quantité de vapeurs qui l'obscurcissent. Ces vapeurs flottantes & basses qui peuvent naître dans-bien des tems par plusieurs circonstances se nomment *brouillards*. Il s'y mêle souvent des exhalaisons qui se manifeste par leur mauvaise odeur & qui peuvent être dangereuses.

En hiver les brouillards sont plus fréquens qu'en été , parce que le froid qui regne dans l'air condense promptement les vapeurs, & ne leur donnent pas le tems de s'é-

1048 *Journal des Sçavans* ,
lever beaucoup. Si le froid augmente , le broüillard se gèle & s'attache aux branches des arbres , & à tout ce qui est exposé. C'est ce qu'on appelle *givre* ou *frimas*.

Quand les broüillards ou les vapeurs peuvent s'élever assez haut , il s'en fait des amas qui flottent au gré des vents , ce sont ces *nuées* qui sont suspenduës au-dessus de nous. Leur figure ne peut être déterminée & varie à l'infini. Les nuées ne sont pas toutes également élevées , parce que devant être toujours en équilibre avec l'air sur lequel elles s'appuyent , il arrive que ce fluide est tantôt plus rare & tantôt plus dense selon les diverses distances au centre de la terre. Sur les plus hautes montagnes on remarque la terre fort humectée à cause des nuages qui viennent pour ainsi dire s'y déposer. On peut de ces mêmes effets déduire l'origine des fontaines: si les nuées s'épaïssissent par leur rencontre ou par la condensation de l'air qui

Juin, 1745. 1049.

les environne , alors leurs parties réunies en gouttes deviennent trop pesantes & tombent , c'est ce qui forme la pluye.

» Lorsque cette condensation se
» fait lentement ou que les vapeurs
» tombent seulement , parce que
» l'air qui les soutient se raréfie ,
» comme il arrive quelquefois
» après un broüillard du matin, les
» gouttes demeurent très - petites ;
» la pluye qu'elles forment est
» très-fine , & se nomme commu-
» nément *bruine*.

Si au contraire les vapeurs s'élevent & se condensent précipitamment , on voit alors la pluye tomber en grosses gouttes. Si le refroidissement condense les vapeurs, le froid peut être assez considerable pour convertir ces gouttes en *neige* ou en *grêle* En neige si la congélation saisit les vapeurs avant qu'elles se soient réunies & en grêle si les particules d'air ont le tems de se joindre avant que d'être prises par la gelée. C'est ainsi que M.

1050 *Journal des Sçavans ;*
l'Abbé Nollet explique les mété-
res aqueux.

Avant que de finir cet article nous rapporterons ce que dit notre Auteur au sujet de la *trombe*, «c'est
» une nuée épaisse qui s'allonge de
» haut en bas en forme de colon-
» ne cylindrique ou d'un cône ren-
» versé , elle jette autour d'elle
» beaucoup de pluye ou de grêle ,
» & fait entendre un bruit sembla-
» ble à celui d'une mer fortement
» agitée , elle renverse les arbres
» & les maisons par - tout où elle
» passe , & lorsqu'elle s'abbat sur
» un vaisseau elle ne manque gué-
» res de le submerger. Les gens de
» mer qui connoissent ce danger
» s'en éloignent le plus qu'ils peu-
» vent , & quand ils ne peuvent
» éviter d'en approcher, ils tâchent
» de la rompre à coups de canon ,
» avant que d'être dessous pour
» prévenir l'inondation dont ils
» sont menacés. On n'est pas enco-
re bien instruit de la maniere dont
ces trombes se forment , mais on
croit que la nuée poussée par deux

Jun , 1745.

1051

vents opposés dont les directions sont parallèles à la trombe, la déterminent à prendre un mouvement de rotation & forme ce tourbillon d'eau.

Nous avons dit que l'on pouvoit considerer l'Atmosphère comme un fluide en mouvement ; or on remarque de deux sortes de mouvemens ; l'un est un frémissement imprimé aux parties de l'air sans les déplacer , & l'autre est un déplacement d'un assez grand volume d'air avec une vitesse sensible & une direction déterminée , le premier s'appelle *son* , & le second se nomme *le vent*.

On peut considerer le son sous trois rapports , 1°. dans le corps sonore , 2°. dans le milieu qui le transmet , 3°. dans l'organe qui en reçoit l'impression. On pourroit le suivre jusque dans la perception ou la sensation qui en résulte à l'ame , mais cette discussion est du ressort de la métaphysique , & notre Auteur ne la traite point. Le

1052. *Journal des Sçavans* ;

son naît de la collision de deux corps dont les parties font fremir les parties du fluide qui les environne. Les *corps sonores* sont ceux dont les sons sont distincts , & comparables entre eux pendant quelque durée. Plus les corps sont élastiques plus ils sont sonores. Les vibrations d'une cloche frappée , ou d'une corde que l'on pince se font à peu-près de la même maniere. Les unes deviennent alternativement ovales , & les autres se font appercevoir sous la figure d'un parallélogramme par les frequentes allées & venuës. Il y a dans les corps sonores deux sortes de vibrations , les unes que l'on nomme *totales* , parce qu'elles sont du corps sonore tout entier , les autres *particulieres* , parce qu'elles appartiennent aux parties insensibles du corps même , & c'est dans ces dernières que le son consiste essentiellement , celles ci rendent un son indépendamment des vibrations totales , au contraire les vi-

Jun , 1745. 1053

brations totales ne font point entendre de son indépendamment des particulieres. De-là on voit que tout métal composé ayant ses parties plus roides , plus dures elles sont plus élastiques , & par conséquent le corps qui a reçu cet alliage est plus sonore. Si l'on fait resonner un corps sonore , on arrête le son en le touchant avec la main , parce qu'alors on interrompt les vibrations. Par cette raison une cloche fendue ne fait entendre qu'un son très-foible , ou aucun , parce que ses vibrations sont arrêtées , puisque les bords de la fente se heurtent reciproquement.

Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours à la collision de deux corps solides pour former un son , nous voyons qu'un foüet , une baguette qui imprime une grande vitesse aux parties de l'air , fait entendre un bruit considerable. C'est le fluide qui resonance , parce que le corps solide occasionne

3054 *Journal des Sçavans*,
 de promptés vibrations aux parties
 du fluide. » Dans le son d'un sifflet
 » ou d'une flûte, je ne vois rien
 » autre chose, dit M. l'Abbé Nol-
 » let, qu'un certain volume d'air
 » qui part de la bouche du Joueur
 » pour frapper une autre masse
 » d'air contenue dans l'instrument.
 » Car je pense que les vibrations
 » du bois n'y entrent pour rien (si
 » ce n'est peut-être pour transmet-
 » tre avec plus ou moins d'éclat
 » le son qui est déjà formé). Ce
 » qui me fait dire, ajoute-t-il, que
 » les vibrations de la flûte ne parti-
 » cipent point à la formation des
 » sons qu'elles rend, c'est qu'on la
 » tient & qu'on la touche pendant
 » qu'elle est en jeu & que les vi-
 » brations, si elle en avoit, s'arrê-
 » teroient par ces attouchemens.

C'est par les mêmes principes
 que notre Auteur vient d'établir
 qu'on peut expliquer un fait qu'on
 voit arriver quelquefois ; c'est de
 casser un verre à boire par le son
 de la voix, ce qui doit s'expliquer

Juin , 1745. 1055

par la seule intensité du son de la voix qui prenant l'unisson du verre augmente la grandeur des vibrations. Mais celles-ci ne peuvent le faire qu'en s'écartant les unes des autres , & étant obligées de céder au mouvement subit qui leur est procuré, elles sont contraintes de se séparer , ce qui occasionne la solution du verre.

Nous avons dit ci - dessus que le milieu qui transmettoit les sons étoit l'air , car il faut sçavoir que les vibrations d'un corps sonore se passeroient dans un parfait silence s'il n'y avoit entre lui & nous quelque matiere capable de recevoir & de transmettre cette espèce de mouvement. Mais il faut que le milieu soit d'une matiere capable de s'animer du même mouvement que le corps sonore , il est donc nécessaire que le corps sonore , ait assez de densité & d'élasticité pour devenir un milien convenable à la propagation du son. Cette hypo-

1056 *Journal des Sçavans* ;
thèse est démontrée ici par plu-
sieurs expériences.

Nous ne devons pas passer sous silence un sentiment que notre Auteur adopte , c'est que l'air n'est pas le seul véhicule du son , il pense que les corps solides servent à la propagation du son , & qu'il se transmet par leur moyen jusqu'à l'organe de l'ouïe. Pour le prouver M. l'Abbé Nollet rapporte plusieurs expériences, ainsi le son dans une eau purgée d'air se transmet à celui de l'Atmosphère , comme celui de l'air passé dans l'eau , il suffit pour la propagation du son que le milieu ait assez d'élasticité afin de recevoir les vibrations qui lui sont communiquées ; or notre Auteur pense que l'eau peut être compressible assez pour produire cet effet.

Notre Auteur s'étend assez au long sur la vitesse du son, ou sur le tems que le son met à parcourir un certain espace , nous avons eu occasion de parler plusieurs fois des

Junin, 1745.

1057

diverses experiences qui ont été faites en France, & c'est d'elles que l'on a conclu que le son parcourroit 173 toises mesure de Paris en une seconde.

Si les corps sont d'autant plus sonores qu'ils ont plus de densité & d'élasticité, il s'ensuit qu'il doit y avoir plus de son par-tout où il y aura plus de parties sonantes & un ressort plus actif. Or ces deux choses se rencontrent dans un air plus condensé. On a marqué la distance à laquelle on cessoit d'entendre le bruit d'une sonnette renfermée dans un récipient; puis on a condensé l'air une fois plus que dans son état ordinaire, & l'on a trouvé que le son s'étendoit à une distance une fois plus grande, & à une distance triple, si on triploit la densité de l'air. De cette experience il faut conclure que l'intensité du son augmente à mesure que l'air est plus dense ou plus élastique.

M. l'Abbé Nollet explique très-clairement pourquoi le son aug-

1058 *Journal des Sçavans* ;

ment dans le porte-voix , non-seulement dans la direction , mais encore dans les environs ; c'est qu'une masse d'air qui se trouve contenuë dans des parois qui sont dures, & en même tems élastiques, augmente beaucoup le son par l'immobilité de l'air qui se trouve frappé, au lieu qu'il s'amortit contre les parties mobiles.

On ne peut guères parler du son & de sa propagation que l'on n'explique comment se fait la réflexion du son , & par conséquent de ce que l'on appelle communément *écho*. On en trouve souvent dans les bois , dans les rochers , & dans les pays montagneux , parce que le son y rencontre des obstacles qui le réfléchissent : quelques-uns répètent plusieurs sillabes. Mais les dernières répétitions sont plus foibles que les premières , ce qui est une conséquence nécessaire , puisque les sons qui viennent les derniers ont fait plus de chemin que les autres.

Jun , 1745. 1059

M. l'Abbé Nollet s'étend peu sur l'organe de l'ouïe : après quelque description générale & abrégée de cet organe, il renvoie ses Lecteurs à l'Ouvrage de M. le Cat dont nous avons rendu compte dans le tems. Nous trouvons un article assez détaillé sur les *sons comparés*. On entend par sons comparés la distinction des tons en graves & en aigus ; on sçait qu'une corde plus ou moins tendue change de ton ; & que qui vient de la roideur ou de la tension plus ou moins grande de ses parties , ce sont ces différens tons que considère M. l'Abbé Nollet.

Ceux qui sont curieux de connaître ces rapports trouveront chez notre Auteur de quoi être satisfaits.

Le dernier article de ce Volume regarde les vents. » Le vent n'est » autre chose qu'un air agité , une » portion de l'Atmosphère qui se » meut comme un courant avec » une certaine vitesse & avec une

1060 *Journal des Sçavans*,

» direction déterminée.

» On distingue plusieurs sortes
» de vents, les uns que l'on ap-
» pelle généraux ou constans, par-
» ce qu'ils soufflent sans cesse dans
» une certaine partie de l'Atmos-
» phère; tels sont ceux qu'on nom-
» me *alisés*, & qui regnent conti-
» nuellement entre les deux Tropi-
» ques & à quelques distances aux
» environs : les autres qui sont
» *périodiques* qui commencent &
» finissent toujours dans certain
» tems de l'année, ou à certaines
» heures du jour comme les *mouf-*
» *sons* qui sont Sud - est, depuis
» Octobre jusqu'en Mai, & Nord-
» ouest depuis Mai jusqu'en Octo-
» bre entre la côte de Ranquebar
» & l'Isle de Madagascar, ou bien
» le *vent de terre* & le *vent de mer*
» qui s'élevent toujours, celui - ci
» le matin & l'autre le soir. D'au-
» tres enfin qui sont *variables*, tant
» pour leur direction que pour leur
» vitesse & pour leur durée.

L'Histoire des vents est mieux

Jun , 1745. 1061

connuë que la cause , on sçait en général que les vents viennent immédiatement d'un défaut d'équilibre dans l'air , mais qu'est-ce qui produit ce défaut d'équilibre , on convient généralement que ces vents peuvent être produits par diverses causes. Le froid, le chaud qui regne dans l'Atmosphère change la densité de l'air. Si la cause étoit réglée , les vents le seroient , les exhalaisons qui s'amassent & qui fermentent ensemble peuvent occasionner des mouvemens dans l'Atmosphère. On a remarqué que ces fermentations arrivent dans plusieurs grottes souterraines par le mélange des différentes matières. Il peut encore arriver que l'abaissement des nuages & leurs jonctions soient autant de causes qui produisent & augmentent le vent.

Si les vents nous apportent quelques incommodités nous sommes bien dédommagés par les avantages que nous en retirons , &

1062 *Journal des Sçavans*,
comme dit notre Auteur , la natu-
re ne fait rien d'inutile.

Il ne nous reste en finissant qu'un
mot à dire , c'est que le public est
si content de l'Ouvrage de M.
l'Abbé Nollot qu'il desire de voir
paroître incessamment les autres
Volumes qui doivent suivre celui-
ci.



Jun , 1745.

1063

HISTOIRE GENE'RALE
*des Auteurs Sacrés & Ecclesia-
stiques , qui contient leur Vie , le
Catalogue , la Critique , le Juge-
ment, la Chronologie , l'Analyse ,
& le dénombrement des différentes
Editions de leurs Ouvrages, & ce
qu'ils renferment de plus interes-
sant sur le Dogme , sur la Mora-
le & sur la Discipline de l'Eglise;
l'Histoire des Conciles , tant géné-
raux que particuliers, & les Ac-
tes choisis des Martyrs. Par Dom
Remy Ceillier , Bénédictin , de la
Congrégation de Saint Vanne &
de S. Hydulphe, Prieur Titulaire
de Flavigny. in-4°. Tome XI.
pag. 765. & Tome XII. pag. 774.
A Paris , 1741. chez Ph. Nic.
Lottin , Imprimeur - Libraire ,
rue S. Jacques , près S. Yves.*

CES deux Tomes que nous
renfermerons dans un seul &
même Extrait , contiennent uni-
quement l'Histoire de la Vie de S.

1064 *Journal des Sçavans*,
Augustin, l'Analyse de ses Ecrits,
le précis de ses sentimens sur les
différentes matieres qu'il a trai-
tées, le jugement qu'on a porté de
ses Ouvrages, les Editions qui en
ont été faites, avec l'Histoire & les
décisions des Conciles tenus au
commencement du v^me siècle.

Dans l'impossibilité où nous
sommes de suivre l'Auteur dans le
détail où il entre sur tous ces
points, dont la plûpart même sont
en général fort connus, nous ne
nous arrêterons que sur ceux qui
nous paroîtront les plus propres à
donner quelque idée de l'attention
que D. R. Ceillier a euë pour pro-
portionner son travail à la gran-
deur de son objet.

Il a suivi dans le compte qu'il
rend des Ouvrages de S. Augustin,
l'ordre que leur ont donné les Bé-
nédictins de la Congrégation de
S. Maur, il y a seulement ajouté
deux nouvelles Lettres de ce Saint
Docteur, que M. l'Abbé Besselius
a fait imprimer pour la première

Juin , 1745. 1065

fois à Vienne en 1732 , & qui ont été réimprimées à Paris en 1734.

Il s'agit dans la premiere de ces Lettres dont l'Auteur donne l'analyse , *des peines des enfans morts sans baptême*. S. Augustin y établit clairement , qu'il n'y a pas , même pour les enfans , de milieu entre le Royaume de Dieu & le supplice , parce que naissant de la concupiscence , ils naissent enfans de colère , c'est-à-dire , sujets à la peine du péché , dont ils ne sont délivrés que par le Baptême.

On a pû voir dans l'Extrait que nous avons donné du huitième Tome de ce même Ouvrage , que S. Gregoire de Naziance & Saint Gregoire de Nyffe pensoient différemment sur ce point ; & que le premier admet un troisième état pour les enfans morts sans Baptême , & S. Gregoire de Nyffe pour les adultes , qui ne l'avoient reçu qu'à l'article de la mort.

La seconde de ces deux nouvelles Lettres de S. Augustin roule

1066 *Journal des Sçavans* ;
sur l'origine de l'ame , il y répond à
l'Evêque Optat , qui l'avoit déjà
consulté sur cette matiere. Le saint
Docteur lui avoie ingénument ,
qu'il n'avoit encore pû comprendre
comment il étoit possible que l'a-
me fût souillée par le péché d'A-
dam , sans tirer de lui son origine,
& il le prie d'attendre sur cette
question les éclaircissemens qu'il
avoit , à sa priere , demandés à S.
Jerôme.

D. R. Ceillier remarque dans
l'article où il nous donne l'analyse
des Sermons de S. Augustin , que
quoiqu'ils soient peu travaillés , &
sans aucun de ces grands mouve-
mens qui transportent l'ame , ses
auditeurs en étoient quelquefois
touchés jusqu'aux larmes , que les
Hérétiques comme les Catholiques
y accouroient en foule , qu'ils les
écrivoient eux-mêmes dans le tems
qu'il les prêchoit, où qu'ils les fai-
soient écrire par des Ecrivains *en*
Notes.

Notre judicieux Auteur croit

Jun, 1745.

1067

qu'il n'est pas douteux que le saint Evêque n'en ait dicté plusieurs avant de les prêcher ; mais , selon lui , » la plupart paroissent avoir » été prononcés sans beaucoup de » préparation ; aussi y traite - t - il » rarement à fonds les points de » morale & de doctrine qui en » font la matière. Il parloit ordinairement en Latin , & tous les Sermons qui nous restent de lui sont en cette Langue , parce qu'apparemment on l'entendoit généralement à Hippone , qui étoit une Ville considérable , & un port de mer , où il venoit beaucoup d'étrangers , c'est sans doute par cette raison que dans un de ses Sermons , où il cite un proverbe punique , il le traduit en Latin , ce qui suppose que tous les habitans n'entendoient pas cette première Langue. Mais on voit par un autre endroit de ses Ouvrages , qu'il y avoit des Cantons du Diocèse d'Hippone , où le Punique étoit la Langue vulgaire , & que

1068 *Journal des Sçavans*,
le saint Evêque avoit peine à trouver des Ecclesiastiques qui la sçussent assez pour instruire ceux qui y demeuroient.

Nous remarquerons ici que lorsqu'en donnant l'analyse des differens Ouvrages de S. Augustin, notre sçavant Auteur y rencontre quelques endroits obscurs & dont on pourroit abuser, il ne manque jamais de les expliquer. Il répond même fort au long & fort solidement aux difficultés que Bérenger, & dans le dernier siècle les Ministres Albertin, Claude & plusieurs autres ont tirées de quelques passages de ce Pere pour combattre la réalité de la présence de J E S U S-CHRIST dans l'Eucharistie.

Dans l'article qui regarde le jugement qu'on doit porter des Ouvrages de S. Augustin, D. R. C. avertit que pour s'en former une juste idée, il ne faut pas les envisager tous à la fois; mais les diviser en différentes classes suivant les matieres, qui y sont traitées. Ceux qu'il

Jun , 1745. 1069

qu'il a composés contre la Religion Payenne & en général sur la Religion Chrétienne, » font, dit-il, » admirables , soit par la pureté » & l'élégance du stile , soit par la » justesse , & la solidité des raisons » & des pensées, soit par la clarté des solutions qu'il donne aux » difficultés les plus épineuses..... » quelle pénétration d'esprit, quelle force , & quelle variété de » raisonnemens n'admire-t on pas » dans ses Livres contre les Manichéens ?

» On voit , continue-t-il, dans les » Lettres de S. Augustin un fond » de génie surprenant . . . , il sçait » y proportionner son stile à la » portée & à la condition des personnes ; n'abandonnant aucune » difficulté sans la résoudre , ou » du moins sans lui donner du jour ; » mais laissant toujours à ceux qui » le consultoient une liberté entière de suivre ses avis, du moins » en tout ce qui ne regardoit point » la Foi & la Doctrine de l'Eglise.

Jun.

2 Z

1070 *Journal des Sçavans* ,

» Car il ne pretendoit point se
» donner pour un Docteur con-
» sommé ; mais pour un homme
» qui cherchoit à se perfectionner
» avec ceux que la charité l'obli-
» geoit d'instruire.

Dans ses Commentaires sur
l'Écriture, il propose ordinaire-
ment ses propres explications ,
n'ayant que rarement recours à
celles des autres. » Il est vrai, dit
» l'Auteur, qu'en expliquant l'An-
» cien Testament, il donne sou-
» vent dans l'allégorie, mais ce
» n'est ordinairement, qu'après
» avoir expliqué la lettre, ou lors-
» que le sens literal est si clair
» qu'il n'a pas besoin d'explication,
» ou parce qu'il l'a expliqué ail-
» leurs, ou enfin parce qu'il ne
» pouvoit le découvrir.

Au reste S. Augustin explique
toujours l'Écriture S^{te} selon la Ver-
sion des Septante, comme étant
la seule autorisée dans l'Église de-
puis le tems des Apôtres. Sur la
fin de ses jours, il eut recours à

la Version Latine faite sur l'Hébreu , c'est-à dire , à celle de S. Jérôme. A l'égard du Nouveau Testament il étoit plus en état d'en donner par lui même le vrai sens , ayant dans ce dessein depuis qu'il fut Evêque , appris la Langue Grecque , pour laquelle il témoigne qu'il avoit eu beaucoup d'aversion dans sa jeunesse.

D. R. C. fait voir ensuite que c'est dans l'Ouvrage du saint Docteur intitulé *la Cité de Dieu* , que tous ceux qui depuis son tems ont combattu les ennemis de la Religion Chrétienne , ont puisé ce qu'ils ont dit de plus fort pour sa défense. Après avoir rapporté les jugemens des Critiques anciens & modernes sur cet Ouvrage , il n'oublie pas que Charlemagne qui goûtoit beaucoup ceux de S. Augustin , prenoit sur - tout plaisir à lire celui de la *Cité de Dieu* , & que le Roi Charles V, surnommé le Sage , recompensa magnifiquement Raoul de Presles , qui lui

1072 *Journal des Sçavans* ,
édia cet Ouvrage traduit en Fran-
çois.

Notre Auteur parcourt ainsi les differens genres d'Ouvrages que S. Augustin a donnés & en fait voir les différentes beautés. Mais, selon lui , c'est principalement dans ceux qu'il a faits contre les Hérétiques , & contre les autres Novateurs de son tems , qu'éclatent la subtilité & la profondeur de son génie. Il ajoûte que de l'aveu des plus célèbres Théologiens, parmi lesquels il compte le Pere Petau, le saint Docteur, sur-tout dans ses Ouvrages sur la Grace, a surpassé tous les Peres Latins qui ont écrit sur la même matiere ; ce qui a fait dire au Pape Hormisdas , que » c'est des Lettres de S. Augu- » stin à Prosper & à Hilaire qu'on » doit apprendre ce que l'Eglise » Romaine Catholique croit & » tient sur les matieres de la Grace » & du Libre-arbitre.

D. R. C. avertit cependant ici , que S. Augustin ne s'est pas tou-

jours expliqué d'une maniere uniforme sur ce fujer. Il reconnoît dans le Livre de ses *Retractions* qu'avant son Epifcopat il avoit fuivi l'erreur des Sémipélagiens en quelques-uns de fes Ouvrages, & entr'autres dans *l'Exposition de l'Epitre de S. Paul aux Romains* ; fi donc il fe trouve, continue notre Auteur, quelque oppofition vraie ou apparente entre les Ecrits que Saint Auguftin a faits fur la matiere de la Grace étant jeune, & ceux qu'il a compofés dans un âge plus avancé, il faut s'en tenir à ces derniers, fuivant la remarque de Sixte de Sienne, ou plutôt fuivant que le faint Docteur l'exige lui-même dans le Livre que nous venons de citer.

L'Auteur termine ce qui regarde les Ouvrages de S. Auguftin par le Catalogue des differentes Editions qui en ont été faites. Il s'étend beaucoup fur celle qui a été donnée par les Peres Bénédictins, fur les divers Auteurs qui y ont

1074. *Journal des Sçavans*, travaillé, sur les Ecris qui ont été faits pour & contre cette célèbre Edition, & enfin sur l'approbation authentique que le Pape Clément XI lui donna, en proscrivant non-seulement par un decret les différens Libelles faits pour la rendre suspecte d'infidélité ou d'erreur; mais même en adressant au Général des Bénédictins un Bref par lequel il approuvoit cette nouvelle Edition, & même toutes celles qui avoient déjà paru sous le nom des Religieux de la Congrégation de S. Maur. Ils ne publièrent le onzième & dernier Tome de l'Edition des Œuvres de S. Augustin, qu'en 1700, & cette même année, on la réimprima à Anvers, ou si l'on veut, dit D. R. C., à Amsterdam. » On y ajouta un XII^me Tome » qui est de M. le Clerc, dans lequel il n'a rien oublié pour dé- » créditer soit la personne, soit » les Ecris de S. Augustin, injures, » calomnies, suppositions, fausses » conjectures, tout lui étoit bon

Jun , 1745. 1075

» pour contenter la passion basse ,
» dont on çait qu'il étoit possédé
» de s'établir une reputation aux
» dépens du mérite le plus solide
» & le plus reconnu. Robert Ten-
» kius Docteur du Collége de S.
» Jean, a pris contre lui la deffen-
» se de ce grand Evêque , dans un
» Ecrit anonyme imprimé à Cam-
» bridge en 1707 in-8°. de même
» que le célèbre Louis - Antoine
» Muratori dans le 3.^e Livre d'un
» de ses Ouvrages Latins , intitulé:
» *de la moderation des esprits dans*
» *les affaires de Religion.*

Il ne nous reste plus à present
qu'à dire un mot du dernier Cha-
pitre de ces deux Volumes. Il y
est question des Conciles qui ont
été tenus pendant les 18 premières
années du 5^{me} siècle. Presque tous
ont été assemblés en Affrique.
C'étoit la coûtume d'y tenir cha-
que année un Concile général de
toutes les Provinces ; mais dans un
de ces Conciles , tous les Evêques
qui y furent presens étant conve-

1076 *Journal des Sçavans ;*

nus que c'étoit les fatiguer inutilement que de suivre le Decret du Concile d'Hyppone , qui avoit prescrit cet usage , ils résolurent de ne s'assembler désormais en Concile que lorsque l'interêt commun de leurs Eglises le demanderoit , & dans le lieu qui seroit jugé le plus commode.

Dans le 3^{me} article on fait mention d'un Concile de Brague, dont le Pere Labbe dans sa Collection a placé les Actes sous l'an 411. Ils sont aussi rapportés dans celle du Pere Hardouin avec cette difference que ce dernier y a mis une note en tête , où l'on voit que J. B. Perezus Chanoine de Toléde les croit supposés , & que le Cardinal d'Aguirre n'en pensoit guères mieux ; au lieu que le Pere Labbe ne forme aucun doute sur leur authenticité. D. R. C. prouve qu'ils portent des caracteres manifestes de supposition qui montrent que ces Actes ont été fabriqués depuis que vers le 12^{me} siècle l'on s'est

persuadé en Espagne que l'Apôtre S. Jacques le Majeur y étoit venu prêcher l'Évangile.

L'article 4^{me} traite des Conciles tenus contre les Pélagiens en Italie, en Orient & dans l'Afrique; le 5^{me} de divers Conciles tenus dans la Byzacène, le 6^{me} & dernier d'un Concile général de Carthage, qui est d'autant plus célèbre que ce qui regarde la nature des appellations au S. Siège y fut discuté & réglé en présence des Légats du Pape.

D. R. C. a mis à la fin de ce Volume une Lettre qui lui a été adressée, & qui contient l'explication d'un passage qu'on lit dans le 10^{me} Livre des Confessions de Saint Augustin, chap. 3. Ce passage qui a donné lieu à plusieurs disputes entre les Sçavans est conçu en ces termes: *Ebrietas longè est à me, miserereberis ne appropinquet mihi. Crapula autem nonnunquam surrepit seruo tuo.*

M. Petit Medecin de Paris ayant avancé à l'occasion de ce passage , que » S. Augustin buvoit quelque- » fois une assez grande quantité de » vin , mais qu'il avoit la tête forte pour le porter , & que jamais » il n'en perdoit l'usage de la raison. M. Cousin prouva parfaitement dans l'Extrait qu'il donna de l'Ouvrage de ce Medecin ; que l'explication qu'il donnoit à ce passage ne s'accordoit pas mieux avec la véritable signification du mot *crapula* , qu'avec le respect dû aux vertus de S. Augustin , mais il entreprit en même tems de montrer que ce mot *crapula* ne signifioit pas seulement tout excès dans le boire & dans le manger , mais une trop grande sensibilité au plaisir de boire & de manger dont on pouvoit se rendre coupable , sans même sortir des justes bornes de la sobriété , & que c'étoit là précisément toute la faute dont S. Augustin s'accusoit lui-même dans le passage dont il est question.

Juin , 1745: 1079

M. Bayle , qui entra dans cette contestation littéraire , se rangea du côté de M. Petit contre M. Cousin , & fit voir qu'on ne pouvoit alléguer aucun ancien Auteur qui ait pris le mot *crapula* pour une trop grande sensibilité au plaisir de boire & de manger. L'Auteur de cette Lettre pense de même , & montre sans s'arrêter à l'autorité de M. Arnauld , qui dans sa Traduction des *Confessions* de S. Augustin , prend le mot *crapula* dans ce dernier sens , il montre par plusieurs autorités que ce mot étant pris communément pour exprimer l'excès du manger , on doit lui donner la même signification dans le passage dont il est ici question. Il est même d'autant plus naturel de croire que S. Augustin s'y accuse de s'être laissé quelquefois aller à cet excès , qu'il y rappelle ces paroles de S. Luc , *attendite ne forte grauentur corda uestra in crapula & ebrietate* ; paroles qui sont ainsi rendues par tous les Traducteurs :

1080 *Journal des Sçavans,*

» Prenez garde à vous de crainte
» que vos cœurs ne s'appesantif-
» sent par l'excès des viandes &
» du vin.

D'où l'Auteur de cette Lettre
conclut, qu'on ne peut traduire le
passage de S. Augustin que de cette
manière : » quant à l'excès du boi-
» re je ne m'y laisse jamais empor-
» tter, *ebrietas torge est à me*, mais
» l'excès du manger me surprend
» quelquefois, *crapula autem non
nunquam surripit servo tuo.*

Si le saint Docteur avoit égale-
ment entendu par le mot *crapula*,
l'excès dans le boire comme dans
le manger, auroit-il dit simple-
ment, qu'il ne donnoit jamais
dans l'excès du vin, n'auroit-il pas
ajouté qu'il n'avoit rien à se repro-
cher sur l'excès dans le manger,
puisque ces deux excès sont éga-
lement deffendus dans l'endroit de
S. Luc qu'il cite. D'ailleurs comme
un Bénédictin de la Congregation
de S. Maur dans une nouvelle Tra-
duction qu'il a publiée des *Confes.*

J U N I U S , 1 / 4 3 . 1001

sions de S. Augustin l'a judicieusement remarqué, si le mot de *crapula* n'étoit pas pris dans le passage en question uniquement pour l'excès dans le manger , & qu'on dût en même tems l'entendre de l'excès dans le boire , on mettroit dans la bouche de JESUS-CHRIST & dans celle de S. Augustin une tautologie qu'il est absurde d'y supposer.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE & Civile de Verdun , avec le Pouillé , la Carte du Diocèse , & le Plan de la Ville. Par un Chanoine de la même Ville. A Paris , chez Pierre-Guillaume Simon , Imprimeur du Clergé de France , rue de la Harpe , à l'Hercule. 1745. in. 4°.

L'AUTEUR relève d'abord dans sa Préface l'utilité des Ouvrages de la nature de celui-ci. soit par les grands exemples de toutes sortes de vertus qui y sont

7082 *Journal des Sçavans* ;

proposés, soit parce qu'on y trouve l'ordre de la succession des Evêques qui ont transmis la Foi jusqu'à nous : » ce qui distingue les » vraies Eglises Catholiques des » Sectes Hérétiques qui ne peuvent pas montrer qu'elles descendent des premiers Fondateurs » du Christianisme. Aussi voit-on qu'à présent il y a peu d'Eglises, sur-tout en France, qui n'ayent travaillé à donner au public leurs Histoires particulieres.

La Ville de Verdun méritoit bien cette attention, & elle peut se flatter à présent de ne le ceder à cet égard à aucune autre Ville.

Voici, suivant l'Auteur lui-même, le plan de son Ouvrage : il l'a partagé en deux Livres.

» Le premier renferme les Vies » des Evêques : il est divisé en 4 » parties par rapport aux quatre » différentes Dominations temporelles sous lesquelles cette Eglise » a passé : on voit sa naissance sous » les Empereurs Romains jusqu'au

» 6^{me} siècle, son accroissement sous
 » les Rois de France ou d'Austrasie
 » & de Lorraine, jusqu'au 10^{me} siècle; sa grandeur temporelle sous
 » les Empereurs d'Allemagne jusqu'
 » qu'au milieu du 16^{me} siècle; &
 » enfin la tranquillité dont elle
 » jouit depuis son retour sous les
 » Rois de France. Ces quatre Etats
 » differens de l'Eglise & de la Ville
 » de Verdun seront remarqués
 » avec plus de détail dans les *Pro-*
 » *logues* ou avant propos, qui se-
 » ront mis au commencement de
 » chacune de ces quatre parties ;
 » en donnant un précis de ces qua-
 » tre Gouvernemens temporels, &
 » de la discipline qu'on pourra re-
 » connoître avoir été observée
 » dans cette Eglise.

» Le second Livre beaucoup plus
 » court que le premier, est pure-
 » ment d'Histoire Ecclesiastique. Il
 » contient le dénombrement & la
 » Liste Chronologique des Eglises
 » particulieres de la Ville, & du
 » Diocèse de Verdun; le tems de

1084 *Journal des Sçavans*,
» leur établissement, les événe-
» mens qui leur ont donné plus
» d'éclat, les noms & qualités de
» leurs Fondateurs, & des person-
» nages illustres qui les ont gou-
» vernés.

L'Auteur indique ensuite ceux qui l'ont précédé dans ce même Ouvrage, & d'après lesquels il a travaillé. Un des principaux est Richard Vasbourg Archidiacre de l'Eglise de Verdun, qui fit imprimer à Paris en 1549 les Antiquités de la Gaule Belgique, depuis Jules César jusqu'à son tems; on y trouve l'Histoire des Evêques de Verdun depuis la fondation de cette Eglise jusques au 16^{me} siecle. Le premier dessein de notre Auteur avoit été seulement de continuer cette Histoire depuis le tems de Vasbourg: mais il a remarqué qu'outre la confusion qui regne dans cet Ouvrage, on donne pour certains plusieurs faits très-douteux & quelques-uns même fabuleux: il a donc été nécessaire d'entrer

Jun , 1745. 1085

dans un nouvel examen , & particulièrement d'éclaircir les obscurités qui avoient été introduites depuis plusieurs siècles dans la tradition de cette Eglise , par ceux qui avoient voulu faire remonter son établissement jusqu'au tems des Apôtres , & qui par - là interrompoient la succession des Evêques pendant un intervalle de deux cens ans & plus. C'est ce qui a déterminé l'Auteur à entreprendre une Histoire suivie de l'Eglise de Verdun , depuis sa fondation jusqu'à présent , en y joignant une Dissertation préliminaire sur l'époque de l'origine du Christianisme dans Verdun , pour fixer le tems de l'établissement de cette Eglise.

L'opinion populaire fait remonter au premier siècle du Christianisme la Mission de S. Saintin premier Evêque de Verdun , qu'on suppose être Disciple de S. Denis l'Aréopagite : mais quelque honorable que puisse être cette Tradition tant pour le Fondateur que

1086 *Journal des Sçavans ;*

pour l'Eglise fondée, l'Auteur est bien éloigné de croire qu'on doive lui sacrifier la vérité. » Les Saints » s'offensent, dit-il de la fausseté & » du mensonge, & c'est leur man- » quer de respect que de vouloir » embellir leur Histoire par des fa- » bles. Il a donc cru ne devoir point dissimuler les preuves qui établissent que S. Saintin n'est venu à Verdun, & n'y a commencé la prédication de l'Evangile que dans le 4^{me} siècle.

C'est ce qui résulte d'abord de l'époque que les plus habiles Critiques ont donné à la Mission de S. Denis de Paris Apôtre de la France. Ils ont prouvé que ce Saint ne pouvoit point être S. Denis l'Aréopagite, mais un autre S. Denis qui n'a pû venir à Paris que sur la fin du 3^{me} siècle : or toutes les Chroniques anciennes & modernes conviennent en ce point que S. Saintin étoit Disciple de S. Denis Apôtre de la France, & qu'il ne vint à Verdun qu'après sa mort.

Mais ce qui fixe encore plus précisément l'Épiscopat de S. Saintin dans le 4^{me} siècle , ce sont les Actes d'un Concile tenu à Cologne en 346 , où l'on voit la souscription de Saintin Evêque de la Ville *des Claves* , c'est a-dire de Verdun qui anciennement avoit cette dénomination. Cette preuve est démonstrative , lorsque d'un autre côté il est constant par la Tradition, & par toutes les Chroniques , que le seul Evêque qui a Verdun ait porté le nom de Saintin , est le Saint Fondateur. Enfin c'est ce qui est encore établi par les Catalogues anciens des Evêques de Verdun , qui marquent que depuis S. Saintin Fondateur il n'y a eu que les trois Saints Evêques Maur , Salvin , & Arateur , jusqu'à S. Pulchrone qui y est reconnu le 5^{me} , & qui certainement vivoit encore en 450. On connoit le nombre des années de l'Épiscopat de ces Evêques , de sorte qu'en remontant depuis 454 , époque de l'élection de S. Pulchro-

ne , il faut nécessairement placer la mort de S. Saintin vers l'an 353 & par conséquent l'établissement de la Religion Chrétienne à Verdun vers l'an 332 , en donnant , suivant toutes les anciennes Chroniques , 21 ans d'Episcopat à Saint Saintin.

Comme l'Auteur adopte d'ailleurs une Histoire de la Vie de S. Saintin écrite dans l'onzième siècle , dans laquelle on lui attribue la qualité de Disciple de Saint Denis l'Aréopagite , il finit sa Dissertation en faisant observer que cette erreur qui ne tombe que sur le tems où ce Saint a vécu , tems qu'on a voulu rapprocher de celui des Apôtres , ne doit point faire douter de la vérité des autres circonstances de sa Vie, ni de celle des autres premiers Evêques : » le » fond de leur Histoire , dit-il, est » toujours certain : leurs noms , » leur Mission, le nombre de leurs » années , le lieu de leur sépulture » & les autres faits qui n'ont point

» été contestés , ne peuvent rai-
 » sonnablement être revoqués en
 » doute, lorsqu'ils sont uniforme-
 » ment rapportés par nos Ecri-
 » vains , & qu'ils ne sont point
 » contredits par d'autres Auteurs
 » graves.

La premiere partie du premiet
 Livre de l'Histoire a pour objet *la
 Ville & Province de Verdun sous
 l'Empire des Romains.*

Suivant Vasbourg , c'étoit dans
 Verdun que les Romains met-
 toient leurs magasins de bled , &
 les autres provisions pour la subs-
 tance des Troupes qu'ils avoient
 sur les frontieres de la Gaule Belgi-
 que : ce qui feroit croire que c'é-
 toit dès lors une place considéra-
 ble : il est parlé de cette Ville sous
 le nom de *Virodunum* , dans l'Iri-
 néraire d'Antonin , qui la place sur
 une des routes militaires , & dans
 les Tables de Peutinger sous le
 nom de *Vironum*. Laurent de Lie-
 ge , & Vasbourg ont fait l'hon-
 neur à la Ville de Verdun de sup-

1090 *Journal des Sçavans*,
poser que Cæsar avoit été obligé
de l'aller assiéger en personne, mais
ni le nom de cette place qui étoit
Uxellodunum, ni aucune des cir-
constances de ce Siège racontées
au 8^{me} Livre de ses Commentaires,
ne peuvent convenir à la Ville de
Verdun : elle étoit aussi appelée
anciennement *Clabia* ou *Clabon*,
& *Urbs Clavorum*. L'Auteur rejete
plusieurs étymologies qui ont
été imaginées sur cette dénominati-
on, & il en propose lui-même
d'autres, mais qu'il n'ose pas don-
ner comme certaines.

La Ville de Verdun fut presque
détruite en 451 par Attila : cette
Ville étoit alors *très grande & fort
marchande* : ce qu'on rebâtit pour
se garantir dans la suite des incur-
sions des Barbares ne fut d'abord
que comme un Château : tel étoit
encore l'état de la Ville de Verdun
vers le milieu du 6^{me} siècle, suivant
qu'il paroît par les expressions de
Venance-Fortunat qui y vint alors
pour visiter l'Evêque S. Airy : il

dit dans les vers qu'il compoſa à la louange de ce Saint, que quoique cette Ville fût reſſerrée dans un petit circuit de murailles, elle étoit néanmoins grande par les mérites de ſon Evêque, & par la piété du peuple. La Ville de Verdun fut ſoumiſe par Clovis après la défaite de Siagrius fils du Comte Gille le dernier Gouverneur des Romains dans la Gaule Belgique : mais Clovis ayant fait périr quelque tems après pluſieurs Princes de ſes parens, & entr'autres Héribert Duc de Trèves, les Villes qui dépendoient de cette Métropole ſe revoltèrent, & en particulier celle de Verdun animée par S. Firmin ſon Evêque : Clovis vint l'assiéger en 502, mais il laſſa calmer ſa colere, par la ſoumiſſion des habitans, & par les prieres de Saint Euspice Archiprêtre de la Ville. S. Firmin étoit mort le lendemain de l'arrivée de l'armée Françoisé.

A l'égard de la diſcipline de l'Egliſe de Verdun dans cette premie-

1092 *Journal des Sçavans* ,
re époque : » nous ignorons , dit
» l'Auteur , le détail particulier des
» moyens que nos premiers Evê-
» ques employèrent pour gouver-
» ner leur Troupeau qui n'étoit
» composé dans son premier-âge
» que d'un petit nombre de Clercs
» & de Fidèles : mais on y voit
» l'union d'une charité parfaite qui
» renferme toutes les règles pres-
» crites par JESUS-CHRIST.

Les premiers exercices de la Religion Chrétienne se firent à Verdun dans un Oratoire que S. Sain-
tin consacra sous l'invocation des
Apôtres S. Pierre & S. Paul , &
ses trois premiers Successeurs tin-
rent leur Siège Episcopal dans cet-
te petite Eglise qui étoit hors des
murs de la Ville , où est à présent
l'Abbaye de S. Vanne.

Cette première Eglise de Ver-
dun ayant été brûlée & renversée
par les Huns sous Attila , S. Pul-
chrone , 5^{me} Evêque , en bâtit une
autre dans la Ville , où est à pré-
sent la Cathédrale : ce fut lui qui
rendit

rendit le Clergé plus nombreux, & qui assigna à ceux qui le composoient un certain revenu annuel pour leurs habits & autres besoins particuliers, & telle est l'origine des Prébendes Canoniales. Cette Eglise qui n'avoit d'abord d'autres revenus que les aumônes, & les oblations des Fidèles, paroît devoir le commencement de ses richesses aux fonds considérables que Saint Pulchre lui donna, à quoi se joignit le riche patrimoine de Saint Possesseur, qui, suivant l'usage d'alors, y renouça en faveur de la Communauté des Clercs, lorsqu'il y fut reçu.

Les études des Sciences divines & humaine: qu'on enseignoit dans la Communauté des Clercs rendirent l'Eglise de Verdun très-flourissante vers la fin du 5^m siècle. Ceux qui y furent instruits travaillèrent avec succès à convertir le reste des Idolâtres, à perfectionner les mœurs des Chrétiens, & à les précautionner contre l'Hérésie des

Ariens qui se répandoit alors dans les Provinces des Gaules soumises aux Visigots & aux Bourguignons.

Cette premiere partie du premier Livre contient les Vies des sept premiers Evêques.

La seconde partie renferme l'Histoire de Verdun sous les Rois d'Austrasie & ensuite sous ceux de Lothaire.

Clovis ayant partagé en 511, dit l'Auteur, son Royaume entre ses 4 fils, Theodoric ou Thierry, qui étoit l'aîné, eut dans son lot les Provinces situées entre le Rhin & la Marne, auxquelles on donna le nom d'Austrasie, dont Metz étoit la Capitale. Ce Prince fit de grandes libéralités aux citoyens de Verdun; Childebert & Dagobert I. les plus pieux des Rois d'Austrasie, favoriserent aussi cette Ville, & firent des donations considerables à l'Eglise.

Le nom d'Austrasie fut dans la suite changé sous Lothaire II. qui eut en partage les Provinces si-

Jun. 1745. 1095

tuées entre le Rhin, la Meuse, & l'Escaut : on appella ce Pays le Royaume de Lothaire, ou Lorraine. Après la mort de Lothaire, cet Etat fut partagé entre les deux oncles ; Charles le Chauve eut les Comtés de Verdun, de Voipre, de Scarpone, & toutes les autres terres situées entre la Meuse & la Moselle ; Louis le Germanique eut tout le Pays situé entre la Moselle & le Rhin. Ce partage subsista jusqu'à Charles le Gros qui regna seul en Lorraine : Arnoul son neveu & son successeur donna la terre de Montfaucon à l'Eglise de Verdun ; Guintilbau ou Zindebolde fils d'Arnoul tint ce Royaume jusqu'à l'an 900, & Louis son frere le laissa en 911 à Charles le Simple Roi de la France Occidentale qui le ceda sous certaines conditions à Henri l'Oiseleur Roi d'Allemagne, Louis d'Outremer, & Lothaire Successeurs de Charles le Simple firent leurs efforts, mais en vain, pour le recouvrer. Les

Rois de Germanie s'y maintinrent & s'en assurèrent la possession en érigeant les deux Duchés de la haute & de la basse Lorraine, en accordant les droits régaliens aux Eglises Cathédrales; & en rendant les Gouvernemens héréditaires en faveur des Ducs, & des Comtes. Verdun eut les Comtes particuliers dont l'Eglise eut beaucoup à souffrir.

La discipline de l'Eglise de Verdun fut troublée sous les Rois d'Austrasie par rapport à la liberté des élections. L'ambition de ceux qui briguoient la faveur des Souverains pour se faire nommer aux Evêchés, occasionna un Règlement à cet égard dans les Conciles assemblés à Clermont en 535 & à Orléans en 549. On y ordonna
» qu'on ne pouvoit parvenir à la
» Prélature par la faveur, mais par
» les mérites & par les suffrages de
» tous : que pour être Evêque, il
» falloit être élu par le Clergé &
» par le peuple, & ordonné par

» le Métropolitain ou de son con-
 » sentement , sans employer la
 » protection des personnes puis-
 » santes , sans user d'artifice ; ni
 » obliger par crainte , ou par pre-
 » sens ; par brigues , ou par solli-
 » citations à faire une élection ; &
 » que celui qui auroit été ainsi élu
 » ou ordonné par Simonie , seroit
 » déposé & privé de la commu-
 » nion de l'Eglise qu'il vouloit gou-
 » verner.

La Reine Brunchaud avoit nom-
 mé après la mort de S. Airy , *un*
de ces ambitieux postulans à l'Evê-
 ché de Verdun : le Clergé & les
 Magistrats refuserent de le rece-
 voir : & ce fut à cette occasion
 que S. Gregoire le Grand écrivit à
 la Reine & aux Evêques de la Pro-
 vince en ces termes : » J'ai appris
 » que quelques ambitieux se font
 » couper les cheveux , & de Laïcs
 » deviennent tout d'un coup Evê-
 » ques. Quel bien peuvent faire à
 » leur Troupeau ceux qui osent
 » prendre la place des Maîtres

1098 *Journal des Sordans ;*

« avant que d'avoir été Disciples :
« il faut attirer aux Autels ceux
« qui s'en éloignent, & en chasser
« bien loin ceux qui les recher-
« chent.

Ces Lettres Apostoliques dont
Cataimere, Successeur de S. Airy,
fit sentir l'importance à la Cour,
aidèrent à maintenir les élections
dans cette Eglise jusqu'au 8^{me} siècle.
Elles y furent interrompues
sous les regnes de Pepin le Bref,
& de Charlemagne, & retablies
en 822 par Louis le Débonnaire
dans l'Assemblée d'Attigny. Cepen-
dant la Ville de Verdun étant une
place frontiere, les Rois de Lorrain-
ne qui avoient interêt de s'assurer
de la fidélité de ceux qui en étoient
élus Evêques, ne permirent pas de
faire ces élections sans leur agré-
ment : & comme ce Royaume fut
souvent en litige entre les Rois de
France & de Germanie, ils nomi-
noient quelquefois chacun un E-
vêque à cette Eglise, mais elle ne
reconnoissoit que ceux qui avoient

été ordonnés par le Métropolitain.

Le bon ordre regna particulièrement parmi le Clergé de ce Diocèse jusqu'au 13^{me} siècle : S. Vanne, 6^{me} Evêque, avoit prescrit à ses Chanoines une règle par laquelle ils étoient obligés de loger dans un même Réfectoire & de coucher dans un Dortoir commun. Il leur étoit aussi deffendu de sortir du Cloître sans une permission du Prevôt. La ferveur de ce pieux Clergé alla même si loin que l'Evêque Bérenger fut obligé vers le milieu du 10^{me} siècle, de fonder le Monastere de Saint Vanne dans la Villé de Verdun, afin de ne point perdre ses meilleurs sujets, qui quittoient leurs bénéfices pour aller se faire Religieux dans les Provinces voisines.

L'amour de l'étude se conserva assez long-tems à Verdun : tous les Clercs apprennent par cœur l'Ecriture Sainte qu'on leur expliquoit : quelques-uns y joignoient les Ecrits des Peres & des Canons,

1100 *Journal des Sçavans* ;
& cette dernière Science devint
bien-tôt la plus recherchée , com-
me celle qui pouvoit faire briller
davantage dans les assemblées des
Conciles. Quant aux Sciences hu-
maines , si on les enseignoit aux
jeunes Clercs, ce n'étoit qu'aurant
qu'elles pouvoient être nécessaires
pour l'intelligence des Saintes
Ecritures.

Ce fut sous l'Episcopat de Da-
don vers la fin du 9^{me} siècle qu'on
executa à Verdun le Canon du
Concile de Tribur qui partage en
4 portions les revenus de l'Eglise.
La première pour l'Evêque ; la se-
conde pour le Clergé ; la troisième
pour les pauvres ; & la quatrième
pour les reparations des Eglises &
des bâtimens. Il y a apparence
qu'on donna dans la suite la por-
tion des pauvres aux deux Hôpi-
taux de S^{te} Cathérine & de S. Ni-
colas de Graviere qu'on y voit éta-
blis dès l'onzième siècle. Cette se-
conde Partie se termine par la Vie
d'Adalberon I , 36^{me} Evêque de
Verdun, mort en 1005.

On trouve dans les Chapitres I. & X. deux notes qui peuvent mériter attention.

Dans le Chapitre I. on rapporte l'Histoire d'un miracle attribué à S. Vanne : il y avoit, dit-on, devant la porte du Cloître de S. Pierre & Saint Paul un Serpent d'une grandeur prodigieuse dans le creux d'un rocher : ce Serpent caufoit une telle infection que les hommes & les animaux qui s'approchoient du rocher tomboient morts sur la place. S. Vanne en habits pontificaux se mit à la tête de son Clergé : étant venu processionnellement au creux du Rocher, il y entra seul, il mit son étole au col du Serpent, le traîna dehors, & le suffoqua en présence de toute l'Assemblée. Sur ce recit l'Auteur fait cette observation : » Il » n'y a guères de Cathédrale qui » n'ait aussi son Dragon ; on croit » communément qu'on a prétendu » rappeler par ces Dragons la » victoire de l'Évangile par la pré-

FROZ *Journal des Sçavans*,
» dication des premiers Pasteurs de
» chaque Province.

Au Chapitre X. il est question
des remontrances vives que, sui-
vant Valsbourg, Armonius & A-
grébert Evêque de Verdun, ainsi
que Lambert Evêque de Liège, fi-
rent à Pepin d'Héristal pour le
porter à se séparer d'Alpaïde sa
concubine. Voici ce que porte la
note à ce sujet

Le R. P. Habert mort Prémon-
» tré traite de fable toute cette Hi-
» stoire : il prétend que l'usage du
» tems permettait le changement
» ou pluralité de femmes aux
» Grands, on ne peut regarder
» Alpaïs que comme légitime
» épouse, & que c'est insulter aux
» mœurs de ces siècles, & aux
» Rois qui en sont issus, de la dire
» concubine. Il a fait pour cela une
» Histoire en deux Tomes que sa
» mort a empêché jusqu'ici d'être
» imprimée, quoi qu'approuvée de
» Dom Mabillon & autres Sça-
» vans.

Jun. 1745. 2103

La 3^{me} partie confidete la Ville de Verdun sous les Empereurs d'Allemagne. Les Villes de Metz, de Verdun, & de Toul n'ayant point été comprises dans les Duchés de la basse & de la haute Lorraine, elles resterent aux Empereurs d'Allemagne qui s'en assurerent la Souveraineté en accordant à leurs Comtes les droits regaliens, comme aux autres Princes de l'Empire.

Le Comté de Verdun fut d'abord donné à Rievin fils de Regnier, & frere de Gifilbert Gouverneur de Lorraine : il passa à Godefroi l'ancien surnomé le Barbu son fils aîné. Frederic posseda ensuite ce Comté après la mort de Godefroy l'ancien son pere en 985, & en 997 il en fit une donation à Haimon & aux Evêques de Verdun ses Successeurs. L'Empereur Othon II. confirma cette donation : ces Actes ne subsistent plus, mais ils sont rapportés par les Historiens de ce tems qui ajoutent que Frederic Comte de Verdun ayant pris la resolution de se

1104 *Journal des Sçavans*,
faire Religieux, donna son Comté
à cette Eglise pour garantir le Cler-
gé des vexations qu'il avoit souffertes
sous les Comtes ses prédécesseurs.

Au reste l'investiture de ce Comté
que l'Empereur Frederic I. ac-
corda en 1156 à Albert Evêque de
Verdun, piece qui est conlervée
en original dans les Archives de
l'Evêché, non-seulement prouve
la donation & la confirmation qui
y sont expressément rappellées,
mais elle établit encore, & elle
exprime les droits regaliens dont
les Evêques jouissoient; sçavoir de
commettre un Vicomte amovible
pour administrer la Justice & la
Police, de battre monnoye; &
d'imposer la taille pour fournir aux
besoins publics.

Le premier des Magistrats choi-
sis pour rendre la Justice, étoit le
voué, *advocatus*, qui comme Lieu-
tenant du Vicomte, signoit les ac-
tes avant le maître Echevin de la
Cité. Les Jugemens étoient souve-
rains dans toutes les matieres cri-

minelles, & dans les affaires civiles dont l'objet n'excedoit pas la valeur de 500 florins du Rhin ; au-dessus de cette somme, les appels pouvoient être portés à la Cour Imperiale.

Cette union du Comté de Verdun à l'Evêché donna lieu à des entreprises continuelles de la part des Séculiers ; les Vicomtes choisis par les Evêques voulurent s'approprier l'administration du Comté ; ils exercerent pendant l'onzième & le douzième siècle toutes sortes d'hostilités pour se rendre Souverains, ils assiègerent plusieurs fois la Ville & la Cathédrale ; ensuite les premieres familles de Verdun essayèrent de se maintenir dans les charges de la Magistrature indépendamment des Evêques : ceux-ci furent souvent contraints d'abandonner la Ville & de se retirer avec leur Clergé à la campagne dans des Châteaux fortifiés, pour se mettre à couvert des insultes des Bourgeois. Ces guerres civiles

1106 *Journal des Sçavans* ,
qui durèrent jusqu'au seizième siècle , occasionnerent l'alienation ou l'engagement de la plus grande partie des Domaines de cette Eglise , de sorte que lorsque Verdun rentra sous la domination de la Couronne de France, il fallut unir l'Abbaye de S. Vanne à l'Evêché pour suppléer à la modicité des revenus.

En même tems que la grandeur temporelle de l'Eglise de Verdun lui fut peu utile par rapport à ce temporel même , elle occasionna encore le déperissement de la discipline & du gouvernement spirituel.

Les affaires du siècle détournèrent les Evêques de leurs fonctions Pastorales ; & les Membres du Clergé intéressés également dans la défense des droits du Comté qu'ils exerçoient aussi sur leurs sujets , ne s'occupèrent plus dans leurs assemblées que de cet objet , en négligeant les maximes spirituelles , & l'exécution des saints Canons. La vie commune fut en-

pendans du Tribunal Episcopal dans toutes les matieres contentieuses : & le Prancier s'attribua dans le district de la Princerie, la même Jurisdiction qui étoit exercée par l'Evêque dans le reste du Diocèse.

Les divisions qui affligèrent toutes les Eglises d'Allemagne pendant l'onzième & le douzième siècle, au sujet des investitures que les Empereurs pretendoient avoir droit de donner aux Evêques qui possédoient des Fiefs mouvans de l'Empire, ne causerent pas moins de troubles dans ce Diocèse, par les accusations reciproques d'Hérésie & de Schisme, & le refus de se trouver ensemble dans les assemblées de Religion.

On voit néanmoins, suivant l'Auteur, une protection particulière du ciel sur l'Eglise de Verdun qui nonobstant le déperissement de la discipline primitive, conserva toujours la pureté de sa foi, même dans le 16.^{me} siècle, lorsque toutes

les Provinces voisines de ce Diocèse furent infectées des Hérésies de Luther & de Calvin.

Cette troisième partie va jusqu'à Nicolas de Lorraine 83^{me} Evêque de Verdun.

On trouve dans la Vie d'Heimon, 38^{me} Evêque, un trait remarquable. L'Empereur S. Henri ayant conçu le dessein de prendre l'habit Religieux dans l'Abbaye de S. Vanne, Heimon remontra à Richard Abbé de ce Monastere que cette action ne pouvoit qu'être préjudiciable à l'Empire : l'Abbé, dit notre Auteur, » y faisant une réflexion sérieuse » trouva un expédient pour accorder à l'Empereur ce qu'il demandoit, sans nuire à l'Etat, il l'interrogea au milieu de la Communauté sur son dessein, & lui demanda s'il vouloit, suivant la règle & l'exemple de JESUS-CHRIST, être obéissant jusqu'à la mort : il dit qu'oui, & de tout son cœur ; & moi, dit l'Abbé, je vous reçois pour mon Reli-

» gieux , & me charge du soin de
» votre ame ; c'est pourquoi je
» veux que vous fassiez avec la
» crainte de Dieu tout ce que je
» vous ordonnerai : il le promit, &
» Richard lui dit, je veux donc, &
» je vous ordonne, que vous re-
» tourniez gouverner l'Empire que
» Dieu vous a confié , & que par
» votre fermeté à rendre la justice
» vous procuriez selon votre pou-
» voir le salut de tout l'Etat. L'Em-
» pereur obéit contre son inclina-
» tion , & reprit le gouvernement
» de l'Empire ; mais il venoit sou-
» vent se retirer au Monastere de
» S. Vanne , y réglant, par le con-
» seil de l'Abbé Richard les affaires
» les plus importantes de l'Etat.

Le Siège Episcopal de Verdun ,
quoiqu'il ait été rempli plusieurs
fois par des Prélats des maisons les
plus distinguées , peut être regar-
dé comme ayant été encore plus
honoré , en ce qu'il a fourni à l'E-
glise un chef aussi illustre par ses
qualités personnelles , que par la

place à laquelle il mérita de monter. Le Pape Urbain IV, nommé auparavant Jacques de Troyes, a été le 58^{me} Evêque de Verdun. C'est lui qui a institué la Fête solennelle du S. Sacrement.

L'Auteur observe que » Ciacconius avoit été mal instruit lorsqu'il a écrit que c'étoit sous le nom d'Urbain IV qu'étoit dédiée l'Eglise de S. Urbain de Troyes, & que c'étoit lui qu'on y honoroit comme Saint. Cette Eglise qu'on dit qu'Urbain IV fit bâtir dans le lieu où étoit située la maison de son pere, est sous l'invocation de S. Urbain Pape premier du nom. Voici ce qu'on lit dans le Livre des Fondations & distributions de cette Eglise au 4^o Octobre *fit anniversarium felicitis memoria Urbani Pape IV hujus Ecclesie Fondatoris* : & à la marge est écrit, que par acte du second Chapitre général du 5 Novembre 1672 a été ordonné que ce jour-là toutes les Messes se disent de *Requiem*.

1112 *Journal des Sçavans;*

Urbain IV avoit d'abord été Archidiacre de Laon & ensuite de Liège, & Patriarche de Jerusalem après avoir tenu le S. Siège pendant près de 4 ans, il mourut à Perouze le 2 Octobre 1264 son corps fut inhumé dans la Cathédrale, & on grava cette Epitaphe sur son Tombeau.

| | |
|---------------------------------------|---------------|
| <i>Archilevita fui, Pastorque</i> | } <i>Cha.</i> |
| <i>Gregis Patriar.</i> | |
| <i>Tunc Jacolus, posuit mihi no-</i> | |
| <i>men ab Urbe Monar.</i> | |
| <i>Tunc cinis exivi Tumuli nunc</i> | |
| <i>condor in Ar.</i> | |
| <i>Te sine sine frui tribuas mihi</i> | |
| <i>summe Gerar.</i> | |

Il seroit difficile de trouver des vers qui ayent dû coûter plus de peine & qui puissent faire moins d'honneur à leur Auteur.

Guillaume de Haraucourt 79^{me} Evêque fut enfermé par les ordres de Louis XI à la Bastille, dans une de ces cages de fer que, suivant Philippe de Commines, il avoit inventées lui-même.

Jun , 1745. 1113

L'Auteur , dans la 4^{me} partie nous presente la Ville de Verdun *sous les Rois de France.*

La Ville de Verdun , quoique regardée comme une dépendance de l'Empire , étoit , depuis le 13^{me} siècle , sous la garde & protection des Rois de France. Henri II. que quelques Princes Allemands appellerent à leur secours , y fit entrer des troupes le 12 Juin 1552. en qualité de protecteur. Le Sénat composé des 3 plus puissantes familles de la Ville qui se maintenoient dans l'administration de la Justice & de la Police , fut supprimé , & les Evêques furent rétablis comme Comtes de Verdun , dans leurs anciens droits dont ils avoient été dépouillés par ce Sénat.

Le Roi Henri le Grand fit un Traité avec Robert de Lenoncourt Evêque de Metz qui lui ceda ses droits regaliens ; mais les Evêques & les Chapitres de Verdun & de Toul , n'ayant point voulu accepter les mêmes conditions , il y eut

1114 *Journal des Sçavans*,
une commission adressée au Parle-
ment de Metz, pour recevoir les
appels de leurs Tribunaux, avec
défense de les porter desormais à
la Chambre Impériale de Spire.

Differentes démarches que les
Evêques & les Chapitres de Ver-
dun essayerent de faire contre ce
qu'ils appelloient des entreprises
de la part des Officiers Royaux,
ne produisirent d'autre effet que de
donner lieu a un Arrêt du Parle-
ment de Metz en 1633 par lequel
les Justices de l'Evêque & du Cha-
pitre furent anéanties, excepté
celles en premiere instance de leurs
Prévôtés de la Campagne, dont
les appels furent attribués à la
Chambre Royale de Verdun. Cet-
te Chambre a été érigée en Baillia-
ge & Présidial en 1641, c'est ce
qui a toujours subsisté depuis, quoi-
que les Evêques de Verdun ayent
encore reclamé pendant quelque
tems.

Personne n'ignore que c'est par
le Traité de Munster en 1648 que

Jun, 1745. 1115

la Souveraineté des 3 Evêchés de Metz, Toul, & Verdun a été assurée à la France, & c'est apparemment cette notoriété qui est cause que l'Auteur n'en a pas fait une observation formelle.

Il y avoit sans cesse des contestations sur l'élection des Evêques de Verdun : les Papes nommoient fréquemment d'autres sujets que ceux qui avoient été élus par le Chapitre. La diète de l'Empire étoit toujours favorable à ces derniers : mais ces decrets ne pouvoient point être mis à execution à Verdun, & les pourvûs par le Pape armés des censures que la Cour de Rome fulminoit contre les Chanoines qui refusoient de les reconnoître pour Evêque, & soutenus de la Garnison Françoisé, se maintinrent toujours. Cette résistance du Chapitre de Verdun fut un des motifs qui déterminèrent les Papes Alexandre VII. & Clément IX. à accorder au Roi Louis XIV. & à ses Successeurs le droit

de nommer & presenter dans les trois Evêchés, aux Bénéfices consistoriaux, aux premières & principales dignités des Cathédrales & Collégiales, & aux Canonicats vacans dans les mois de l'alternative réservés au Pape qui en donne les provisions en payant les annates réglées à la Chancellerie de Rome. M. d'Hocquincourt a été le premier Evêque nommé en conséquence par Louis XIV. en 1667.

M. d'Hocquincourt & son successeur M. de Béthune se sont fait rétablir par plusieurs Arrêts du Conseil dans la Jurisdiction Episcopale que le Chapitre pretendoit avoir dans la Ville, & dans tout le district de l'Archidiaconé de la Prinerie.

Le même Chapitre de la Cathédrale & celui de l'Eglise Collégiale de S^{te} Magdeleine qui étoient exempts depuis plusieurs siècles de la Jurisdiction des Evêques, y furent aussi soumis en 1694 par deux Arrêts du Conseil. De sorte qu'il

Jun. 1745. 217

qu'il n'y a plus à présent de Tribunal Ecclesiastique que celui de l'Officialité. L'Auteur qui est à portée d'être instruit des faits par lui-même, reconnoît que le retablissement d'une discipline plus régulière a suivi celui de l'autorité Episcopale.

Cette 4^{me} & dernière partie se termine à la prise de possession par M^{re} Charles - François d'Hallencourt 93^{me} Evêque, le 7 Janvier 1723.

Nous ne nous arrêterons point sur le Livre second, le détail n'en peut guères être intéressant que pour le Pays même; ainsi il suffit d'observer ici que ce Livre est divisé en trois parties. La première traite des Eglises canoniales, avec un Appendix sur le Collège & sur le Séminaire. La seconde, des Abbayes, Prieurés, Hôpitaux & Couvens, tant d'hommes que de filles; & la troisième des Eglises Paroissiales, en plaçant celles de la Ville de Verdun suivant le rang de

Jun.

3 B

1118 *Journal des Sçavans*,
leur ancienneté, & les autres par
ordre alphabétique.

On a joint à la fin un Recueil de
Pièces justificatives.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE VENISE.

IL paroît ici depuis peu un se-
cond Volume des Consultations
de divers Docteurs & Professeurs
en Medecine. Elles ont été recueil-
lies & données au public par le
Docteur Gaetan *Armilli*, Mede-
cin d'Ancone, qui a joint à son
Recueil une Centurie de Consul-
tations Latines des plus fameux
Medecins; avec des Dissertations
sur la même matiere. Chez Joseph
Corona. 1745. in-4^o.

DE NAPLES.

*Principi di scienza nuova di
Giambattista Vico d'intorno alla com-
mune natura della Nazioni, in que-
sta terza impressione dal Medesimo
Autore in un gran numero di luoghi*

Juin , 1745. IIII
*corretta, Schiarita, e notabilmente
accresciuta. In Napoli, 1744. in-8°.
Tom. I.*

DE FLORENCE.

*Dissertazioni Toscane intorno alla
febbre di Lorenzo Gattano Fabbri
Fiorentino. In Frenze, nella Stam-
peria di Gio. Bat. Stecchi. 1745.
in-4°. Cet Ouvrage qui contient
environ cent pag. roule sur le nom
& l'étymologie du mot de Fievre,
& sur la nature & le caractere de
ce genre de maladie.*

DE DANTZIG.

M. Klein continuë toujours ses
recherches sur l'Histoire naturelle
des Poissons. Il a donné ici, il y a
peu de tems sur la même matiere,
un quatrième Traité, dont voici
le titre : *Jacobi Theodori Klein Hi-
storia Piscinum naturalis promovenda
missus quartus, de Piscibus per bran-
chias apertas spirantibus, ad justum
numerum & ordinem redigendis.
Forum series prima, cum addita-
mento ad missum tertium. Gedani,*

1120 *Journal des Sçavans*,
Typis Schreiberianis, 1744. in-4.^o.
cum tabul. æri-incisis. Les trois
parties précédentes ont été annon-
cées dans les *Nouvelles* du Jour-
nal de Décembre 1742. Dans la
premiere M. Klein traite de l'or-
gane de l'ouye des Poissons, & des
osselets ou petites pierres qu'on
trouve dans leur crâne, & que
quelques Naturalistes ont preten-
du être cet organe; dans la secon-
de, des Poissons qui ont des poul-
mons & qui respirent par cet or-
gane, & que pour cette raison on
appelle *Fourmepec*, Souffleurs; dans
la troisieme, des Poissons qui res-
pirent par des branches cachées;
dans la quatrieme, dont nous
avons rapporté le titre plus haut,
il parle des Poissons qui respirent
par des branches qu'on apperçoit
sensiblement. Par tout il donne les
descriptions les plus propres à mar-
quer les différentes classes des
Poissons dont il traite; il rassem-
ble avec soin les expressions des
plus célèbres Auteurs qui en ont



Jun , 1745. 1121

écrit , & en fixe la véritable signification , pour empêcher que sous les mêmes noms, on ne confonde des Poissons qui sont de différente espece , ou que sous des noms differens , on ne distingue différentes espèces de Poissons, qui ne doivent pas être distinguées.

Ce même Ouvrage se trouve aussi à Leipsic , chez Jean Frederic Gledisch.

Voici encore un Ouvrage du même Auteur sur l'Histoire naturelle , intitulé : *Jacobi - Theodori Klein summa dubiorum circa classes quadrupedum & amphibiorum. in cœbris D. Caroli Linnaei Systemata natura, sive naturalis quadrupedum Historia promouenda prodromus , cum præludio de crustatis. Adjecti discursus : 1. de ruminantibus, 2. de periodo vitæ humane collata cum brutis.* Gedani , Typis Schreibernianis , 1743. in-4°. Il y pose pour principe que c'est par la figure , ou comme il s'exprime , par les caracteres extérieurs, qu'on doit faire la

1122 *Journal des Sçavans* ;
différence des espèces des animaux ;
& c'est d'après ce principe, qu'il éta-
blit la différence des animaux qua-
drupèdes & amphibies , & qu'il en
marque les caractères spécifiques.

Ce Traité se trouve encore à Li-
psick , chez le même Jean Fred.
Gleditsch.

A L L E M A G N E.

D E B R E S L A U.

On a publié ici depuis peu le
premier Volume d'une nouvelle
Edition du Traité de *Jure Belli*
& *Pacis* de Grotius , avec un
Commentaire très-étendu , dans
lequel on a fait entrer beau-
coup de choses nouvelles & sça-
vantes. Le titre fait clairement
connoître le dessein de l'Auteur ;
le voici en entier : *Henrici de Coc-
ceii Sacra Regia Magestati Borussica*
quondam à Consiliis Sanctioribus &
in Ill. Viadrina Antecessoris pri-
marii , Grotius illustratus ; seu Com-
mentarii ad Hugonis Grotii de Jure
Belli & Pacis Libros III. in quibus
Jus natura ac gentium , item Juris

Juin, 1745. 1123

publici præcipua explicantur. Ad-
duntur Annotationes Auctoris ex
postrema ejus ante obitum cura. In
Commentario id præcipue agitur, ut
Grotius ex ipso Grotio illustretur de-
fectus circa principia Grotiana noten-
tur. & vera juris natura principia,
in primis quatenus ad interpretatio-
nem Juris Romani pertinet, propo-
nantur. Accedunt Observationes S.
D. E. C. H. F. Tom. I. Wratisla-
viæ, sumptibus Joan. Jac. Kornii.
1744. in fol. Le second Tome est
sous la Presse.

F R A N C E.

DE BORDEAUX.

*Programme de l'Académie des Scien-
ces de Bordeaux.*

» L'Académie des Belles Letres,
» Sciences & Arts, établie à Bor-
» deaux, distribue chaque année
» un prix de Physique, fondé par
» feu M. le Duc de la Force. C'est
» une Médaille d'or de la valeur de
» trois cens livres.

» Elle a réservé le prix de cette
» année; ainsi elle aura deux prix

2124 *Journal des Sçavans ;*

» a distribuer en l'année 1747. Le
» sujet de l'un sera, *quelle est la*
» *meilleure maniere de mesurer sur*
» *mer le chemin d'un vaisseau, indé-*
» *pendamment des Observations Af-*
» *tronomiques ; & l'autre, pourquoi*
» *certaines corps augmentent de poids*
» *étant calcinés au feu, ou aux rayons*
» *du Soleil par le Miroir ardent.*

» Les Dissertations sur ces deux
» Sujets ne seront reçues que jus-
» qu'au premier Mai de l'année
» 1747. Elles peuvent être en Fran-
» çois ou en Latin. On demande
» qu'elles soient écrites en caracte-
» res bien liibles.

» Au bas des Dissertations, il y
» aura une Sentence, & l'Auteur
» mettra dans un billet séparé &
» cacheté, la même Sentence, avec
» son nom, son adresse & ses qua-
» lités.

» L'Académie par son Program-
» me de l'année passée a déjà don-
» né deux Sujets, pour les deux
» prix qu'elle doit distribuer le 25
» Août 1746. Le premier Sujet,

Junin, 1745. 1125

» Quelle est la cause de la rouillure
» des Métaux; & s'il y a des moyens
» de les en garantir. Le second,
» quelle est la Méchanique des secre-
» tions dans le corps humain.

» Les paquets seront affranchis de
» port, & adressés à M. le Président
» Barbot, Secrétaire de l'Académie,
» sur les Fossés du Chapeau rouge; ou
» au S^r Brun, Imprimeur Aggrégé
» de l'Académie, rue S. James.

DE TOULOUSE.

On a publié depuis peu le Re-
cueil de plusieurs Pièces d'Eloquence
& de Poësie présentées à l'Académie
des Jeux Floreaux pour les prix des
années 1744. & 1745. avec les Dis-
cours prononcés dans les Assemblées
publiques de l'Académie. Chez Clau-
de - Gilles Lecamus, seul Impri-
meur du Roi & de l'Académie des
Jeux Floreaux, in-8^o.

Ce Volume dont nous rendrons
compte dans ce Journal incessam-
ment, se trouve à Paris, chez
Prault pere, Quai de Gèvres, au
Paradis, ainsi que le Recueil en-

1126 *Journal des Sçavans*,
tier depuis 1710 jusqu'à présent.

DE DIJON.

*Programme de l'Académie des Sciences
de Dijon.*

» L'Académie des Sciences de
» Dijon fondée par Messire Hector
» Bernard Pouffier, a voit proposé
» pour l'année 1745 un prix de
» Physique à de certaines condi-
» tions exprimées dans son Pro-
» gramme, dont l'une étoit d'en-
» voyer les Mémoires avant le
» premier d'Avril. Un seul Auteur
» s'y est conformé exactement, les
» autres ont fait tenir leurs pro-
» ductions trop tard, ce qui a été
» cause que le concours n'a pû
» avoir lieu; mais l'Académie ne
» voulant pas priver la Physique du
» prix qu'elle lui a voit destiné, a
» ctu devoir proposer le même su-
» jet pour l'année 1746 dans l'es-
» perance que ceux qui concou-
» ront, ne laisseront point expirer
» un délai fatal qui est d'usage dans
» toutes les Académies; ainsi celle
» de Dijon annonce à tous les Sça-

Jun, 1745.

1127

» vans, que le prix pour l'année
» 1746, consistant en une Médail-
» le d'or de trente pistoles, sera
» adjugé à celui qui aura le mieux
» traité la question suivante :

» *Déterminer la nature des sels*
» *par les différentes configurations*
» *de leurs cristaux.*

» Il sera libre à ceux qui vou-
» dront concourir, d'écrire en Fran-
» çois ou en Latin, observant que
» leurs Ouvrages soient lisibles, &
» qu'ils n'excedent pas trois quarts
» d'heure de lecture.

» Ceux qui ont déjà envoyé des
» Pièces sur cette matiere, seront
» les maîtres de les retoucher, &
» d'en renvoyer de nouvelles, au
» bas desquelles ils écriront qu'on
» ne doit point avoir égard aux an-
» ciennes marquées par une telle
» devise, sinon elles seront lûes
» dans l'état où elles ont été reçûes.
» tous les Mémoires francs de port
» (sans quoi ils ne seront pas reti-
» rés) seront adressés à M. Petit
» Secrétaire de l'Académie, rue du

1128 *Journal des Sçavans;*

» vieux Marché, qui n'en recevra
» aucun passé le premier d'Avril.
» Conditions auxquelles la plupart
» des étrangers ont négligé de se
» conformer jusqu'à présent & ont
» perdu ainsi le fruit de leurs tra-
» vaux.

» Tous ceux qui ayant travaillé
» sur le sujet donné, se feront fait
» connoître avant la distribution
» du prix directement ou d'une fa-
» çon indirecte, seront exclus du
» concours.

» Pour remédier à cet inconvé-
» nient, chaque Auteur sera tenu
» de mettre au bas de son Mémoire
» une sentence ou une devise, &
» d'y joindre une feuille de papier
» cachetée, au dos de laquelle se-
» ra la même sentence ou devise,
» & sous le cachet son nom, ses
» qualités & sa demeure, pour y
» avoir recours lors de la distribu-
» tion du prix. Plusieurs Auteurs
» qui ne lisent point le Programme
» même avec attention, signent leurs
» Ouvrages sans aucune précau-

Paris, 1745.

2119

Et s'excluent par là du concours. Les dites feuilles cachetées, sans en venir de le dire, ne sont point ouvertes que dans un cas marqué ci-dessus, mais le secrétaire en tiendra un Registre exact.

Ceux qui exigeront de lui un écripissé de leurs Ouvrages, le feront expédier sous un autre nom que le leur, & dans le cas où celui qui auroit usé de cette précaution auroit mérité le prix, il sera obligé en chargeant une personne domiciliée à Dijon de sa procuration simple pour le recevoir, d'y joindre aussi le récépissé.

La distribution du prix se fera dans une assemblée publique de l'Académie, le Dimanche 23 du mois d'Août 1746. Signé Pottier, Secrétaire de l'Académie des Sciences de Dijon.

Grusouka Pötica Dionysi-Francisconi Bonnier Professori Parisini, &c. Dijon, apud P. Martérec. 1742.

2130 *Journal des Sçavans*,
in-8°. Ce Recueil contient plu-
sieurs Pieces de vers composées
pour diverses occasions ; la pre-
miere est une Eglogue au Roi,
quand il prit le gouvernement de
son Royaume ; la seconde est un
compliment en vers à M. le Prin-
ce de Conti, lorsqu'il entra au
Collège des Jesuites pour y faire
ses études ; la troisieme est une E-
légie à M. le Comte de Tavannes,
Lieutenant général pour le Roi en
Bourgogne, &c. On trouve dans
tout le Recueil du goût & du ta-
lent, & on y remarque avec plai-
sir d'heureuses traces de la Poësie
Latine des bons tems.

D E P A R I S.

Jean-Baptiste Delespine & Jean-
Thomas Hérissant, Libraires, rue
S. Jacques, ont achevé d'imprimer
le troisieme Volume de *l'Histoire
générale d'Allemagne*. Ce Volume
est aussi beau à tous égards que les
deux précédens, & les surpasse
peut être encore par la beauté &
le goût exquis des vignettes dont il

1131
Juin, 1745.
prichi. Les mêmes Libraires
villent toujours avec la même
ur à l'impression de cette im-
ante Histoire, & ils promet-
ent que les cinq premiers Volumes
seront entièrement achevés
dans le cours de cette année 1745.
Voici quelques Livres étrangers
qu'on trouve depuis peu chez Ca-
telier pere, Libraire, rue S. Jac-
ques.

*Dispensatorium Regium & Electo-
rale Borussia-Brandenburgicum, juxta
quod in Silesia medicamenta officinis
familiaria, preparanda & dispensan-
da, denuo editum Wratislaviæ,
sumptibus Jo. Jacobi Kornii. 1744-
in folio.*

*Joannis Platneri Prof. Med. Lips.
Institutiones Chirurgiæ rationalis,
tum Medicæ, tum manualis in usus
discipulorum. Adjectæ sunt Icones non-
nullorum instrumentorum, aliarum-
que rerum quæ ad Chirurgi Offici-
um pertinent, &c. Lipsiæ, apud
viduam Fritsch. 1745. in-8^o.*
Danish. Fischer. de remediis insu-

1132 *Journal des Savans*,
tiane v̄riolas per balucium primo
aque dulcis, post verò feri lactis, fi-
liiter anandi, in *Comitatu Arvensi*
ß, commentatio. *Accedunt* 1^a. *Reba-*
tio de variolis annorum 1740. 1741.
& 1742. *durante grassatione pesti-*
lencia vera, in Hungaria epidemico
grassantibus. 2^o. *Observationes de*
usu lactis dulcis interno in variolis,
propria experientia notata. Erfordiz,
sumptibus Jo. Weberi. 1745. in-4^o.

Joannis Schreiberi Observationes
& cogitata de pestilentia qua annis
1738. & 1739. in *Ucrainia grassa-*
ta est; accessit Appendix continens
Observationes de eadem lue iisdem
annis. Berolini, apud Ambrosium
Haude. 1745. in-8^o.

Bart. Lud. Ducketti D. M. Ob-
servationes Medicinales selecta Fran-
cofurti, ad Viadrum. 1745. in-8^o.

Exercitationes III. praxeos ca-
sualis clinico-medica continentis His-
torias & Observationes practicas,
quantum fieri potuit perfectas, &c.
à Medico Heronyma Sylvas habitan-
te. Francofurti, & Lipsiæ, apud

Jun, 1745.

1133

Gott. Griesbach. 1745. in-8°. 3. vol.

F. E. Bruckmanni *Centuria* Epistoliarum Itinerariarum de Bibliothecis, lapidibus figuratis & odoratis, de marmoribus, metallicis, &c. *Centuria secunda de muscis nondum descriptis cum fig.* Wolfenbutellæ, 1745. in 4°. 2. vol.

Commerci Epistolici Leibnitiani ad omne genus eruditionis. præsertim vero ad illustrandam integri prope-modum sæculi Historiam litterariam apprime facientis, *Tomus* prodromus. Recensuit Dan. Gruber. Hanoveræ & Gottingæ, apud Schmidios. 1745. in-8°.

Recherches sur les vertus de l'eau de goudron, où l'on a joint des réflexions philosophiques sur divers autres sujets importants, traduits de l'Anglois du Docteur George Berkeley, Evêque de Clonae. Avec deux Lettres de l'Auteur contenant de nouvelles remarques sur les vertus de l'eau de Goudron, & sur la manière de s'en servir. Amsterdam, chez Pierre Mortier. 1745. in-8°.

1134 *Journal des Sçavans* ;

. Michel-Etienne David , Libraire , rue S. Jacques , vient de publier une nouvelle Edition de *Cornelius-Népos de vitâ excellentium Imperatorum, ex recognitione Steph. Andr. Philippe* Typis C. F. Simon. 1745. in-12. Il paroît qu'on n'a rien négligé pour rendre cette Edition la plus complete de celles qui avoient paru jusqu'à present : elle contient tout ce qu'on a pû recueillir de la Vie de *Cornelius-Népos* à quoi on a joint ses *Fragmens* rassemblés par *André Schottus* , avec des corrections & des additions ; la *Chronologie* des Grands Capitaines Grecs dont il est parlé dans cet Auteur , avec des corrections & des augmentations ; la *Chronologie* des années de *Platon* , par *André Schottus* ; celle des années de *Pomponius-Atticus* , par *Henri Ernst* ; & une *Table générale* des matieres. Mais ce qui rend cette Edition encore plus curieuse & plus digne d'être recherchée , c'est qu'outre la beauté du papier

& du caractère, & la correction du Texte qui a été revû avec soin, on a mis au commencement de chaque Vie, les têtes des Grands Capitaines, dont plusieurs ont été gravées d'après des Marbres, des Médailles, & d'autres Antiquités précieuses; elle est encore ornée de vignettes, de culs de lampes & d'autres tailles-douces de goût.

Le v^me Tome de l'*Histoire Générale de Languedoc* vient de paroître. Ce Volume commence en 1444 & a la mort de Louis XIII. il est orné de vignettes, de lettres grises, & d'un grand nombre de planches contenant les armes & les Sceaux des Ecclesiastiques, de la Noblesse & Communautés de Languedoc. Il est accompagné, ainsi que les quatre premiers, de notes & des pièces justificatives. Par un Religieux Bénédictin de la Congregation de S. Maur. Chez Jacques Vincent, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, rue & vis-à-vis l'Egli-

1136 *Journal des Savans ;*
de S. Severin, à l'Ange. 1745.
in-folio.

Guillaume Desprez & Pierre
Cavelier fils, Libraires, rue Saint
Jacques, débitent presentement
les *Œuvres de feu M l'Abbé de*
Molieres de l'Académie des Sciences
& Professeur en Philosophie au Col-
lège Royal. Elles consistent en six
Volumes qui comprennent les Le-
çons de Physique, de Mathémati-
ques & de Géométrie.

Le quatrième Tome de l'*Histo-*
re du Théâtre François paroît de-
puis peu chez Pierre - Gilles le
Mercier. Imprimeur-Libraire, rue
S. Jacques. *in-12.*

A V I S

aux Amateurs de l'Architecture.

A l'exemple des Italiens, des
François & des Anglois qui ont
publié avec beaucoup de succès
des Recueils interessans, conte-
nant les plans & les elevations de
leurs plus beaux Edifices, M. *bu-*
rah Colonel d'Infanterie & pre-
mier Architecte de Sa Majesté le

Jun, 1745. 1137

Roi de Dannemarc & de Norvège, mettra incessamment au jour un Ouvrage important qui fera connoître le bon goût d'architecture qui règne dans son Pays.

L'on y trouvera les plans, les élévations & les coupes bien détaillées des Palais & Bâtimens Royaux & publics, ainsi que des maisons des particuliers, situées tant dans la Ville Capitale que dans les Provinces qui composent les Etats de la Couronne de Dannemarc, & l'on y verra avec plaisir que la belle architecture qui n'habitoit autrefois que l'Italie, ne connoît plus présentement de bornes & s'est étendue dans toute l'Europe.

Ce grand Ouvrage sera intitulé *Le Kistruve Danois*. Les soins qu'on s'est donné pour en faire les desseins dans la plus grande exactitude, & pour les faire graver par d'habiles Maîtres, ne peuvent manquer de prévenir en sa faveur, & de fixer l'attention des connois-

1138 *Journal des Sçavans*,
seurs & des gens de l'art.

Il sera divisé en deux Volumes le premier contiendra les Bâtimens de la Ville de Copenhague *en six planches* ; le second ceux environs de cette Capitale & Provinces *en cent dix plans* Chaque Bâtiment sera accompagné de sa description imprimée Langue Allemande & François

Le prix des deux Volumes de *vingt écus* de Dannemarck, évalués à la somme de *quatre - vingt - six livres* argent de France, seulement pour ceux qui voudront s'en assurer des exemplaires. On payera d'avance la moitié de cette somme, dont on fournira une connoissance. On donnera *vingt quatre livres* en recevant le premier Volume, & les *vingt - quatre livres* restantes, lorsqu'on délivrera le second. Les exemplaires seront fournis dans Paris francs de port & exempts de tous risques à ceux qui auront souscrit.

Le premier vol. leur sera de

Jun , 1745. 1139

vré au mois de Mars 1746, & le second au commencement de l'année suivante au plus tard. Les Souscriptions seront ouvertes en faveur des étrangers jusqu'à la fin de 1745. On en trouvera à Paris, chez Jean-Pierre Mariette, Imprimeur - Libraire, rue S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules. On ne tirera d'exemplaires de cet Ouvrage, que le nombre qui aura été retenu par les Souscripteurs.

Ph. N. Lottin, Imprimeur - Libraire, rue S. Jacques, proche S. Yves, à la Vérité, vient de publier un petit Ouvrage qui a pour titre : *Idee du caractere des Oraisons Funébres, avec la comparaison de celles de M. Bossuet & de M. Flechier ; avec ces vers de Virgile au frontispice :*

*Manibus date lilia plenis,
Purpureos spargam flores. Æn. 6.
in-12. 1745.* A la premiere occasion nous ne manquerons pas de rendre compte de l'Ouvrage précédent.

T A B L E

DES ARTICLES CONTENUS
dans le Journal de Juin, 1745.

| | |
|---|----------|
| D ictionnaire de la Mythologie , &c. | pag. 951 |
| Lettre d'un Medecin de Paris à un Medecin de Province sur la ma- ladie des Bestiaux , | 968 |
| Essai de Dissertations Académiques de la Ville de Cortone , &c. | 978 |
| Histoire de Ciceron , &c. | 1000 |
| Leçons de Physique expérimentale de M. l'Abbé Nollet , &c. | 1038 |
| Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques , &c. | 1063 |
| Histoire Ecclesiastique & Civile de Verdun , &c. | 1081 |
| Nouvelles Litteraires , | 1118 |

Fin de la Table.

